

# Rapport annuel sur la supervision bancaire

Exercice  
**2024**





Rapport  
annuel sur  
**la supervision  
bancaire**

Exercice  
**2024**

# Sommaire

---

3	Mot du Wali
6	Faits marquants
10	Chiffres-clés
15	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire <ul style="list-style-type: none"><li>- L'activité du secteur bancaire a enregistré de bonnes performances</li><li>- Les résultats cumulés des banques ont enregistré une progression confortant la solidité et la solvabilité du secteur</li></ul>
87	Risques bancaires <ul style="list-style-type: none"><li>- Les banques conservent des niveaux de solvabilité et de liquidité confortables par rapport aux minimums réglementaires</li></ul>
119	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés <ul style="list-style-type: none"><li>- Supervision prudentielle et surveillance des risques</li><li>- Promotion de la transition verte et du digital</li><li>- Poursuite du renforcement de la relation banque-clients</li></ul>
191	Annexes
235	Table des matières

---

## Mot du Wali

En dépit d'un environnement international incertain et de la succession des années de sécheresse, l'économie nationale a fait preuve d'une résilience notable en 2024, avec une croissance de 3,8% et un recul très sensible de l'inflation à 0,9%. Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib a amorcé un assouplissement de sa politique monétaire, réduisant son taux directeur à deux reprises, en juin et en décembre, d'un total de 50 points de base à 2,50%.

Pour sa part, le secteur bancaire a enregistré de bonnes performances. La taille du bilan a marqué une hausse de 8,7% pour atteindre l'équivalent de 120% du PIB. Les crédits ont augmenté de 4,6% et les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 9,2%. En parallèle, le taux des créances en souffrance s'est situé à 8,4% sur base sociale et à 9% sur base consolidée, soit des niveaux relativement stables par rapport à l'année précédente.

En conséquence, les résultats cumulés des banques conventionnelles ont affiché une progression de 24,1%, confirmant ainsi la solidité et la solvabilité du secteur. De leur côté, les banques participatives ont atteint l'équilibre de leurs résultats, après une période de montée progressive de leurs opérations. Ainsi, le ratio moyen de solvabilité s'est renforcé à 16,2% et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 s'est amélioré à 13,5%, pour des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Sur base consolidée, ces ratios se sont établis respectivement à 14,1% et 12,3%.

Soucieuse de préserver et de renforcer la résilience des banques, Bank Al-Maghrib a maintenu sa vigilance quant à leurs politiques de distribution des dividendes et au niveau adéquat de provisionnement des créances à risque.

La Banque a également renforcé ses outils de surveillance à travers le déploiement d'un dispositif d'évaluation prudentielle à connotation prospective, prenant en compte, outre leur situation actuelle, leurs expositions à des risques potentiels et leur capacité à faire face à d'éventuels chocs futurs.

Sur le plan de la régulation, Bank Al-Maghrib a parachevé la transposition du ratio structurel de liquidité à long terme recommandé par le Comité de Bâle (NSFR) et qui favorise le refinancement des actifs de long terme par des ressources stables. Les exigences en matière de gestion de la liquidité ont également été complétées par l'obligation, pour les banques, de mettre en place un processus structuré d'évaluation de l'adéquation de leur liquidité (ILAAP) et de constituer, sur cette base, des coussins de liquidité suffisants.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a révisé son propre dispositif d'octroi de liquidités d'urgence aux banques en tant qu'outil central de maintien de la stabilité financière. La révision a porté notamment sur les conditions d'éligibilité, ainsi que sur les catégories d'actifs susceptibles d'être acceptés comme collatéral. Ce mécanisme a été complété par l'adoption d'un décret instituant un dispositif de garantie de l'Etat en cas de doute sur la solvabilité de la banque bénéficiaire.

Outre ces soutiens en liquidité, Bank Al-Maghrib a continué à renforcer ses outils et les pouvoirs nécessaires à la gestion des difficultés des établissements de crédit et à la résolution des crises bancaires, en particulier pour les institutions d'importance systémique.

A cet effet, un projet de réforme de la loi bancaire tenant compte de ce besoin a été introduit dans le circuit d'adoption législatif.

Dans le même sillage, un projet de loi visant la création d'un marché secondaire des créances non performantes a été finalisé en concertation avec les autorités concernées, les acteurs bancaires et les futurs opérateurs de ce marché. La promulgation de ce texte législatif devrait impulser une nouvelle dynamique au financement de l'économie en libérant des marges additionnelles en matière d'octroi de crédit.

Par ailleurs, en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations climatiques dans l'évaluation de la stabilité financière, Bank Al-Maghrib a adapté son organisation interne, instituant un département dédié à la finance climat. Sur ce même registre, la Banque a coordonné avec le ministère en charge des Finances, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux et l'Autorité de contrôle du secteur de l'assurance et de la prévoyance sociale l'élaboration d'une stratégie de développement de la finance climat à l'horizon 2030. Celle-ci identifie les mesures à même de promouvoir le financement des projets d'atténuation des émissions de carbone et d'adaptation au réchauffement climatique ainsi que les orientations stratégiques en matière de régulation des risques climatiques pour les institutions financières. Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a édicté deux nouvelles directives réglementaires destinées aux banques. La première exige la mise en place d'un dispositif de collecte d'informations sur les risques climatiques associés aux crédits accordés aux grands débiteurs, et la deuxième institue l'obligation de publier des informations sur leurs politiques de gestion des risques climatiques.

De même, afin de mieux accompagner le développement de l'innovation technologique, Bank Al-Maghrib a érigé, dans le cadre de sa réorganisation, un département dédié à la régulation de la finance digitale. Cette nouvelle entité se charge de l'octroi des agréments, de la réglementation et de la surveillance des fintechs ainsi que du traitement des questions de cybersécurité au sein du secteur bancaire.

La Banque a également mis en place, avec les parties prenantes, le Morocco Fintech Center, une structure dédiée au développement d'un écosystème Fintech national. Parmi les chantiers menés pour favoriser l'accompagnement réglementaire des fintechs, la Banque travaille à la mise en place d'un cadre régissant l'Open Banking et l'Open Finance. Ce projet vise à régir le partage de données par les acteurs bancaires avec des prestataires Fintech, selon un cadre sécurisé, en vue de faire émerger de nouveaux services financiers innovants répondant aux besoins des usagers et contribuant à l'accélération de l'inclusion financière.

Dans le domaine des paiements numériques en particulier, la Banque a entrepris une réforme importante du cadre réglementaire régissant les établissements et services de paiement afin de dynamiser l'écosystème. Les plafonds des comptes de paiement et des transferts ont été substantiellement rehaussés, et le périmètre des agents de paiement a été élargi pour accroître les cas d'usage, favoriser une plus grande pénétration des services de paiement numériques, notamment dans les zones rurales, et réduire l'utilisation du cash.

Parallèlement, pour promouvoir la concurrence sur le marché monétique interbancaire, et en coordination avec le Conseil de la Concurrence, il a été décidé que les banques exercent individuellement cette activité à travers une filiale spécialisée, dans l'objectif de dynamiser le réseau de paiement par carte. Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a plafonné les frais d'interchange pour réduire les coûts des paiements monétiques.

Dans le domaine du financement collaboratif, la Banque a octroyé des agréments à trois sociétés, dont une spécialisée dans le financement par don. Ces nouvelles plateformes, intégralement digitales, viennent contribuer au développement des startups et des TPE et au financement de projets à impacts social et citoyen.

Plus globalement, Bank Al-Maghrib a entrepris avec ses partenaires publics et privés, notamment le secteur bancaire, le ministère des Finances et la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise, la préparation d'une charte de financement dédiée à la TPE, afin de faciliter l'accès au financement et l'accompagnement de ce segment d'entreprises, vecteur de l'emploi et de l'inclusion financière.

Face à la montée des risques cybernétiques, la Banque a continué de renforcer son dispositif de veille et de surveillance, ainsi que la coordination avec les parties concernées, notamment la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information relevant de l'Administration de la Défense Nationale. Des missions de vérification sur place portant sur la sécurité des systèmes d'information sont menées auprès des institutions bancaires selon une approche fondée sur les risques. Un projet de directive réglementaire est également en cours de finalisation pour améliorer les pratiques en matière de cybersécurité et de protection des données.

Du côté de la clientèle des banques, des actions de sensibilisation ont été menées pour promouvoir un usage sécurisé des services financiers digitaux.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, après la sortie du Maroc des listes du GAFI et de l'Union européenne en 2023, la Banque a continué à coopérer avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier et les autres autorités concernées pour rehausser la conformité aux standards internationaux. En particulier, elle a parachevé, dans le cadre d'un groupe de travail national, un projet de loi sur les cryptoactifs destiné à assurer l'alignement de notre pays avec les normes en matière de régulation des actifs virtuels. Ce projet définit les usages des cryptoactifs au Maroc et pose le cadre d'agrément, d'exercice et de contrôle des prestataires de services sur ces cryptoactifs. Il détermine également le cadre régissant les actifs virtuels de type stable coin, le périmètre des émetteurs éligibles et le cadre de leur contrôle.

Bank Al-Maghrib a mené par ailleurs, des actions visant à renforcer la transparence des informations fournies par les banques, notamment en matière de tarification, et à renforcer l'accessibilité physique et numérique de leurs services au profit des personnes en situation de handicap.

## Faits marquants de l'année 2024

<b>22 au 26 janvier</b>	Co-organisation, par Bank Al-Maghrib et le Centre d'Economie et de Finance du Moyen-Orient du Fonds Monétaire International (FMI), d'un séminaire régional sous le thème « Développement du marché de la fintech et implications politiques ».
<b>2 février</b>	Organisation par Bank Al-Maghrib conjointement avec la Banque Centrale d'Espagne de la conférence de haut niveau sur l'impact macroéconomique du changement climatique.
<b>14 et 15 février</b>	Participation à la 19 <sup>ème</sup> réunion de haut niveau pour l'Afrique, organisée par le Comité de Bâle et l'Institut de stabilité financière de la Banque des Règlements internationaux en coordination avec la Federal reserve sud-africaine, à Cape Town.
<b>4 mars</b>	Participation à la 3 <sup>ème</sup> réunion du réseau du Fonds Monétaire Arabe (FMA) sur la finance verte et durable.
<b>3 au 7 mars</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 10 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive.
<b>6 et 7 mars</b>	Participation à la 19 <sup>ème</sup> réunion du groupe régional de stabilité financière des pays arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA).
<b>18 au 31 mars</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 12 <sup>ème</sup> édition de la Global Money Week.
<b>21 et 22 mars</b>	Participation à la réunion plénière du Groupe de Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).
<b>25 mars</b>	Tenue du Conseil d'Administration de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
<b>Avril - juin</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, des restitutions des résultats de la première évaluation SREP <sup>1</sup> des banques.
<b>Avril</b>	Publication, par Bank Al-Maghrib, des résultats de l'exercice d'évaluation des risques climatiques préparée conjointement avec la Banque Mondiale.
<b>24 et 25 avril</b>	Participation à la 23 <sup>ème</sup> Conférence internationale des superviseurs bancaires sous le thème « 50 ans du Comité de Bâle : se projeter dans l'avenir en observant le passé ».
<b>29 avril</b>	Tenue de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), sous la présidence de Monsieur le Wali.
<b>29 et 30 avril</b>	Participation à la réunion annuelle de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA), organisée par l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) en coordination avec la Banque Centrale de Zambie.

<b>19 mai</b>	Participation à la réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN).
<b>29 au 31 mai</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 2 <sup>ème</sup> édition du « Gitex Africa », tenue à Marrakech.
<b>30 et 31 mai</b>	Participation de Monsieur le Wali à la 27 <sup>ème</sup> édition de la Conférence des Gouverneurs des Banques centrales francophones sous le thème « Les Banques centrales francophones face à de nouveaux défis : quelles réponses ? ».
<b>5 au 7 juin</b>	Participation à la 23 <sup>ème</sup> Conférence Internationale Annuelle sur les défis réglementaires pour le secteur financier sous le thème « Renforcer les fondamentaux et s'adapter à un paysage de risque dynamique », organisée par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Réserve Fédérale.
<b>12 juin</b>	Réunion de Monsieur le Wali avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).
<b>24 et 25 juin</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion plénière annuelle du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS <sup>2</sup> ).
<b>1 et 2 juillet</b>	Participation à la 44 <sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration et la 22 <sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB), organisées par la Banque Centrale de Djibouti.
<b>3 juillet</b>	Tenue de la 19 <sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, présidée par Monsieur le Wali.
<b>26 au 30 août</b>	Participation à une conférence organisée, en partenariat avec l'Association internationale des systèmes de garantie des dépôts (IADI).
<b>2 au 7 septembre</b>	Participation au forum politique globale de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur l'inclusion financière.
<b>4 septembre</b>	Participation à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), sous le thème « Recours à l'analyse du Big Data, aux taux d'intérêt et à l'intelligence artificielle dans la lutte contre l'inflation ».
<b>25 septembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la cérémonie de lancement de la Stratégie nationale de développement numérique « Maroc numérique 2030 ».
<b>1<sup>er</sup> octobre</b>	Participation de Monsieur le Wali aux travaux de la 48 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires Arabes.

<b>21 au 24 octobre</b>	Participation à la réunion annuelle du Groupe de Travail sur la supervision bancaire transfrontalière relevant de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), organisée par la Banque Centrale d'Afrique du Sud.
<b>21 au 26 octobre</b>	Participation de Monsieur le Wali aux Assemblées Annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, tenues à Washington.
<b>23 au 25 octobre</b>	Participation à la réunion plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), sous présidence mexicaine.
<b>5 novembre</b>	Participation à la réunion du groupe consultatif régional MENA <sup>3</sup> du Conseil de Stabilité Financière.
<b>16 au 21 novembre</b>	Participation aux travaux de la 39 <sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN).
<b>20 novembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la conférence de haut niveau sur le changement climatique, organisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).
<b>11 au 22 novembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la COP29 à Bakou.
<b>20 novembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 10 <sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank.
<b>22 novembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 9 <sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe Bank of Africa.
<b>26 novembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 9 <sup>ème</sup> réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
<b>26 et 27 novembre</b>	Organisation par Bank Al-Maghrib, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC), et l'Autorité Marocaine de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), de la 4 <sup>ème</sup> édition du Symposium régional de haut niveau sur le thème « Stabilité financière en Afrique à l'épreuve des incertitudes géoéconomiques et aux risques émergents ».
<b>28 novembre</b>	Organisation par Bank Al-Maghrib, conjointement avec la Société Financière Internationale (SFI), d'une conférence sous le thème : « Catalyser le marché secondaire des créances en souffrance au Maroc ».
<b>4 décembre</b>	Organisation du Comité Afrique réunissant Bank Al-Maghrib et les trois groupes bancaires transfrontaliers, sous la présidence de Monsieur le Wali.
<b>9 et 10 décembre</b>	Participation à l'Africa Financial Summit (AFIS).

<b>9 au 10 décembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 26 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS).
<b>13 décembre</b>	Tenue du Comité des Etablissements de Crédit ayant émis son avis favorable sur les textes réglementaires de Bank Al-Maghrib encadrant l'activité des établissements de paiement et la liquidité bancaire (NSFR et ILAAP).
<b>16 et 17 décembre</b>	Participation à la réunion annuelle du Comité des Superviseurs Arabes.
<b>18 et 19 décembre</b>	Participation au Comité arabe de la stabilité financière relevant du Fonds Monétaire Arabe (FMA).
<b>18 décembre</b>	Tenue de la réunion annuelle de Monsieur le Wali avec la Fédération Nationale des Associations de Microfinance (FNAM).
<b>22 décembre</b>	Participation à la 45 <sup>ème</sup> réunion du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB).
<b>24 décembre</b>	Tenue de la 20 <sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, présidée par Monsieur le Wali.
<b>26 décembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, d'une rencontre d'échange avec le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

# Chiffres-clés du système bancaire

## I. Structure du système bancaire

<b>- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés</b>	<b>:</b>	<b>93</b>
• Banques	:	24
Dont banques participatives	:	5
Dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	29
Dont sociétés de crédit à la consommation	:	12
Dont sociétés de crédit-bail	:	8
Dont sociétés de crédit immobilier	:	2
Dont sociétés de cautionnement	:	1
Dont sociétés d'affacturage	:	3
Autres sociétés	:	1
• Banques offshore	:	6
• Institutions de microfinance	:	11
• Etablissements de paiement	:	18
• Sociétés de financement collaboratifs	:	3
• Autres établissements <sup>4</sup>	:	2
<b>- Réseau des établissements de crédit et organismes assimilés :</b>		
• <b>Banques conventionnelles et participatives</b>		
• Au Maroc :		
- Agences bancaires	:	5 692
- Guichets automatiques bancaires	:	8 328
• A l'étranger : 51 filiales et 22 succursales	:	1 758
- Dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales	:	1 615
- Dont Europe : 6 filiales et 16 succursales	:	143
• <b>Etablissements de paiement<sup>5</sup></b>	:	<b>32 221</b>
• Dont agences propres	:	1 513
• Dont agences mandataires	:	30 708
• <b>Institutions de microfinance</b>	:	<b>1 673</b>
• <b>Banques offshore</b>	:	<b>9</b>
<b>- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc et à l'étranger</b>	<b>:</b>	<b>77 527</b>
• Au Maroc	:	56 454
• À l'étranger	:	21 073

<sup>4</sup> Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative.

<sup>5</sup> Hors agences bancaires, qui agissent en tant qu'agents principaux pour certains établissements de paiement.

## II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Total bilan	1.680	1.756	1.909
Crédits par décaissement (bruts) (1)	1.060	1.111	1.162
Dépôts de la clientèle	1.129	1.167	1.275
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	157	162	168
Produit net bancaire	50,2	58,4	68,0
Résultat brut d'exploitation	24,8	30,9	39,1
Résultat net	10,5	12,7	15,7
Rendement moyen des emplois	3,83%	4,26%	4,59%
Coût moyen des ressources	0,98%	1,42%	1,48%
Coefficient moyen d'exploitation	52,9%	46,6%	42,1%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,7%	0,7%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	6,9%	8,0%	9,5%
Taux des créances en souffrance	8,4%	8,5%	8,4%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	68%	67%	69%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement.

## III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtres participatives

Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Total bilan	27,0	32,7	38,9
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	17,4	21,4	25,8
Dépôts de la clientèle	7,0	9,1	12,1
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2,1	2,4	2,7
Produit net bancaire	0,7	0,8	1
Résultat brut d'exploitation	-0,1	0,1	0,2
Résultat net	-0,1	0,0	0,1
Taux des créances en souffrance	0,6%	0,8%	1,2%

## IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement spécialisées

Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Total bilan	127,9	134,9	145,2
Crédits par décaissement (bruts)	130,0	137,2	148,1
Produit net bancaire	6,1	6,3	6,6
Résultat brut d'exploitation	3,7	3,8	3,9
Résultat net	1,4	1,5	1,4
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1,1%	1,0%
Taux des créances en souffrance	12,6%	12,8%	12,4%

## V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Total bilan	51,1	45,4	42,7
Encours de crédits (brut)	22,2	22,9	19,3
Dépôts de la clientèle	12,8	11,3	13,1
Résultat net	0,5	0,4	0,5
Taux des créances en souffrance	0,25%	0,27%	0,31%

## VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des institutions de microfinance

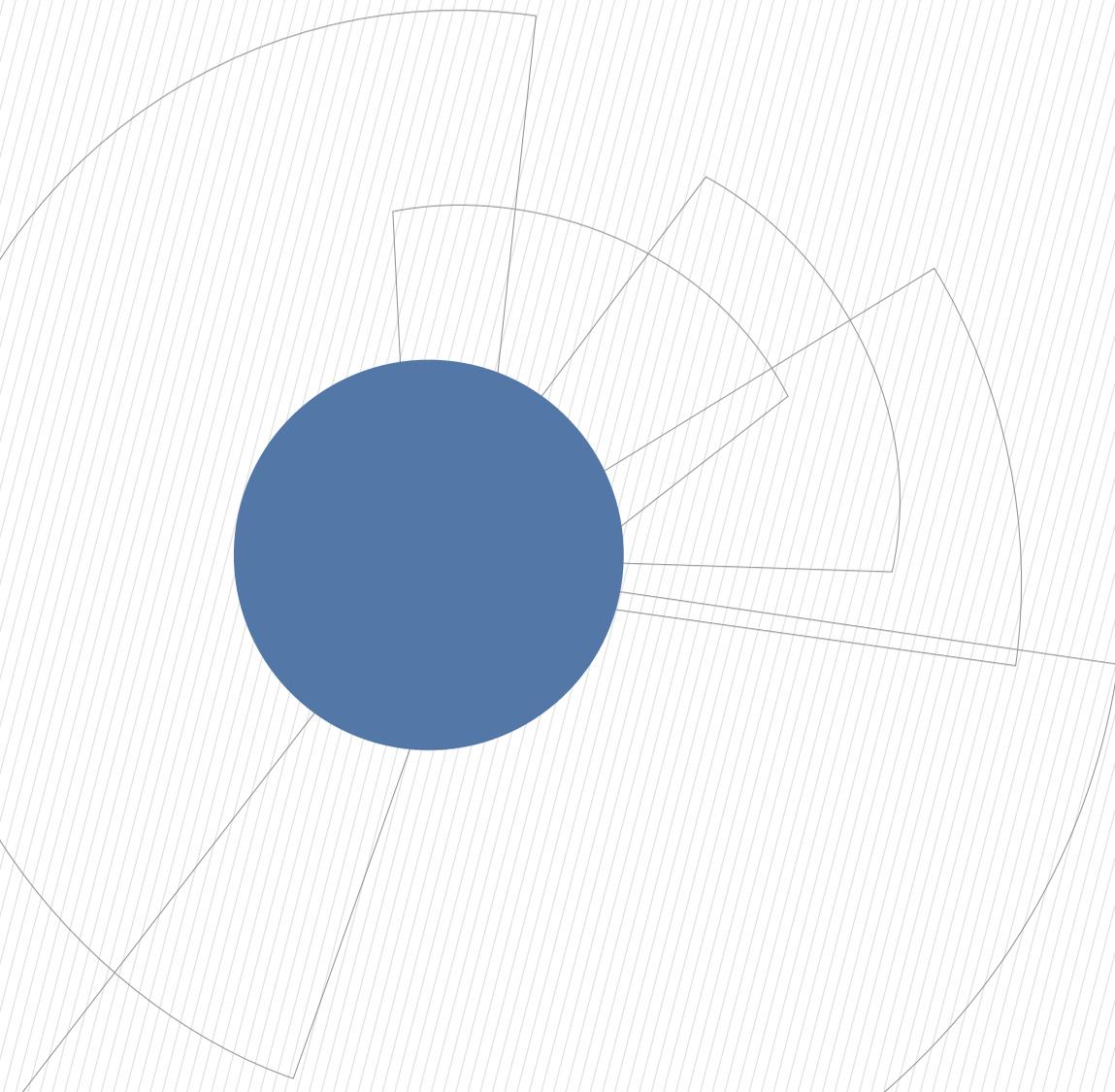
Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Total bilan	9,7	10,4	10,9
Encours de crédits (brut)	8,4	8,7	9,5
Résultat net	0,1	0,07	0,2
Taux des créances en souffrance	7,2%	5,7%	4,7%

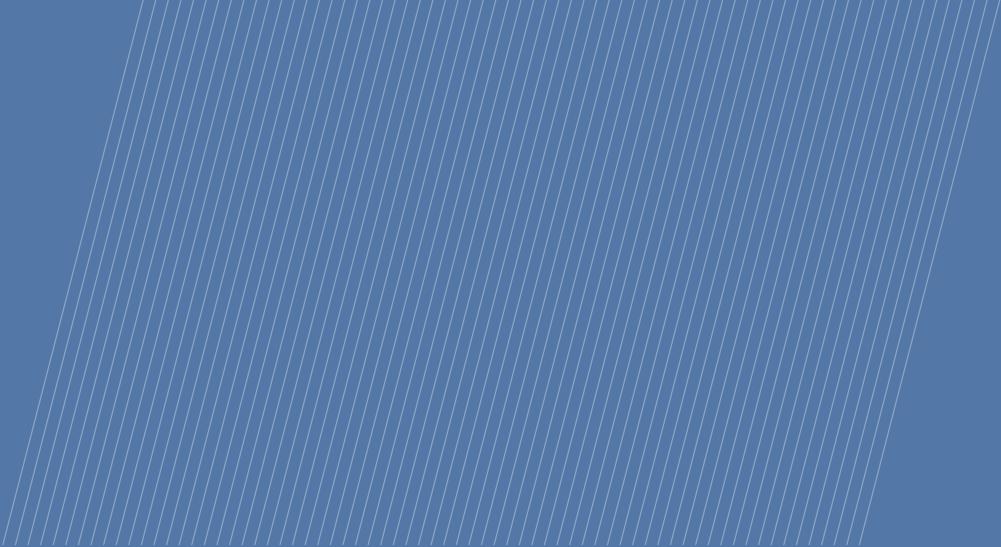
## VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

Montants en milliards de dirhams	2022	2023	2024
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	8,8	10,1	43,6
Volume des transferts de fonds	101,8	108,5	116
Total Bilan	4,1	5,3	7,5
Résultat net	0,21	0,30	0,42

## VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires

	2022	2023	2024
Total bilan	2.145	2.227	2.414
Crédits par décaissement à la clientèle (bruts)	1.375	1.433	1.496
Dépôts de la clientèle	1.437	1.474	1.595
Capitaux propres – Part du groupe	159,7	170,6	184,3
Produit net bancaire	83	93	106
Résultat brut d'exploitation	40	48	59
Résultat net – Part du groupe	14,0	16,9	21,3
Coefficient moyen d'exploitation	51,7%	48,9%	43,9%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,7%	0,8%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	8,8%	9,9%	11,5%
Taux des créances en souffrance	9,4%	9,2%	9,0%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	67%	67%	69%





# Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire



Partie

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## CHAPITRE 1.

# STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

L'année 2024 a connu l'agrément par Bank Al-Maghrib de deux nouveaux établissements de paiement et 3 sociétés de financement collaboratif (Crowdfunding).

L'infrastructure bancaire a continué d'observer une baisse du réseau d'agences bancaires physiques, parallèlement à une progression des usages digitaux. Le réseau des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi sa progression en vue d'offrir des services de paiement de proximité aux usagers.

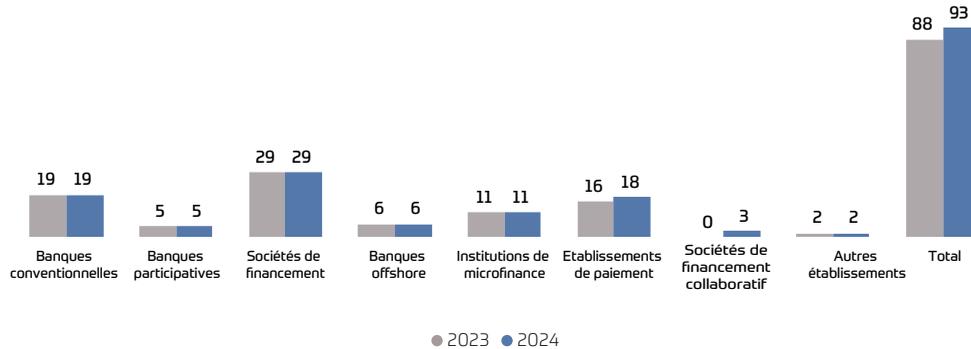
Le nombre de comptes bancaires s'est apprécié pour atteindre 38,2 millions, soit un taux de détention par 58% de la population adulte en nette progression. Dans le même sens, le nombre de comptes de paiement s'est significativement accru à 13,8 millions avec un taux d'activation en amélioration portée par l'inclusion financière des bénéficiaires des programmes publics de soutien sociaux.

### I. Structure et actionariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

**Graphique n°1 :**  
Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 53 établissements de crédit, 5 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2024, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 35% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

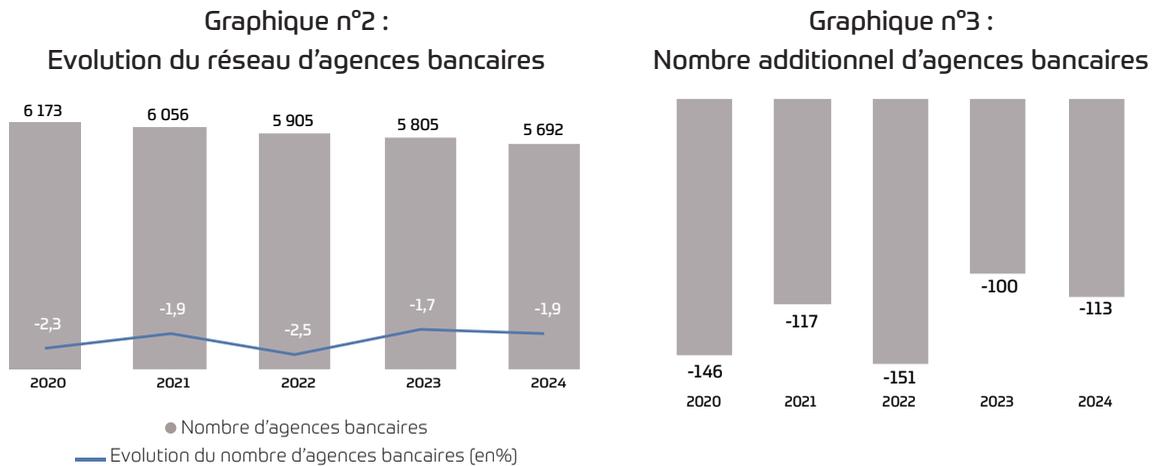
En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

## II. Evolution du réseau bancaire

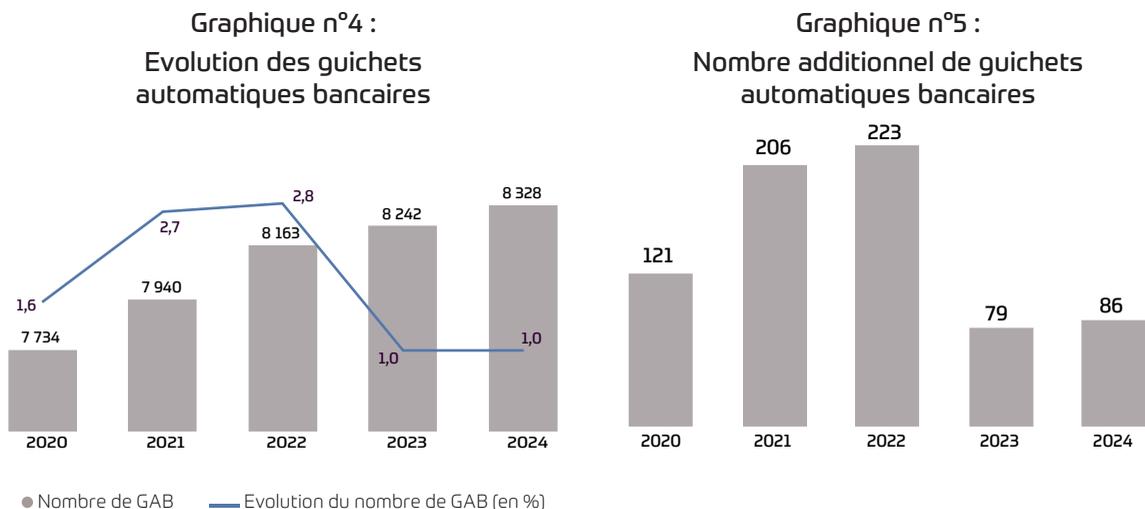
Le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

A fin 2024, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5.692. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives.



La densité bancaire, mesurée par la population adulte âgée de 15 ans et plus, par agence<sup>6</sup>, ressort à 4.709 après 4.791 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants est resté stable à 2,1 agences.

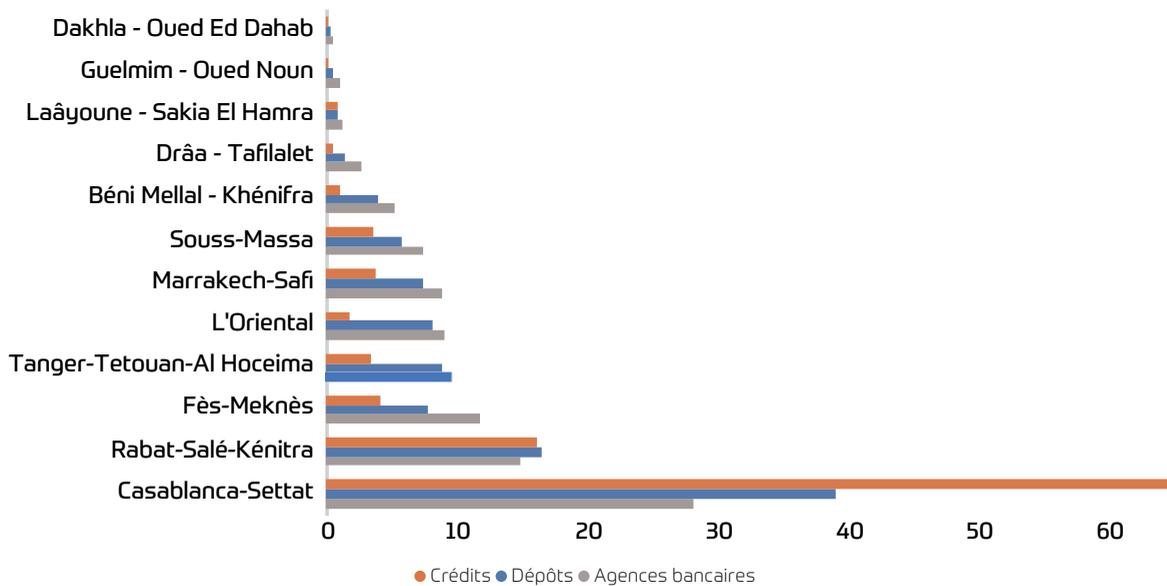
Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 1%, soit +86 unités, suivant la même tendance que l'année précédente pour s'établir à 8.328 unités.



<sup>6</sup> Hors celles situées en zones off-shore.

La répartition régionale des agences bancaires, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2024. La région de Casablanca-Settat concentre une part de 28% des agences, 39% des dépôts et 65% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% des agences, 16% des dépôts et des crédits. La région de Fès-Meknès abrite 12% des agences, 8% des dépôts et 4% des crédits.

Graphique n°6 :  
Part de chaque région dans le total du réseau bancaire,  
des dépôts et des crédits (en %)

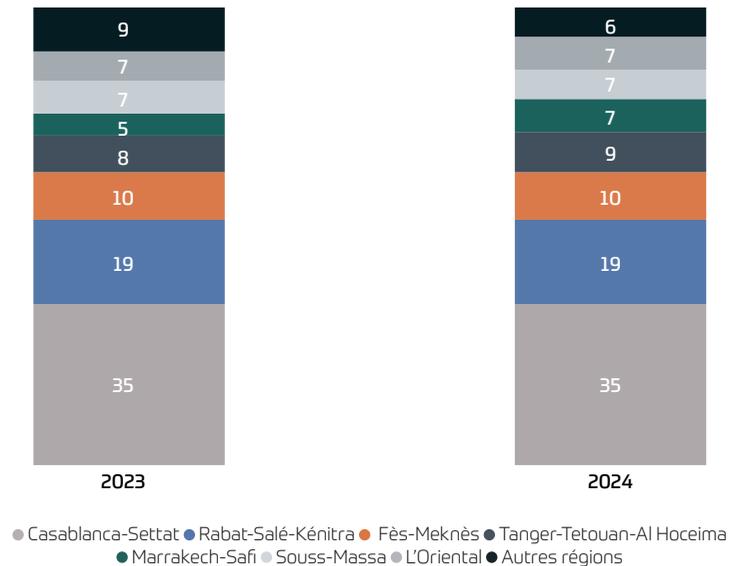


Au niveau de la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshore sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

Le réseau des banques et fenêtres participatives a progressé à 206 agences et espaces dédiés après 1997 en 2023. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et se situe à hauteur de 64% au niveau de 3 régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès.

7 Données 2023 mise à jour.

Graphique n°7 :  
Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



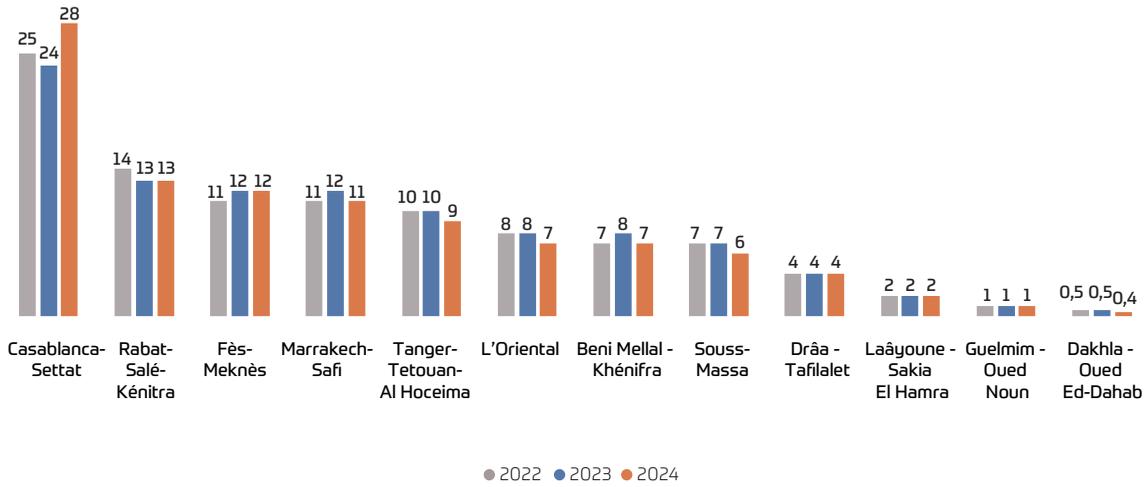
Le réseau des établissements de paiement a poursuivi sa croissance pour s'établir à 32.221 points physiques à fin 2024, hors agences bancaires, soit un additionnel de 6.328 points physiques, dont 6.240 points physiques de mandataires. La part des points de cash en zone rurale est stable à 9%.

Sur le total des points physiques :

- 15.563 offrent l'ensemble des services de paiement, dont le transfert de fonds et l'ouverture de compte de paiement, en hausse de 15% comparé à l'exercice précédent ;
- 16.658 offrent les services de cash in & cash out, l'ouverture de comptes de paiement de niveau 1, ainsi que le paiement facturier, en hausse de 35% comparé à l'exercice précédent.

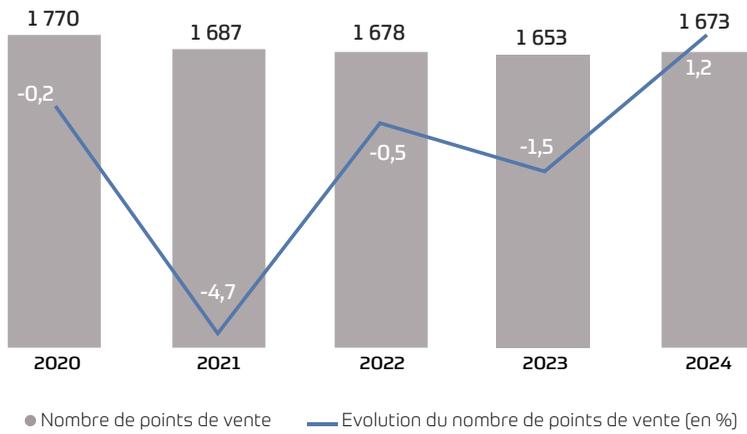
En termes de répartition géographique, les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra continuent d'occuper les deux premières positions, avec des parts respectives à 28% et 13%, suivies par les régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Tanger-Tetouan-Al Hoceima qui représentent 12%, 11% et 9% respectivement de l'ensemble de points physiques.

**Graphique n°8 :**  
Répartition du réseau des établissements de paiement par région (en %)



Pour sa part, le réseau des institutions de microfinance s'est infléchi à la hausse soit +1,2% à 1.673 points de vente en 2024, après une baisse de 1,5% l'année passée.

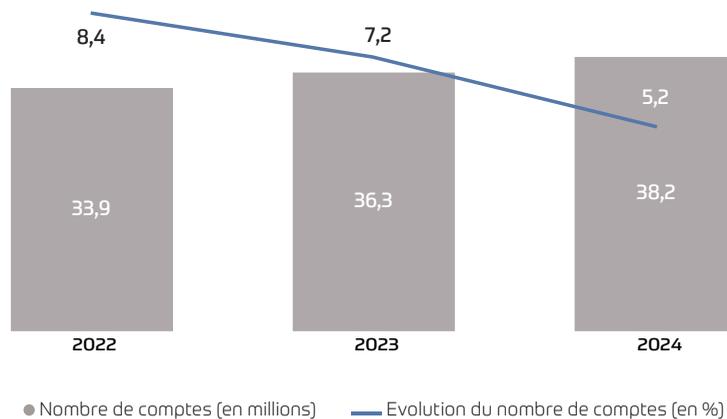
**Graphique n°9 :**  
Evolution du réseau des institutions de microfinance



### III. Évolution du nombre de comptes bancaires

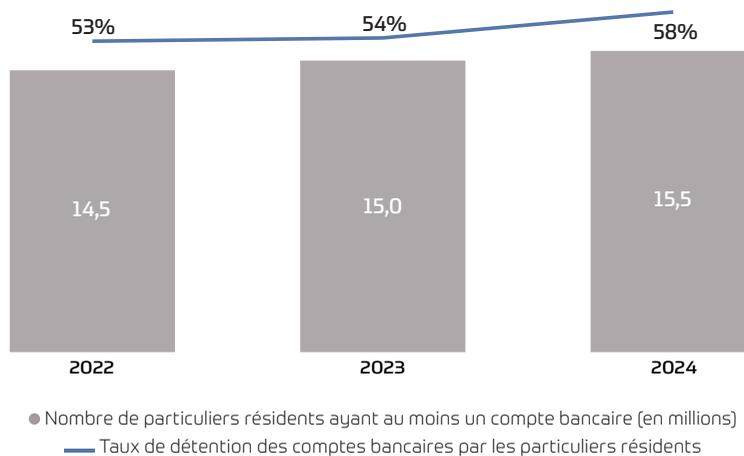
A fin 2024, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques est ressorti en hausse de 5,2%, à 38,2 millions de comptes après 36,3 millions enregistré à fin 2023, soit un additionnel de 1,9 million de comptes.

Graphique n°10 :  
Evolution du nombre de comptes bancaires



Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire actif a marqué une hausse de 3% après 3,8% en 2023 pour s'établir à 15,4 millions. Le taux de détention des comptes bancaires est passé de 54% en 2023 à 58% en 2024<sup>8</sup>.

Graphique n°11 :  
Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents  
(nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)

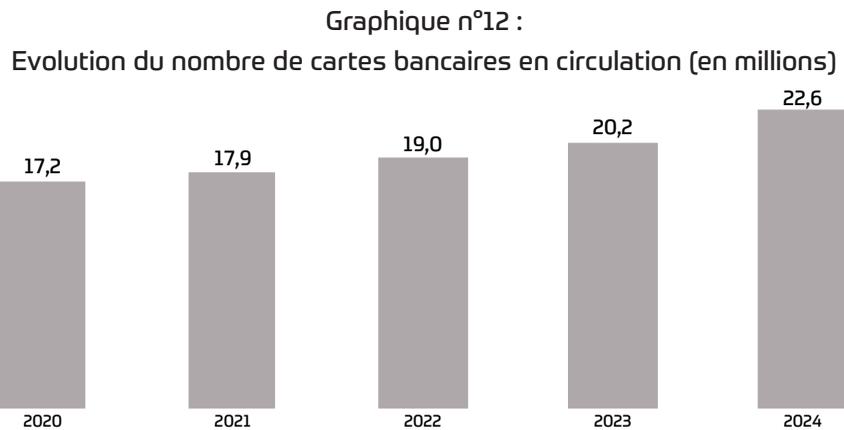


<sup>8</sup> Chiffres basés sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024.

Par genre, le nombre d'hommes résidents détenant au moins un compte bancaire actif s'est établi à 9,2 millions à fin 2024. Les femmes résidentes détenant au moins un compte bancaire actif sont au nombre de 6,2 millions à la même date.

## IV. Evolution du nombre de cartes bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 12% à 22,6 millions à fin 2024. L'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait en cash qui représentent 86% après 88% l'année précédente.



## V. Evolution du nombre de comptes de paiement

Sur la base des données recueillies auprès des 13 établissements de paiement exerçant les activités de paiement, le nombre de comptes de paiement ouverts s'est établi, à fin 2024, à 13,8 millions en hausse de 33% par rapport à l'année précédente, soit un additionnel de 3,47 millions de comptes. Cette évolution a été soutenue notamment par les ouvertures de comptes en lien avec les programmes sociaux déployés depuis 2023.

La part des comptes de niveau 3<sup>9</sup> continue de progresser à un rythme soutenu de 38%, après 29% en 2023, au détriment des comptes de niveau 1 et de niveau 2 dont les parts ont reculé à 31% chacune, après 35% et 36% respectivement en 2023.

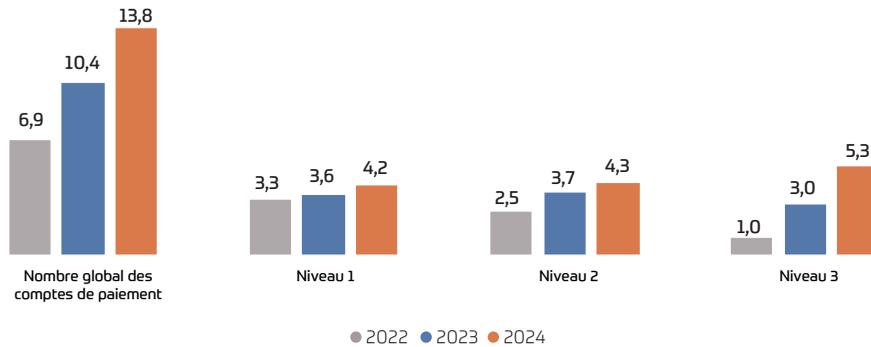
<sup>9</sup> Il existe 3 catégories de comptes de paiement définies en fonction de leur plafond, lequel conditionne les mesures de vigilance qui leur sont applicables. Les comptes de niveau 1, plafonnés à 200 dirhams, les comptes de niveau 2, plafonnés à 5.000 dirhams et les comptes de niveau 3 plafonnés à 20.000 dirhams.

3,81 millions de comptes de paiement sont considérés actifs<sup>10</sup>, soit un taux d'activation en nette amélioration à près de 28% après 17,7% en 2023.

Le nombre de comptes ouverts par les commerçants a progressé de 8%, pour s'établir à près de 56 mille comptes acceptant les paiements via M-Wallet.

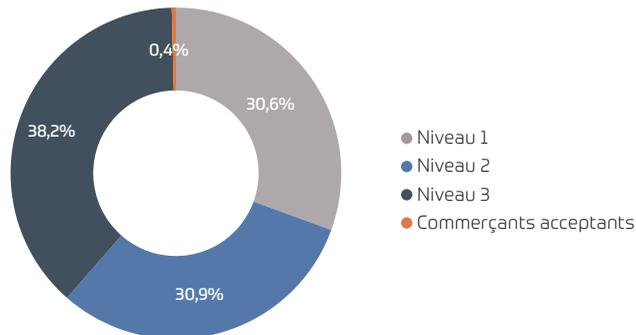
Graphique n°13 :

Evolution du nombre de comptes de paiement (en millions)



Graphique n°14 :

Part des comptes de paiement ouverts en 2024, par catégorie



<sup>10</sup> Un compte est considéré comme actif dès lors qu'il a enregistré au moins une transaction au cours du dernier trimestre.

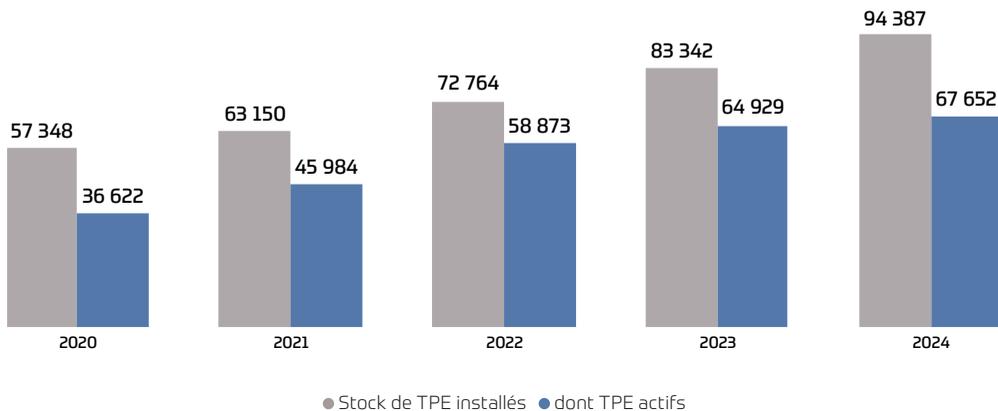
## VI. Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique

Au titre de l'année 2024, deux établissements de paiement et une banque offrant le service d'acquisition ont procédé à l'équipement des commerçants par des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), portant le parc à 94.387, en hausse de 13%, dont 72% sont actifs. La part des TPE acceptant les paiements via Mobile-Wallet a atteint 93% du parc installé, après 75% en 2023.

Le nombre de commerçants équipés de TPE a évolué de 13% pour atteindre 80.247. Ils sont installés principalement au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui représente près de 35% du parc total, suivie de Marrakech-Safi (21%), Rabat-Sale-Kenitra (14%), Tanger- Tétouan-Al Hoceima (9%), Souss-Massa (7%) puis Fes-Meknes (6%).

La ventilation par type de commerce fait ressortir le secteur de la grande distribution en 1<sup>ère</sup> position avec une part s'élevant à 23%, suivi des services de la santé (14%), l'habillement (13%), le tourisme (11%) puis la restauration (8%).

Graphique n°15 :  
Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement

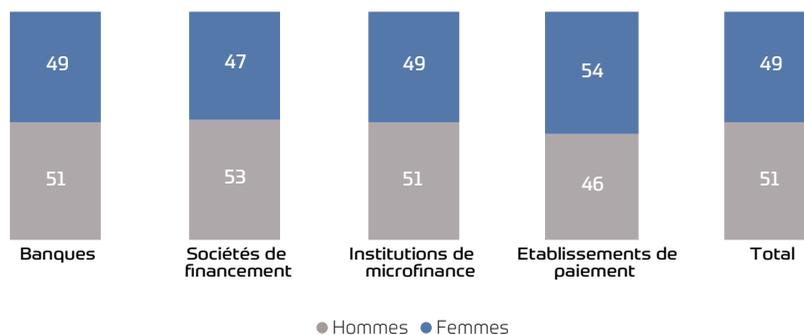


## VII. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc s'est établi à fin 2024 à 56.454 agents, en hausse de 1,6% par rapport à 2023, dont environ 74% sont employés par les banques, 14% par les institutions de microfinance, 7% par les sociétés de financement et 5% par les établissements de paiement.

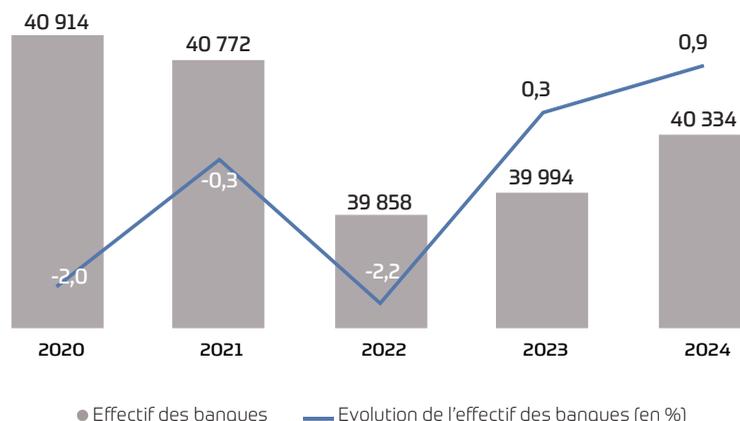
Selon le genre, environ 51% de l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés sont des hommes et 49% des femmes.

Graphique n°16 :  
Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2024 (en %)



L'effectif des banques conventionnelles a progressé de 0,9% pour s'établir à 40.334 agents. Cet effectif est composé à hauteur de 36% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, 44% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 14% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans.

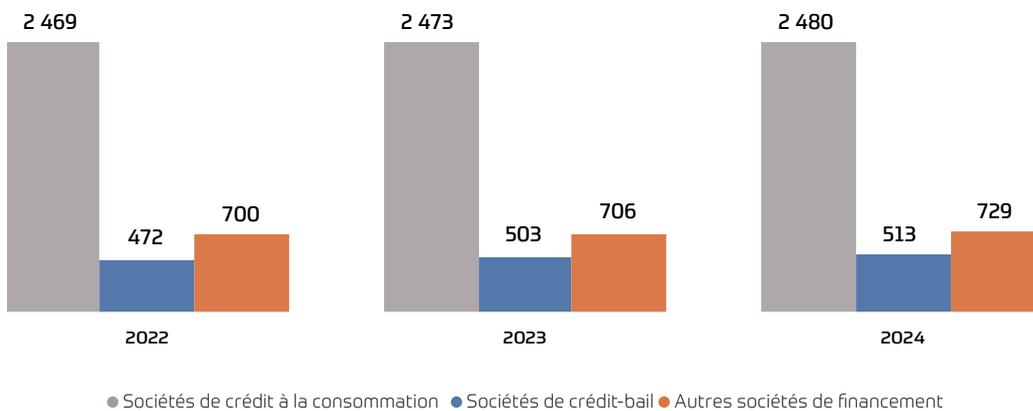
Graphique n°17 :  
Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



L'effectif employé par les banques participatives a progressé de 21,2% à 1.228 agents, après une baisse de 10,2% une année auparavant. Près de 35% de cet effectif sont des femmes.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.722 agents, soit 40 personnes de plus par rapport à 2023 (+1,1%), composé à hauteur de 53% d'hommes et 47% de femmes. L'effectif des sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 0,3%, celui des sociétés de leasing de 2% et celui des autres catégories de sociétés de financement de 3,3%.

Graphique n°18 :  
Evolution de l'effectif des sociétés de financement



Pour sa part, l'effectif employé par les institutions de microfinance s'est établi à 7.764 agents, enregistrant une hausse de 3,6% en 2024, après une baisse de 1,7% une année auparavant. Près de 49% de cet effectif sont des femmes.

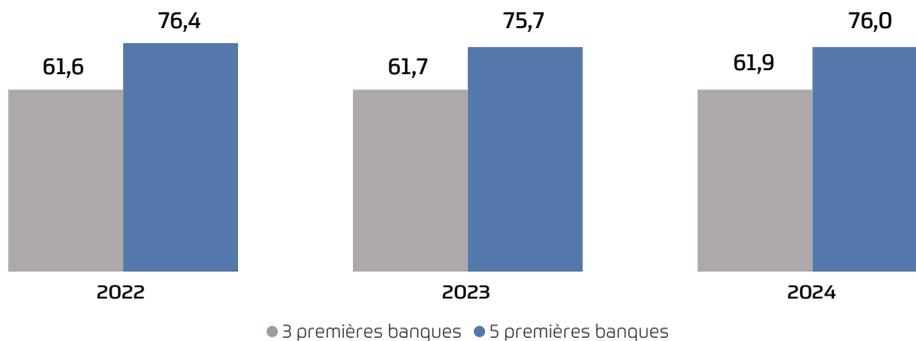
Les établissements de paiement emploient un effectif de 2.980 agents, en hausse de 8%, dont 52% de femmes.

## VIII. Evolution de la concentration bancaire

### 1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

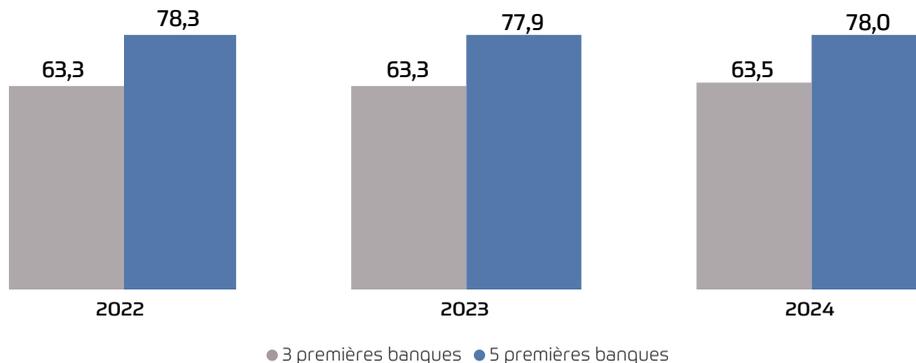
La concentration de l'activité bancaire est quasi-stable en 2024. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 76% après 75,7% en 2023 et celle des trois premières banques ressort à 61,9% (après 61,7% en 2023).

Graphique n°19 :  
Concentration du total-actif des banques (en %)



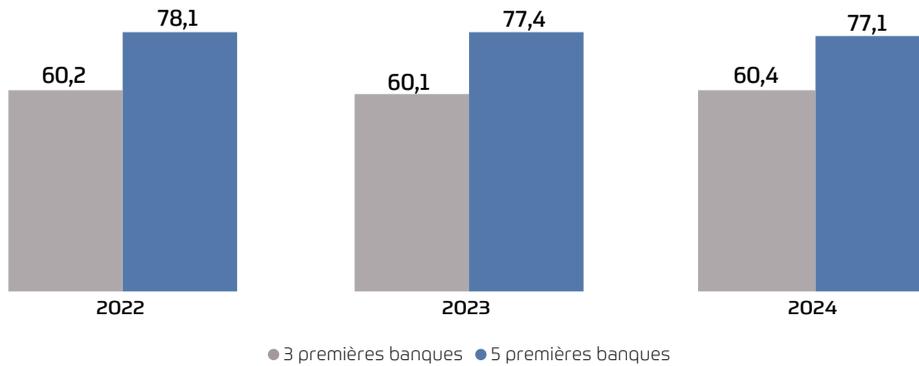
Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63,5% des dépôts collectés, après 63,3% en 2023, et les cinq premières ont concentré une part de 78% en hausse de 0,1 point par rapport à 2023.

Graphique n°20 :  
Concentration des dépôts des banques (en %)



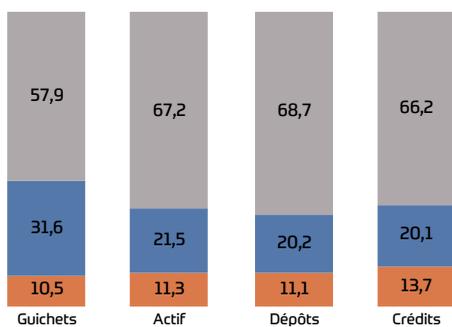
S'agissant des crédits, les trois premières banques ont octroyé 60,4% des crédits, après 60,1% en 2023, et les cinq plus grandes ont accordé 77,1% des financements après 77,4%.

**Graphique n°21 :**  
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)

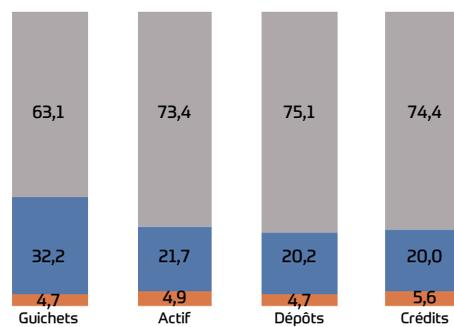


En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leurs parts de marché en termes de total-actif, de dépôts et de crédits se renforcer à respectivement 73,4% (+6,2 points), 75,1% (+6,4 points) et 74,4% (+8,2 points) suite au changement de contrôle du capital d'une banque. Dans ce sillage, leur part de marché en termes de guichet a augmenté de 5,2 points à 63,1%.

**Graphique n°22 :**  
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2023 (en %)



**Graphique n°23 :**  
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2024 (en %)



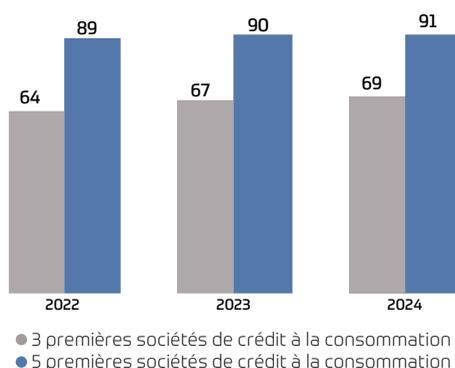
De ce fait, les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leurs parts de marché en termes de guichets, se replier de 5,7 points à 4,7%, de total-actif et des dépôts reculer respectivement à 4,9% (-6,4 points) et 4,7% (-6,4 points). En parallèle, leur part dans les crédits est passé de 13,7% à 5,6%.

Les banques à capital majoritairement public ont détenu une part de marché en termes de réseau de 32,2% (+0,6 point) et de total-actif de 21,7% (+0,2 point). Leur part de marché de crédits s'est située à 20% (-0,1 point) et celle des dépôts s'est maintenue à 20,2%.

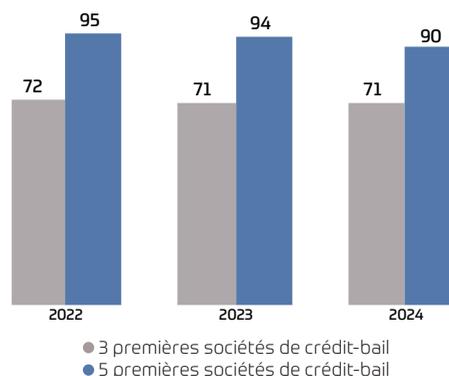
## 2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

En 2024, le niveau de concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation a progressé. La part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est renforcée de 2 points à 69% et celle des cinq premières s'est améliorée d'un point à 91%.

Graphique n°24 :  
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°25 :  
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, la part des trois premières sociétés ressort sans changement à 71% et celle des cinq premières sociétés s'est contractée de 4 points à 90%.

## 3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par ceux offrant le service de transfert de fonds, est en hausse de 6 points à 90,2%, après 89,6% en 2023, et celle des 5 premiers établissements s'est renforcée de près de 2 points à 98,4%, après 96,5% en 2023.

S'agissant du secteur de paiement mobile, la part des 3 premiers établissements de paiement dans le total des comptes de paiements s'est établie à 63% (+1 point) et celle des 5 premiers établissements à 79% (-2 points). S'agissant du volume des transactions sur ces comptes, les 3 premiers établissements de paiement ont représenté 75%, sans changement, et les 5 premiers établissements 92% après 86% en 2023.

#### 4. Concentration de l'activité des institutions de microfinance

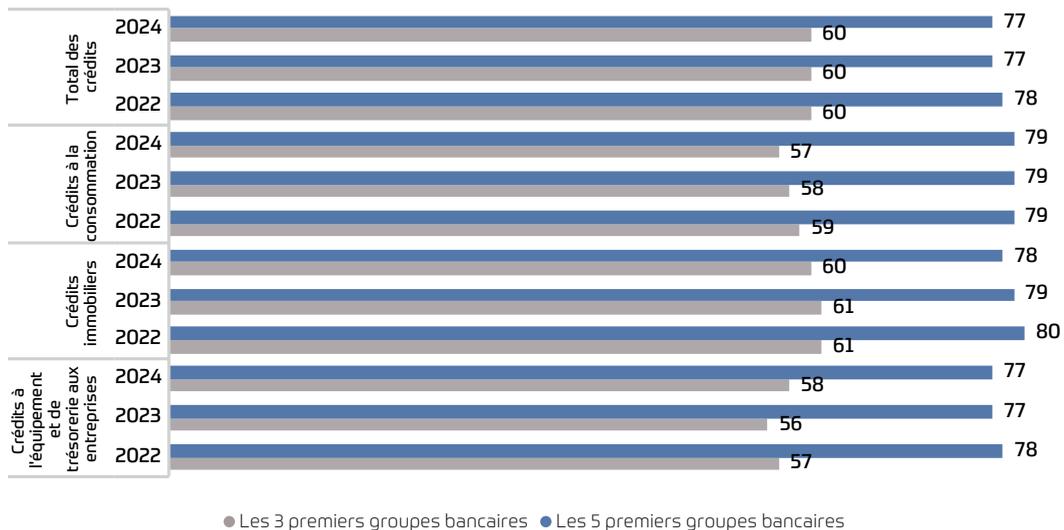
La contribution des 3 premières institutions de microfinance dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2024, à 96% et celle des 5 premières institutions à 99%.

#### 5. Concentration de l'activité sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires s'est maintenu à 60% par rapport à 2023. De même, la part des 5 premiers est demeurée stable à 77%.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des 3 premiers groupes bancaires a augmenté de 2 points à 58% et celle des 5 premiers groupes s'est maintenue à 77%. Pour les crédits immobiliers, la part des trois premiers s'est contractée d'un point à 60% et celle des cinq premiers groupes s'est repliée d'un point à 79%. S'agissant des crédits à la consommation, leur quote-part a reculé d'un point par rapport à l'année dernière pour les trois premiers groupes, soit 57%, alors qu'elle s'est maintenue à 79% pour les 5 premiers groupes.

Graphique n°26 :  
Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)



## CHAPITRE 2.

# ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

En 2024, la croissance économique nationale s'est située à 3,8%, tirée principalement par le Produit Interieur Brut (PIB) non agricole, en amélioration de 4,8%, parallèlement à un net ralentissement de l'inflation, revenant à 0,9% en moyenne annuelle.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de 25 points de base, à deux reprises au cours de l'année 2024, passant à 2,75% en juin puis à 2,50% en décembre.

Pour sa part, le secteur bancaire a enregistré de bonnes performances. La taille du bilan a marqué une hausse de 8,7% pour atteindre l'équivalent de 120% du PIB. Le crédit bancaire a progressé de 4,6%, tiré par les crédits aux entreprises, et les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 9,2%. Les résultats cumulés des banques conventionnelles ont enregistré une progression, confortant ainsi la solidité et la solvabilité du secteur. De leur côté, les banques participatives ont atteint l'équilibre de leurs résultats après une période de montée progressive de leurs opérations.

## I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

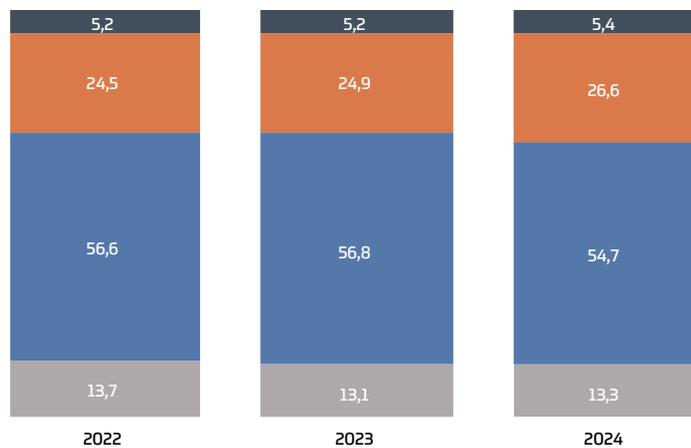
Au terme de l'année 2024, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 8,7%, après 4,5% l'année précédente, pour s'établir à près de 1.909 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, il représente 120%, soit une hausse de 1 point sur une année.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, en particulier les crédits à l'équipement, ainsi qu'une augmentation du portefeuille-titres. Du côté des ressources, cette évolution traduit une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle, en lien notamment avec l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale des personnes physiques mise en place par le gouvernement, qui a favorisé le rapatriement de fonds vers le système bancaire et, dans une moindre mesure, à une augmentation des dettes envers les établissements de crédit.

## 1. La hausse des emplois reflète un accroissement des créances sur les établissements de crédit et des portefeuilles de titres détenus par les banques

La structure du total-actif des banques fait ressortir une contraction de la part des créances sur la clientèle, de 2,1 points à 54,7%, en faveur du portefeuille-titres dont la part ressort en progression de 1,7 point à 26,6% ainsi que celle des créances sur les établissements de crédit qui affiche une hausse de 0,2 point à 13,3%.

Graphique n°27 :  
Structure de l'actif des banques (en %)



● Créances sur les établissements de crédit et assimilés ● Créances sur la clientèle ● Portefeuille-titres ● Autres actifs

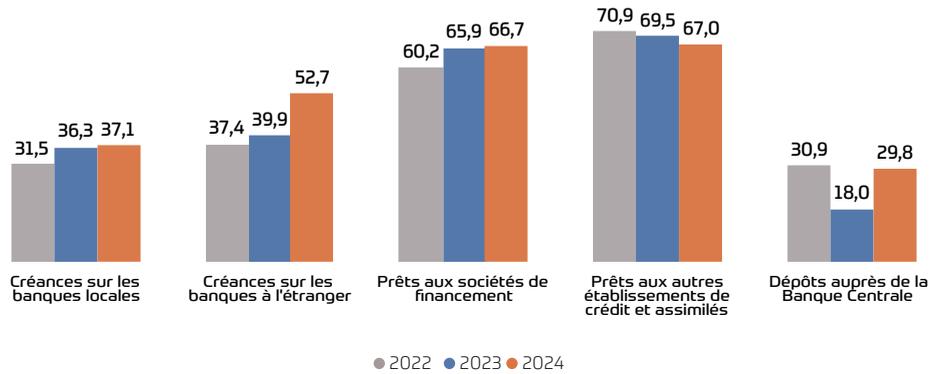
Les actifs bancaires libellés en devises représentent 8% des emplois des banques, en recul de 0,1 point, dont près de 4,5% sont des créances en devises sur des non-résidents.

### 1.1. La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est liée principalement à l'augmentation des créances sur les banques étrangères

Après une baisse de 0,6% en 2023, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 10,2% à 253,1 milliards de dirhams. Cette hausse reflète essentiellement celles des dépôts auprès des banques étrangères et de la Banque Centrale.

Graphique n°28 :

Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



Les créances sur les banques locales, se sont appréciées de 2% à 37,1 milliards reflétant une hausse des valeurs reçues en pension de 30,4% à 11,2 milliards, conjuguée à une baisse des prêts de trésorerie et des prêts financiers de 3,5% à 18 milliards et de 13,8% à 7,9 milliards de dirhams respectivement.

Les créances sur les banques étrangères se sont renforcées de 32% à 52,7 milliards, en lien principalement avec la progression des prêts de trésorerie, qui se sont accrus de 45% à 27,4 milliards, ainsi que celle des comptes ordinaires de +25,6% à 21,4 milliards. Les prêts financiers sont restés stables à 4 milliards.

Pour sa part, l'encours des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement a enregistré une hausse de 1,1% à 66,7 milliards, tiré par la hausse des prêts de trésorerie de 17,8% à près de 14 milliards. S'agissant des prêts financiers, ils ont baissé de 2,5% à 52,7 milliards. Ces évolutions reflètent le recours accru des sociétés de financement au refinancement bancaire.

Les créances sur les autres établissements de crédit et assimilés ont reculé de 3,6% à 67 milliards, recouvrant principalement les banques offshore et les autres établissements de crédit non-résidents<sup>11</sup> en lien notamment avec une baisse des financements en devises des opérateurs économiques.

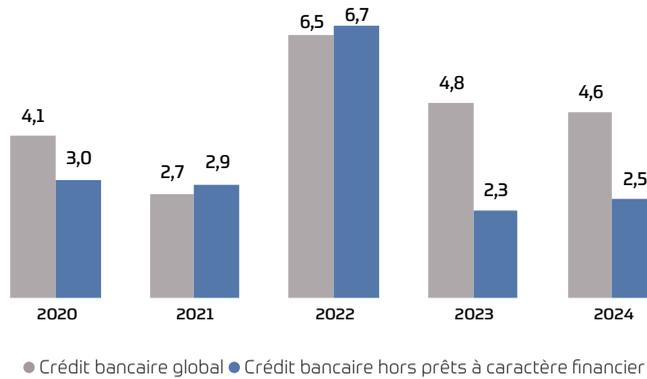
Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont appréciées de 12,6% à 74 milliards de dirhams après une baisse de 2,9% en 2023 et celles libellées en dirhams se sont accrues de 9,3% à 179,1 milliards.

<sup>11</sup> Notamment les succursales et les agences à l'étranger d'établissements de crédit marocains, les banques multilatérales de développement, les organismes financiers internationaux et les autres organismes bailleurs de fonds.

## 1.2. Le crédit bancaire a enregistré un ralentissement des crédits accordés aux ménages et une accélération des crédits à l'équipement

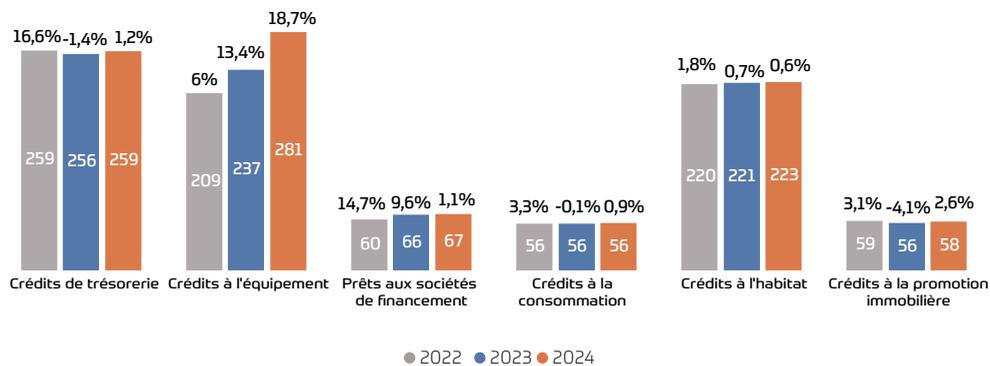
Après une hausse de 4,8% en 2023, le rythme de progression de l'encours brut des crédits a légèrement décéléré à 4,6% à 1.162,3 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 73% après 75% en 2023.

Graphique n°29 :  
Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Par objet économique, les crédits à l'équipement ont connu une accélération de 18,7% à 281 milliards, suivis des crédits de trésorerie qui ont connu une hausse de 1,2% à 259 milliards, des prêts aux sociétés de financement de 1,1% à 66,7 milliards, et des crédits à la consommation de 0,9% à 56,1 milliards. Les crédits immobiliers ont augmenté de 1% à 280,3 milliards, reflétant une hausse des crédits à la promotion immobilière de 2,6% à 57,8 milliards, et celle des crédits à l'habitat de 0,6% à 222,5 milliards.

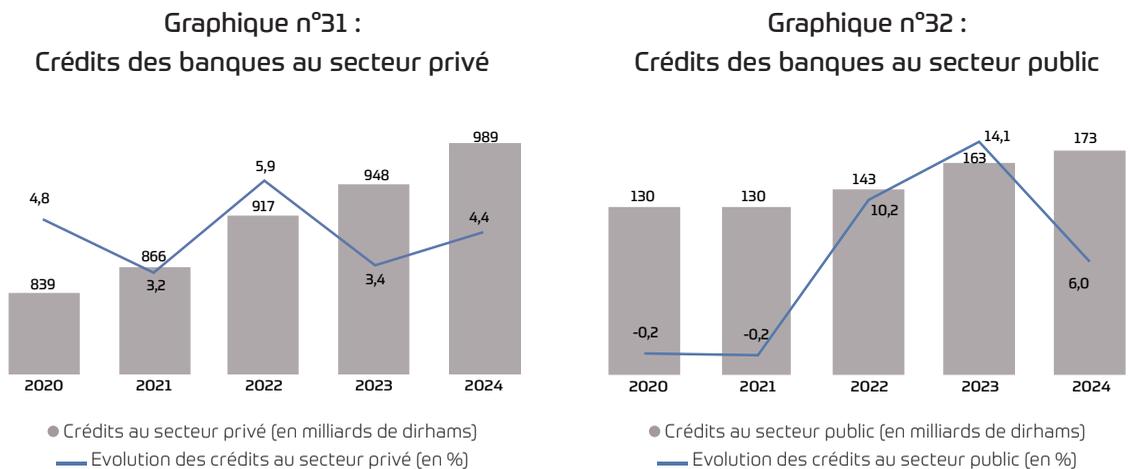
Graphique n°30 :  
Evolution des crédits octroyés par les banques par objet économique (en milliards de dirhams)



● 2022 ● 2023 ● 2024

L'encours des crédits aux entreprises non financières a enregistré une hausse de 2,9% après 2,5% en 2023. Cette évolution reflète une hausse de 2,2% à 482,8 milliards de dirhams pour les crédits aux entreprises privées et une augmentation de 7% à 82,5 milliards pour les crédits aux entreprises publiques. Les crédits aux ménages se situent à 323,3 milliards de dirhams, marquant une progression à 1,2%, après 1,3% un an auparavant.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont établis à 989 milliards de dirhams, en hausse de 4,4%, après 3,4% l'année précédente et ceux destinés au secteur public ont décéléré à 6%, après 14,1% en 2023.

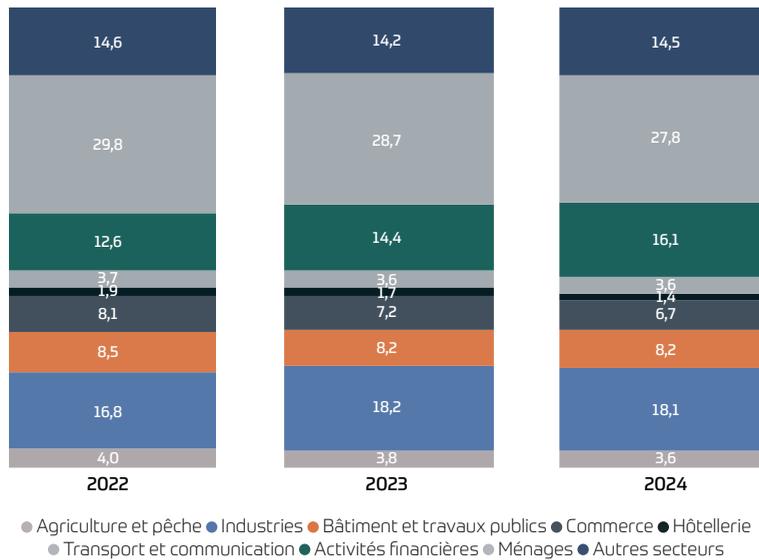


Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié d'un encours de crédits quasi-stable après une baisse de 2% une année auparavant, ramenant ainsi sa part dans le total des crédits de 3,8% à 3,6%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 210,3 milliards, en hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. Sa part dans le total du crédit a légèrement reculé de 0,1 point pour s'établir à 18,1%. Cette évolution est soutenue notamment par la croissance des financements au secteur des industries extractives en progression de 12,4%, au secteur de la production de l'énergie et de l'eau en hausse de 6,5%, au secteur des industries chimiques et para-chimiques en hausse de 8%, aux industries métallurgiques de 2,5% et aux industries agroalimentaires de 0,6%. En revanche, des baisses ont été enregistrées au niveau des industries manufacturières diverses de 8,1% et du secteur du textile de 12,4%.

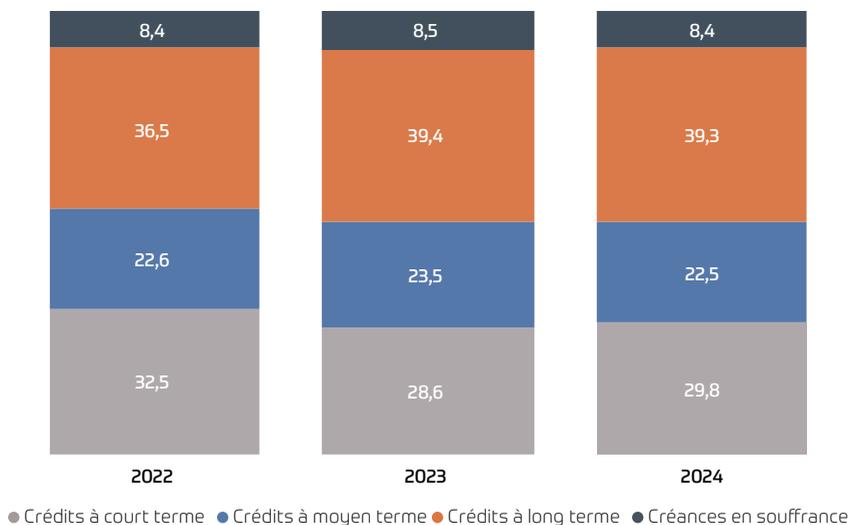
Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont régressé de 2,3% à 78,4 milliards. Le crédit au secteur de l'hôtellerie a également reculé de 13,1% pour s'établir à 15,9 milliards de dirhams. Les crédits accordés au secteur du transport et communication ont, pour leur part, augmenté de 2,5% à 41,5 milliards de dirhams.

**Graphique n°33 :**  
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



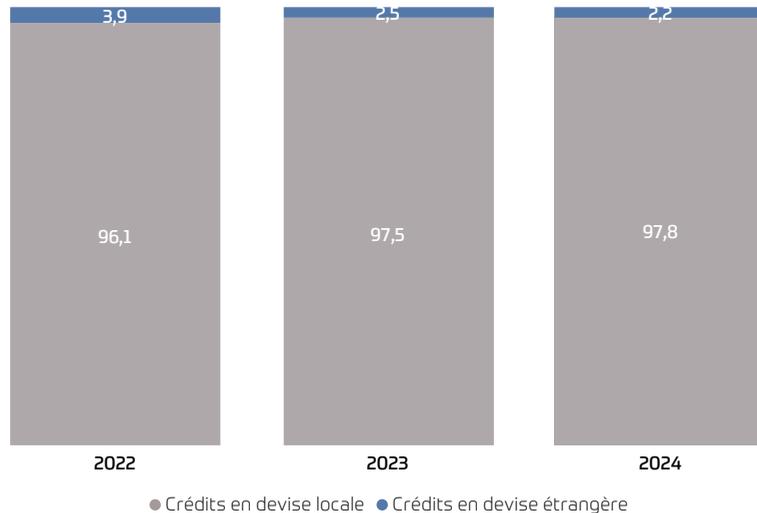
Par maturité, le rythme de progression des crédits à court terme a enregistré une progression de 9,4% après une baisse de 7,9% en 2023 reflétant une hausse des financements de trésorerie des entreprises. Leur part, dans le total des crédits, a augmenté à 29,8% au détriment de celle des crédits à moyen terme dont la part s'est établie à 22,5%. La part des crédits à long terme est stable à 39,3%.

**Graphique n°34 :**  
Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)



Par type de monnaie, les crédits octroyés en devises étrangères ont reculé de 8,6% après une baisse de 31,4% en 2023, en lien avec le repli des coûts d'importation, notamment des produits énergétiques et des produits bruts.

Graphique n°35 :  
Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques  
par type de monnaie (en %)



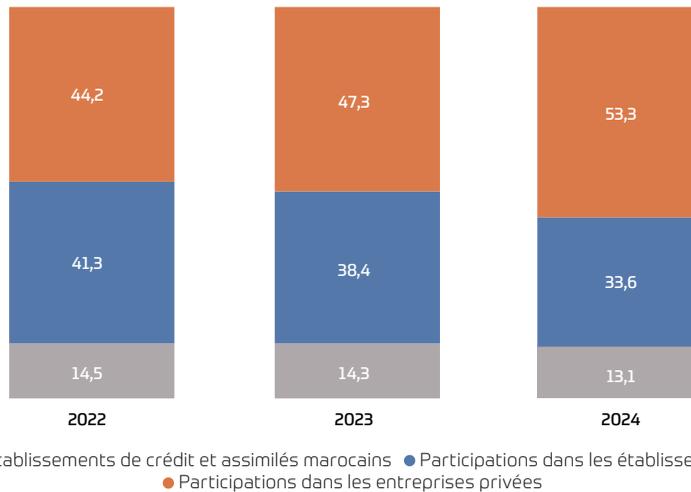
### 1.3. Le portefeuille-titres des banques a augmenté sous l'effet de la hausse du portefeuille des Bons du Trésor et des titres de participation

A fin 2024, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques s'est établi à 511,2 milliards de dirhams, en hausse de 15,3% représentant 26,6% du total des emplois bancaires.

Selon la comptabilité d'intention, le portefeuille de transaction a progressé de 25,7% à 246,8 milliards de dirhams, après une hausse de 1,8% une année auparavant, au même titre que le portefeuille de placement qui a vu son encours progresser de 14,5% à 75,3 milliards. De leur côté, les titres d'investissement ont reculé de 1% à 107 milliards.

S'agissant du portefeuille de participations, il a connu un accroissement de 11,9% à 82,1 milliards en relation avec l'accroissement des participations dans les entreprises financières de 26,8% à près de 40,1 milliards. Aussi, les participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ont progressé de 2,7% à 9,8 milliards de dirhams. Celles détenues dans les établissements de crédit à l'étranger ont reculé de 1,6% à 25,3 milliards de dirhams.

**Graphique n°36 :**  
**Ventilation du portefeuille de participations des banques**  
**par type de contrepartie (en %)**



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique fait ressortir une hausse des Bons du Trésor de 14,2% à 286,9 milliards de dirhams, soit 15% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une décélération à 10,9% à 34,4 milliards de dirhams. Les titres de propriété détenus par les banques ont enregistré, de leur côté, une progression de 17,8% à 189,9 milliards, après une hausse de 5,9% en 2023.

**Graphique n°37 :**  
**Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique**  
**(en milliards de dirhams)**



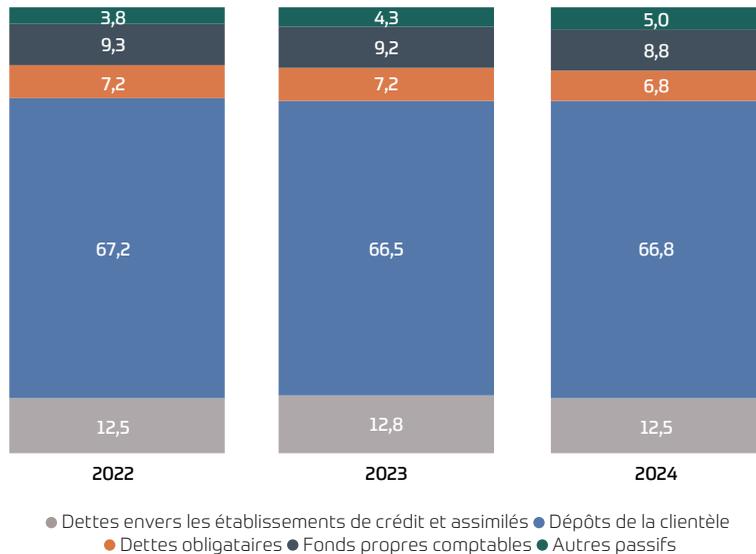
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a progressé de 4,6% pour s'établir à 7,6 milliards de dirhams, dont près de 84% sont affectées à la couverture des titres de participation détenus dans des entreprises liées.

## 2. Les ressources bancaires se sont renforcées, reflétant une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle, des dettes envers les établissements de crédit et des émissions obligataires

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 9,2% après 3,4% en 2023. Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 6,7% à 239,5 milliards de dirhams. De même, les dettes obligataires ont progressé de 2,6% à 130,6 milliards de dirhams.

Compte tenu de ces évolutions, la part des dettes envers les établissements de crédit dans les ressources bancaires s'est contractée de 0,3 point à 12,5% et la part des dépôts de la clientèle, s'est appréciée de 0,3 point à 66,8%. Les fonds propres ont représenté 8,8% des ressources.

Graphique n°38 :  
Structure du passif des banques (en %)



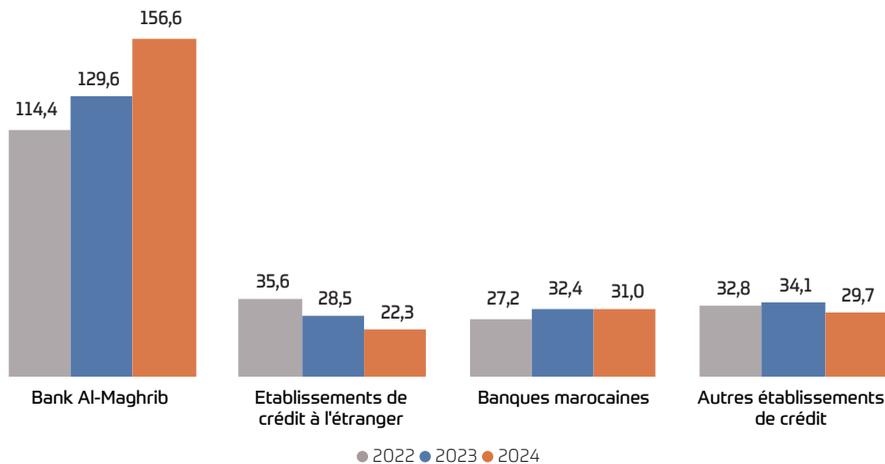
La part des ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents s'est repliée à 1,3% du total des ressources.

## 2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté dans un contexte de hausse du besoin de liquidité des banques

En 2024, le besoin de liquidité des banques s'est accentué, se situant à 123,7 milliards en moyenne hebdomadaire après 83,2 milliards une année auparavant en lien avec la hausse de la monnaie fiduciaire.

Dans ce contexte, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 6,7% à 239,5 milliards de dirhams en 2024, après 6,9% en 2023.

Graphique n°39 :  
Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)



Par contrepartie, l'encours des dettes auprès de la Banque Centrale s'est accru de 20,8%, après une hausse de 13,3%, pour totaliser un montant de 156,6 milliards de dirhams à fin 2024. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 72,6 milliards de dirhams, de la pension livrée à long terme pour 49,6 milliards et de prêts garantis<sup>12</sup> pour 34,4 milliards de dirhams.

Les dettes interbancaires ont vu leur encours reculer de 4,3% à 31 milliards, après une hausse de 19,1% un an auparavant. Cette évolution reflète la contraction des emprunts de trésorerie et des emprunts financiers de 15,8% et 13,5% respectivement. En revanche, les valeurs données en pension ont enregistré une hausse de 19,6%. Les emprunts auprès des autres établissements de crédit ont baissé de 12,9% à 29,7 milliards de dirhams.

Les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont reculé de 21,8% à 22,3 milliards, dont 14,1 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères représentant 0,7% du total des ressources des banques.

<sup>12</sup> Accordés notamment dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit, des banques participatives et du programme de refinancement des crédits Intelaka.

Par type de monnaie, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 209 milliards, ont enregistré une hausse de 12%, tandis que les dettes en devises se sont contractées de 19,7% à près de 30,5 milliards de dirhams.

## 2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont progressé favorablement soutenues par les comptes à vue

A fin 2024, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.275 milliards de dirhams, marquant une hausse de 9,2% après 3,4% une année auparavant sous l'effet, en partie, de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale des personnes physiques mise en place par le gouvernement. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 91%. Les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 8,8% après 3,6% en 2023, représentant 97,1% du total.

### Encadré n°1 :

#### Programme de « régularisation volontaire » des situations fiscales au Maroc

*La loi de finances 2024 a instauré une opération de régularisation volontaire de la situation fiscale au Maroc. Cette mesure visait à permettre aux personnes physiques et morales de régulariser leurs revenus et profits non déclarés, au Maroc et à l'étranger, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en échange d'une contribution libératoire.*

*Selon les dispositions des articles 7 et 8 de la loi de finances 2024, l'amnistie fiscale comprend :*

*- La régularisation volontaire de la situation fiscale des contribuables : Sont concernées les personnes physiques au titre de leurs profits et revenus imposables au Maroc, n'ayant pas été déclarés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et constituant la source des avoirs et de financement des dépenses suivantes :*

- (i) Les avoirs liquides déposés dans des comptes bancaires ;*
- (ii) Les avoirs liquides détenus en monnaie fiduciaire sous forme de billets de banque ;*
- (iii) Les acquisitions de biens meubles ou immeubles non destinés à usage professionnel et*
- (iv) La souscription d'avances en comptes courants d'associés ou en compte de l'exploitant et des prêts accordés aux tiers.*

**Encadré n°1 (suite) :**

- *La régularisation spontanée : Sont concernées, les personnes physiques et morales résidentes au Maroc, disposant d'une résidence fiscale, d'un siège social ou d'un domicile fiscal au Maroc, et ayant constitué des avoirs et liquidités à l'étranger avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en infraction à la réglementation des changes.*

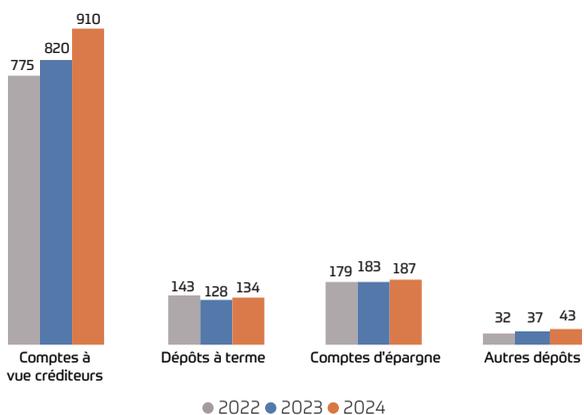
*Au terme de cette opération, les dépôts versés ont porté sur un montant de 32 milliards de dirhams.*

Par catégorie, les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 11,1% à 910,5 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 2,6% à 187,5 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 134,3 milliards, se sont redressés de 4,7%, après une baisse de 10% un an auparavant, en lien avec le relèvement des taux de rémunération. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont totalisé 42,7 milliards, en hausse de 16,6%, après une hausse de 12,8% en 2023.

En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 71,4%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 10,5% et 14,7%.

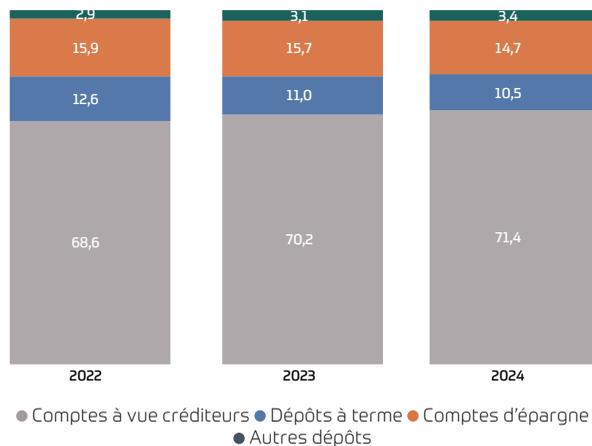
**Graphique n°40 :**

**Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)**



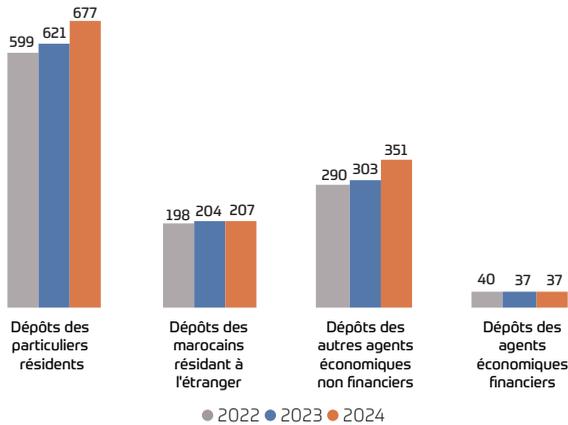
**Graphique n°41 :**

**Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)**

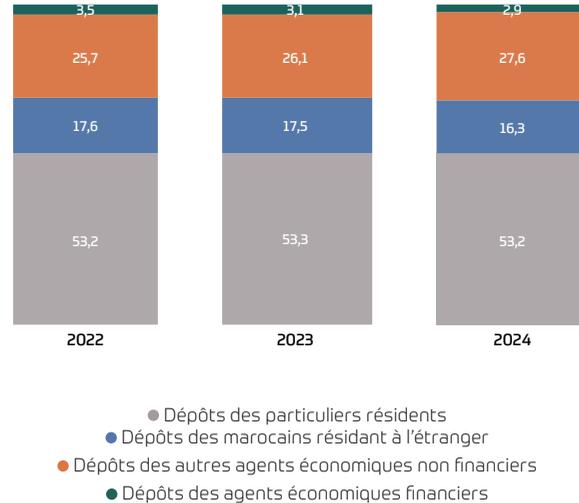


Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 9,1% à 676,9 milliards de dirhams, après 3,6% à fin 2023, sous l'effet d'une progression de 12% des dépôts à vue, de 1,6% des dépôts en comptes d'épargne et de 2,9% de leurs dépôts à terme.

**Graphique n°42 :**  
Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)



**Graphique n°43 :**  
Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger, ont enregistré une hausse de 1,8% à fin 2024 pour s'établir à 207,2 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne de respectivement 3,7% et 2,5%. Les dépôts à terme, ont quant à eux, reculé de 4%.

Les dépôts des autres agents économiques non financiers ont enregistré une progression de 15,7% à 351 milliards de dirhams. Cette hausse recouvre notamment celle des dépôts des entreprises privées qui ont enregistré une hausse de 14,8% à 274,9 milliards de dirhams, portée par l'augmentation des dépôts à vue de 15% à 224,5 milliards, celle des dépôts des entreprises publiques avec une augmentation de 16,1% à 26,9 milliards de dirhams et celle des dépôts des institutions à but non lucratif (IBNL) qui progressent de 30% à 21,9 milliards.

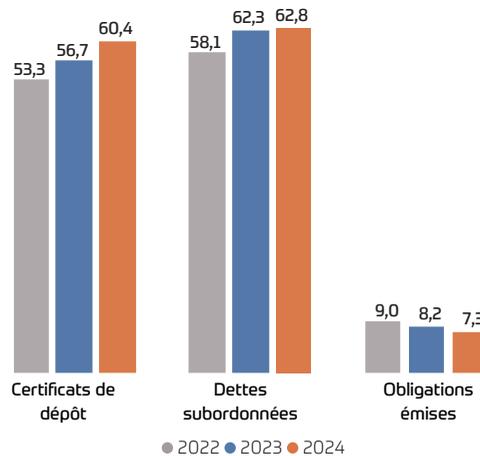
Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts progresser de 0,3% à près de 36,7 milliards de dirhams. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 77% de dépôts à terme, ont progressé de 20,8% à 10,5 milliards.

Quant aux dépôts des compagnies d'assurances, ils se sont redressés de 46,6% à 7,4 milliards de dirhams, après une baisse de 21% un an auparavant, tirés principalement par la hausse de leurs dépôts à terme de 58,1% et de leurs dépôts à vue de 43,2%.

### 2.3. Décélération du recours des banques au refinancement sur les marchés de la dette

A fin 2024, l'encours global des dettes obligataires s'est établi à 130,6 milliards de dirhams, en hausse de 2,6%. Sa part dans le total des ressources a reculé de 0,4 point à 6,8%. Cette évolution reflète une progression de l'encours des titres de créance émis de 4,3% à 67,7 milliards et des dettes subordonnées de 0,9% à 62,8 milliards.

Graphique n°44 :  
Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



La hausse des titres de créance émis résulte de la progression de 6,5% de l'encours des certificats de dépôt. Pour leur part, les obligations émises ont vu leur encours baisser de 10,8%.

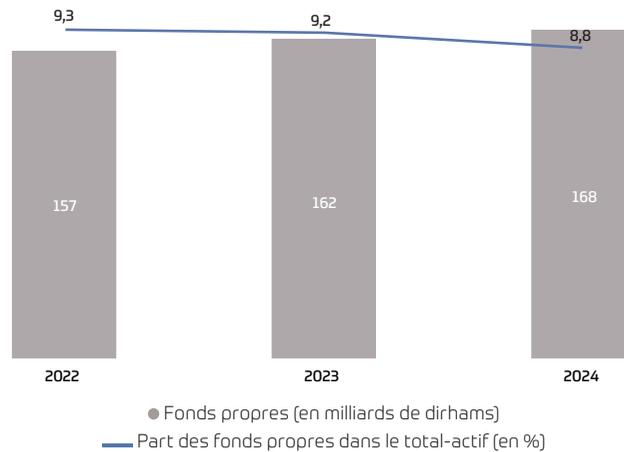
La maturité des ressources levées sur les marchés de la dette privée s'est écourtée, les titres<sup>13</sup> ayant une maturité supérieure à 2 ans représentant 44% du total (31% en 2023) contre 56% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans (69% l'année précédente).

<sup>13</sup> Les certificats de dépôt.

## 2.4. Les fonds propres des banques ont continué à se renforcer

Les fonds propres comptables des banques se sont accrus de 3,6% à 167,8 milliards de dirhams, après une hausse de 3,3% en 2023. Leur part dans les ressources s'est établie à 8,8%.

Graphique n°45 :  
Evolution des fonds propres comptables des banques

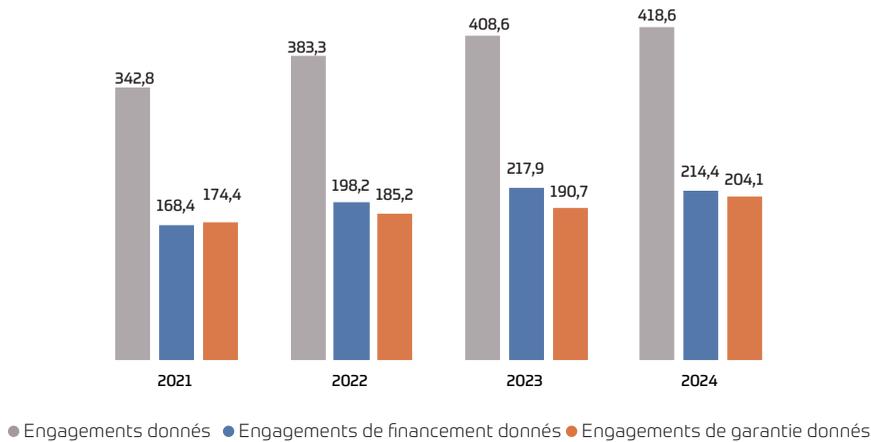


Cette évolution a été soutenue par celle des résultats affectés aux réserves en fonds propres détenues par les banques de 2,5% à 118,7 milliards de dirhams et par des opérations d'augmentation du capital de 6,8% à 31,7 milliards de dirhams, du report à nouveau à 13,8 milliards de dirhams et des fonds spéciaux de garantie à 4 milliards de dirhams.

## 3. Les engagements de financement et de garantie donnés par les banques ont progressé

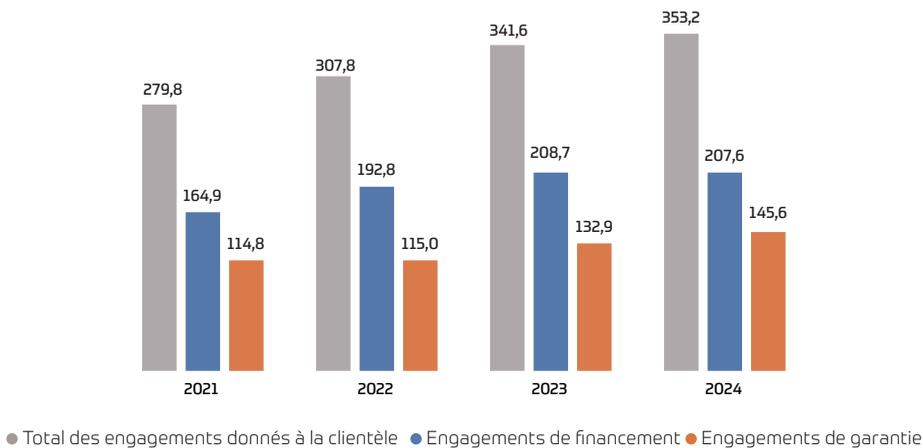
Les expositions en hors-bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

**Graphique n°46 :**  
Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



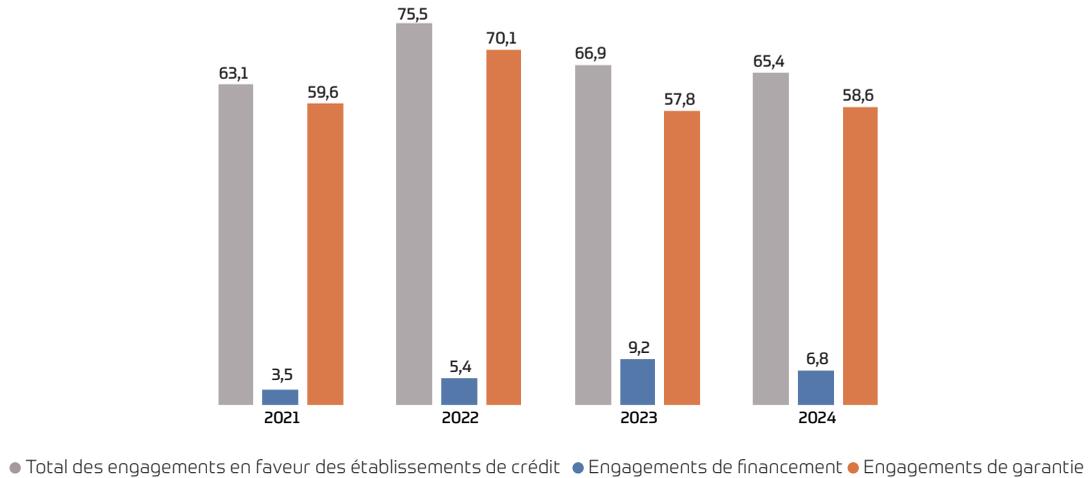
Les engagements donnés ont décéléré de 2,4% à 418,6 milliards de dirhams, après une hausse de 6,6% enregistrée l'année précédente. Cette évolution recouvre une baisse des engagements de financement de 1,6% à 214,4 milliards et une hausse des engagements de garantie de 7%, à 204,1 milliards.

**Graphique n°47 :**  
Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



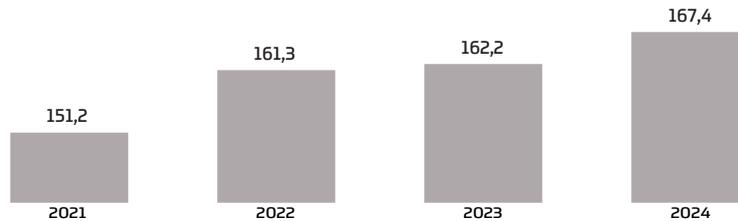
Avec une part de 84% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle se sont appréciés de 3,4% à près de 353,2 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement ont marqué une baisse de 0,5% à près de 207,6 milliards et les engagements de garantie ont augmenté de 9,5% à 145,6 milliards de dirhams.

Graphique n°48 :  
Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit  
(en milliards de dirhams)



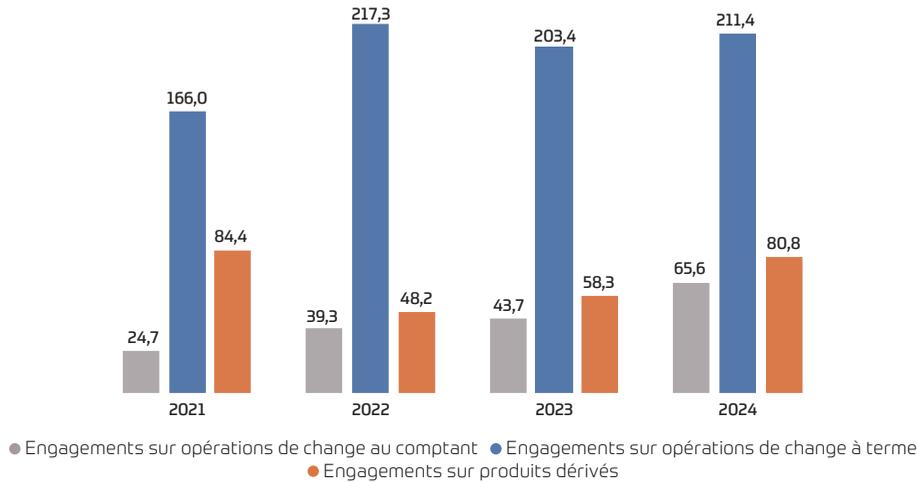
Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés ont reculé de 2,4% après une baisse de 11,4% en 2023. Ces engagements couvrent des engagements de garantie à 58,6 milliards de dirhams et des engagements de financement de 6,8 milliards.

Graphique n°49 :  
Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Concernant les engagements reçus des banques, ils se sont établis à 167,4 milliards, soit une évolution de 3,2% après 0,6% en 2023. Par objet, les engagements de garantie reçus se sont situés à 156,4 milliards de dirhams et les engagements de financement reçus ont progressé à 11 milliards de dirhams.

**Graphique n°50 :**  
**Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés**  
**(en milliards de dirhams)**



L'encours des engagements sur les opérations de change à terme s'est inscrit en hausse de 4% à 211,4 milliards reflétant une hausse des besoins de couverture en 2024 comparativement à l'année précédente. Les engagements sur les opérations de change au comptant se sont, pour leur part, appréciés de 50% à 65,6 milliards de dirhams.

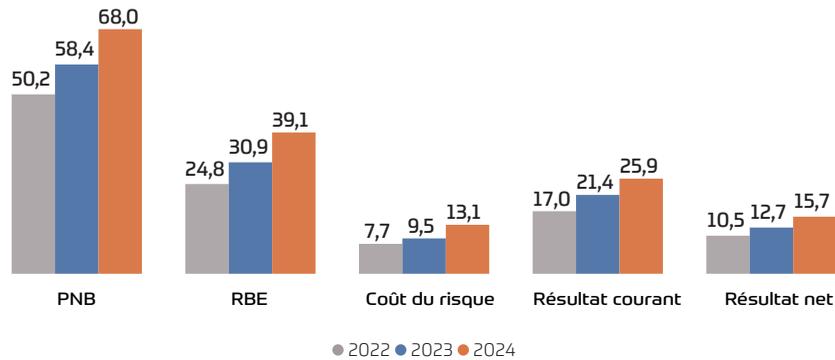
Les engagements sur produits dérivés correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle. Leur encours notionnel a évolué de 38,5% à près de 80,8 milliards de dirhams. Cette progression couvre une hausse des engagements sur instruments de cours de change de 21,5% à 31 milliards de dirhams et une baisse des engagements sur instruments de taux d'intérêt de 28,7% à 8,2 milliards de dirhams dans un contexte de montée des taux d'intérêt. Les engagements sur les autres instruments ont connu une progression de 94,8% à 41,6 milliards de dirhams. Ces évolutions sont en lien principalement au recours à des contrats à terme sur Bons Du Trésor (BDT) en faveur de la clientèle OPCVM dans un contexte d'anticipation de la baisse des taux.

#### **4. Le résultat des banques a progressé à la faveur des revenus des différentes lignes de métier**

L'exercice 2024 a enregistré une progression de 24,1% du résultat net cumulé des banques à 15,7 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique par la consolidation des performances des portefeuilles financiers, une amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commission, en dépit d'un accroissement du coût du risque.

Graphique n°51 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)

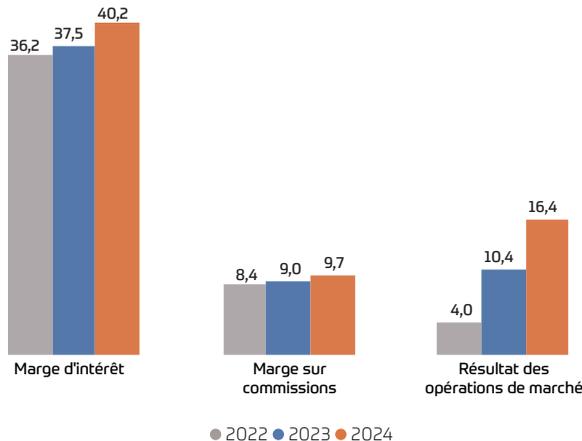


#### 4.1. Le produit net bancaire s'est amélioré tiré par l'activité d'intermédiation et les opérations de marché

Le produit net bancaire (PNB) s'est apprécié de 16,3% à 68 milliards de dirhams sous l'effet de l'accroissement de ses trois composantes.

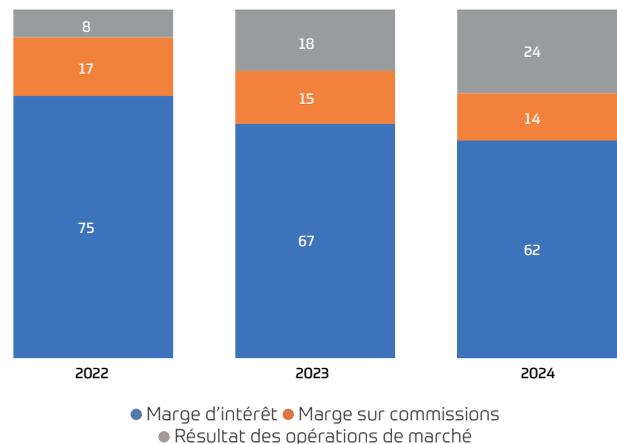
Graphique n°52 :

Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)



Graphique n°53 :

Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 62% du PNB, la marge d'intérêt s'est appréciée de 7,3% à 40,2 milliards de dirhams, après 3,5% en 2023.

Par composante, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, s'est amélioré de 7,9% à 39,3 milliards de dirhams reflétant une hausse des intérêts perçus de 7,6% à 48,7 milliards, accompagnée d'une augmentation des intérêts servis sur les dépôts de 6,4% à 9,5 milliards de dirhams, en lien notamment avec le relèvement du taux d'intérêt sur les dépôts à terme et comptes d'épargne et la transformation d'une partie des dépôts à vue en dépôts à terme.

Le produit net d'intérêt sur titres de créance s'est replié de 27,3% à 701 millions suite à une hausse des intérêts perçus sur les titres de créance émis de 9% à 5,8 milliards de dirhams, conjuguée à celle des intérêts servis sur les titres détenus de 17,1% à 5,1 milliards de dirhams.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a augmenté de 72,4% à 241 millions de dirhams, reflétant une hausse des intérêts perçus sur les prêts de 11,5% à 8,1 milliards et celle des intérêts servis sur les emprunts de 10,3% à près de 7,9 milliards de dirhams.

De son côté, la marge sur commissions a augmenté de 7,8% à près de 9,7 milliards après une hausse de 6,8% observée l'année précédente.

#### Evolution des commissions perçues

<i>(en millions de dirhams)</i>	2023	2024	Variation	
			Montant	%
Commissions perçues	10 657	11 553	895	8,4%
Commissions sur prestations de service	9 902	10 884	982	9,9%
Commissions sur fonctionnement de compte	1 720	1 839	119	6,9%
Commissions sur moyens de paiement	4 221	4 828	607	14,4%
Commissions sur opérations sur titres	122	194	72	59,0%
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	511	590	79	15,5%
Commissions sur prestations de service sur crédit	593	574	-20	-3,3%
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	72	68	-4	-5,7%
Commissions sur ventes de produits d'assurance	403	396	-8	-1,9%
Autres commissions sur prestations de service	2 260	2 396	137	6,1%
Commissions sur opérations de change	745	664	-81	-10,9%
Commissions sur engagements sur titres	5	3	-3	-48,9%
Commissions sur engagements sur produits dérivés	5	2	-3	-63,3%

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 10,9 milliards, marquant une progression de 10%, tirée par la hausse des commissions sur opérations sur titres de 59%, des commissions sur titres en gestion ou en dépôt de 15,5% et des commissions sur moyens de paiement de 14,4%. Cette hausse s'explique par la hausse du nombre de cartes émises par les banques marocaines de 12% à 22,7 millions de cartes. Les commissions sur fonctionnement de compte se sont accrues de 6,9% et celles relatives aux prestations sur services de crédit ont reculé de 3,3%. Les commissions sur opérations de change ont marqué un repli de 10,9%.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré un rebond de près de 58,5% à 16,4 milliards de dirhams. Cette augmentation reflète une amélioration du résultat des opérations sur titres de transaction passant de 5,2 milliards en 2023 à 10,5 milliards de dirhams reflétant l'effet de la baisse des taux sur leur valeur de marché. Le résultat des titres de placement s'est accru à 893 millions de dirhams et le résultat des opérations de change a progressé de 23,6%, s'élevant à 5,9 milliards de dirhams après 4,8 milliards en 2023.

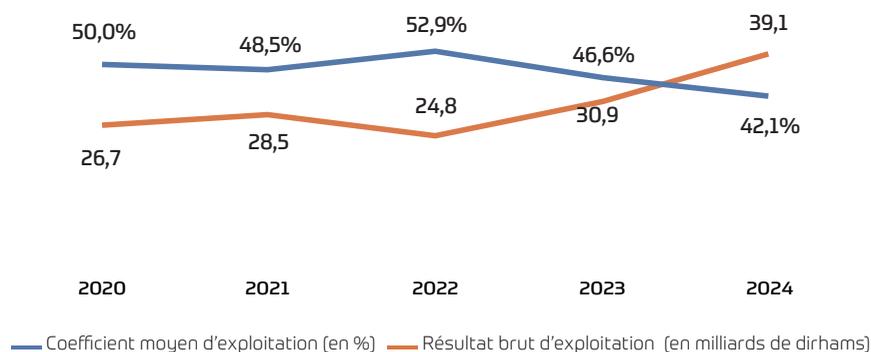
Pour leur part, le résultat des opérations sur produits dérivés a poursuivi sa baisse, passant d'un solde positif de 85 millions à un déficit de -875 millions de dirhams, dans un contexte de hausse des taux. Cette variation est le corollaire des résultats sur titres de transaction et de change et en est généralement inversement proportionnel. En effet, l'intérêt d'un instrument de couverture réside dans sa corrélation négative au contrat sous-jacent afin de réaliser un bénéfice permettant d'absorber la perte enregistrée sur ledit contrat, en cas d'évolution négative du marché.

#### 4.2. Le coefficient d'exploitation des banques s'est amélioré sous l'effet de la hausse du PNB

Les charges générales d'exploitation ont totalisé 28,6 milliards, en hausse de 5,1%, après 2,6% une année auparavant. Compte tenu de la hausse plus importante du PNB, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré de 4,5 points à 42,1%.

La hausse des charges générales d'exploitation reflète un accroissement des charges du personnel de 4,8% à 13,2 milliards de dirhams, des charges externes<sup>14</sup> de 4,4% à 11,2 milliards, ainsi que des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 9,7% à 2,8 milliards.

Graphique n°54 :  
Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'est amélioré de 26,6% à 39,1 milliards de dirhams.

<sup>14</sup> Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

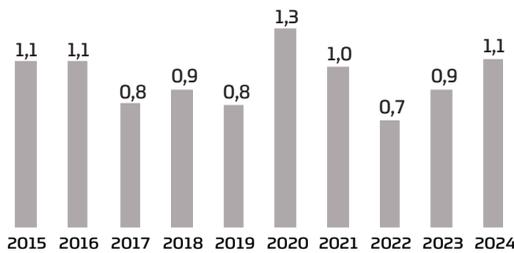
### 4.3. Le coût du risque des banques s'est accru reflétant principalement une augmentation de la couverture des créances sensibles inscrites en watch-list

Le coût du risque s'est accru de 38,5% pour s'établir à 13,1 milliards de dirhams, après une hausse de 22,7% enregistrée en 2023. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance a augmenté de 9,4% à 9,1 milliards de dirhams, après une hausse de 8,2% en 2023. Les autres dotations nettes de reprises sont passées de 1,2 milliard à 4,1 milliards de dirhams, en lien avec un accroissement des provisions en couverture des dossiers de créances sensibles inscrits en watch-list.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 33,6%, après 30,8% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a augmenté à 1,1% après 0,9%.

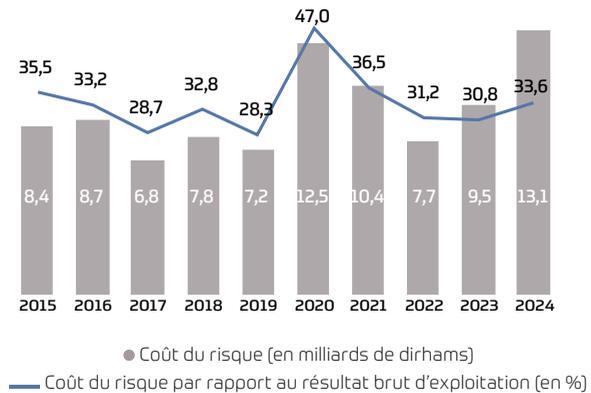
Graphique n°55 :

Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



Graphique n°56 :

Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation



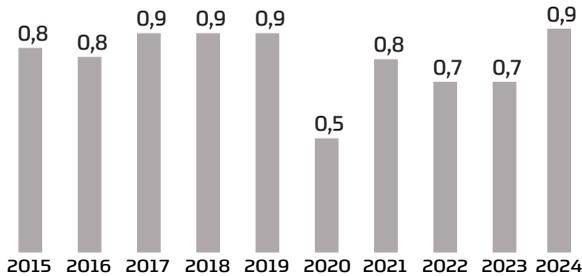
● Coût du risque (en milliards de dirhams)

— Coût du risque par rapport au résultat brut d'exploitation (en %)

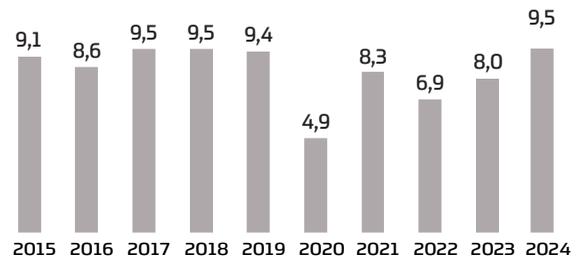
Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a progressé de 21,3% pour se situer à 25,9 milliards de dirhams. Pour sa part, le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé d'un solde de 2,3 milliards à 1,3 milliard de dirhams en lien avec la constatation, en 2023, de l'amortissement des dépenses sous forme de dons octroyés par les banques en solidarité suite à la survenance du séisme intervenu dans la région d'Al Haouz en 2023.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 15,7 milliards de dirhams, en hausse de 24,1%, induisant une amélioration de la rentabilité des actifs (ROA) à 0,9% et de la rentabilité des fonds propres (ROE) à 9,5%.

Graphique n°57 :  
Evolution de la rentabilité des actifs  
des banques (ROA) en %



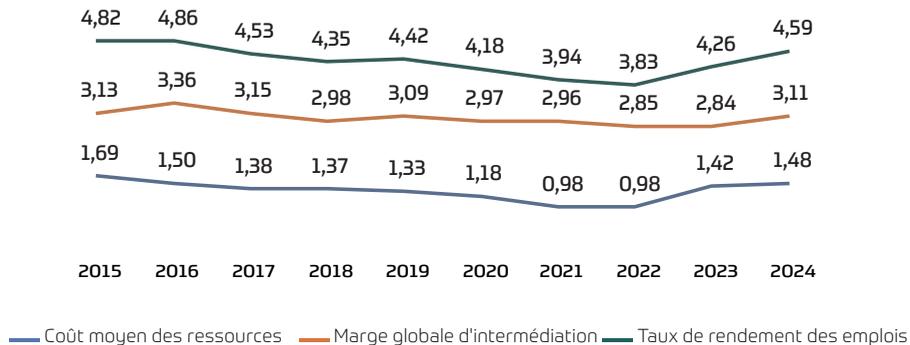
Graphique n°58 :  
Evolution de la rentabilité des fonds propres  
des banques (ROE) en %



#### 4.4. La marge globale d'intermédiation s'est appréciée

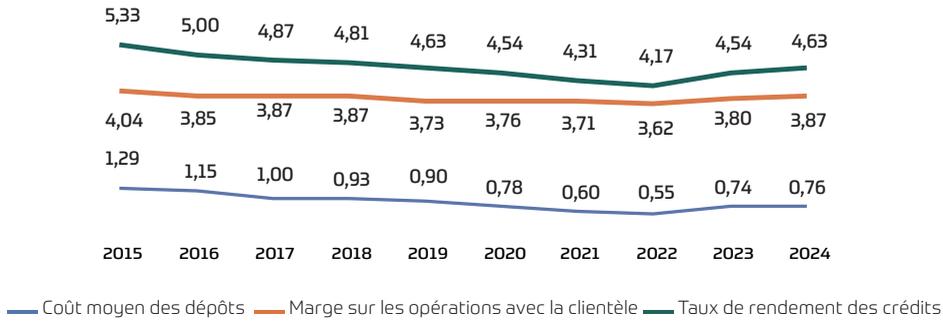
La marge globale d'intermédiation des banques s'est améliorée de 27 points de base à 3,11% reflétant une hausse du taux de rendement moyen des emplois de 33 points de base à 4,59%, sous l'effet de l'accroissement du taux de rendement des titres. En parallèle, le coût moyen des ressources a enregistré une légère hausse de 6 points de base à 1,48% en relation avec le renchérissement du coût moyen des titres de créance émis.

Graphique n°59 :  
Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



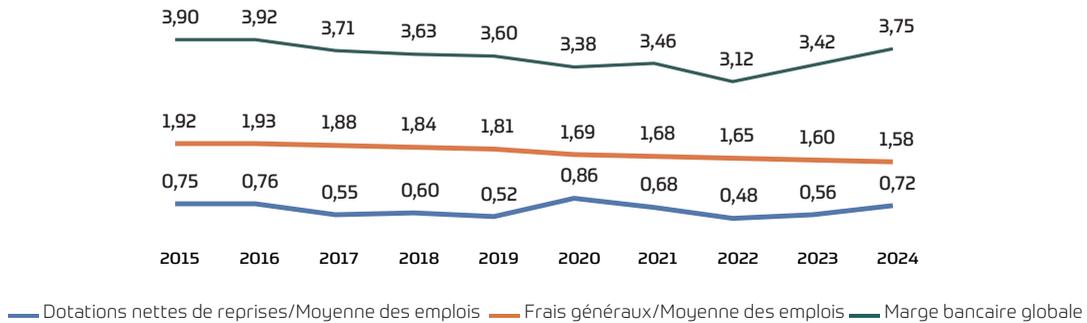
Prise séparément, la marge sur les opérations avec la clientèle a progressé de 7 points de base à 3,87% en 2024. Cette évolution recouvre d'une part, une hausse du rendement moyen des crédits de 9 points de base à 4,63% induite par l'amélioration du rendement des crédits de trésorerie et à la consommation et d'autre part, un renchérissement du coût moyen des dépôts de 2 points de base à 0,76%.

**Graphique n°60 :**  
Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est accrue de 32 points de base à 3,75%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,58% après 1,60% en 2023 et par le coût du risque à concurrence de 0,72% après 0,56%.

**Graphique n°61 :**  
Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



## II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

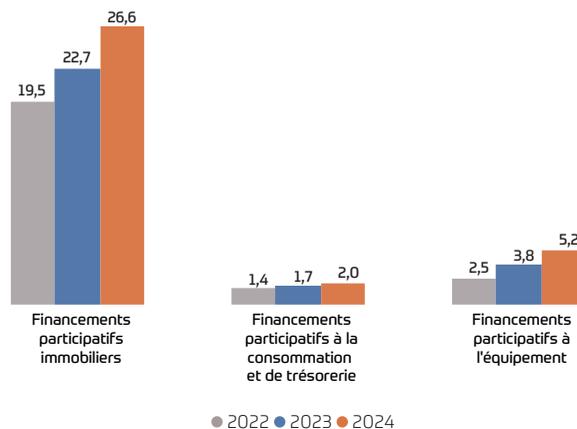
Les banques participatives ont atteint l'équilibre de leurs résultats après une période de montée progressive de leurs opérations.

### 1. La croissance de l'actif des banques et fenêtres participatives est tirée par les financements Mourabaha

Les financements participatifs ont enregistré une hausse de 19,9% en glissement annuel, pour s'établir à 33,8 milliards de dirhams à fin 2024. Ils représentent 86,9% du total-actif en 2024, après 86,4% en 2023. Ils sont constitués à 78,7% de financements immobiliers, 15,4% de financements à l'équipement et de 5,9% de financements à la consommation et de trésorerie.

Graphique n°62 :

Evolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique (en milliards de dirhams)



Les financements participatifs sont constitués à 99% de financements de type Mourabaha et de 1% de financements de type Salam.

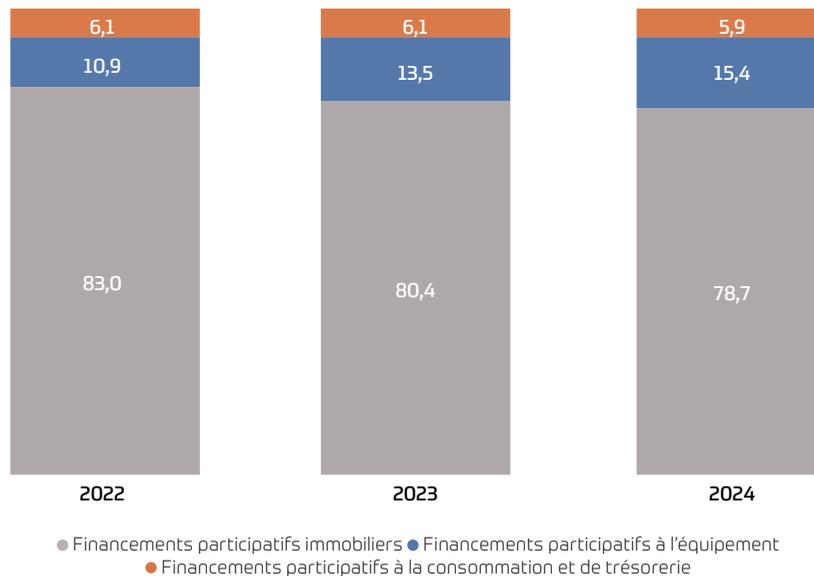
Concernant les financements Mourabaha<sup>15</sup>, l'encours global a enregistré un additionnel annuel de 5,6 milliards de dirhams, pour atteindre 33,6 milliards de dirhams avec marges constatées d'avance<sup>16</sup> et 25,5 milliards de dirhams hors marges.

<sup>15</sup> Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.

<sup>16</sup> A la revente du bien objet d'une opération de Mourabaha au client, l'établissement transfère la marge bénéficiaire (fixée contractuellement) au niveau des comptes de régularisation. Cette marge fait ensuite l'objet d'un étalement au prorata temporis sur la durée du contrat. Ainsi, à chaque clôture comptable ultérieure, l'établissement comptabilise en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.

Réparti par objet économique, le portefeuille de financements Mourabaha est composé de 78,7% de financements immobiliers, 15,4% de financements à l'équipement et 5,9% de financements à la consommation.

Graphique n°63 :  
Structure du portefeuille des financements participatifs (en %)



Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha<sup>17</sup> ressort à 382,8 millions de dirhams en 2024, après 301,4 millions de dirhams en 2023 et 171,1 millions de dirhams en 2022.

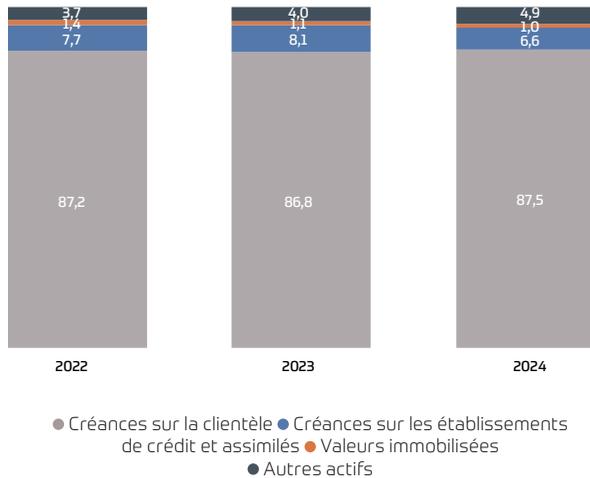
De son côté, l'encours des financements Salam<sup>18</sup> – considérés comme des financements de trésorerie – s'établit à 254,5 millions de dirhams à fin 2024, après 187,7 millions de dirhams à fin 2023 et 104,8 millions de dirhams à fin 2022.

Globalement, les créances sur la clientèle représentent 87,5% du total-actif en 2024, après 86,8% en 2023.

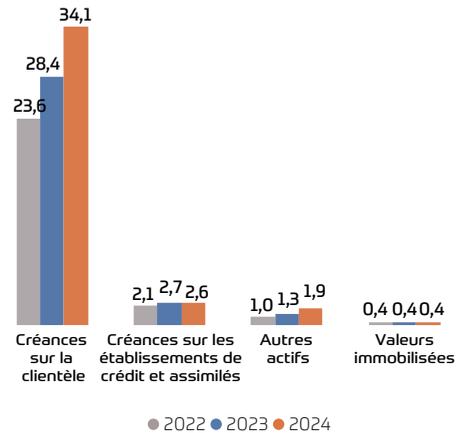
<sup>17</sup> Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.

<sup>18</sup> Contrat en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu. Le produit de financement Salam a été lancé en 2020.

Graphique n°64 :  
Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



Graphique n°65 :  
Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)

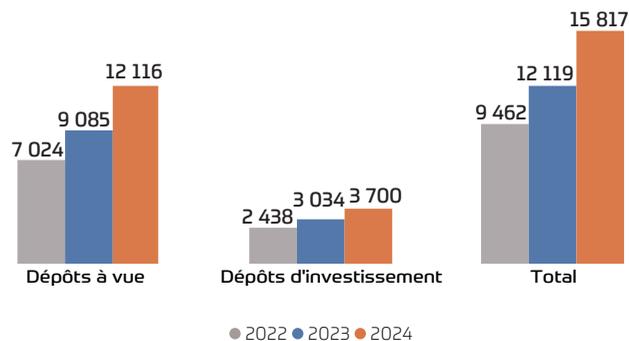


## 2. Les dépôts collectés auprès de la clientèle et les refinancements reçus des maisons-mères constituent près des deux tiers des ressources des banques et fenêtres participatives

A fin 2024, les dépôts à vue et les dépôts d'investissement collectés auprès de la clientèle des banques et fenêtres participatives ont totalisé 15,8 milliards de dirhams, après 12,1 milliards de dirhams en 2023, soit une hausse de 30,5%.

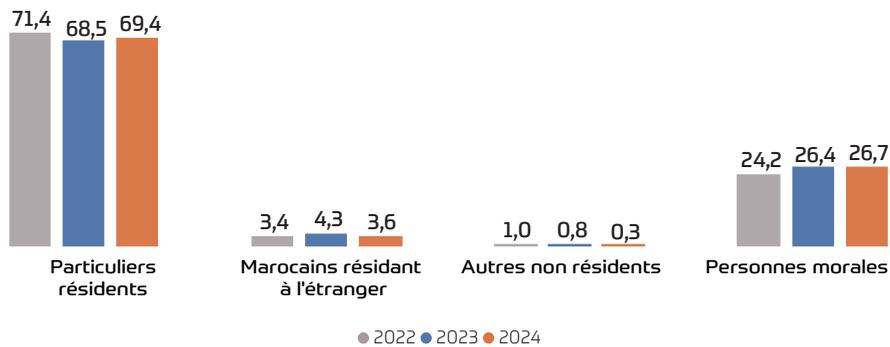
Par catégorie, les dépôts à vue se sont établis à 12,1 milliards de dirhams, en hausse de 33,4% comparativement à l'année précédente. Leur part dans le total des ressources a progressé de 3 points à 31% (après 28% en 2023). De leur côté, les dépôts d'investissement ont crû de 22% à 3,7 milliards de dirhams, représentant 10% des ressources du secteur.

Graphique n°66 :  
Evolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)

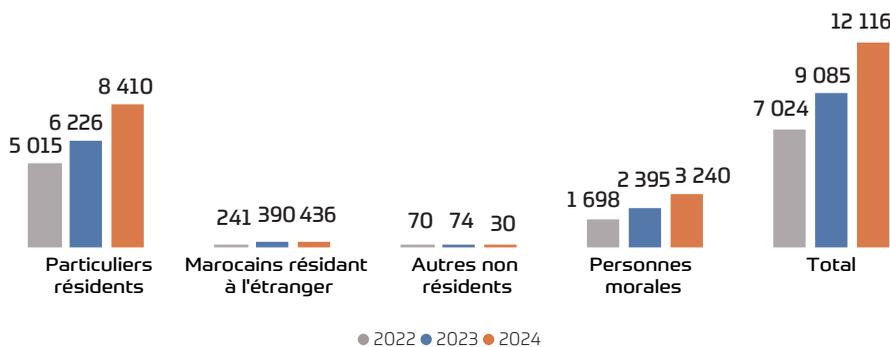


Par agent économique, les dépôts à vue sont détenus par les personnes physiques résidentes à hauteur de 69,4% (après 68,5% à fin 2023), suivies des personnes morales dont la part s'est établie à 26,7% (après 26,4% l'année précédente). Quant aux marocains résidant à l'étranger, leurs dépôts ont augmenté de 11,8% (l'équivalent de 46,2 millions de dirhams) portant leur part à 3,6% des dépôts collectés.

**Graphique n°67 :**  
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



**Graphique n°68 :**  
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)

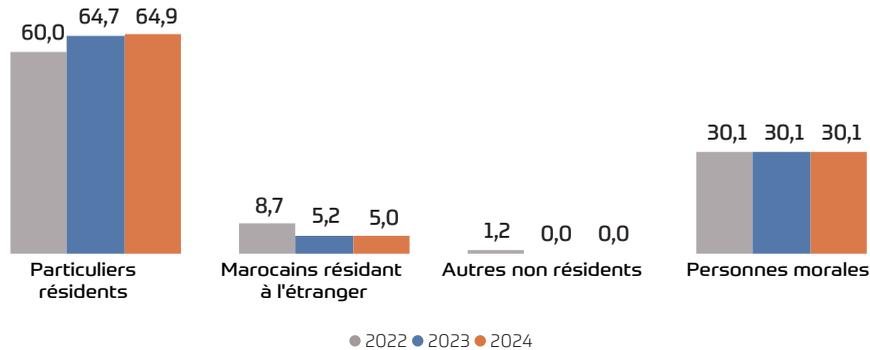


Pour ce qui est des dépôts d'investissement<sup>19</sup>, 64,9% sont détenus par des personnes physiques résidentes (après 64,7% en 2023), 30,1% par des personnes morales (au même niveau qu'en 2023) et 5% par des marocains résidant à l'étranger (après 5,2% une année auparavant).

<sup>19</sup> Les dépôts d'investissement correspondent à des fonds recueillis par les banques et fenêtres participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. Les dépôts d'investissement ne peuvent donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération des déposants ne peuvent être garantis. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement selon une clé de répartition convenue. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement. La collecte des dépôts d'investissement par les établissements bancaires participatifs a démarré en juin 2019.

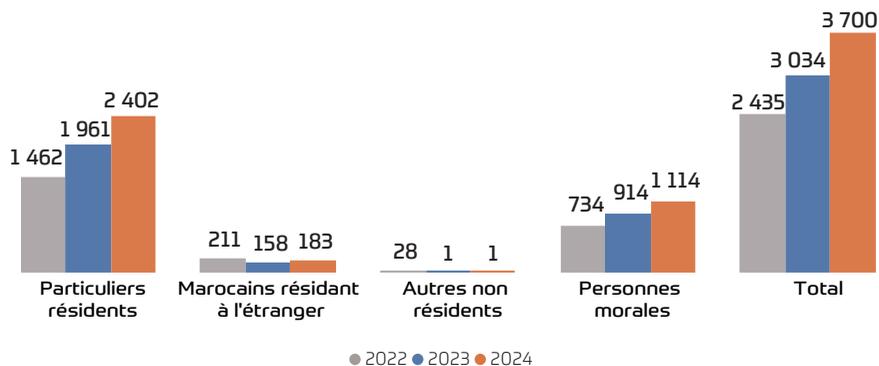
Graphique n°69 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Graphique n°70 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)



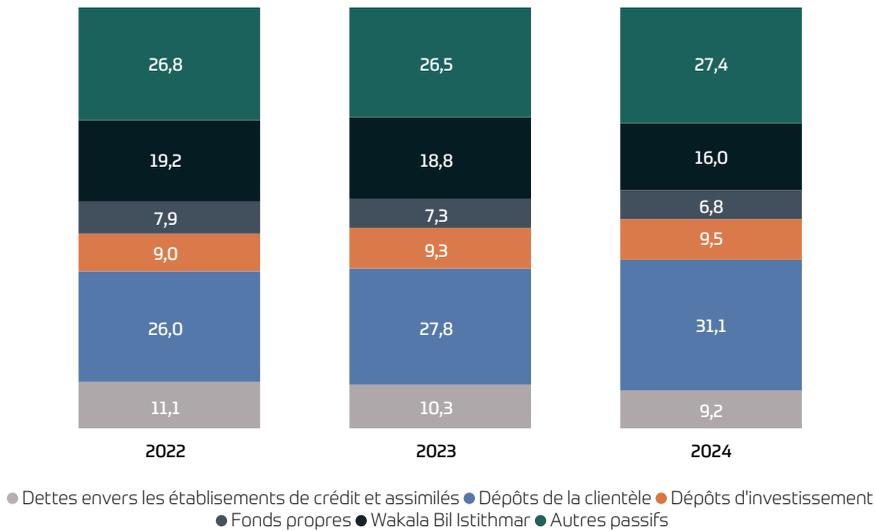
Par ailleurs, l'encours de refinancement par Wakala Bil Istithmar<sup>20</sup> s'élève à 6,2 milliards de dirhams à fin 2024, après 6,1 milliards de dirhams en 2023. La Wakala Bil Istithmar représente 19,9% du total des ressources des banques participatives. Du côté des fenêtres participatives, les avances reçues des banques les abritant ont augmenté de 2,1% à 3 milliards de dirhams, représentant 38,3% de leurs ressources.

Les fonds propres comptables agrégés hors résultats nets des banques et fenêtres participatives ont évolué de 11,2% en glissement annuel, atteignant 2,6 milliards de dirhams à fin 2024, soit 6,8% du total-bilan.

Les autres passifs, qui représentent 27,1% du total-bilan, sont constitués à 76% de marges constatées d'avance, soit un additionnel annuel de 1,9 milliard de dirhams.

<sup>20</sup> Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

**Graphique n°71 :**  
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)

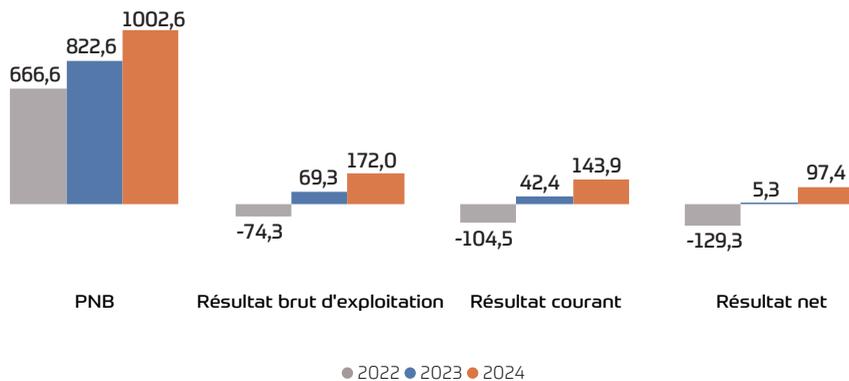


### 3. Un résultat cumulé du secteur bancaire participatif globalement bénéficiaire pour la deuxième année consécutive

Le résultat agrégé du secteur bancaire participatif a confirmé sa tendance haussière en 2024, s'établissant à 97,4 millions de dirhams après 5,3 millions de dirhams un an auparavant. 7 sur 8 des établissements bancaires participatifs ont réalisé des résultats bénéficiaires.

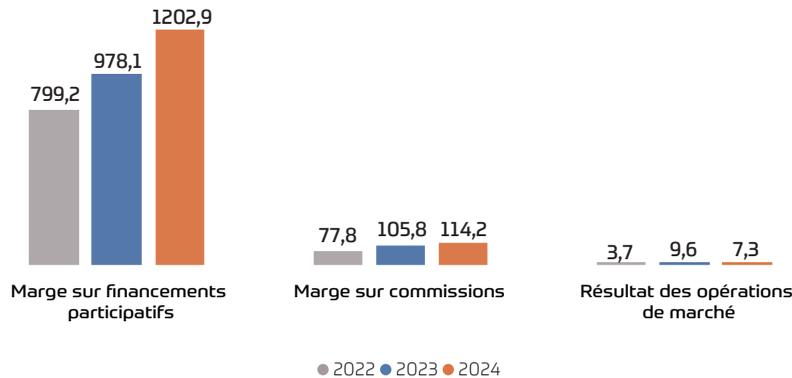
Cette évolution reflète, une croissance du produit net bancaire (PNB) de +180 millions de dirhams en glissement annuel, franchissant la barre de 1 milliard de dirhams, soit une hausse de 22%. Il en résulte une marge bancaire globale des établissements bancaires participatifs de 2,58%, en progression de 6 points de base.

**Graphique n°72 :**  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)



La réintégration des rémunérations versées aux titulaires de dépôts d'investissement et aux « Mouwakil<sup>21</sup> » fait ressortir un PNB « retraité » de 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 21,1% en un an. Il se compose à 90,8% de la marge réalisée sur les activités de financement participatif, à 8,6% des marges sur commissions et 0,5% de résultats sur opérations de marché.

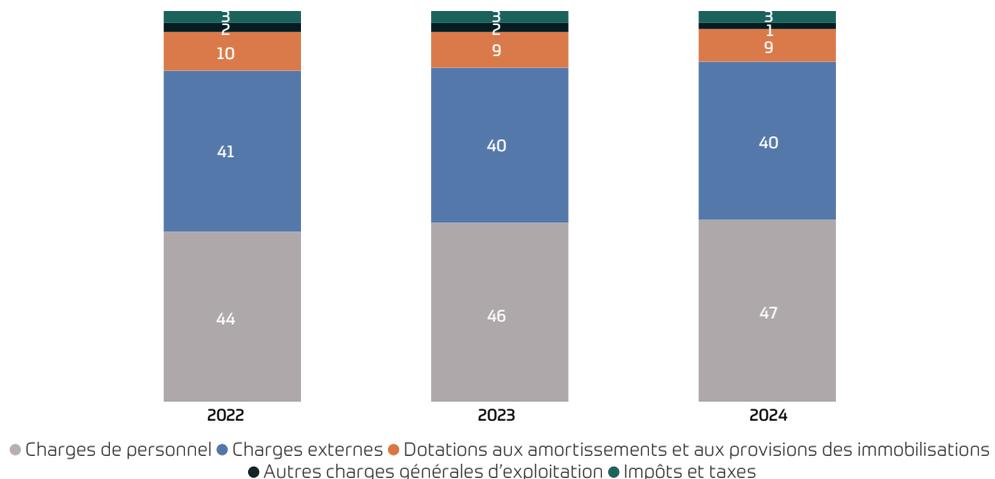
Graphique n°73 :  
Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives  
(en millions de dirhams)



De ce fait, le secteur assure une meilleure couverture des charges générales d'exploitation qui se sont établies à 835,9 millions de dirhams, en hausse de 8,4% en glissement annuel. Tenant compte de l'évolution plus importante du PNB, le coefficient d'exploitation moyen du secteur bancaire participatif a baissé à 83% en 2024 après 94% en 2023.

Les charges générales d'exploitation sont constituées à 47% de charges de personnel (en hausse de 36,8 millions de dirhams, soit +10% en un an) et à 40% de charges externes (en hausse de 23 millions de dirhams, soit +7%).

Graphique n°74 :  
Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)



21 Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.

Le résultat brut d'exploitation agrégé du secteur est ainsi passé de 69,3 millions de dirhams en 2023 à 172 millions de dirhams en 2024. De son côté, le coût du risque s'est établi à 28 millions de dirhams après 26,9 millions de dirhams en 2023.

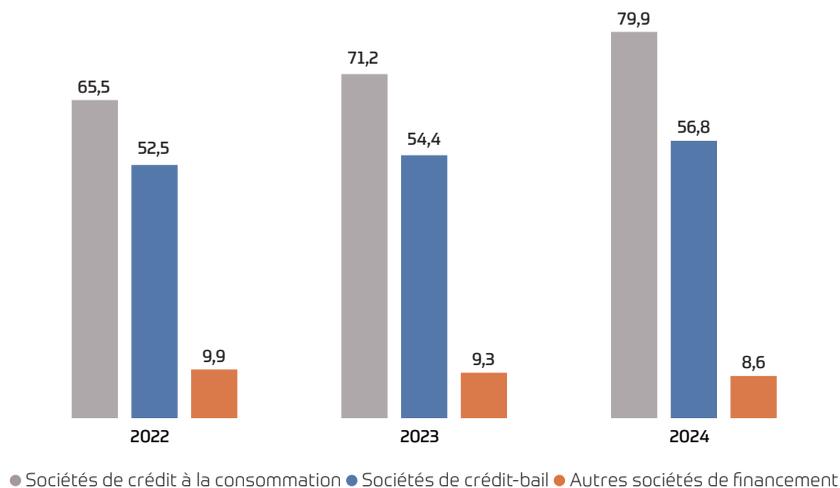
Le ROA et le ROE moyens du secteur bancaire participatif se sont situés respectivement à 0,25% en 2024 (après 0,02% en 2023) et à 3,68% (après 0,22% en 2023).

### III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

#### 1. L'activité des sociétés de financement a été marquée par une accélération de celle du crédit à la consommation et celle du crédit-bail

A fin 2024, le total-actif des sociétés de financement a progressé de 7,6% à près de 145,2 milliards de dirhams, après 5,5% en 2023. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle, a augmenté de 7,9% après 5,6% l'année passée, représentant 93% des emplois (sans changement par rapport à 2023).

Graphique n°75 :  
Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)

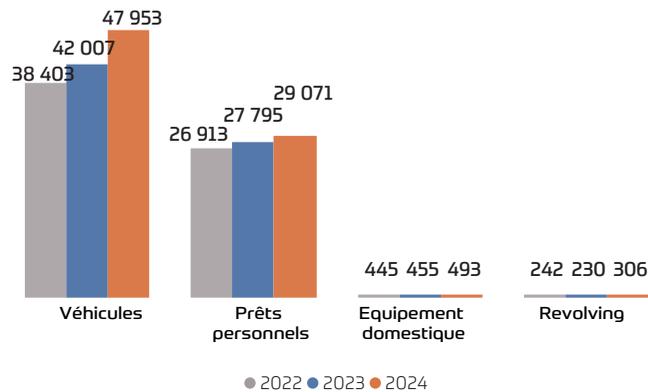


Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, a enregistré une hausse de 12,1% à 79,9 milliards de dirhams, après 8,8% en 2023.

Les crédits, représentant 92% des emplois, ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2024, à 81,5 milliards de dirhams, en hausse de 11,4% après 8,3% une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 7% à 51,3 milliards et les opérations de location avec option d'achat ont progressé de 19,6% à 30,2 milliards de dirhams.

Graphique n°76 :

Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)



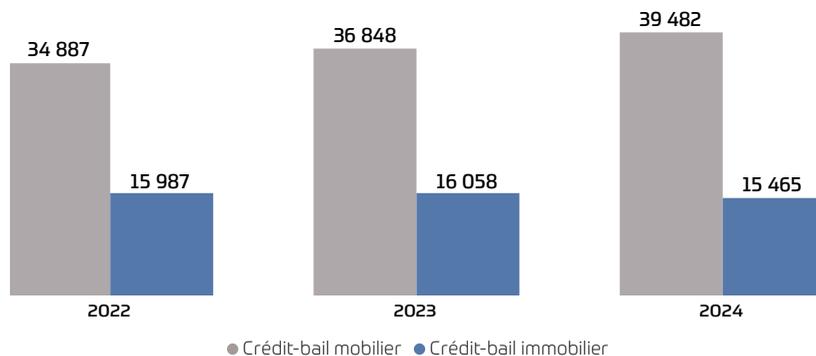
Les prêts personnels<sup>22</sup>, représentant 37% des prêts, se sont accrus de 4,6% à 29,1 milliards de dirhams, après 3,3% enregistrée l'année précédente. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 62%, ont augmenté de 14,2% après 9,4% en 2023.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total-actif s'est établi à 56,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,3% après 3,7% en 2023, en lien avec celle des crédits, dont l'encours a augmenté de 4,2% à 59,7 milliards de dirhams, après 3,8% en 2023.

Sur ce total, l'encours des opérations de crédit-bail mobilier, représentant 72% a enregistré une hausse de 7,1% à 39,5 milliards alors que celui des opérations de crédit-bail immobilier a enregistré un repli de 3,7% à 15,5 milliards.

Graphique n°77 :

Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)

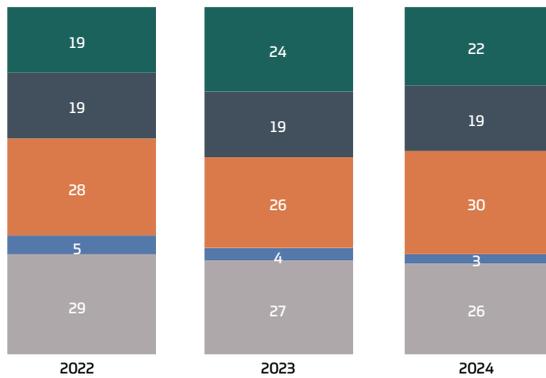


<sup>22</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

La production de crédit-bail a progressé en 2024 de 4,4% à 19 milliards<sup>23</sup>, dont 85% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette hausse a concerné le financement des véhicules utilitaires (+24%), des bâtiments et travaux publics (+24%), des machines et équipements industriels (4%) et des voitures de tourisme (+3%). En revanche, une baisse a été observée au niveau du financement des ordinateurs et matériels de bureau (-34%).

Graphique n°78 :

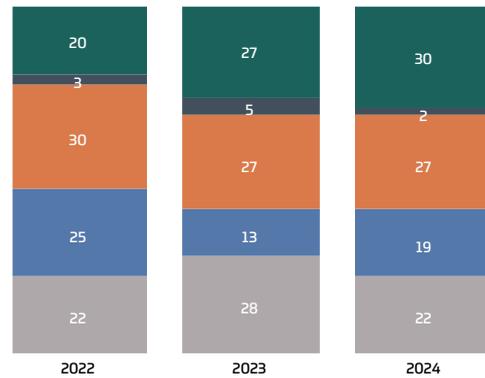
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



● Machines et équipements industriels ● Ordinateurs et matériels de bureau ● Véhicules utilitaires ● Voitures de tourisme ● Autres

Graphique n°79 :

Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



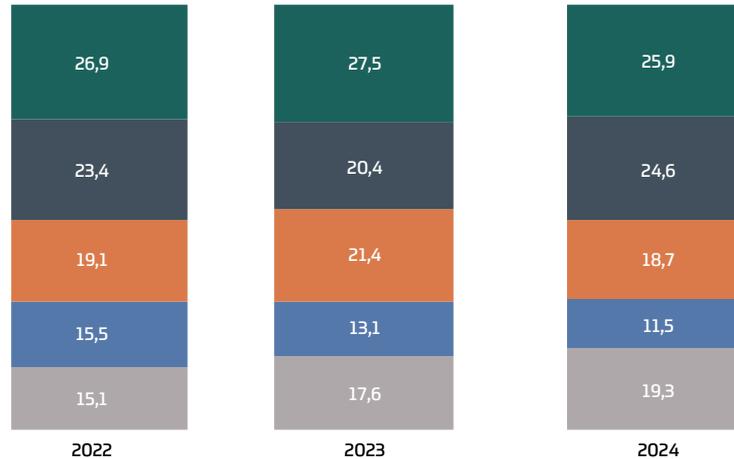
● Immeubles industriels ● Magasins ● Immeubles de bureau ● Hôtels et loisirs ● Autres

Avec une part de 25%, la production bénéficiant au secteur des industries a progressé de 30% à près de 4 milliards de dirhams en relation avec la hausse des encours de crédits destinés au secteur des industries diverses (+55% à 1,6 milliard de dirhams), de la production de l'énergie (+235% à 462 millions de dirhams) et des industries extractives (+33% à 294 millions de dirhams).

Les secteurs de construction et du tourisme ont également observé une hausse de la production de crédit-bail respectivement de 18% à 3,1 milliards de dirhams et de 9% à 181 millions de dirhams. Pour leur part, les prêts de crédit-bail accordés au secteur du transport et communication et ceux accordés au secteur du commerce ont reculé de 6% à respectivement près de 3 milliards de dirhams et 1,9 milliard de dirhams.

<sup>23</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

**Graphique n°80 :**  
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)



● Construction ● Commerce, réparation automobile ● Transport-communication ● Industries ● Autres services

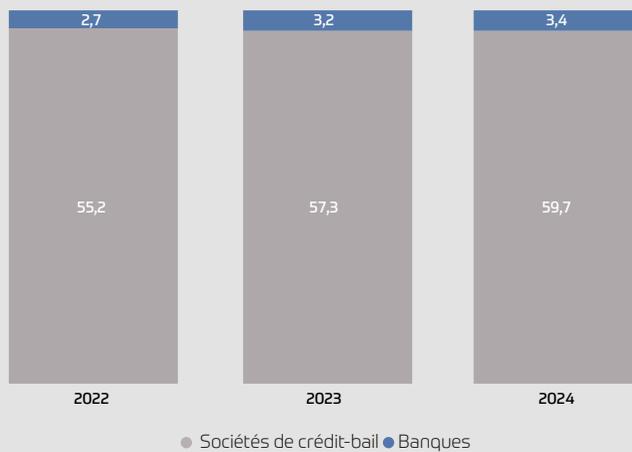
La production du crédit-bail immobilier s'est repliée de 10,3% à 2,8 milliards et a concerné principalement les financements des immeubles industriels, des hôtels et loisirs et des immeubles de bureaux.

**Encadré n°2 :**  
**Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

*Les financements en crédit-bail sont octroyés en majorité par les sociétés de financement spécialisées dans cette activité. Les banques peuvent également octroyer ces financements notamment celles ne disposant pas de filiale spécialisée.*

*L'encours de leasing cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 63,1 milliards de dirhams. Il a enregistré, à fin 2024, une hausse de 4,3% après 4,5% une année auparavant.*

Répartition de l'encours du crédit-bail selon l'établissement  
 (en milliards de dirhams)



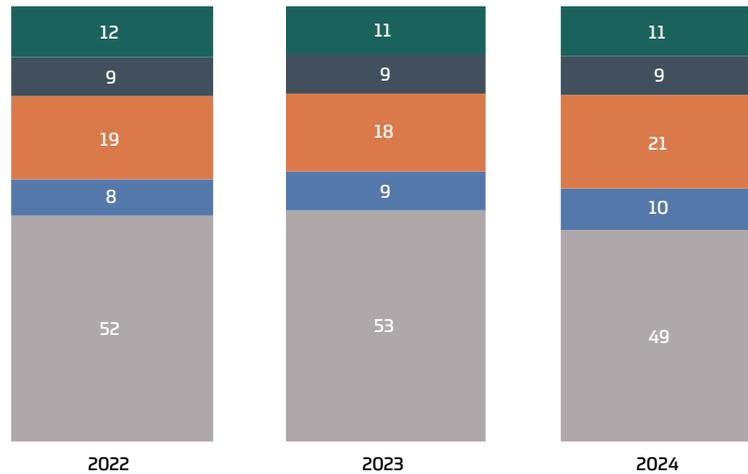
**2. Le refinancement des sociétés de financement a été marqué par la reprise des émissions des titres de créance émis**

Les titres de créance émis par les sociétés de financement ont marqué une reprise de 25%, après la baisse de 1,6% enregistrée l'année précédente. L'endettement des sociétés de financement auprès des établissements de crédit et organismes assimilés<sup>24</sup> s'est maintenu à 71 milliards après une progression de 7,4% l'année précédente.

Ainsi, la structure de ces ressources a connu une contraction de la part de l'endettement bancaire de 4 points à 49%, en faveur des titres de créance émis dont la part s'est renforcée de 3 points à 21%.

<sup>24</sup> Banques, Sociétés de financement, Banques offshore, CCG.

Graphique n°81 :  
Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)

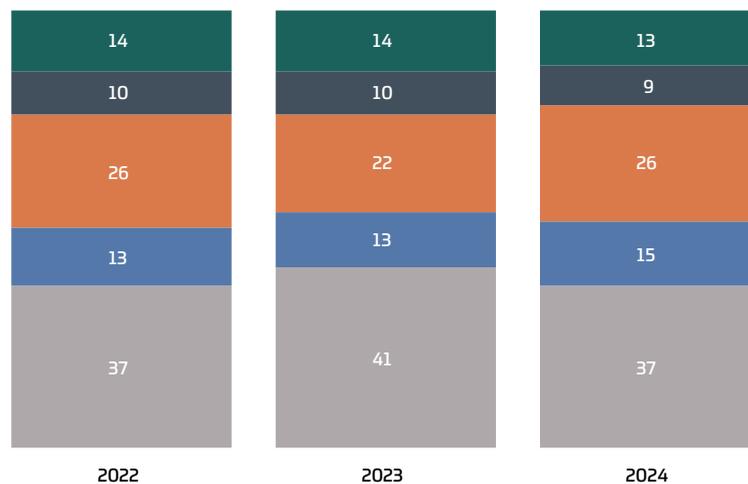


● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 68% par les sociétés de crédit à la consommation et 31% par les sociétés de crédit-bail.

Ces variations recouvrent néanmoins des situations différenciées entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part.

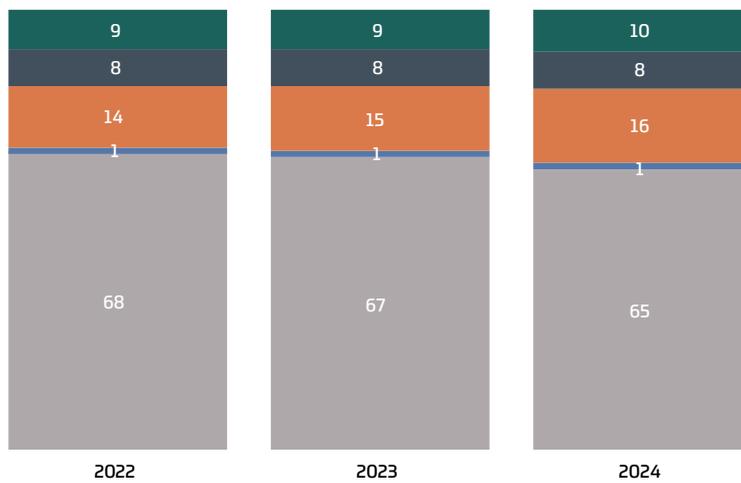
Graphique n°82 :  
Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)



● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

L'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation a progressé de 1,4% à 29,7 milliards de dirhams pour représenter 37% de leurs ressources. L'encours des titres de créance émis s'est redressé de 31,3% à 20,8 milliards. Par conséquent, leur part s'est élargie de 4 points à 26%. Les dettes envers la clientèle, représentant 15% des ressources, se sont accrues de 24,2% à 11,7 milliards. Les fonds propres se sont renforcés, quant à eux, de 3,7% à 7,3 milliards de dirhams, après une hausse de 5,7% l'année dernière, leur part s'étant contractée d'un point à 9% des ressources.

**Graphique n°83 :**  
Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)



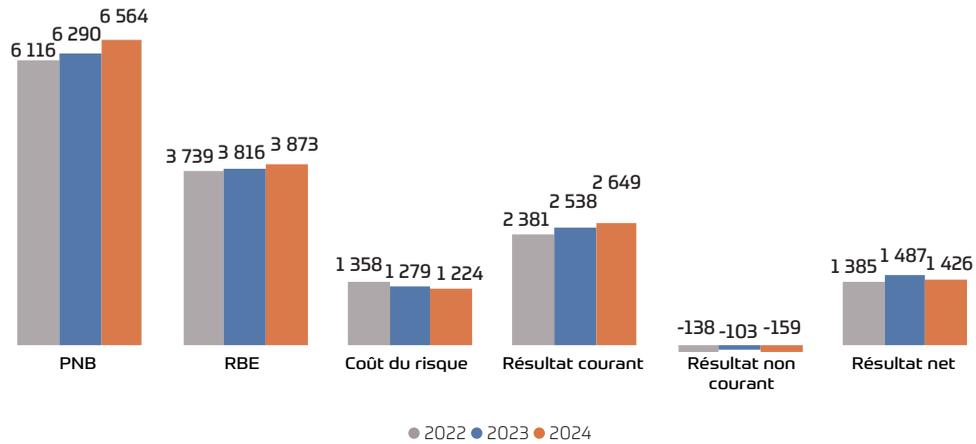
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La dette bancaire des sociétés de crédit-bail a progressé de 1,5% à 37,2 milliards de dirhams, représentant 65% de leurs ressources. L'encours de leurs titres de créance émis s'est accéléré à 15,1% à près de 9,2 milliards, soit 16% des ressources. Les fonds propres ont, quant à eux, augmenté de 5,6% à 4,4 milliards de dirhams pour une part des ressources maintenue à 8%.

### **3. Le résultat des sociétés de financement a accusé un repli en lien avec la hausse des charges générales d'exploitation et le creusement du résultat non courant**

Au titre de 2024, le résultat net cumulé des sociétés de financement s'est replié de 4,1% à 1,4 milliard de dirhams, après une hausse de 7,4% en 2023. Cette baisse est principalement liée à la hausse des charges générales d'exploitation et la baisse du résultat non courant.

Graphique n°84 :  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement  
(en millions de dirhams)

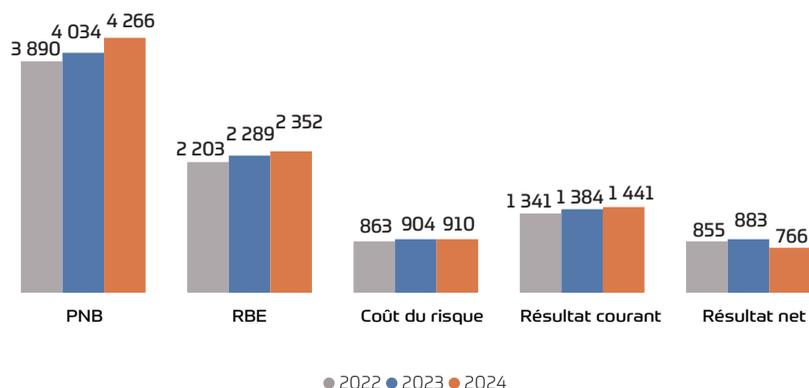


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un produit net bancaire de 6,6 milliards de dirhams, en amélioration de 4,4% après 2,8% l'année précédente. Cette évolution est imputable à une hausse du résultat des opérations de crédit-bail de 7,5% à 4,2 milliards et de la marge sur commissions de 6% à 1,3 milliard alors que la marge d'intérêt a reculé de 10,1% à 866 millions de dirhams.

Leurs charges générales d'exploitation ont augmenté de 9,7% à 2,8 milliards de dirhams, après 4,1% il y a un an, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 2 points à 42,4%. Leur résultat brut d'exploitation a ainsi progressé de 1,5% à 3,9 milliards, après une hausse de 2,1% en 2023. Le coût du risque s'est amélioré de 4,3% à 1,2 milliard, représentant 0,8% des crédits après 0,9% une année auparavant.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) est resté quasiment stable autour de 1% tandis que le rendement moyen des fonds propres (ROE) de ces sociétés a baissé de 1,3 point à 10,8%.

Graphique n°85 :  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit  
à la consommation (en millions de dirhams)



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de 4,3 milliards de dirhams, en hausse de 5,8%, après 3,7% enregistrée l'année précédente. Cette évolution est induite par l'accroissement du résultat des opérations de location avec option d'achat de 30,8% à 1,1 milliard de dirhams et de la marge sur commissions de 8,6% à 857 millions alors que la marge d'intérêt a marqué un recul de 4,5% à 2,1 milliards.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont progressé de 10,8% à près de 2 milliards de dirhams, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 2,1 points à 46,1%.

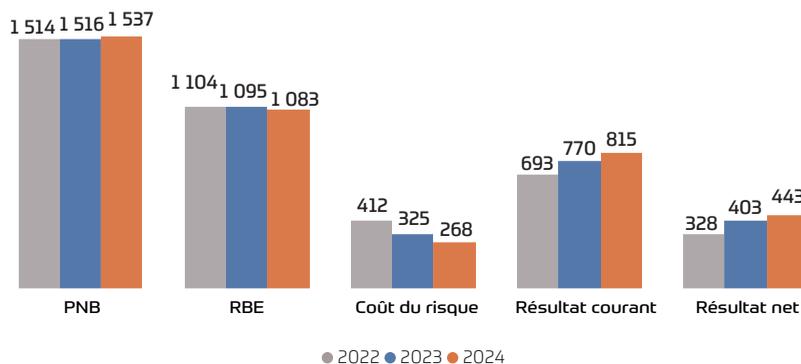
Le coût du risque s'est détérioré de 0,6% à 910 millions de dirhams, après une hausse de 4,8% l'année précédente, représentant ainsi 1,1% des crédits après 1,2% l'année passée.

De ce fait, le résultat courant a enregistré une hausse de 4,1% à 1,4 milliard de dirhams, après 3,2% l'année dernière.

Le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé de 25 millions à 106 millions de dirhams.

Par conséquent, le résultat net a accusé une baisse de 13,3% à 766 millions de dirhams, après une hausse de 3,3% l'année passée, soit un rendement moyen des actifs (ROA) de 1% et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 10,5%.

**Graphique n°86 :**  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail  
(en millions de dirhams)



Le PNB des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 1,4% à 1,5 milliard de dirhams après une période de stagnation depuis 2021. Cette progression recouvre une hausse du résultat sur les opérations de crédit-bail de 1,4% à 3,1 milliards de dirhams et un recul de la marge d'intérêt de 1,2% à -1,6 milliard de dirhams.

Leurs charges générales d'exploitation se sont accrues de 9,8% à 476 millions de dirhams après une hausse de 3,5% en 2023, induisant un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 2,5 points à 30,9%. En conséquence, le résultat brut d'exploitation a reculé de 1,1% à 1,1 milliard de dirhams, après une baisse de 0,8% une année plus tôt.

Le coût du risque des sociétés de crédit-bail s'est allégé de 17,6% après une amélioration de 21,1% en 2023, pour ressortir à 268 millions de dirhams. Rapporté aux crédits, le coût du risque représente 0,5%, en baisse de 0,1 point par rapport à l'année précédente.

Le résultat courant a progressé de 5,8% à 815 millions de dirhams et le résultat net a augmenté de 9,8% à 443 millions de dirhams, dégagant un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,8% et un rendement des fonds propres (ROE) de 10,1%.

Pour les autres métiers, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat net progresser de 12% à 43 millions de dirhams et celui des sociétés de crédit immobilier a progressé de 7% à 115 millions de dirhams.

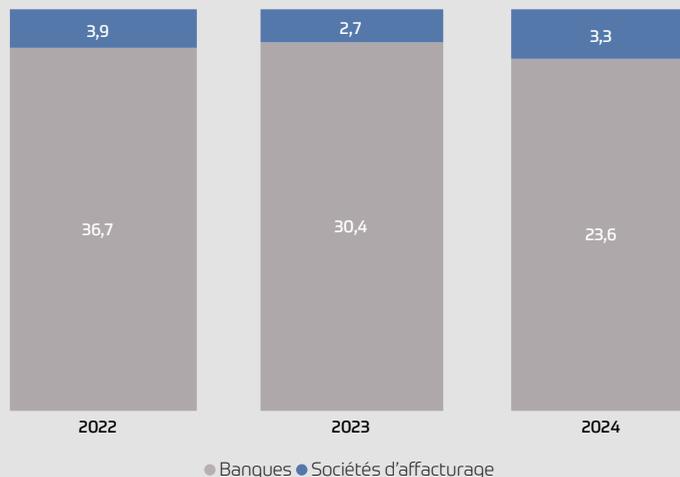
### Encadré n°3 :

#### Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées

*Le financement par affacturage est octroyé par les sociétés de financement spécialisées ou directement par les banques.*

*L'encours des créances acquises par affacturage cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 26,9 milliards de dirhams, dont 16,3 milliards accordés par les banques dans le cadre du financement des crédits de TVA, en baisse de 18,8%.*

Répartition de l'encours des créances acquises par affacturage entre les banques et les sociétés spécialisées (en milliards de dirhams)

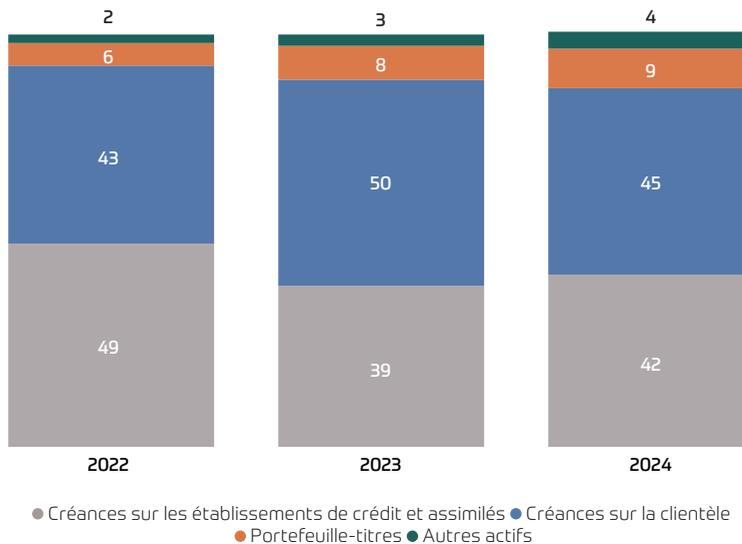


## IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total-bilan, évalué en contrevalueur dirhams, s'est replié en 2024 de 5,8% à 42,7 milliards de dirhams.

Cette baisse reflète celle des créances sur la clientèle de 15,8% à 19,1 milliards, induite par le changement des conditions de marché, notamment des taux du dollars (USD) par rapport au dirham (MAD) rendant le financement en devises des opérations de commerce extérieur, moins attractif que celui en dirham (MAD). De leur côté, les créances sur les établissements de crédit et le portefeuille-titres ont progressé de 2,1% et 7,9% respectivement, à 18 milliards de dirhams et 4 milliards de dirhams.

Graphique n°87 :  
Structure des emplois des banques offshore (en %)



Représentant 0,31% des crédits, l'encours des créances en souffrance portées par les banques offshore a reculé de 3,2% à 60,2 millions de dirhams.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 62% du passif, se sont établies à 26,5 milliards, en baisse de 15,8% après une contraction de 12,1% enregistrée en 2023. Ces dettes sont levées à hauteur de 73% auprès d'établissements de crédit au Maroc et 27% auprès d'établissements de crédit étrangers.

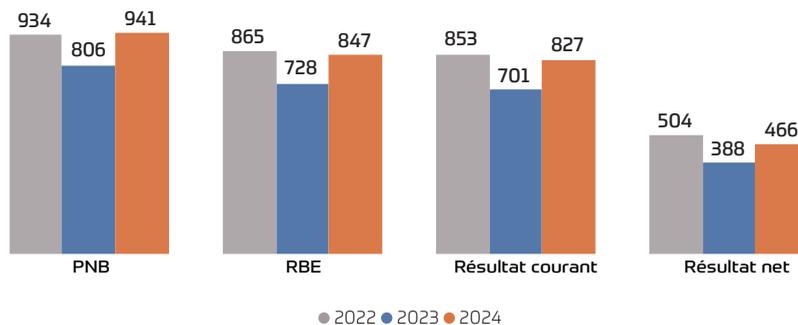
Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 16,2% à 1,2 milliard de dirhams, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore, reflétant de nouveaux dossiers en cours de déblocage ou à débloquer, se sont accrus de 416% à 882 millions de dirhams, sous l'effet d'une accélération des engagements donnés en faveur de la clientèle qui sont passés de 23 millions à 675 millions de dirhams et d'une hausse des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés de 40,2% à 207 millions de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés ont reculé de 21,8% à 2,6 milliards de dirhams, reflétant un repli de 28,9% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 1,7 milliard de dirhams et de 2,7% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 873 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils se sont situés à 16,7 milliards de dirhams, en baisse de 7,6%.

Graphique n°88 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2024, le PNB enregistré par les banques offshore s'est redressé de 16,8% à 941 millions de dirhams, après une baisse de 13,7% enregistrée l'année précédente. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 7% à 711 millions de dirhams, de la marge sur commissions de 43,1% à 114 millions de dirhams et du résultat des opérations de marché de 94,6% à 106 millions de dirhams.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a, de ce fait, connu une reprise de 20,2% à 466 millions de dirhams, après une contraction de 23,1% en 2023.

## V. Activité et rentabilité des institutions de microfinance

Le secteur de la microfinance compte, à fin 2024, 11 associations. Leur réseau s'est établi à 1.673 points de vente et le nombre de clients ressort à 734 mille clients, en baisse de 3%, dont 47% sont des femmes.

Les micro-crédits accordés ont totalisé un encours brut de 9,5 milliards de dirhams, en hausse de 9,4% après 4,2% l'année dernière. Il en découle un encours moyen de crédits de 12.976 dirhams, après 11.469 dirhams en 2023. Plus de 98% des crédits sont distribués par les 4 plus grandes associations. Les crédits sont essentiellement destinés à la micro-entreprise, soit 88% après 87% en 2023, suivi de l'habitat social, soit 11% après 12% en 2023. Les crédits en milieu urbain sont restés stables à 83%. La part des prêts individuels s'établit à 89%.

Les créances en souffrance portées par les institutions de microfinance ont totalisé 452 millions de dirhams, en baisse de 8%, soit un taux de risque de 4,7%, après 5,6% une année plus tôt, en raison de l'amélioration de la qualité du portefeuille et d'opérations de radiation des créances en souffrance. Les créances en souffrance sont couvertes par des provisions à hauteur de 84% après 83% en 2023.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont évolué de 36% à 315 millions de dirhams, après 231 millions une année plus tôt, soit 3% du total-actif.

L'endettement bancaire des institutions de microfinance, représentant 68% de leurs ressources, est resté stable à 6,1 milliards de dirhams, après une hausse de 13% une année auparavant. Cet endettement est constitué à hauteur de 94% de dettes auprès des banques locales. Les fonds propres des institutions de microfinance ont progressé de 9,7% à 2,83 milliards de dirhams, après 2,58 milliards de dirhams une année plus tôt formant 26% du total-passif.

Le secteur a clôturé l'exercice 2024 avec un résultat net cumulé positif de 248 millions de dirhams, après un bénéfice de 66 millions de dirhams l'année précédente. Néanmoins, six associations de micro-crédit de petite taille ont dégagé un résultat déficitaire en 2024.

## VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

Sur les 18 établissements de paiement en activité, 15 offrent les produits et services de paiement, dont 1 n'ayant pas démarré son activité, et 2 sont dédiés exclusivement à l'offre du service de transfert de fonds.

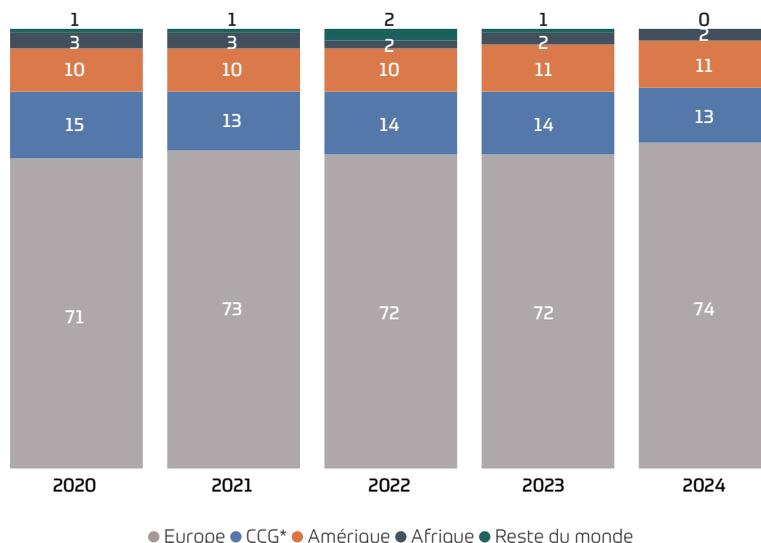
Le total-bilan de ces acteurs s'est élevé à 7,5 milliards de dirhams, en hausse de 41% par rapport à l'année précédente. Leurs fonds propres s'élèvent à 1,5 milliard de dirhams. Quant à leur endettement, il s'inscrit en baisse à 744,8 millions de dirhams, après 1,2 milliard de dirhams un an auparavant.

Au titre de 2024, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement s'est accru de 24% pour s'établir à 1,7 milliard de dirhams. Le coefficient d'exploitation a été réduit à 65% après 71% au titre de l'exercice précédent, induisant un redressement du résultat net cumulé du secteur à 416 millions de dirhams après 301 millions en 2023.

### 1. Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a enregistré une évolution importante de 10% à 65,8 milliards de dirhams, émanant principalement de l'Europe (74%) et des pays du Golfe (13%), suivis de l'Amérique (11%) et l'Afrique (2%); répartition à l'image de l'exercice précédent.

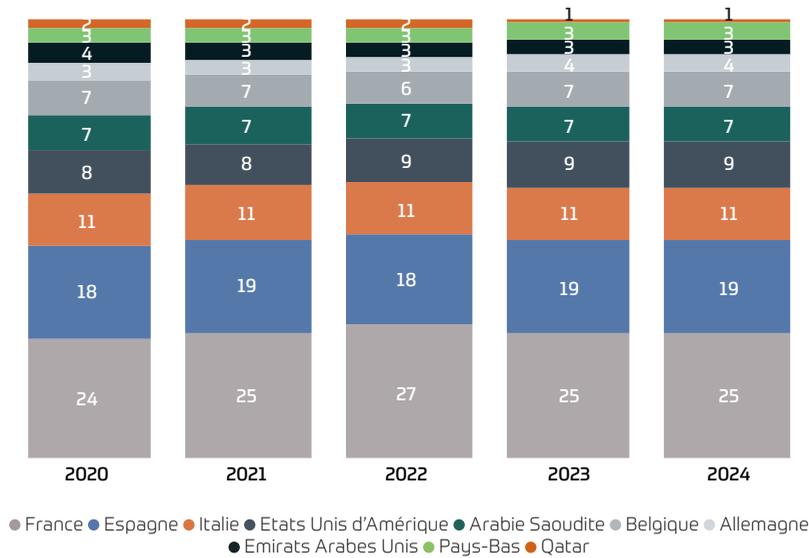
Graphique n°89 :  
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



(\* ) CCG : Conseil de Coopération du Golfe.

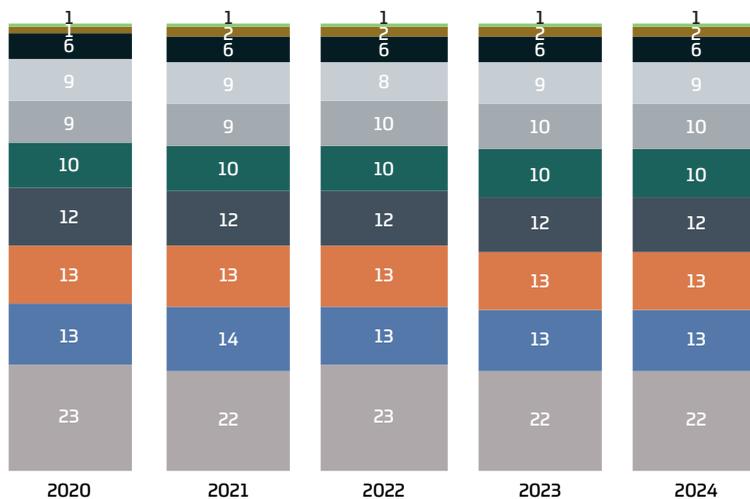
Les 10 premiers pays émetteurs représentent 90% des transferts, avec toujours en tête la France (25%), l'Espagne (19%), l'Italie (11%), les Etats Unis (9%), l'Arabie Saoudite et la Belgique avec 7%.

**Graphique n°90 :**  
Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)



Ces transferts demeurent destinés, pour plus de 60%, aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

**Graphique n°91 :**  
Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)

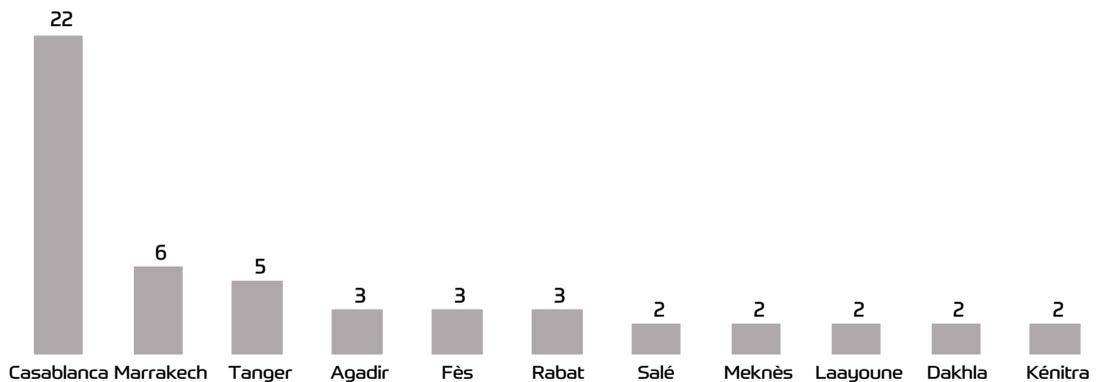


La ville de Casablanca capte plus de 14% des transferts internationaux, dont 56% émanant de l'Europe (France (25%), Italie (13%), Espagne (6%)), suivis par les pays du Conseil de Coopération du Golfe (21%) et de l'Amérique du Nord (16%).

Au titre de l'exercice 2024, le volume des transferts internationaux reçus via le canal digital confirme sa tendance haussière pour atteindre 7,6 milliards de dirhams, après 4,8 milliards de dirhams un an auparavant.

S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 50,2 milliards de dirhams à fin 2024, après 48,7 milliards une année auparavant (+3%). Sur ce total, 22% sont émis à partir de Casablanca.

Graphique n°92 :  
Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés  
par les établissements de paiement (en %)



## 2. Activité de paiement mobile

Au titre de l'exercice 2024, le volume des transactions opérées via les comptes de paiement a plus que triplé (+323%), pour s'établir à 43,6 milliards de dirhams tirés notamment par les virements d'aides sociales<sup>25</sup> qui ont atteint 22,8 milliards de dirhams. Le volume de transactions via comptes de paiement hors opérations e-gov s'établit ainsi à 20,7 milliards de dirhams, en hausse de 105%.

La ventilation par catégorie d'opération fait ressortir la prédominance des retraits dont la part s'est renforcée à 56%, suivis des transferts de fonds (27%) et des dépôts (11%). La part des paiements via wallets et par carte est en retrait à 2% après 9% en 2023, en lien avec la baisse de leurs volumes de 13,3% à 819,3 millions de dirhams.

<sup>25</sup> Aides sociales directes, aides suite au séisme d'El HAOUZ, les virements CNSS et les aides suite aux inondations.

### 3. Activité de paiement via Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Le nombre de paiements sur TPE s'inscrit en hausse de 21%, générant un volume de paiements TPE de 79 milliards de dirhams après 71 milliards de dirhams une année auparavant. Le panier moyen en baisse à 426 dirhams par opération après 463 dirhams en 2023, reflète une amélioration de l'usage des moyens de paiement digitaux pour les tickets de faible montant.

## VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

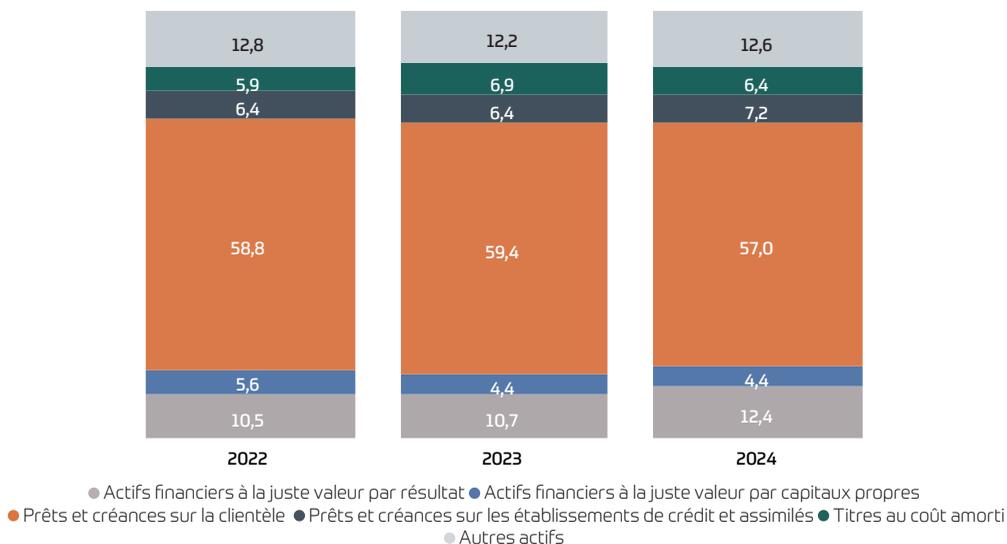
L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

### 1. L'activité des groupes bancaires a marqué une accélération

A fin 2024, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 2.414 milliards de dirhams, en hausse de 8,4% en glissement annuel, après 3,9% à fin 2023.

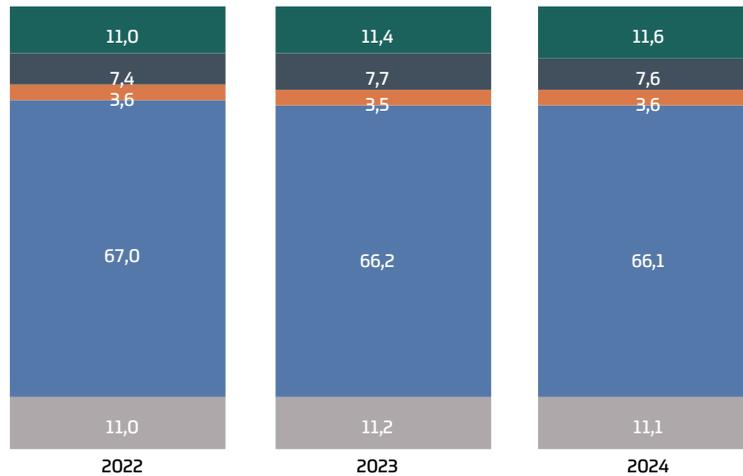
Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (57%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (12%) et des prêts et créances sur les établissements de crédit (7%).

Graphique n°93 :  
Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66%), suivies des dettes envers les établissements de crédit (11%) et des fonds propres (8%).

Graphique n°94 :  
Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis  
● Capitaux propres-part du Groupe ● Autres passifs

### 1.1. Les groupes bancaires ont bénéficié d'une progression de l'activité crédit clientèle, d'un renforcement des actifs financiers à la juste valeur par résultat ainsi que la hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

A fin 2024, les prêts et créances sur la clientèle ont marqué une légère décélération à 4,1%, après 4,9% l'année précédente. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se sont accélérés à 25,7%, après 5,3% une année auparavant. A l'inverse, les titres au coût amorti ont baissé de 0,9%, après une progression de 22,5% enregistrée en 2023. Cette tendance reflète celle enregistrée sur base sociale, notamment pour le portefeuille des Bons du Trésor<sup>26</sup>.

Par ailleurs, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont accrus de 21,4%, après une hausse de 4,5% à fin 2023.

<sup>26</sup> Inscrits en titres d'investissement sur base sociale.

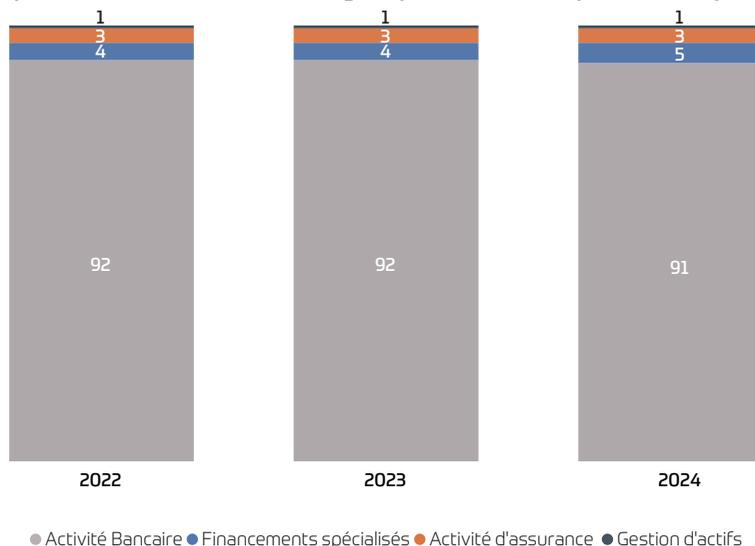
## 1.2. Les ressources collectées proviennent des dépôts de la clientèle, du refinancement auprès des établissements de crédit et des fonds propres

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré une accélération à 8,2%, après 2,5% l'année précédente. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 7% après 6%. Les capitaux propres se sont, quant à eux, accélérés de 8,1% pour s'établir à 184,3 milliards de dirhams, après une hausse de 6,8% l'année précédente. De même, les titres de créance émis ont enregistré une hausse de 11,6%, après 2,4% et les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont crû de 5,8%.

## 1.3. La structure par métier des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 91%, suivie des financements spécialisés (5%), des activités d'assurance (3%) et de la gestion d'actifs (1%).

Graphique n°95 :  
Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



## 1.4. Les activités bancaires réalisées à travers le continent africain ont enregistré une reprise

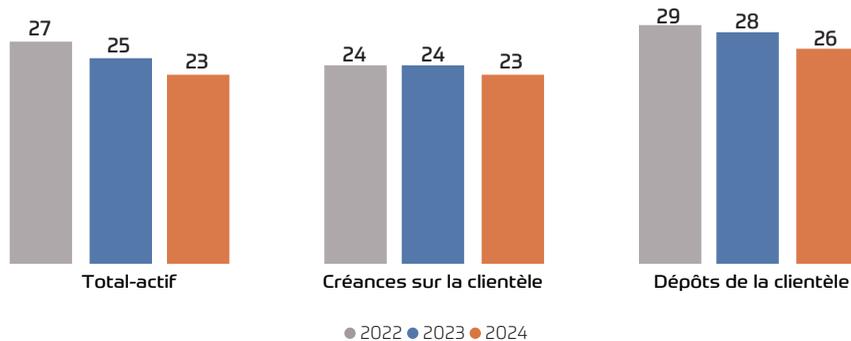
A fin 2024, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers s'est accru de 3,2% à 397,2 milliards de dirhams, après une baisse de 5,5% qui reflétait un effet de taux de change et de dévaluation de devises, contribuant en moyenne à hauteur de 23% au total-bilan consolidé de ces groupes, soit 2 points de moins par rapport à fin 2023, en lien avec l'évolution plus importante des activités au Maroc.

Ainsi, l'activité d'octroi de crédits opérée à l'étranger est restée stable à 209,6 milliards de dirhams, après une hausse de 2,7%. Sa part s'est contractée d'un point à 23%.

De même, les dépôts collectés par les filiales transfrontalières se sont chiffrés à 297,7 milliards, en hausse de 2,7%, après une baisse de 1,2% une année auparavant. Leur part s'est contractée de 2 points à 26% du total des dépôts des 3 groupes bancaires.

Graphique n°96 :

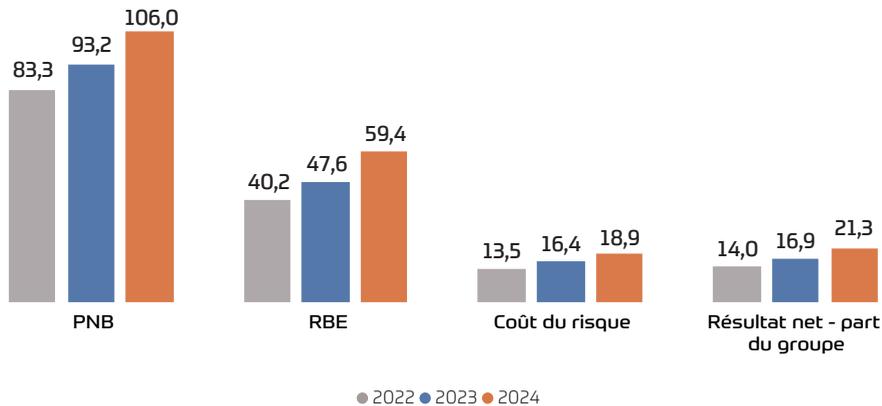
Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)



## 2. Le résultat net des groupes bancaires s'est apprécié reflétant une amélioration des résultats des banques au Maroc et à l'étranger

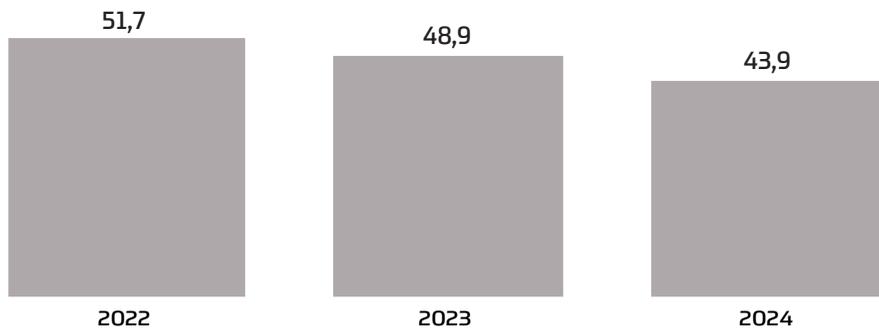
Le résultat consolidé cumulé des onze groupes bancaires, arrêté à fin 2024, a connu une hausse, en lien avec la hausse du produit net bancaire.

Graphique n°97 :  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée  
(en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 106 milliards de dirhams, en progression de 13,8%, après 11,9% l'année passée. Ainsi, la marge d'intérêt a marqué une croissance de 6,3%, après 5,2% l'année passée alors que la marge sur commissions a décéléré de 6,1%, après 9,6%. Le résultat des opérations de marché s'est apprécié de 51,8%.

Graphique n°98 :  
Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



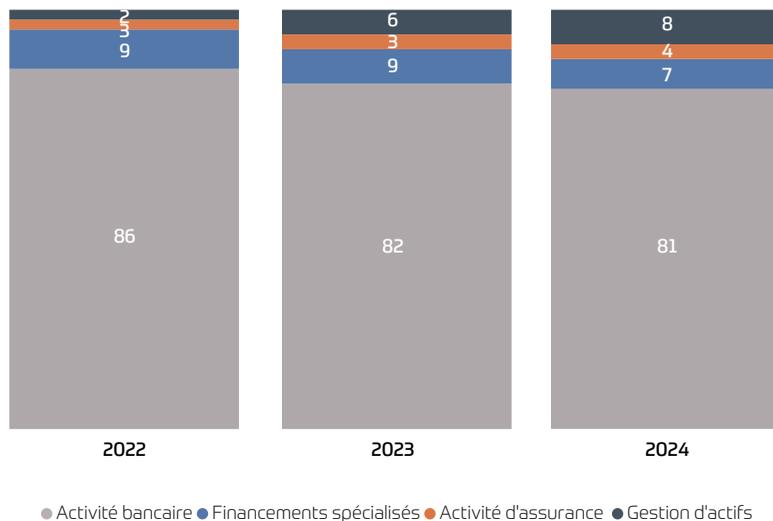
Les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 2,2% à 46,6 milliards de dirhams, après 6% à fin 2023. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en baisse de 5 points à 43,9% et un résultat brut d'exploitation en amélioration de 24,9% à 59,4 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque s'est accru de 15,1% à 18,9 milliards, représentant 1,4% des crédits après 1,2% en 2023.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2024 avec un résultat net-part du groupe cumulé de 21,3 milliards, en hausse de 25,9%, après 20,8% en 2023. La rentabilité des actifs (ROA) s'est consolidée de 0,1 point à 0,9% et la rentabilité des fonds propres (ROE) s'est redressée de 1,6 point à 11,5%.

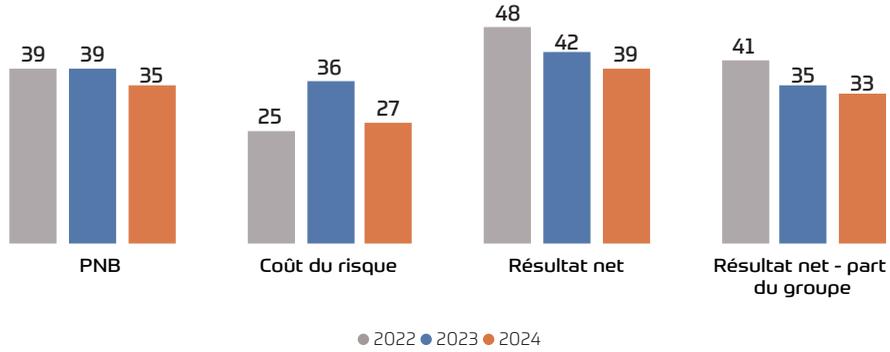
Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe et celle des financements spécialisés se sont atténuées pour s'établir respectivement à 81% et 7%, en faveur de l'activité d'assurance et de la gestion d'actifs qui ont vu leurs parts s'améliorer à 4% et 8% respectivement.

**Graphique n°99 :**  
Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)



L'activité opérée à l'étranger a généré un PNB en hausse de 2,9% à 27,7 milliards de dirhams, contribuant à 35% du PNB des 3 groupes bancaires concernés.

**Graphique n°100 :**  
**Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)**



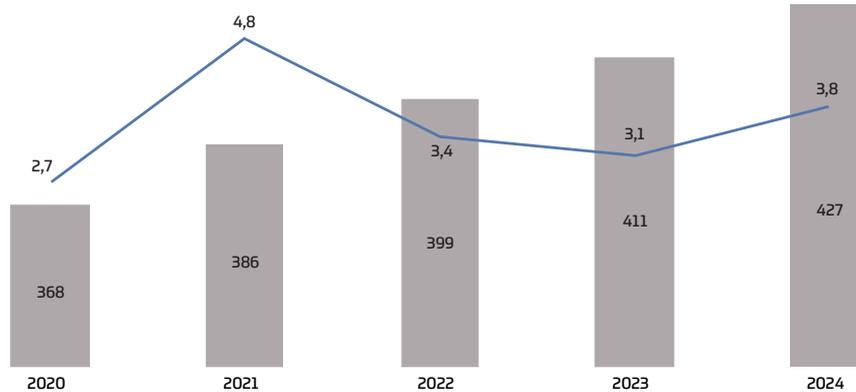
Le résultat net-part du groupe réalisé en dehors du Maroc par les trois groupes bancaires, a observé une amélioration de 17,9% à 5,7 milliards de dirhams. Sa contribution au résultat net-part du groupe s'est contractée de 2 points à 33%, en lien avec les performances des activités domestiques.

## CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES

### I. Evolution de l'endettement bancaire des ménages

A fin 2024, la dette bancaire des ménages<sup>27</sup> a totalisé 426,9 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,8% après 3,1% en 2023. Elle a représenté près de 34% des concours des établissements de crédit, sans changement par rapport à l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB s'est, pour sa part, contracté d'un point à 27%<sup>28</sup>.

Graphique n°101 :  
Evolution de la dette bancaire des ménages



● Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

Les banques détiennent près de 81% de cette dette, contre 19% pour les sociétés de financement, soit une hausse d'un point par rapport à l'année précédente. Sur ce total, la part du crédit à la consommation s'est renforcée d'un point à 38% au détriment de celle du crédit à l'habitat qui s'est contractée à 62%.

Les développements suivants portent sur le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. La 20<sup>ème</sup> enquête a été réalisée auprès de 11 banques conventionnelles, 4 banques participatives, une fenêtré participative et 9 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 96% en termes de financements à l'habitat et de 99% en termes de financements à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

<sup>27</sup> Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

<sup>28</sup> Donnée 2023 mise à jour.

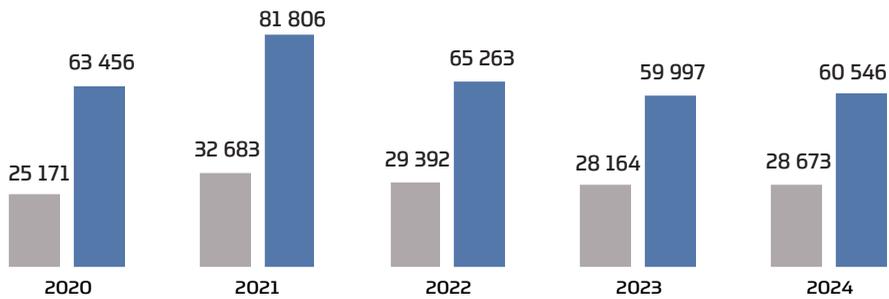
## 1. Endettement des ménages sous forme de crédits à l'habitat

### 1.1. Caractéristiques des financements à l'habitat

Après un repli de 4,2% enregistrée en 2023, la production de crédits à l'habitat a marqué une reprise de 1,8% à 28,7 milliards de dirhams. Cette progression reflète une hausse de 9,1% des prêts encouragés par l'Etat et de 0,8% pour les prêts libres.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires a également augmenté de 0,9% à 60.546 clients, reflétant une hausse des prêts encouragés par l'Etat de 5,6% alors que la production des prêts libres s'est contractée de 0,6%. Le montant moyen de crédit s'est apprécié, pour sa part, de 5.000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 474.000 dirhams.

Graphique n°102 :  
Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



● Total de la production (en millions de dirhams) ● Nombre de bénéficiaires

Ainsi, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à près de 265 milliards de dirhams<sup>29</sup>, en hausse de 1,6% après 1,3% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 85%, a augmenté de 1,6%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours enregistrer une hausse de 2% après un repli de 0,2% en 2023. Ils se sont ainsi établis à 40,6 milliards de dirhams, dont 22,9 milliards au titre du FOGALEF<sup>30</sup> et FOGALOGÉ<sup>31</sup>, 16,9 milliards au titre du FOGARIM<sup>32</sup> et 791 millions au titre de l'Habitat Bon Marché. Pour leurs parts, les financements Mourabaha immobilière se sont établis à 20,6 milliards de dirhams, en hausse de 18,5%, quasiment au même niveau que l'année précédente (18,7%).

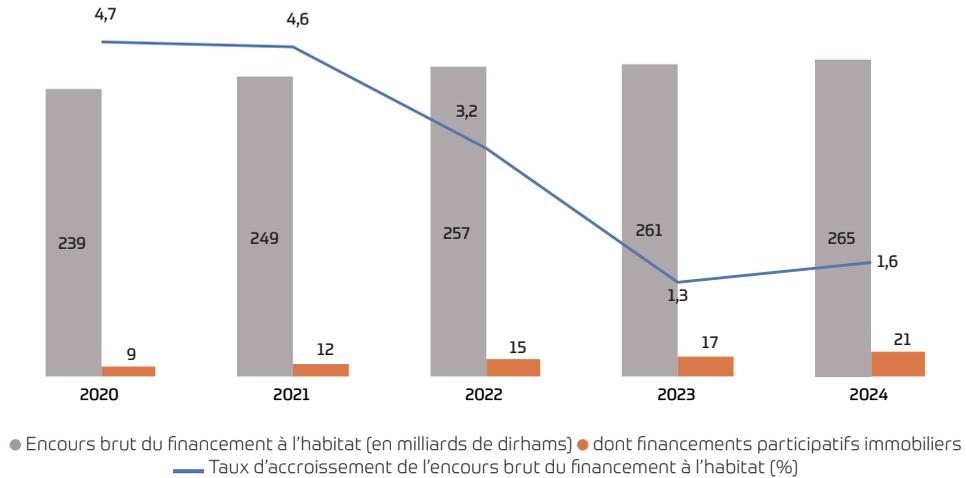
<sup>29</sup> Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha.

<sup>30</sup> Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

<sup>31</sup> Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

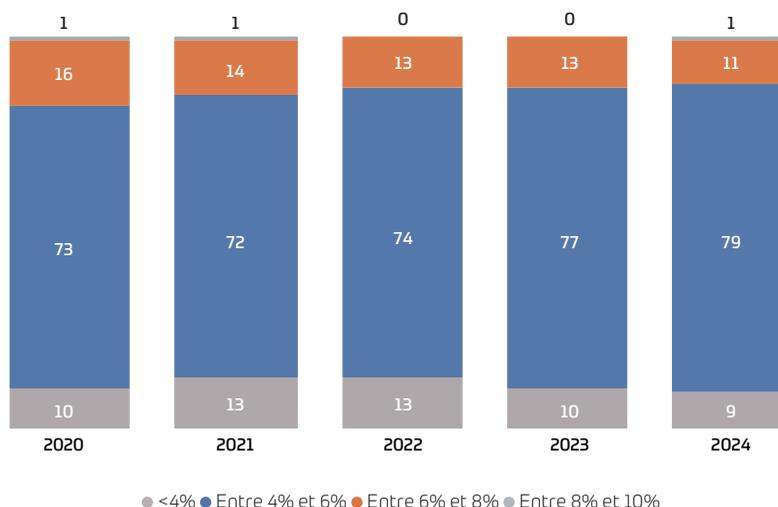
<sup>32</sup> Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°103 :  
Evolution de l'encours brut du financement à l'habitat



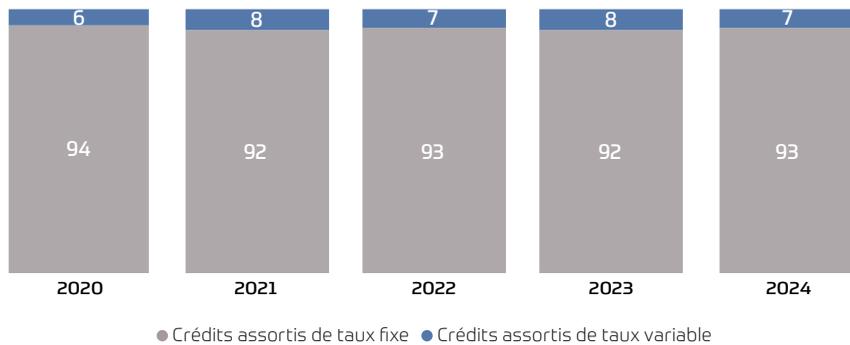
Dans un contexte baissier des taux monétaires, le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques conventionnelles aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,53%, en baisse de 10 points de base par rapport à 2023. La part des crédits assortis d'un taux compris entre 4% et 6% s'est renforcée de 2 points en 2024 à 79% au détriment des prêts assortis d'un taux compris entre 6% et 8% dont la part s'est contractée de 2 points à 11%.

Graphique n°104 :  
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)



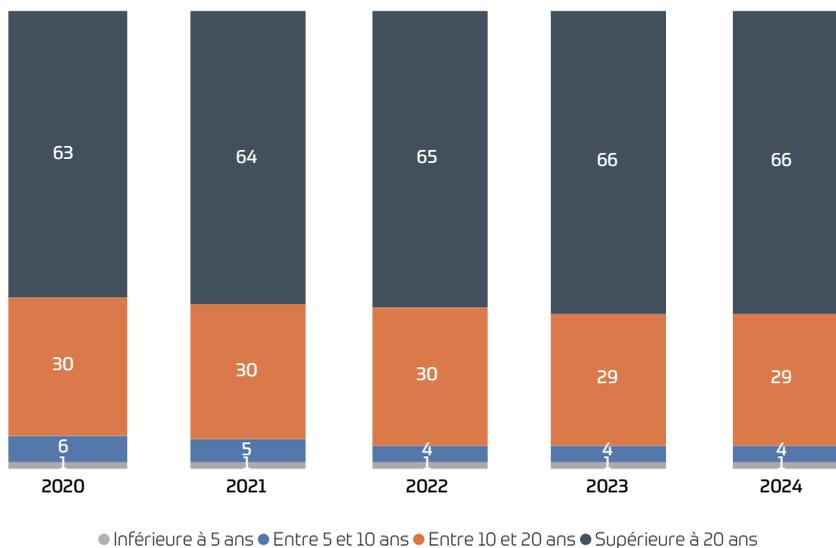
La part des crédits à l'habitat réalisés à taux fixe s'est élargie d'un point à 93% en termes d'encours et elle s'est maintenue à 95% en termes de production.

**Graphique n°105 :**  
Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)



La ventilation des crédits à l'habitat selon la durée initiale n'a pas subi de changement d'une année à l'autre, soit une part de 66% pour les prêts accordés à une durée initiale de plus de 20 ans et de 29% pour les crédits de maturité comprise entre 10 et 20 ans. Il en résulte une quasi-stagnation de la durée initiale moyenne à 21,3 ans, après 21,2 ans une année auparavant.

**Graphique n°106 :**  
Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)

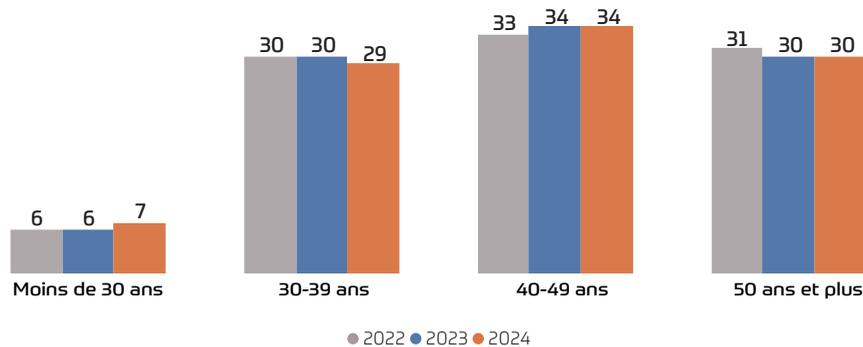


## 1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

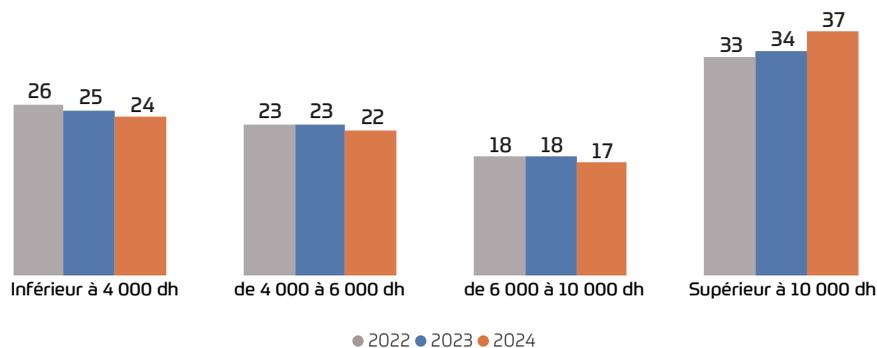
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers, contre 29% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 7%.

Graphique n°107 :  
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)

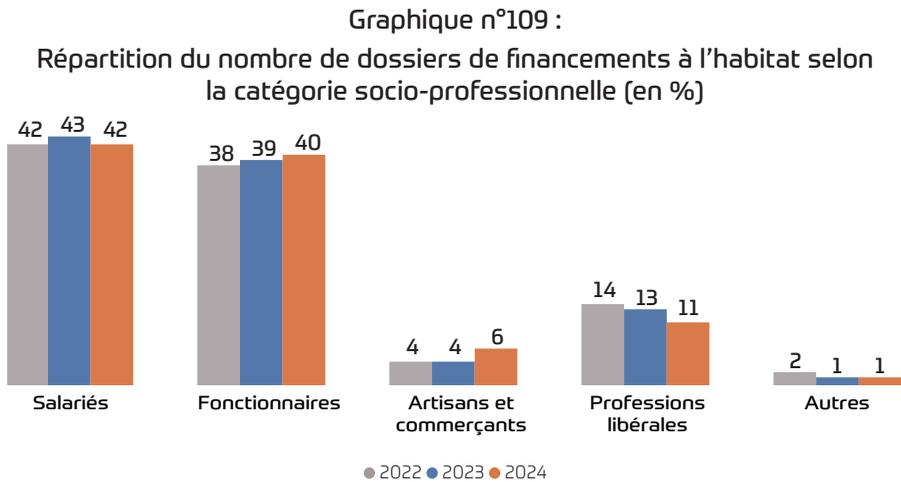


En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 6.000 dirhams ont disposé de 46% du nombre de dossiers de crédits, soit une baisse de 2 points en faveur des personnes ayant des revenus supérieurs à 6.000 dirhams, dont la part a augmenté à 54%, après 52% une année auparavant.

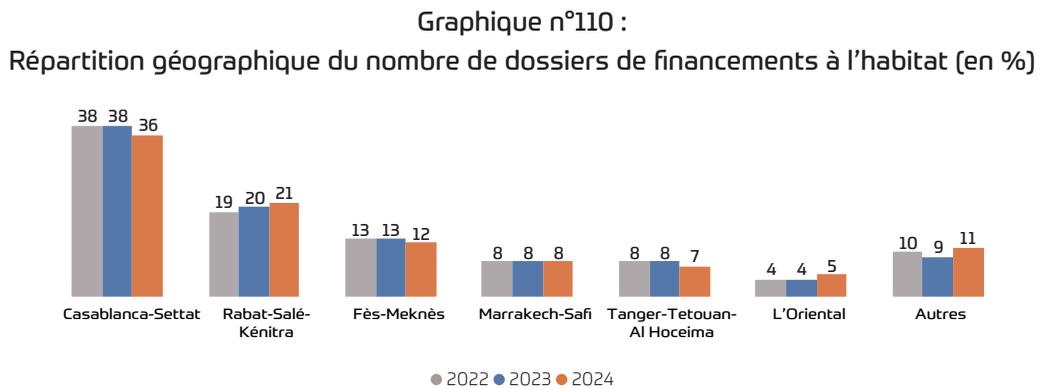
Graphique n°108 :  
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)



En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires bénéficient respectivement de près de 42% et 40% des dossiers de crédit, tandis que les artisans-commerçants et les professions libérales en représentent 6% et 11%.



Selon la répartition géographique, près de 36% des bénéficiaires des crédits à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 21% des emprunteurs.

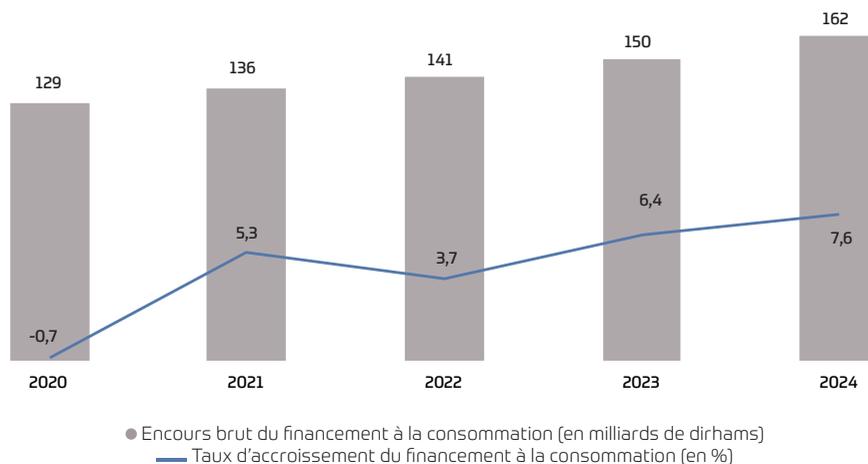


## 2. Endettement des ménages sous forme de financements à la consommation

### 2.1. Caractéristiques des crédits à la consommation

L'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à près de 162 milliards de dirhams, en hausse de 7,6%, après 6,4% enregistrée une année auparavant. Cette tendance est induite par une accélération des prêts octroyés par les sociétés de crédit à la consommation à 11,4% après 8,3% et une décélération des crédits accordés par les banques à 4,1% après 4,8% en 2023. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 21,1% à 1,6 milliard de dirhams.

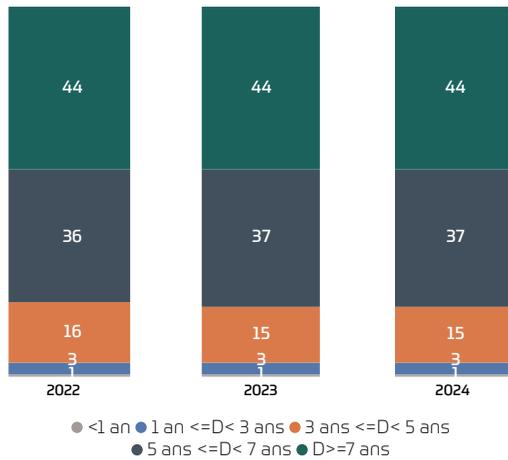
Graphique n°111 :  
Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)



Par maturité, les financements à la consommation de maturité supérieure à 5 ans ont vu leur part se stabiliser à 81% et celle des financements de maturité comprise entre 3 et 5 ans a vu sa part se maintenir à 15%.

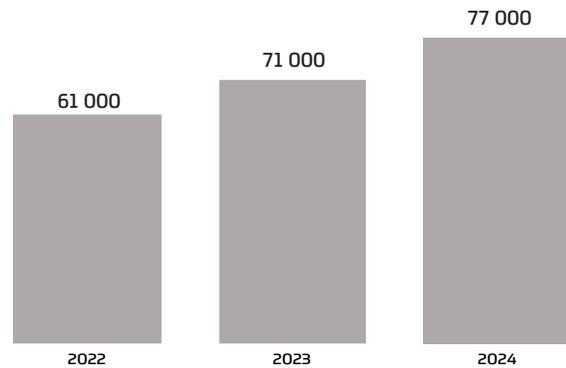
Graphique n°112 :

Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°113 :

Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



Le montant moyen des financements à la consommation se chiffre à 77.000 dirhams, en hausse de 16.000 dirhams d'une année à l'autre.

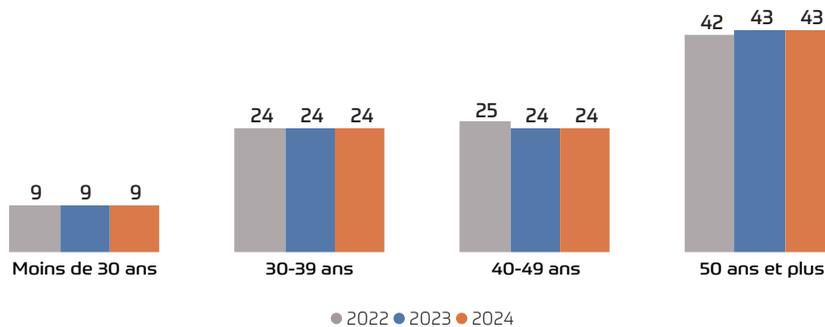
## 2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

La ventilation par âge est maintenue comme suit : les bénéficiaires de plus de 50 ans à 43% et les personnes âgées de 40 à 49 ans à 24%.

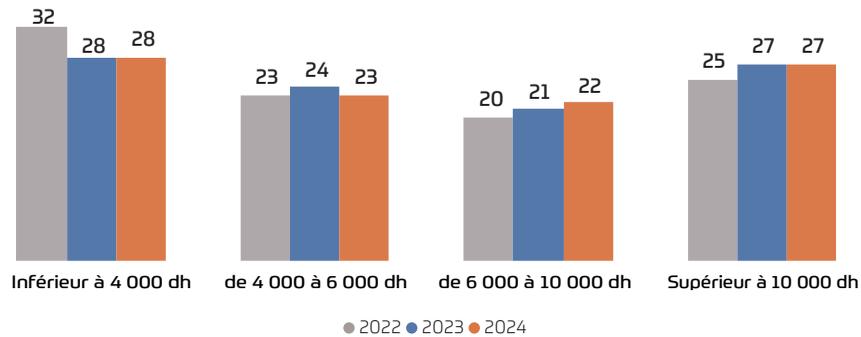
Graphique n°114 :

Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



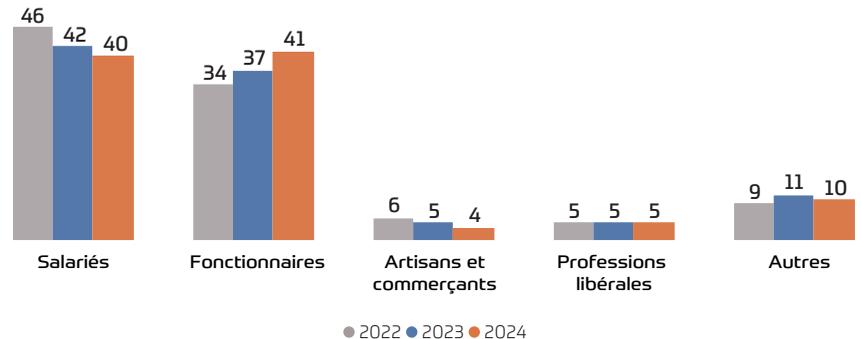
Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 28% des dossiers de crédit, contre 23% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams et 49% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

**Graphique n°115 :**  
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)



Les salariés ont disposé, en 2024, de 40% des dossiers de crédits à la consommation en baisse de 2 points par rapport à 2023 tandis que les fonctionnaires ont vu leur part augmenter de 4 points à 41%. Le reliquat est détenu par les retraités (10%), les artisans et commerçants (4%) et les professions libérales (5%).

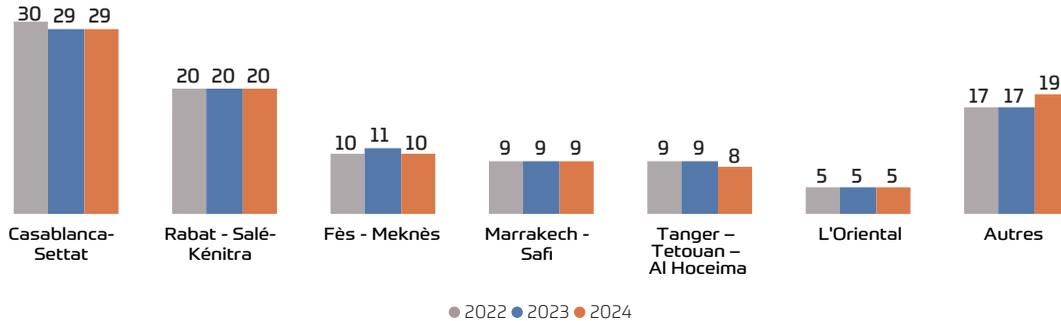
**Graphique n°116 :**  
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l'instar des crédits à l'habitat, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (29%) et Rabat (20%).

Graphique n°117 :

Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)

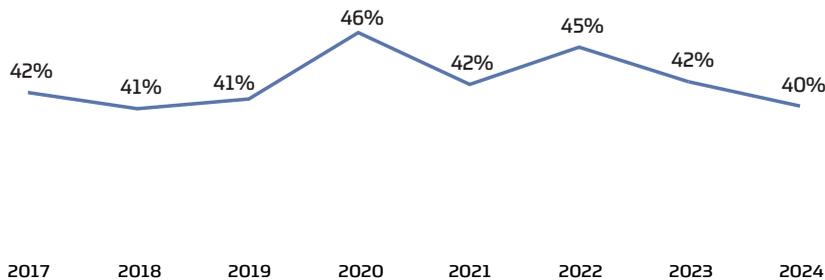


## II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à 634,1<sup>33</sup> milliards de dirhams, en hausse de 3,2%, après 2,7% en 2023. Rapporté au PIB, il a représenté près de 40%, soit deux points en moins par rapport à l'année précédente.

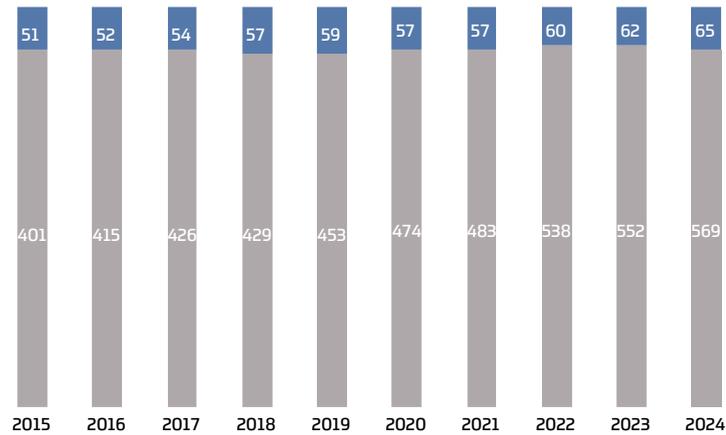
Graphique n°118 :

Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB



<sup>33</sup> L'endettement bancaire englobe les banques et les sociétés de financement.

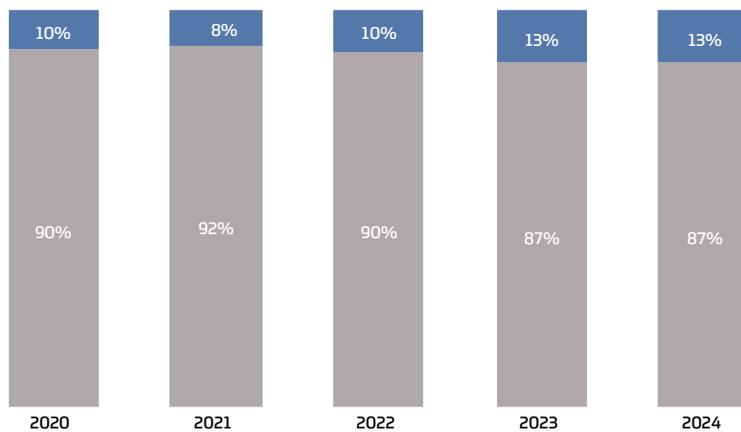
**Graphique n°119 :**  
**Encours des financements par décaissement accordés aux entreprises non financières**  
**(en milliards de dirhams)**



● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

Représentant 90% du total des financements aux entreprises, les financements accordés par les banques se sont améliorés de 3,1%, après 2,7% l'année précédente, en relation avec le redressement des financements accordés aux entreprises privées de 2,5% à 486,8 milliards, après une baisse de 0,4% en 2023. Concernant les crédits des entreprises publiques, ils ont décéléré à 7% après 26,9% enregistrée l'année précédente, pour se situer à 82,5 milliards.

**Graphique n°120 :**  
**Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public**

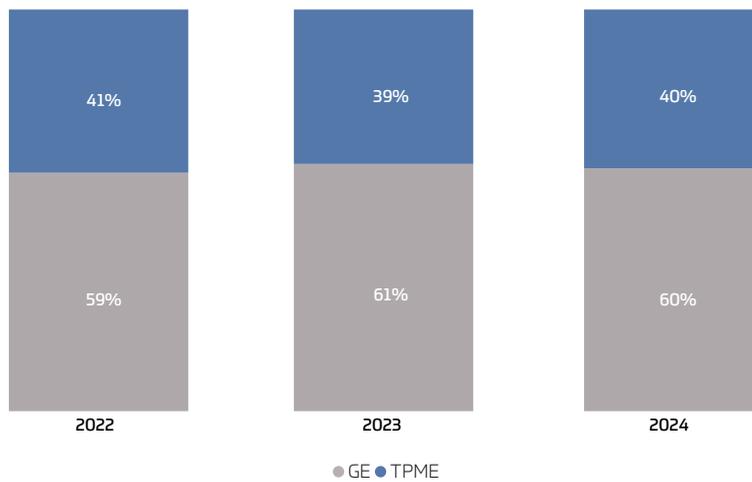


● Dette bancaire des entreprises privées ● Dette bancaire des entreprises publiques

S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont également progressé de 4,1% à 64,7 milliards, après une décélération de 2,8% une année auparavant en lien avec une hausse du crédit-bail (4,2% après 3,8% en 2023), atténuée par une baisse des créances acquises par affacturage (3,9%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME<sup>34</sup> a enregistré une hausse d'un point à 40% du total des crédits aux entreprises.

Graphique n°121 :  
Ventilation des crédits par segment d'entreprises

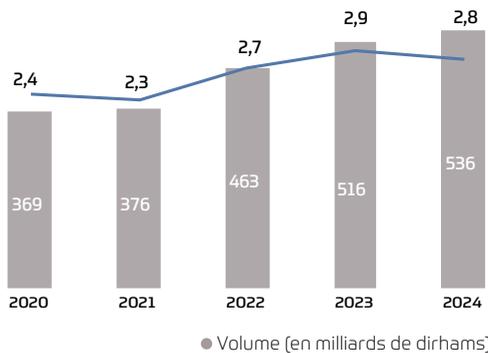


<sup>34</sup> TPME définie comme entreprise dont le CA est inférieur à 175 millions de dirhams.

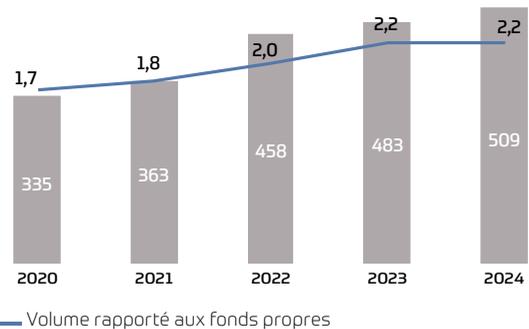
### III. Évolution des grandes expositions des banques

A fin 2024, les grandes expositions des banques ont progressé de 3,8% à 536 milliards de dirhams, représentant 2,8 fois leurs fonds propres sur base sociale, après 2,9 une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, s'établissant à près de 401 milliards de dirhams, sont en hausse de 6,5% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulant 130 milliards de dirhams, ont, quant à eux, enregistré une baisse de 4,1% sur la même période.

**Graphique n°122 :**  
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale



**Graphique n°123 :**  
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée



En excluant leurs engagements sur leurs filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 442 milliards de dirhams, représentant 2,3 fois leurs fonds propres sur base sociale.

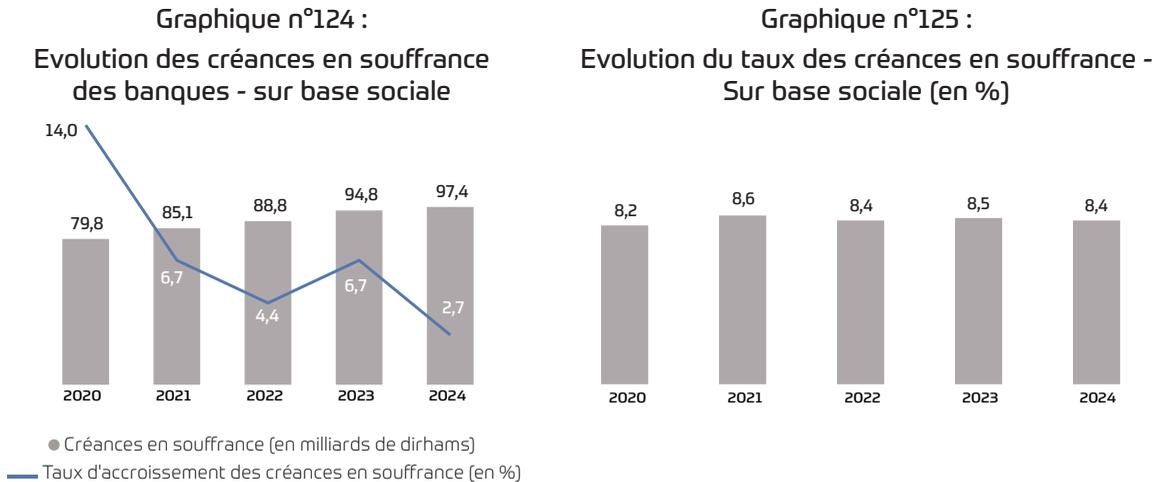
Par secteur d'activité, les grandes expositions des banques portent à hauteur de 37,4% sur le secteur financier, dont 22,9% sur les banques et sociétés de financement et 14,5% sur les autres contreparties financières. Les autres expositions concernent notamment les opérateurs dans le secteur de l'énergie (11,3%), de l'industrie extractive (9,2%), des hydrocarbures (6,9%), du secteur BTP (6,8%) et de l'industrie manufacturière (5,3%).

Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires ont augmenté de 5,4% à 509 milliards de dirhams, représentant 2,2 fois des fonds propres bancaires, au même niveau qu'en 2023.

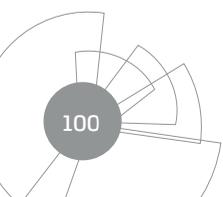
## IV. Évolution du risque de crédit

### 1. Evolution des créances en souffrance

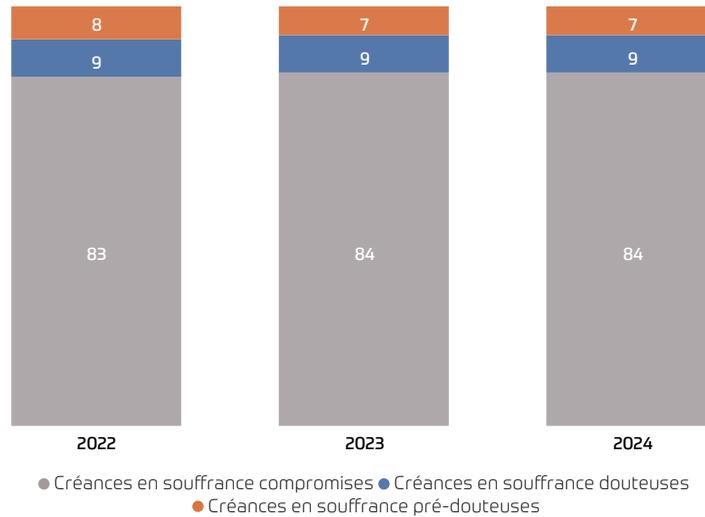
En 2024, l'évolution des créances en souffrance a décéléré à près de 2,7%, après 6,7% une année auparavant, pour s'établir à 97,4 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,4%, marquant une amélioration de 0,1 point.



Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une hausse de 4,1% à 6,5 milliards, tandis que celui des créances douteuses a reculé de 1,7% à 8,7 milliards. Les créances compromises ont augmenté de 3,1% à 82,2 milliards. La part des créances pré-douteuses dans le total des créances en souffrance est de 7% tandis que les créances douteuses et les créances compromises affichent des parts de 9% et 84% respectivement.

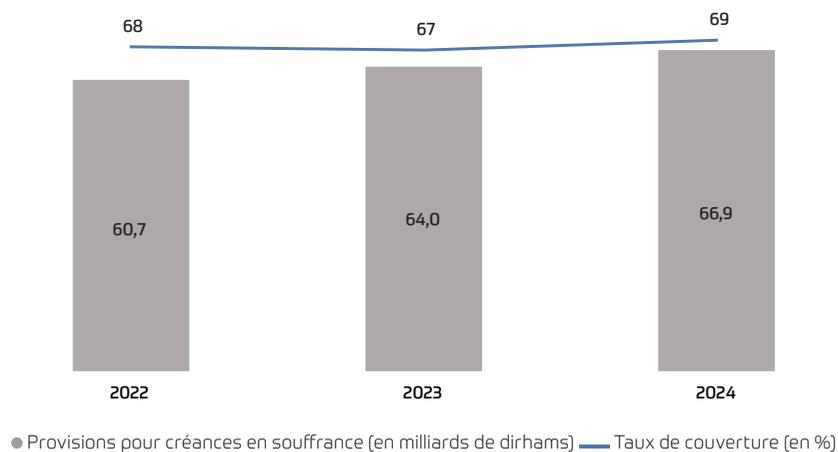


**Graphique n°126 :**  
Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 4,6%, induisant un taux de provisionnement en amélioration de 2 points à 69% d'une année à l'autre. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 45% pour les créances douteuses et 11% pour les créances pré-douteuses.

**Graphique n°127 :**  
Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

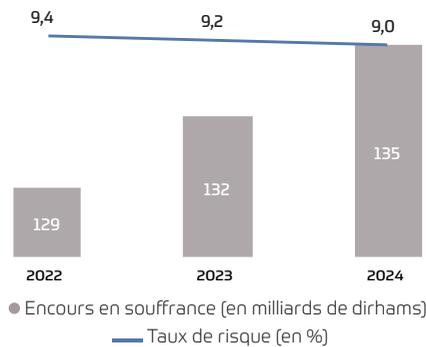


Les banques ont également constitué 17,1 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles<sup>35</sup>. Ces provisions représentent 1,6% des crédits sains.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 134,6 milliards de dirhams, soit une hausse de 2% par rapport à fin 2023. Tenant compte de l'évolution des crédits, il en résulte un taux de risque en amélioration de 0,2 point à 9%.

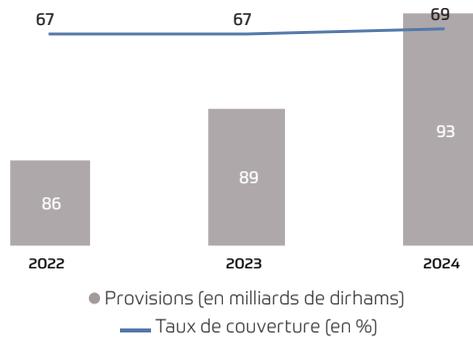
Graphique n°128 :

Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée



Graphique n°129 :

Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



Les provisions constituées par les 11 groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de près de 5%, après 2,6% une année auparavant pour s'établir à près de 93 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture en hausse de 2 points à 69% après 67% en 2023.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment sur le reste du continent africain, ont totalisé un encours de 16,1 milliards de dirhams, soit un taux de risque en baisse de 0,1 point à 7,2%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 1,3 point à 82,4%, après 81,1% en 2023.

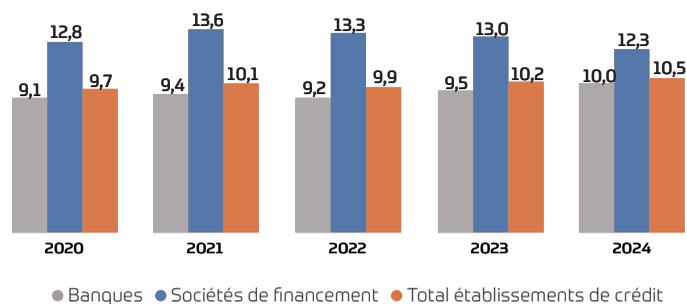
Outre le provisionnement des créances en souffrance, les groupes bancaires ont provisionné les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 à hauteur de 16,9% en moyenne. Elles ont également couvert les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité par des provisions préventives représentant 0,8% de leurs encours.

<sup>35</sup> Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

## 2. Créances en souffrance détenues sur les ménages

L'encours des créances en souffrance portées par les banques et les sociétés de financement sur les ménages s'est accru de 6,7% après 6,4% l'année précédente, pour s'établir à 44,6 milliards de dirhams, induisant un taux de risque en hausse de 0,3 point à 10,5%. Cette évolution reflète un accroissement de ce taux de 0,3 point à 10,6% pour les ménages résidents et une amélioration de 0,6 point à 7,1% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 64%.

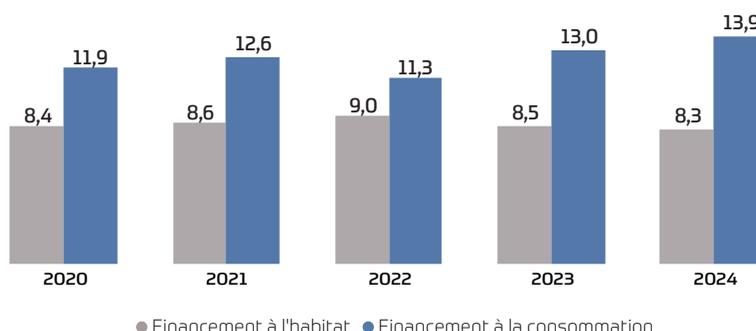
Graphique n°130 :  
Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages a augmenté de 7,2% à 34,6 milliards, après une hausse de 6,4% observée l'année précédente, soit un taux de risque de 10%, après 9,5% à fin 2023. Le taux de leur couverture par des provisions s'est amélioré de 2 points à 60% d'une année à l'autre.

Les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation se sont accrues de 4,9%, soit près de 10 milliards de dirhams, après 6,4% l'année précédente, induisant un taux de risque en baisse de 0,7 point à 12,3%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 80%.

Graphique n°131 :  
Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)



Le taux de risque ressort à 8,3% pour le crédit à l'habitat et 13,9% pour le crédit à la consommation, après 8,5% et 13% respectivement en 2023.

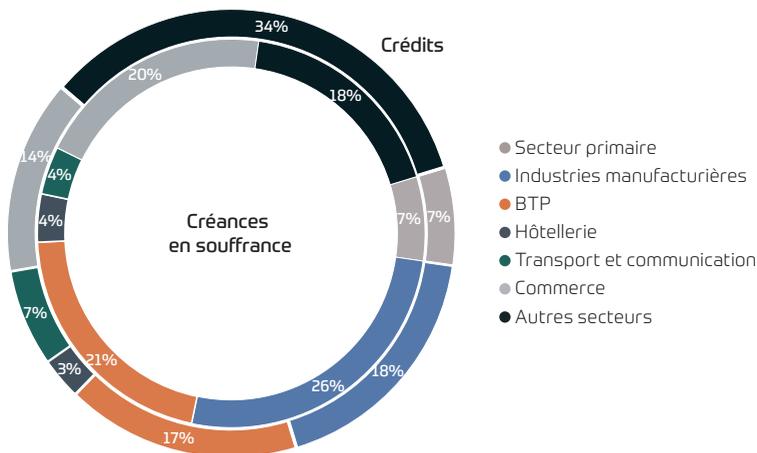
### 3. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

A fin 2024, l'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a augmenté de 0,7% à 70,1 milliards, après 7% l'année précédente, induisant une atténuation du taux de risque à 11,1% après 11,3% à fin 2023. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 73%.

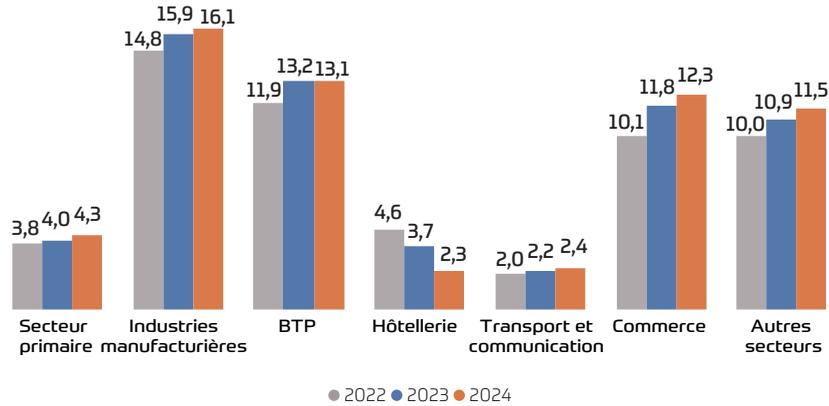
La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 8,9% et ont représenté 10,4% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel se sont accrues de 1,6%, induisant un taux de risque de 16,1% en hausse de 0,4 point par rapport 2023. Les créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP se sont repliées de 0,8% après une hausse de 11% une année auparavant. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en baisse de 0,7 point à 13,7%.

Après la hausse de 17,2% en 2023, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives s'accroître de 4,3%, pour un taux de sinistralité en hausse d'un point à 15,7%.

Graphique n°132 :  
Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



Graphique n°133 :  
Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité  
- base sociale (en milliards de dirhams)



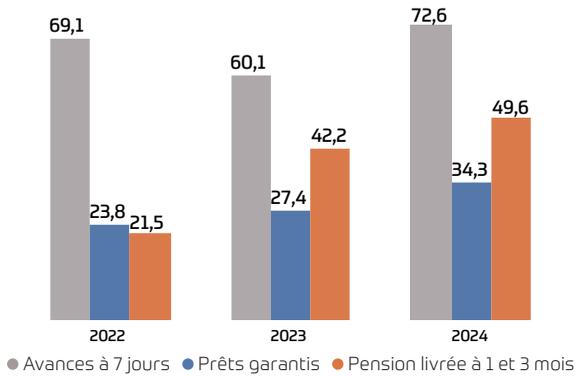
## V. Évolution de la liquidité des banques

### 1. Banques conventionnelles

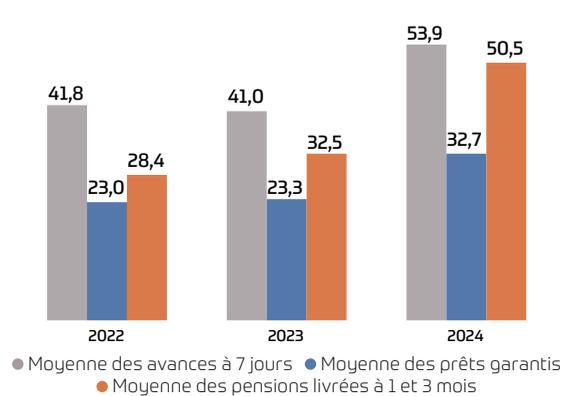
Dans un contexte marqué par la hausse de la circulation fiduciaire, le besoin de liquidité du système bancaire s'est accentué en 2024. Aussi, Bank Al-Maghrib a augmenté le volume de ses interventions à 137,1 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire après 96,8 milliards en 2023.

Par instrument, la Banque a accordé des montants moyens de 50,5 milliards à travers les opérations de pension livrée à un et à trois mois, après 32,5 milliards en 2023 et de 32,7 milliards sous forme de prêts garantis à un an dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit et des banques participatives, en hausse de 40% par rapport à l'année dernière. Les avances à 7 jours se sont établies en moyenne hebdomadaire à près de 53,9 milliards après 41 milliards l'année passée.

**Graphique n°134 :**  
Encours des interventions  
de Bank Al-Maghrib par instrument  
(en milliards de dirhams)



**Graphique n°135 :**  
Encours moyen des interventions  
de Bank Al-Maghrib par instrument  
(en milliards de dirhams)



Sur le marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré, cible opérationnelle de la politique monétaire, est resté aligné au taux directeur à près de 3% au cours des deux premiers trimestres de l'année 2024 puis a reculé à une moyenne de 2,75% et 2,71% au cours du 3<sup>ème</sup> et du dernier trimestre de l'année respectivement suite à la décision de Bank Al-Maghrib de réduire le taux directeur. Pour ce qui est du volume moyen annuel des transactions, il a reculé de 3,5 milliards à 2,6 milliards d'une année à l'autre.

La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 47,3 milliards de dirhams, après 33,9 milliards en 2023, sous l'effet de la hausse des valeurs reçues en pension de 13,3 milliards.

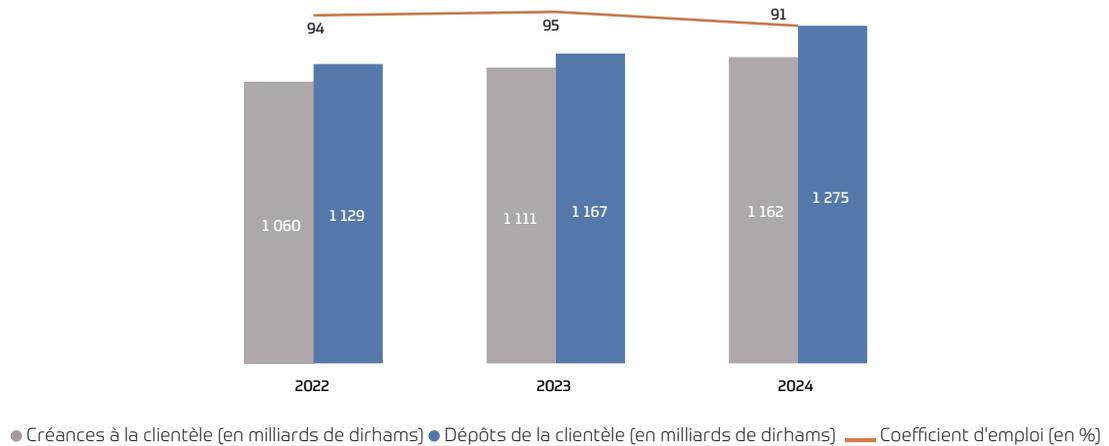
En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrib et interbancaires, les titres de créance émis par les banques ont enregistré une hausse de 4,3%, soit un rythme de progression comparable à celui de l'année dernière. Les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 50% du total au même niveau que pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, après 39% et 61% respectivement l'année précédente.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont progressé de 0,9%, pour s'établir à 62,8 milliards de dirhams.

Les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un additionnel net de ressources de 112,7 milliards, en progression de 56,3 milliards de dirhams par rapport à l'année précédente, en lien en partie avec les fonds collectés dans le cadre du programme de régularisation volontaire des situations fiscales du Maroc, introduit par la loi de finances 2024. Cet accroissement reflète une hausse des dépôts de 9,2%, supérieure au rythme de progression des crédits (+4,6%). Le coefficient d'emploi<sup>36</sup> s'est ainsi contracté de 4 points à 91%.

<sup>36</sup> Coefficient d'emploi correspond au rapport des crédits sur les dépôts.

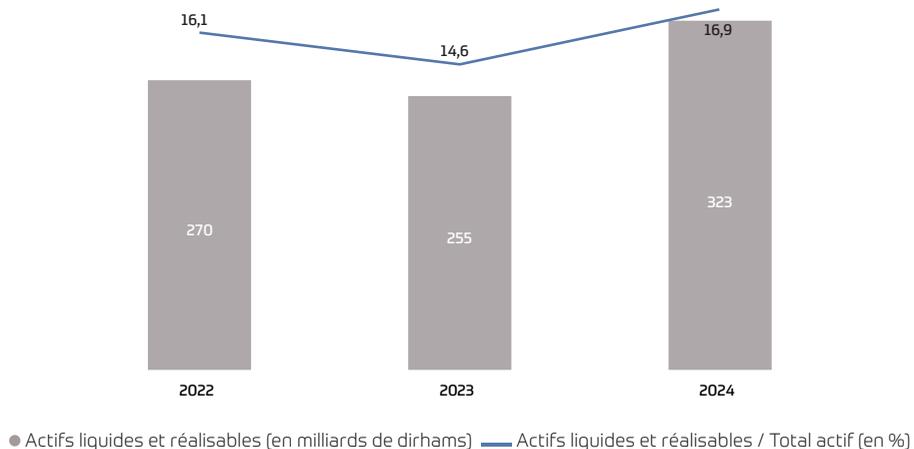
**Graphique n°136 :**  
Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles



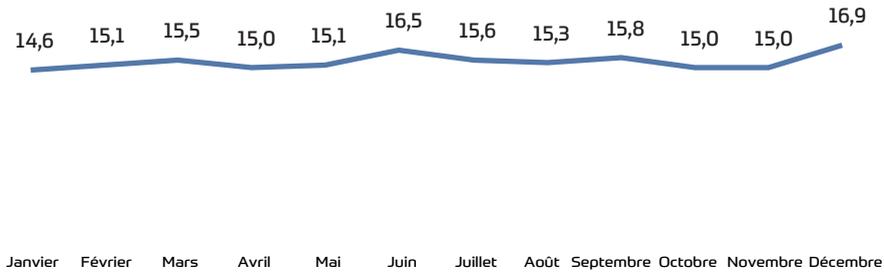
Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme, sans changement par rapport à fin 2023. Leurs ressources sont composées à hauteur de 61% de ressources sans échéance, 18% de ressources à court terme et 21% de ressources à moyen et long terme, après 60%, 19% et 21% respectivement une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, se sont accrus de 26,5% à fin 2024 à 323 milliards de dirhams. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est située à 16,5%.

**Graphique n°137 :**  
Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles

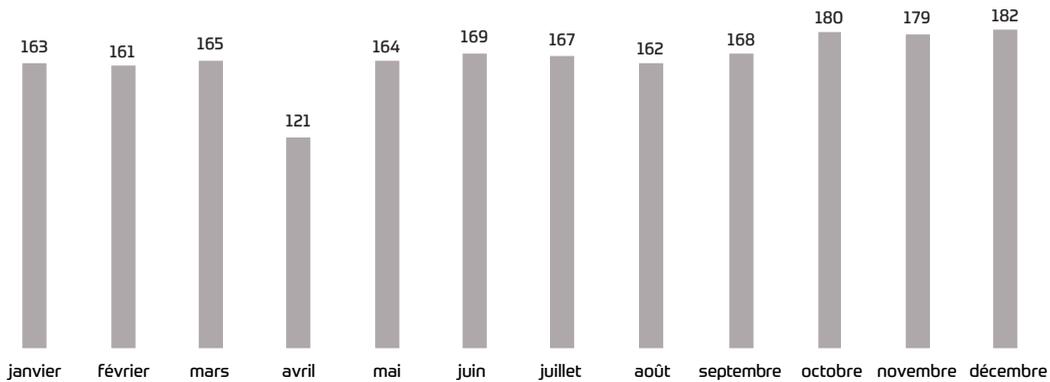


**Graphique n°138 :**  
Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2024 (en %)



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)<sup>37</sup> observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 182%, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

**Graphique n°139 :**  
Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2024 (en %)

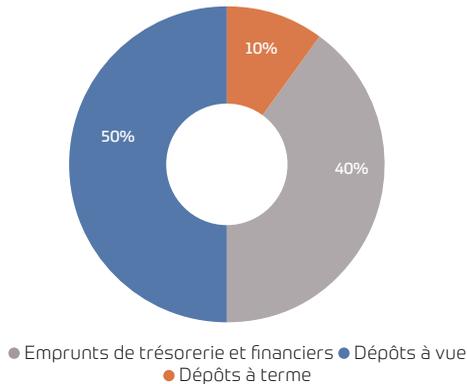


Pour sa part, le bilan en devises des banques fait ressortir des ressources, évaluées en contrevaaleur dirhams, de près de 69,5 milliards à fin 2024, composées essentiellement de dépôts à vue (50%) et d'emprunts de trésorerie et financiers (40%). Les emplois en devises totalisent en contrevaaleur dirhams, 152,6 milliards, sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit (32%), des valeurs immobilisées (23%) et des financements courts en faveur des clients (17%).

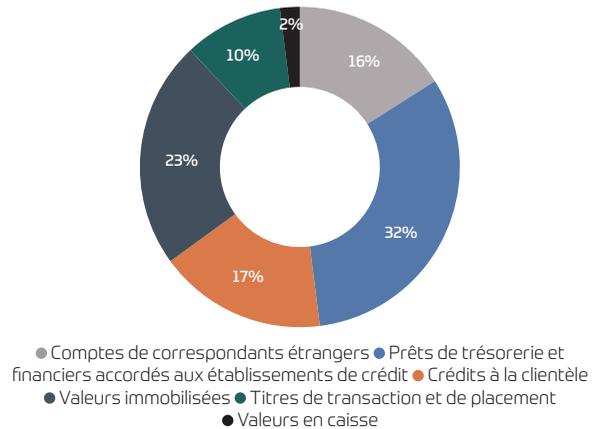
Les banques sont excédentaires en liquidité en moyenne sur les devises Euro et Dollar Américain confondues sur les maturités inférieures à un an. Le gap cumulé moyen, reflétant un excédent de liquidité des banques sur les maturités supérieures à un an est de 2,8 milliards de dirhams.

<sup>37</sup> Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

Graphique n°140 :  
Ressources en devises des banques -  
Base sociale



Graphique n°141 :  
Emplois en devises des banques -  
Base sociale



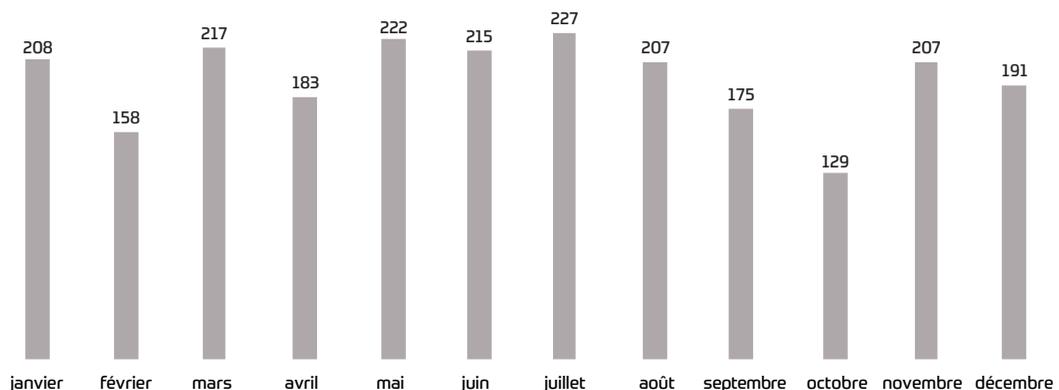
## 2. Banques participatives

A fin 2024, le bilan des banques participatives fait ressortir des financements, hors marges constatées d'avance, de 25,5 milliards de dirhams financés par des dépôts collectés auprès de la clientèle de 15,8 milliards de dirhams, soit un écart de refinancement de 9,7 milliards de dirhams et un coefficient d'emploi de 161%.

L'écart entre financements et dépôts continue d'être refinancé par les banques et fenêtres participatives à travers des ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme d'avances, de dépôts ou de Wakala Bil Istithmar.

Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) observé chez les banques participatives en 2024 s'est établi en moyenne à 195% pour un minimum réglementaire de 100%.

Graphique n°142 :  
Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) moyen des banques  
et fenêtres participatives en 2024 (en %)



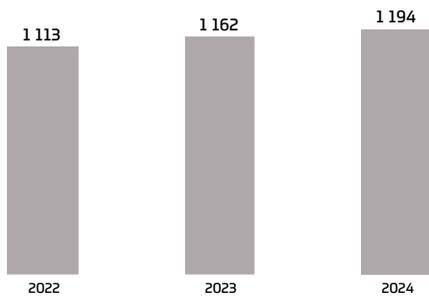
## VI. Évolution de la solvabilité des banques

### 1. Évolution des risques nets pondérés

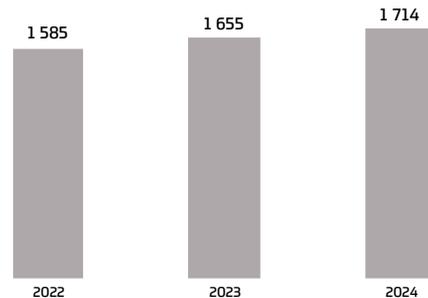
Au terme de l'année 2024, les risques nets pondérés des banques conventionnelles se sont établis à 1.194 milliards de dirhams, en hausse de 2,7% après 4% à fin 2023. Les expositions sont constituées à hauteur de 84% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 7% au titre du risque de marché, après respectivement 85%, 9% et 6% l'année dernière.

Pour leur part, les risques pondérés ajustés<sup>38</sup> des banques participatives, se sont établis à 11,7 milliards de dirhams à fin 2023.

**Graphique n°143 :**  
Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



**Graphique n°144 :**  
Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



Sur base consolidée, les risques portés sur les bilans des groupes bancaires se sont établis à 1.714 milliards de dirhams répartis à hauteur de 85% au titre du risque de crédit, 10% au titre du risque opérationnel et 5% au titre du risque de marché, après respectivement 87%, 9% et 4% l'année dernière.

<sup>38</sup> Les ajustements portent sur la déduction des actifs pondérés relatifs aux risques de crédit et de marché financés par les dépôts d'investissement non restreints et Wakala Bil Istithmar et ce, conformément aux normes du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB).

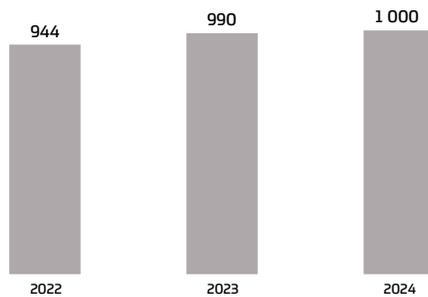
## 1.1. Risque de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards », correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - après l'application des techniques d'atténuation des risques, se sont établis à 1.000 milliards de dirhams, en hausse de 1% après 4,9% en 2023. Ceux portés par les banques participatives cumulent 13,3 milliards de dirhams, en hausse de 27%.

Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1.456 milliards de dirhams, en hausse de 1,7%, après 5,1% une année auparavant.

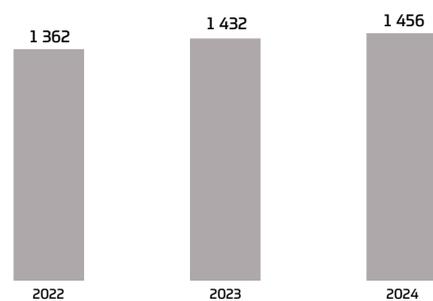
Graphique n°145 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°146 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



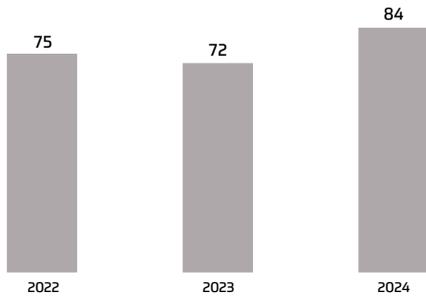
## 1.2. Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché portés par les banques conventionnelles, ont cumulé, à fin 2024, près de 84 milliards de dirhams, marquant une hausse de 16,3%, après la baisse de 4,4% une année auparavant, en lien avec l'accroissement des portefeuilles de négociation détenus par les banques.

Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 85 milliards de dirhams, en hausse de 15% par rapport à l'année précédente après une baisse de 4,4% en 2023.

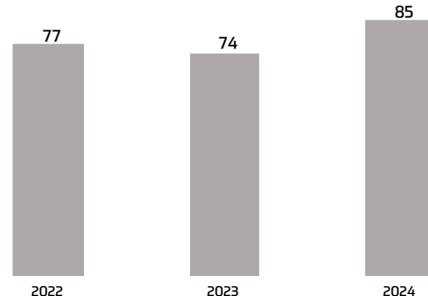
Graphique n°147 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°148 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

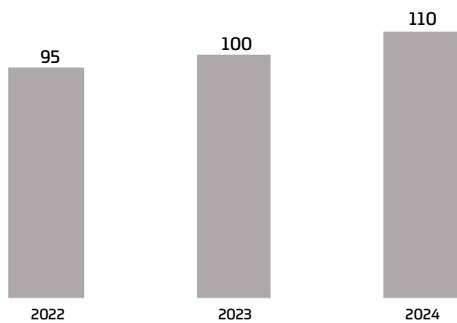


### 1.3. Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 110 milliards, en hausse de 10,5% pour les banques conventionnelles et cumulent 1,2 milliard de dirhams pour les banques participatives.

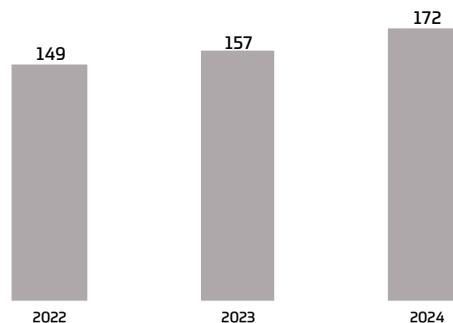
Graphique n°149 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°150 :

Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

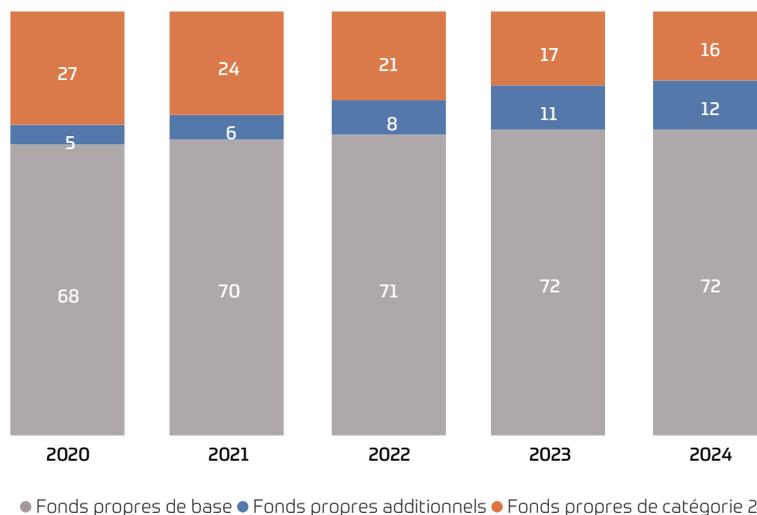


Sur base consolidée, ces expositions ont progressé de 9,6% reflétant l'accroissement des activités tant au Maroc qu'à l'étranger et se situent à 172 milliards de dirhams.

## 2. Evolution des fonds propres prudents des banques

A fin 2024, les fonds propres prudents des banques conventionnelles ont cumulé un total de 193 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7,1% par rapport à fin 2023. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 161 milliards de dirhams<sup>39</sup>, soit 84%, dont près de 86% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 32 milliards de dirhams<sup>40</sup>, soit 16%.

Graphique n°151 :  
Evolution de la structure des fonds propres prudents des banques conventionnelles -  
Base sociale (en %)



La structure des fonds propres enregistre une tendance croissante des fonds propres de catégorie 1 qui représentent les fonds propres de meilleure qualité en termes de capacité d'absorption des pertes.

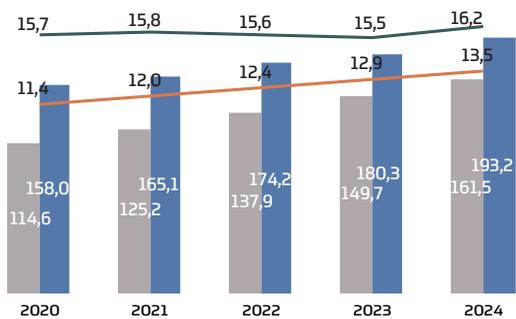
Les fonds propres dits additionnels se sont également accrus suite à l'émission de dettes subordonnées perpétuelles.

<sup>39</sup> Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2<sup>ème</sup> est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

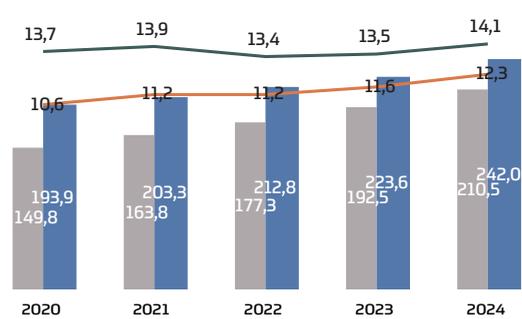
<sup>40</sup> Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est renforcé à 16,2%, pour un minimum réglementaire de 12%. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est aussi accru à 13,5% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur prend en compte les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est amélioré à 11,6% pour un minimum de 8%.

**Graphique n°152 :**  
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale (en %)



**Graphique n°153 :**  
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée (en %)



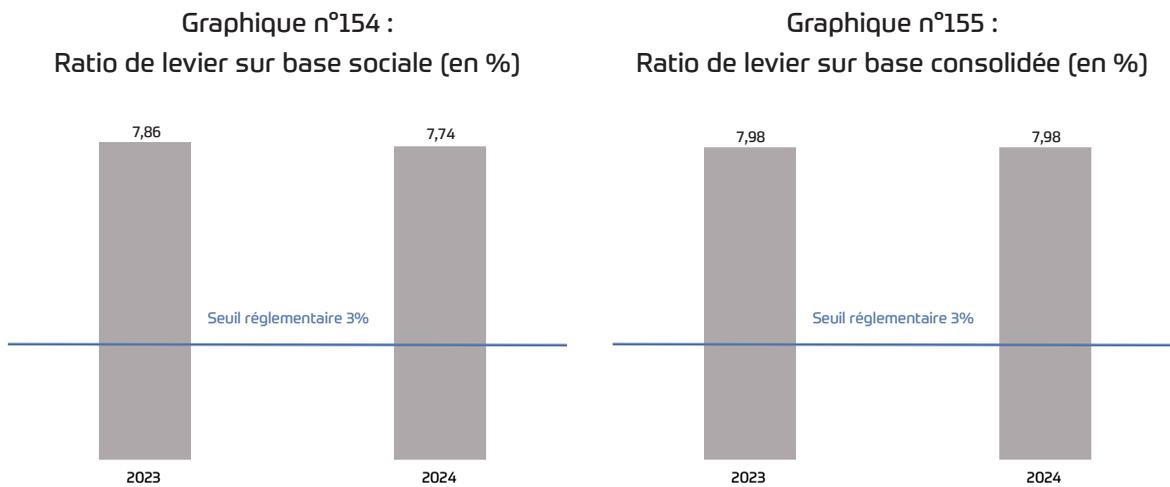
● Fonds propres de catégorie 1 (en milliards de dirhams) ● Fonds propres prudents (en milliards de dirhams)  
— Ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 (en %) — Ratio moyen de solvabilité (en %)

S'agissant des banques participatives, leurs ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 15,2% et 14,9% respectivement.

Sur base consolidée, les fonds propres prudents des banques ont augmenté de 8,2% à 242 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 de 9,3% à 211 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont aussi renforcés à 14,1% et 12,3% respectivement.

## VII. Ratio de levier des banques

En complément du ratio de solvabilité, le ratio réglementaire de levier a été introduit depuis 2021. Il rapporte le volume des fonds propres de catégorie 1 des banques à la somme de leurs expositions bilan et hors-bilan. Ce ratio, dont le minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3% aligné avec les standards internationaux, s'est situé en moyenne à fin 2024, respectivement à 7,74% et 7,98% sur base sociale et consolidée, reflétant un faible recours au levier par les banques marocaines.



## VIII. Profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue généralement à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et du hors-bilan arrêtés à fin 2024 et sensibles aux variations du taux d'intérêt par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'un an.

A court terme, les banques mesurent la sensibilité de leur marge nette d'intérêt sous des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base.

Un scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse, d'une amplitude de 200 points de base, induirait pour les banques exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt, une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de 2,86% après 3,59% en 2023.

Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux d'intérêt, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de 3,31% de leur marge nette d'intérêt après 2,88% en 2023.

Les mouvements de taux d'intérêt de moyen et long terme induisent également un impact sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et par conséquent la valeur économique des fonds propres.

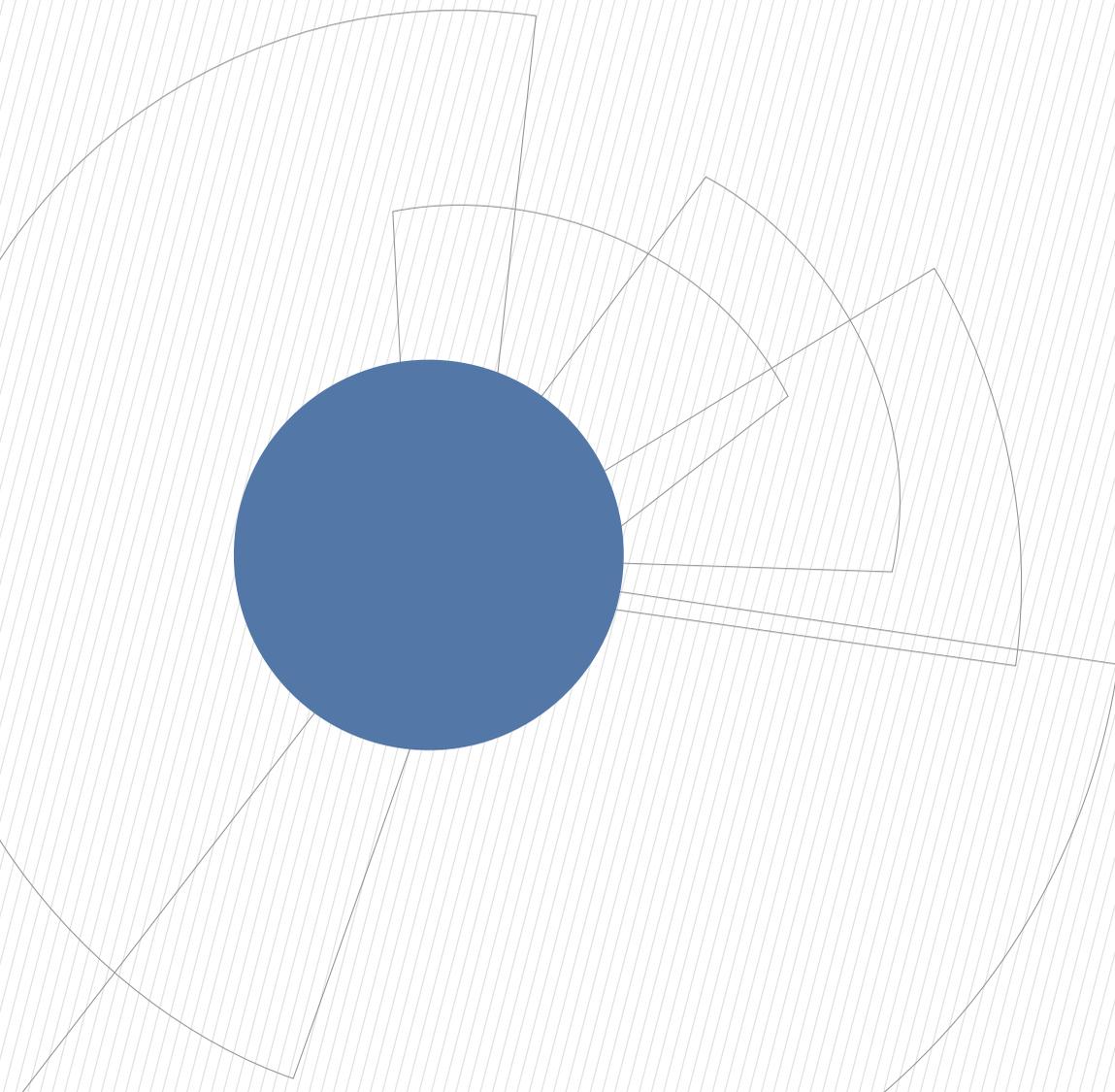
Après l'entrée en vigueur de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire « IRRBB<sup>41</sup> » en mars 2021, les banques mesurent la sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres sous six scénarii de stress tests réglementaires, dont les courbes de taux actuarielles et l'ampleur des chocs des taux d'intérêt sont différenciées par devise. Ces scénarii se présentent comme suit :

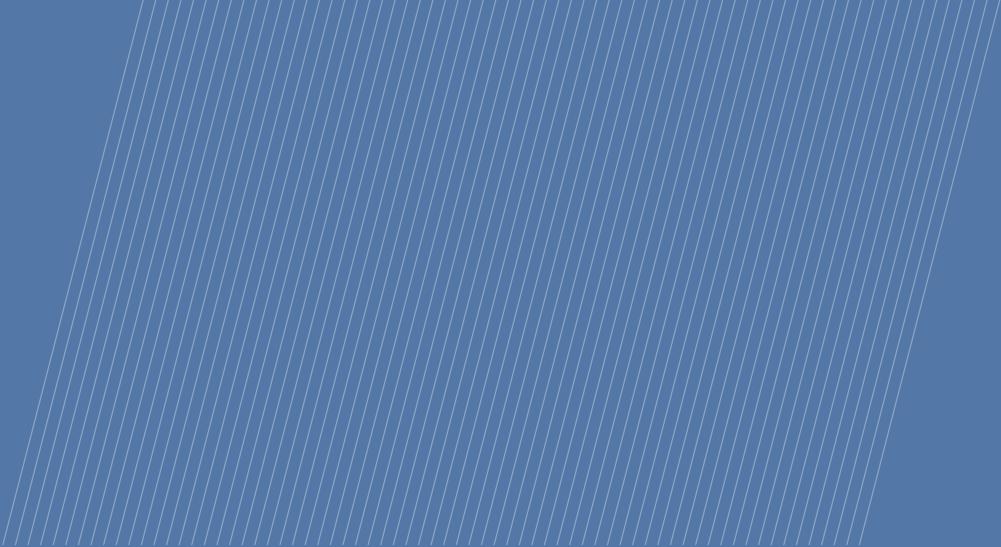
<sup>41</sup> Interest Rate Risk In The Banking Book.

- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la hausse de +200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la baisse de -200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la hausse de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la baisse de -300 bps sur le dirham et le dollar américain et -250 bps sur l'euro.
- Scénario d'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de hausse des taux d'intérêt courts de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro, et le choc de baisse des taux d'intérêt longs de -150 bps sur le dirham et le dollar américain et -100 bps sur l'euro.
- Scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de baisse des taux d'intérêt courts de -300 bps sur le dirham et le dollar américain et -250 bps sur l'euro, et le choc de hausse des taux d'intérêt longs de +150 bps sur le dirham et le dollar américain et +100 bps sur l'euro.

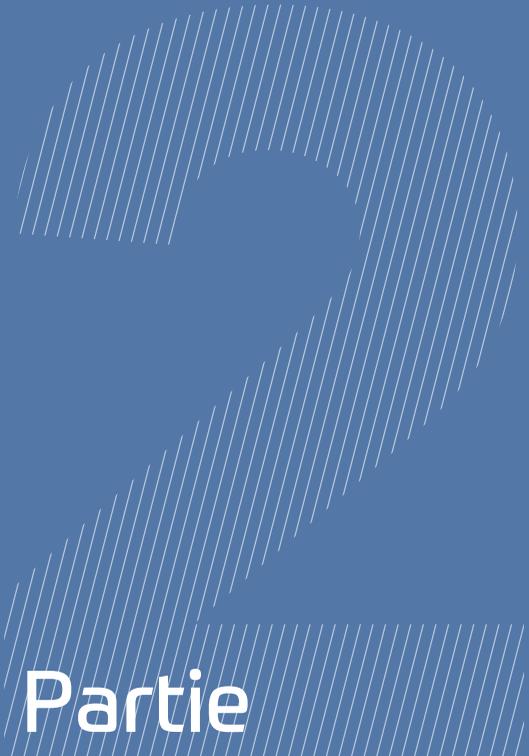
La variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement de taux d'intérêt ne doit pas dépasser un seuil maximum de 15% des fonds propres de catégorie 1.

La perte maximale sur la valeur économique des fonds propres moyenne du secteur est de -7,92% à fin 2024 après -7,87% à fin 2023, demeurant inférieure à la limite réglementaire.





# Evolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés



Partie



## CHAPITRE 1.

# EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Bank Al-Maghrib a parachevé, en 2024, les travaux de transposition du ratio structurel de liquidité à long terme recommandé par le Comité de Bâle (NSFR) et qui favorise le refinancement des actifs de long terme par des ressources stables. Les exigences en matière de gestion de la liquidité ont également été complétées par l'obligation, pour les banques, de mettre en place un processus structuré d'évaluation de l'adéquation de leur liquidité (ILAAP) et de constituer, sur cette base, des coussins de liquidité suffisants.

Un projet de loi visant la création d'un marché secondaire des créances non performantes a été finalisé et a fait l'objet d'une large concertation entre les autorités et départements ministériels concernés ainsi qu'avec les acteurs bancaires et les futurs opérateurs de ce marché. La promulgation de ce texte législatif est attendue pour insuffler une nouvelle dynamique au financement de l'économie en libérant des marges de manœuvre additionnelles aux banques en matière d'octroi de crédit et en favorisant le recouvrement par des investisseurs spécialisés des créances en souffrances cédées.

Cette année, la Banque a poursuivi les travaux d'encadrement des risques financiers liés au changement climatique par l'édiction de deux nouvelles directives destinées aux banques, l'une exigeant de mettre au point un dispositif de collecte d'informations sur les risques climatiques associés aux crédits accordés aux grands débiteurs et l'autre instituant des obligations de publication par les banques d'informations sur leurs politiques de gestion des risques climatiques.

Dans le domaine des paiements, la Banque a entrepris une réforme importante du cadre réglementaire régissant les établissements et services de paiement à l'effet de dynamiser cet écosystème, favoriser une plus grande pénétration des services de paiement numériques notamment dans les zones rurales et réduire l'utilisation du cash.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Banque a parachevé dans le cadre d'un groupe de travail national, un projet de loi sur les cryptoactifs destiné à assurer l'alignement de notre pays avec les normes en matière de régulation des actifs virtuels. L'adoption de ce projet de loi est attendue pour favoriser la protection des usagers des actifs virtuels, mitiger les risques de leur utilisation à des fins illicites et promouvoir des services financiers innovants.

## I. Réglementations adoptées en 2024

### 1. Cadre réglementaire régissant la liquidité des établissements de crédit

Dans la continuité de la transposition des normes Bâloises, Bank Al-Maghrib a édicté en 2024 les textes réglementaires afférents au ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ainsi qu'aux dispositifs de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne.

#### • **Circulaire relative au ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)**

Cette circulaire fixe les dispositions relatives au ratio structurel de liquidité à long terme devant être observées par les banques conventionnelles et participatives.

Le ratio NSFR a pour objectif d'encadrer le risque de transformation encouru par les banques et vise à assurer qu'elles disposent d'un montant minimum de ressources financières stable afin de répondre aux besoins minimums de financements consentis sur une période d'un an.

#### **Encadré n° 4 : Ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR »**

*Le ratio NSFR minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 100% et correspond au rapport entre :*

- *Les capitaux propres et les autres passifs pondérés en fonction de leur stabilité à l'horizon d'un an, tenant compte de la nature des ressources et des contreparties ; et*
- *Les actifs et expositions hors bilan pondérés en fonction de leur liquidité et de leur durée résiduelle.*

L'entrée en vigueur de cette circulaire a été fixée à la date de sa signature, soit le 20 décembre 2024.

- **Directive relative aux dispositifs de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne :**

Cette directive vise un double objectif, à savoir :

- l'introduction de l'exigence pour les établissements de se doter d'un processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP) ;
- le renforcement des exigences en matière de gestion de la liquidité tenant compte de l'évolution des normes et pratiques.

#### **Encadré n° 5 :**

##### **Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité**

*Le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité, plus connu sous son acronyme anglais « ILAAP », est un processus à travers lequel les banques mettent en place les approches nécessaires pour cartographier les différentes sources de risques de liquidité, les mesurer, évaluer la résilience à ces risques et planifier les coussins de liquidité et de refinancement à des horizons pluriannuels et ce, afin d'assurer une couverture adéquate de leurs risques de liquidité en période normale et de tensions.*

*Les exigences en matière de gestion par les banques des risques de liquidité ont été renforcées à travers le pilotage d'indicateurs additionnels de surveillance couvrant notamment :*

- *La liquidité intra-journalière, en assurant une gestion des positions de liquidité intra journalières afin de satisfaire, en situation normale et de tensions, aux obligations de paiement et de règlement ;*
- *Le ratio de liquidité à court terme « LCR » par devise significative, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;*
- *Les actifs liquides non grevés disponibles, pouvant servir comme collatéral pour obtenir des refinancements sur les marchés ou que les banques détiennent dans leurs portefeuilles non mobilisables en sûretés ;*
- *La concentration des financements par contrepartie et par type d'instrument.*

Ce texte réglementaire, qui abroge la directive n°31/G/2007, relative au dispositif de gestion du risque de liquidité, est entré en vigueur à la date de sa signature, soit le 20 décembre 2024.

## 2. Cadre réglementaire relatif aux établissements de paiement

Bank Al-Maghrib a opéré en 2024 une réforme du cadre réglementaire régissant les activités des établissements de paiement à l'effet d'accompagner les évolutions du marché, dynamiser l'écosystème des paiements au Maroc, promouvoir l'inclusion financière, réduire l'utilisation du cash et faciliter l'acheminement des aides sociales.

- **Circulaire modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :**

Cette circulaire vise à revoir le business model des agents de paiement à l'effet de favoriser une plus grande capillarité des réseaux physiques de cash-in/cash-out, accroître l'attractivité économique du statut d'agent de paiement détaillant et faciliter la gestion opérationnelle des réseaux et de leur extension notamment en zone rurale.

La circulaire précise par ailleurs que les établissements de paiement demeurent responsables de leurs activités réalisées à travers les agents de paiements et les gestionnaires de réseaux d'agents de paiement.

**Encadré n° 6 :****Circulaire de Bank Al-Maghrib n°6/W/2016 fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés**

*La circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés prévoyait dans son ancienne configuration, deux catégories d'agents :*

- *L'agent principal : cet agent est exclusif et est habilité à offrir tous les services de paiement pour lesquels l'établissement de paiement mandant est agréé ;*
- *L'agent détaillant : cet agent peut être mandaté uniquement pour l'ouverture des comptes de niveau 1 et, les opérations de retrait et de dépôt en espèces.*

*En revanche, l'agent détaillant n'est pas exclusif.*

*Dans le cadre de la réforme adoptée, trois amendements ont été introduits :*

- *La levée de l'obligation réglementaire d'exclusivité des agents de paiement principaux. L'exclusivité est laissée à la discrétion des établissements de paiement qui souhaiteraient la maintenir dans un cadre conventionnel ;*
- *L'extension des services offerts par l'agent détaillant à l'ouverture des comptes de niveau 2 ;*
- *L'introduction d'un nouveau statut de gestionnaire de réseau d'agents : cette nouvelle catégorie de prestataire de l'écosystème de paiement est habilitée à fournir des services d'accompagnement aux agents de paiement, à la demande d'un ou de plusieurs établissements de paiement.*

- **Circulaire modifiant et complétant la circulaire fixant les modalités d'exercice des services de paiement :**

Cette circulaire a introduit les amendements suivants :

- Le relèvement des plafonds des comptes de paiement ;
- L'obligation d'établissement de conventions de compte de paiement ;
- La suppression du plafond de 80.000 dirhams qui était applicable aux flux de transfert de fonds internationaux reçus lorsque ceux-ci sont émis et reçus sur des comptes bancaires ou de paiement afin de promouvoir l'inclusion financière des bénéficiaires des transferts de fonds et l'usage des moyens de paiement digitaux ;

- L'exonération des établissements de paiement d'appliquer les plafonds réglementaires aux comptes de paiement des commerçants lorsqu'ils acceptent des paiements par carte, au même titre que les paiements par M-wallet, pour le compte de la clientèle finale ;
- L'introduction de limites transactionnelles en interne par les établissements de paiement, à l'effet de mitiger les risques de fraude et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme induits par le relèvement des plafonds des comptes de paiement.

#### **Encadré n° 7 :**

##### **Relèvement des plafonds des comptes de paiement et mise en place de limites transactionnelles**

*4 niveaux de comptes ont été adoptés, avec des plafonds revus à la hausse en vue d'une meilleure adoption des services de paiement électroniques (Niveau 1 : 1.000 dirhams ; Niveau 2 : 4.000 dirhams ; Niveau 3 : 20.000 dirhams ; Niveau 4 : 100.000 dirhams).*

*La nouvelle configuration vise à accroître l'offre et l'usage des paiements électroniques, permettre un élargissement de la couverture des populations rurales et fluidifier le versement des aides sociales dont une quote-part excède les montants des plafonds en vigueur.*

*En parallèle, les mesures de vigilance sont définies en conformité aux exigences en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LBC-FT) et aux pratiques internationales en la matière.*

*Pour mitiger les risques de fraude et de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LBC-FT) inhérents au relèvement des plafonds des comptes de paiement, l'amendement introduit une nouvelle exigence réglementaire aux établissements de paiement notamment la définition des limitations sur les flux transactionnels en fonction des typologies et niveaux de risque identifiés et selon différentes fréquences.*

- **Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés :**

Cette circulaire a introduit un amendement listant les éléments d'identification à recueillir auprès des titulaires de comptes de paiement selon le niveau de compte de paiement (niveau 1, niveau 2, niveau 3).

Bank Al-Maghrib a exigé aux établissements de paiement de compléter, sous un délai s'étalant jusqu'au 31 décembre 2025, l'ensemble des fiches d'identification des clients ayant ouvert des comptes de niveau 1 avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle circulaire, par le numéro d'un document d'identité officiel, en cours de validité, délivré par une autorité marocaine habilitée.

### **3. Cadre régissant les activités de la finance participative**

Au cours de 2024, le Conseil Supérieur des Ouléma a labélisé les contrats relatifs aux dépôts d'investissement à vue, aux opérations de financement à l'international « Trade Finance », à la « Moucharaka tabita », à la « Moucharaka dégressive » pour le financement immobilier, à « l'Ijara tachghiliya immobilière », à la Kafala entre banque mère et banque participative pour les besoins du calcul du coefficient de division des risques, à la « Mourabaha Service », « Istisna'a immobilier », « Moukawala » et « Moukawala mina Ibatine »<sup>42</sup>, « Ijara tachghiliya » et « Ijara mountahiya Bittamlik » (mobilier), et « Mourabaha actions et parts sociales » et « Moudaraba ».

Dans le prolongement des actions visant la consécration du principe de neutralité entre le secteur bancaire conventionnel et le secteur bancaire participatif, Bank Al-Maghrib a accompagné les banques et fenêtres participatives, dans le cadre d'échanges avec les départements ministériels de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, et celui de l'Economie et des Finances, ayant abouti à la publication d'un document retraçant le mode opératoire pour bénéficier de l'aide financière de l'Etat destinée à l'acquisition des logements, lors de financements « Mourabaha ».

<sup>42</sup> portant sur la construction d'immeuble par la banque sur terrain d'autrui.

## 4. Cadre réglementaire régissant les activités de la finance climat

Bank Al-Maghrib a édicté, en janvier 2025, deux directives visant à compléter le cadre réglementaire régissant l'encadrement des risques financiers liés aux changements climatiques :

- **Directive relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique :**

La directive énonce les normes à respecter par les établissements de crédit et organismes assimilés en matière de communication financière sur les risques et opportunités climatiques, conformément aux normes du conseil de l'International Sustainability Standards Board (IFRS) sur la durabilité.

Cette directive s'inscrit dans le cadre des leviers prévus par la nouvelle stratégie nationale de développement de la finance climat à horizon 2030 pour renforcer la gestion des risques climatiques au niveau du secteur financier.

Elle vise à promouvoir un cadre transparent et harmonisé de communication sur les risques climatiques conformément aux normes internationales sur la durabilité de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et a fait l'objet d'une large concertation avec les banques de la place.

Une entrée en vigueur progressive a été mise en place.

- **Directive relative à la collecte et le reporting des informations relatives à l'exposition des Grands Emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique :**

Cette directive énonce les principes à respecter par les établissements de crédit et les organismes assimilés pour la collecte de données relatives à l'exposition des « Grands Emprunteurs » aux risques financiers liés au changement climatique.

A travers cette directive, Bank Al-Maghrib entend renforcer la mitigation des risques financiers d'origine climatique ainsi que l'engagement des banques auprès de leurs grandes contreparties sur les processus et activités liés au climat en vue d'une meilleure planification de la transition au niveau du secteur.

La directive requiert des banques de transmettre à Bank Al-Maghrib des données qualitatives et quantitatives reflétant la surveillance des expositions des grands emprunteurs aux risques climatiques.

Une entrée en vigueur progressive a été mise en place.

## 5. Dispositif d'octroi de liquidités d'urgence

La Banque a parachevé son dispositif interne d'octroi de la liquidité d'urgence par l'élaboration d'une instruction fixant les conditions et les modalités relatives à l'octroi de cette liquidité d'urgence par Bank Al-Maghrib aux banques dans le cadre de l'exercice de sa mission de contribution au maintien de la stabilité financière.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib peut fournir, à titre discrétionnaire, une liquidité d'urgence en faveur : (i) d'un établissement de crédit rencontrant des problèmes temporaires de liquidité sans soulever de préoccupations sur le plan de sa solvabilité ; (ii) d'un établissement de crédit rencontrant des difficultés de liquidité et présentant des doutes quant à sa solvabilité, sous réserve de disposer de la garantie de l'Etat en couverture de ces opérations.

Dans la perspective de garantir un processus clair et transparent pour l'octroi de la liquidité d'urgence, le nouveau cadre précise les conditions et critères d'éligibilité des établissements bénéficiaires, les caractéristiques de ces opérations, leurs modalités ainsi que le collatéral éligible.

Un projet de convention, est en cours d'élaboration, encadrant les modalités de mobilisation de la garantie de l'État dans le cadre de l'octroi de la liquidité d'urgence, en matière d'échange d'information et de coordination entre les deux parties.

## II. Projets de réformes légales et réglementaires en cours

### 1. Réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire

En vue de renforcer le cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit et de résolution bancaire en vigueur, Bank Al-Maghrib a entrepris un projet de réforme visant à mettre en place les socles d'un régime de résolution bancaire conforme aux standards internationaux notamment les attributs clés édictés par le Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB).

Cette réforme a donné lieu à la préparation d'un amendement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib. Le projet d'amendement a fait l'objet d'un examen par un groupe de travail réunissant des représentants de Bank Al-Maghrib et de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, en coordination avec le Secrétariat Général du Gouvernement. Il a été transmis au Ministère chargé des Finances en vue de son introduction dans le circuit législatif.

## 2. Cadre prudentiel relatif aux établissements de paiement

Bank Al-Maghrib a entrepris, les travaux d'élaboration d'un projet de texte relatif au cadre prudentiel des établissements de paiement.

Ledit projet vise à fixer les modalités de détermination des fonds propres prudentiels et exigences en fonds propres des établissements de paiement pour couvrir les risques encourus notamment les risques opérationnels et requiert plus largement desdits établissements la mise en place d'un dispositif de gestion de l'ensemble des risques générés par leurs activités.

## 3. Cadre réglementaire régissant les obligations sécurisées

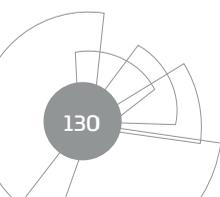
Bank Al-Maghrib a mené en 2024, des travaux préparatoires visant l'édiction des circulaires d'application de la loi n° 94-21 relative aux obligations sécurisées, portant notamment sur :

- Les documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'autorisation d'un programme d'émission d'obligations sécurisées ;
- Les conditions et limites de dépassement du rapport entre le montant du prêt en capital restant dû et la valeur de l'immeuble hypothéqué ;
- Le niveau des créances de substitution dans le portefeuille de couverture ;
- La forme du plan de trésorerie et les modalités de son élaboration et sa transmission à Bank Al-Maghrib ;
- La forme et le contenu du registre de couverture et les modalités de sa tenue par l'établissement émetteur, notamment les modalités d'enregistrement, de contrôle, de radiation et de remplacement des créances ;
- Le format, le contenu et les modalités de transmission du rapport de gestion des risques afférents au portefeuille de couverture des obligations sécurisées ;
- Le contrôleur du portefeuille de couverture.

## 4. Cybersécurité

Bank Al-Maghrib a finalisé cette année, l'élaboration d'une directive dédiée à la résilience numérique des établissements de crédit. Ce projet de texte vise à établir un cadre normatif requérant des établissements de crédit d'anticiper, de répondre et de se rétablir efficacement face à d'éventuelles cybermenaces.

Ce projet doit faire l'objet d'une consultation auprès de la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information, avant son édition courant 2025.



**Encadré n° 8 :**  
**Projet de directive sur la résilience opérationnelle numérique**

*Bank Al-Maghrib a initié un projet de directive sur la résilience opérationnelle numérique du secteur bancaire marocain. Ce projet vise à établir un cadre cohérent permettant aux établissements de crédit de mieux gérer les risques liés aux cybermenaces et de renforcer leur capacité à répondre efficacement aux incidents liés au numérique. Il prévoit :*

- **Une approche intégrée de la gestion des risques numériques**, incluant l'évaluation de l'exposition et de la cyber maturité de l'établissement ainsi que la mise en place de contrôles de cybersécurité adaptés.
- **L'obligation pour les établissements de renforcer leurs capacités de détection et de réponse aux incidents**, avec une remontée et un suivi approprié des cyberattaques et des mécanismes de remédiation.
- **Une meilleure supervision, par les établissements, des prestataires de services informatiques critiques**, afin de garantir que les fournisseurs respectent le même niveau d'exigences de cybersécurité.
- **Le déploiement de tests de résilience opérationnelle**, pour évaluer la capacité des institutions financières à faire face aux cyberattaques et autres perturbations informatiques.

*L'adoption de la directive sur la résilience opérationnelle numérique viendra consolider le dispositif de cybersécurité actuel en alignant le secteur bancaire marocain sur les meilleures pratiques internationales et en garantissant une grande résilience face aux menaces numériques émergentes.*

### III. Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier

#### 1. Projet de loi relatif à la mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

Bank Al-Maghrib a parachevé un projet de loi portant sur la transférabilité des créances en souffrance, dans le cadre d'un comité inter-institutionnel placé sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement<sup>43</sup>. Ce projet de texte a été partagé avec le Ministère de l'Economie et des Finances, en vue de son introduction dans le circuit d'adoption.

##### Encadré n° 9 :

##### Projet relatif à la mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

##### Comité inter-institutionnel :

*En raison de l'étendue de la réforme portant sur la transférabilité des créances en souffrance, qui concerne notamment le Code de commerce, le Code de la procédure civile et le Code Général des Impôts, il a été convenu de constituer un Comité inter-institutionnel, piloté par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), et composé des représentants de Bank Al-Maghrib, du Ministère de la Justice, du Ministère des Finances et de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, du Ministère du Commerce et de l'Industrie et du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, qui a été en charge de mener les travaux de cette réforme avec l'assistance technique de la Société Financière Internationale (SFI).*

*Les travaux du Comité ont été accompagnés par un consultant juridique chargé de l'élaboration des documents préparatoires, lesquels ont servi de base aux discussions approfondies sur la réforme, ainsi qu'à la rédaction des propositions d'amendements y afférentes.*

<sup>43</sup> Le comité inter-institutionnel comprend des représentants de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil du Pouvoir Judiciaire et du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

### Encadré n° 9 : (suite)

*Par ailleurs, au cours de la phase préparatoire du projet, d'autres parties prenantes, notamment, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, la Commission Nationale de contrôle de la Protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et l'Office De Change, ont été impliquées dans les échanges, notamment sur des volets techniques spécifiques tels que le transfert des données à caractère personnel et celui des sûretés réelles, en particulier les hypothèques immobilières. Cette démarche visait à recueillir, structurer et intégrer les contributions requises pour aboutir à une version finalisée et cohérente de la réforme.*

#### **Axes phares du projet :**

*La version finalisée de la réforme est le résultat d'un processus d'échanges entre les différents départements ministériels concernés. À ce titre, les principaux axes de la réforme s'articulent notamment autour des éléments suivants :*

- *Champ d'application et Caractéristiques de la créance cédée ;*
- *Dérogation au monopole bancaire en matière de cession de créances ;*
- *Conditions de validité de la cession ;*
- *Conditions d'opposabilité de la cession de créance entre les parties aux tiers ;*
- *Garantie de solvabilité du débiteur ;*
- *Forme de la notification de la cession ;*
- *Transfert des accessoires, des sûretés, ainsi que des hypothèques ;*
- *Protection des données à caractère personnel et la protection du consommateur.*

*Dans le cadre d'une démarche de concertation, la version finalisée de la réforme a été partagée avec l'ensemble des établissements bancaires de la place afin de recueillir leurs observations et suggestions.*

*Cette consultation s'est concrétisée par un atelier organisé conjointement par Bank Al-Maghrib et la Société Financière Internationale (SFI), visant à favoriser un échange approfondi autour du projet de loi, à clarifier les aspects techniques et juridiques, et à renforcer le consensus sur les orientations retenues.*

*À l'issue de cet atelier, une version finale du projet de loi a été élaborée, soumise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et partagée avec les membres du Comité inter-institutionnel.*

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib et la Société Financière Internationale (SFI) ont conjointement organisé, à Casablanca, une conférence placée sous le thème : « Catalyser un marché secondaire de créances en souffrance au Maroc ». Cet événement qui a réuni des représentants de divers départements ministériels, des établissements bancaires, ainsi que des institutions financières nationales et internationales, a permis de dresser un état des lieux de la réforme relative à la cession des créances en souffrance, évaluer les progrès réalisés, définir les perspectives permettant de favoriser l'émergence d'un marché secondaire efficient, et mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour de cet objectif commun.

## 2. Encadrement des cryptoactifs

Un projet de loi sur les cryptoactifs a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les institutions concernées, en l'occurrence la Présidence du Ministère Public, le Ministère des Finances, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et l'Office des Changes. Il tient compte des recommandations de haut niveau du Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) et de la recommandation n°15 du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Ce projet a été introduit dans le circuit d'adoption.

### Encadré n° 10 : Projet de loi sur les cryptoactifs

*Les autorités marocaines ont initié un projet de loi régissant les cryptoactifs. Ce choix s'inscrit dans le cadre de la convergence du Maroc avec le cadre normatif international du GAFI et en particulier de se conformer à la norme 15 du GAFI sur les actifs virtuels.*

*Le projet a également pour objectif d'adresser les risques encourus par les usagers de ces actifs ainsi que ceux qui pourraient peser sur l'intégrité financière des marchés et éventuellement sur la stabilité financière.*

*Le projet de loi tient compte d'un certain nombre de benchmarks de juridictions tels que le règlement européen MiCA (Markets in Crypto-Assets).*

*Ce texte définit les cryptoactifs, institue l'obligation d'un agrément pour les prestataires de services sur cryptoactifs, définit les périmètres d'intervention des autorités nationales financières en matière d'agrément et de contrôle de ces prestataires.*

### 3. Projet de stratégie nationale de financement des chaînes de valeur (Supply Chain Finance)

En 2024, la Banque a contribué avec l'appui technique de la Société Financière Internationale « SFI » aux travaux d'élaboration du projet de stratégie nationale de Supply Chain Finance (SCF) au Maroc. Ces travaux s'articulent autour des deux volets suivants :

- Analyse du cadre législatif et réglementaire marocain en vue d'identifier les obstacles éventuels et les opportunités de mise en place des solutions Supply Chain Finance (SCF) ;
- Elaboration d'une stratégie Supply Chain Finance (SCF) et d'une feuille de route pour son déploiement, en concertation avec les parties prenantes concernées.

#### Encadré n° 11 : Supply Chain Finance

*La Supply Chain Finance (SCF) désigne les solutions de financement de la chaîne d'approvisionnement qui sont généralement initiées par les donneurs d'ordre (GE) en vue de permettre à leurs fournisseurs (TPME) de financer leurs créances à un coût inférieur à celui appliqué aux financements classiques. Le déploiement de la SCF nécessite la mise en place d'une plateforme SCF réunissant l'ensemble des acteurs des opérations SCF, en l'occurrence, les banques, les donneurs d'ordre et leurs fournisseurs.*

Ce projet vise à soutenir les objectifs fondamentaux suivants : (i) assurer des liquidités suffisantes et un financement abordable du fonds de roulement pour les TPME, (ii) réduire l'impact et les risques liés aux reports, retards ou défauts de paiements des factures et (iii) créer des écosystèmes de chaînes de valeur résilientes et digitalisées au sein de l'économie marocaine.

Un rapport de diagnostic a été élaboré couvrant notamment le cadre réglementaire et juridique de la Supply Chain Finance (SCF), l'infrastructure du marché financier et l'infrastructure digitale.

Sur cette base, Bank Al-Maghrib a contribué conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances à l'élaboration d'un projet de stratégie nationale sur la Supply Chain Finance (SCF), en s'appuyant également sur les échanges avec les parties prenantes clés au Maroc ainsi que le benchmark auprès d'autres juridictions.

## 4. Conglomérats financiers

En vue de mitiger les risques qui peuvent peser sur le secteur financier à travers les groupes intervenant à la fois au niveau du secteur bancaire et du marché de capitaux, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ont édicté une circulaire conjointe relative aux conglomérats financiers publiée au bulletin officiel en février 2025.

Ce texte fixe des exigences en matière de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques. Il entre en vigueur 48 mois après sa date de publication.

### Encadré n° 12 : Conglomérats financiers

*Conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, un conglomérat financier est défini comme étant tout groupe remplissant les 3 conditions suivantes :*

- *Etre placé sous contrôle unique ou influence notable d'une entité du groupe ayant son siège social ou activité principale au Maroc ;*
- *Deux au moins des entités du groupe doivent appartenir au secteur bancaire et/ou au secteur de l'assurance et/ou au secteur du marché des capitaux ;*
- *Les activités financières exercées par le groupe doivent être significatives.*

*Une activité financière est considérée comme significative lorsque :*

- *Deux au moins des composantes du secteur financier représentent chacune plus de 10% de part de marché ;*
- *Le total bilan d'au moins une composante du secteur financier excède 150 milliards de dirhams.*

## CHAPITRE 2.

# ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

En 2024, Bank Al-Maghrib, soucieuse de consolider la résilience des banques, est demeurée vigilante sur le caractère mesuré des distributions de dividendes et le niveau adéquat du provisionnement des créances à risque.

La Banque a également rehaussé ses outils de surveillance à travers le déploiement d'un dispositif d'évaluation prudentielle des banques à connotation prospective, prenant en compte, outre leur situation prudentielle actuelle, une appréciation des leurs expositions à des risques potentiels à venir et de leur capacité à faire face à d'éventuels chocs futurs.

En matière de finance climat, la Banque a coordonné avec le Ministère des Finances, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale une stratégie de développement de la finance climat à horizon 2030.

Dans le domaine de la finance digitale, la Banque travaille à la mise en place d'un cadre régissant l'Open Banking et l'Open Finance. Ce projet vise à régir le partage de données par les acteurs bancaires avec des prestataires fintech, selon un cadre sécurisé, à l'effet de faire émerger de nouveaux services financiers innovants répondant aux besoins des usagers et accélérant l'inclusion financière.

Dans le domaine du financement, Bank Al-Maghrib a entrepris avec ses partenaires publics et privés, notamment le secteur bancaire, le ministère des Finances et la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise, la préparation d'une charte de financement pour la TPE.

En matière de cybersécurité, des missions de vérifications sur place portant sur la sécurité des systèmes d'information sont menées auprès des institutions bancaires selon une approche par les risques. En parallèle, un échange d'informations et d'expérience au sein de la communauté bancaire a été pérennisé. Aussi, des actions de sensibilisation à l'attention des citoyens ont été menées pour diffuser les pratiques à adopter pour un usage sécurisé des services financiers digitaux.

S'agissant de la protection de la clientèle, la Banque a mené des actions visant à renforcer la transparence des informations fournies par les banques, à faciliter l'accessibilité au comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur par le biais d'une application mobile, en phase de déploiement, et a suivi la mise en œuvre par les banques de leur plan d'action portant sur l'accessibilité physique et numérique de leurs services au profit des personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, après la sortie du Maroc des listes du GAFI et de l'Union Européenne en 2023, la banque a continué à coopérer avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier et les autres autorités concernées pour rehausser la conformité aux standards internationaux.

# I. Activité de supervision prudentielle

## 1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2024, à :

- L'octroi d'un nouvel agrément à une banque suite au changement de son contrôle ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à deux sociétés de financement suite au changement de leur contrôle ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à une banque offshore suite au changement de son contrôle ;
- L'octroi d'un agrément pour la création d'un établissement de paiement ;
- L'octroi d'un agrément à une société en vue d'exercer, en qualité d'établissement de paiement, l'activité d'acquéreur de moyens de paiements électroniques auprès de e-commerçants offrant leurs produits et services via des plateformes internet ;
- L'octroi d'un agrément pour la création d'une société de financement collaboratif (SFC) sur des opérations de catégorie « don » ;
- L'octroi d'un agrément pour la création de deux sociétés de financement collaboratif (SFC) sur des opérations de catégorie « don » et « prêt » avec ou sans intérêt ;
- L'accord préalable pour une opération de cession partielle du capital social d'un groupe bancaire ;
- L'accord préalable pour l'ouverture par une banque étrangère d'un bureau de représentation au Maroc.

La Banque a, par ailleurs, instruit 24 dossiers relatifs à la désignation de 39 commissaires aux comptes pour exercer au sein de 5 banques conventionnelles, deux banques offshore, 8 sociétés de financement, 4 établissements de paiement et 4 associations de micro-crédit.

Elle a également approuvé la nomination de 99 administrateurs et dirigeants au sein de 57 banques conventionnelles, une banque participative, 23 sociétés de financement, 15 établissements de paiement et 2 institutions de microfinance.

## 2. Contrôle prudentiel et surveillance des risques

Dans le cadre de la surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements, des missions ponctuelles de contrôle sur place ainsi que des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés des établissements de crédit, les commissaires aux comptes et les autorités des pays de présence pour les banques transfrontalières.

À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2024, les actions de supervision effectuées à distance ont porté, outre l'analyse des activités des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger, sur le suivi des impacts des conditions macroéconomiques dans les divers pays de présence sur les bilans bancaires et les risques encourus, les effets des conditions géopolitiques, économiques, monétaires et climatiques sur le crédit et la solvabilité des emprunteurs, la qualité des actifs, l'adéquation des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la résilience opérationnelle.

D'autre part, Bank Al-Maghrib a mené 18 missions de vérification sur place à caractère thématique au niveau de 9 banques dont une filiale d'une banque marocaine au Cameroun. Les contrôles ont porté cette année sur la gouvernance, la gestion de la cybersécurité, l'évaluation du dispositif d'octroi de crédit et le suivi des recommandations d'une précédente mission de contrôle sur l'évaluation de la qualité des actifs. Dans le domaine de la relation banque-client, des missions de vérification ont été conduites pour évaluer les pratiques en matière de clôture des comptes et la délivrance des mainlevées. Dans le domaine de l'intégrité financière, des missions de vérification ont été menées pour évaluer le dispositif de surveillance des opérations de la clientèle, la déclaration des opérations suspectes et la gestion des réquisitions émanant des autorités judiciaires.

Dans une démarche d'amélioration de ses outils de supervision, la Banque a poursuivi le déploiement de son nouveau dispositif d'évaluation prudentielle « SREP<sup>44</sup> » qui a été mené sur un panel élargi de banques systémiques et non systémiques, dont les résultats ont été restitués aux banques évaluées dans le cadre de réunions bilatérales.

<sup>44</sup> Supervisory Review and Evaluation Process.

### Encadré n° 13 :

#### Restitution des résultats de la première évaluation des banques selon le nouveau référentiel « SREP »

*Bank Al-Maghrib a mené des travaux de développement d'un nouveau processus d'évaluation prudentielle, appelé « SREP ». Convergeant avec les standards internationaux, ce nouveau processus d'évaluation vise à renforcer la dimension prospective et basée sur les risques, en tenant compte du principe de la proportionnalité et des interactions entre les différents facteurs de risques auxquels sont exposés les établissements.*

*Ce processus se fonde sur une cartographie des domaines objet de l'évaluation des superviseurs :*

- *Le Business Model de la banque ;*
- *Les risques pesant sur les fonds propres ;*
- *Les risques pesant sur la liquidité et le refinancement ;*
- *La gouvernance et le contrôle interne, y compris la gestion des risques de Blanchiment des Capitaux et de Financement du Terrorisme et des risques technologiques et cyber-risques.*

*En lien avec cette approche d'évaluation, une nouvelle démarche de notation des banques a été mise au point à l'effet d'apprécier le profil de risque des établissements et leur viabilité.*

*La notation SREP des banques, une fois stabilisée, sera prise en compte pour décider de l'opportunité d'exiger un supplément en capital aux banques. Ce mécanisme, communément appelé « P2R – Pillar 2 Requirement », est un mécanisme recommandé par le Comité de Bâle qui vise à couvrir par des fonds propres prudentiels additionnels, d'éventuels risques qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de la solvabilité et qui sont insuffisamment couverts par les dispositifs de mitigation des banques.*

*A ce titre, un raccordement de la notation SREP à des exigences en fonds propres supplémentaires au titre de 2<sup>ème</sup> pilier « P2R -Pillar 2 Requirement » est établi en fonction des résultats de l'évaluation de chaque établissement. La fixation du P2R est prévue d'être déployée de manière progressive à partir de 2024 avec :*

- *Sur les années 2024 à 2026, le niveau de P2R découlant de l'évaluation SREP sera communiqué à l'établissement à titre informatif et non exigible ;*
- *A compter de l'année 2027, le niveau de P2R découlant de l'évaluation SREP sera obligatoire et devra être constitué dans un délai de 1 an au maximum.*

## 2.1. Surveillance des risques

### 2.1.1 Risque de crédit

La Banque a accordé une attention rapprochée à l'évolution du risque de crédit dans les portefeuilles des banques, induit par la conjoncture économique, et procédé à des vérifications des pratiques de déclassements des créances non performantes et leur couverture par les provisions.

Les superviseurs ont dans ce cadre assuré un suivi régulier des reportings périodiques portant sur les créances dites sensibles, c'est-à-dire présentant des indices de vulnérabilité sans toutefois présenter les critères réglementaires du défaut. Des échanges à ce sujet sont tenus avec les responsables des fonctions de gestion des engagements et des risques ainsi qu'avec les commissaires aux comptes.

Bank Al-Maghrib a mené deux missions portant sur l'évaluation du dispositif d'octroi de crédit et le suivi des recommandations d'une précédente mission sur la qualité des actifs.

Les plans d'action mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib font l'objet d'un suivi rapproché par les superviseurs en charge du contrôle permanent à travers l'examen des reportings trimestriels retraçant l'état d'avancement desdits plans et la tenue de réunions périodiques à ce sujet. Des échanges peuvent également être tenus avec les commissaires aux comptes à l'effet de recueillir leur appréciation sur des points en particulier.

#### Encadré n° 14 : Approche des missions de contrôle sur place

*Dans le cadre de l'évaluation de la qualité du portefeuille crédit des banques, Bank Al-Maghrib adopte une approche d'analyse qui repose sur une combinaison entre l'examen individuel des dossiers des grandes créances et d'un traitement globalisé des autres créances. Ces travaux permettant d'identifier des créances éligibles au déclassement parmi la catégorie appropriée des créances en souffrance (pré-douteuse, douteuse et compromise) et qui nécessitent par conséquent la constitution d'une provision pour créances en souffrance.*

- **Examen individuel des grandes créances :** *Dans le cadre de la revue du portefeuille crédit aux entreprises, Bank Al-Maghrib procède à l'examen individuel d'un échantillon de dossiers de crédit accordés à des contreparties ou groupes de contreparties dont l'encours dépasse un seuil retenu tenant compte d'un certain nombre de critères (total engagements de la banque, créances sensibles, secteurs d'activité, etc.).*
- **Examen selon une approche de portefeuille :** *Les autres créances de la banque dont l'encours est inférieur au seuil précité font l'objet d'une revue globalisée selon une approche de traitement de masse portant sur les critères du gel de compte et les impayés enregistrés sur les crédits amortissables.*
- **Examen de l'adéquation des provisions constituées :** *Bank Al-Maghrib procède également à l'examen de l'adéquation des provisions constituées en couverture des créances en souffrance tenant compte notamment de la catégorie de créance déclassée (pré-douteuse, douteuse et compromise) et des critères d'éligibilité de la garantie constituée. A ce titre, Bank Al-Maghrib apprécie la valeur des sûretés constituées en examinant les actes matérialisant ces garanties ainsi que les rapports d'expertises des biens donnés en hypothèque.*

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a repriorisé, en 2024, le projet de refonte de la circulaire 19/G relative à la classification des créances et leur couverture par les provisions.

Ce projet de réforme convergeant avec les standards internationaux ainsi que les meilleures pratiques en termes de mesure et surveillance du risque de crédit, couvre trois domaines : (i) les créances sensibles, (ii) les créances restructurées et les créances en souffrance ainsi que (iii) les opérations de datations en paiement et celles des ventes à réméré.

Les principaux apports de la réforme portent sur ce qui suit :

- L'élargissement de la définition du défaut afin de couvrir de nouveaux critères de classification parmi les créances en souffrance, incluant principalement les dépassements sur les lignes autorisées et le critère unlikely to pay<sup>45</sup> ;
- L'alignement de la définition des restructurations sur celles des standards internationaux et l'introduction de nouvelles règles pour la classification des expositions restructurées parmi les créances en souffrance et de reclassement parmi les créances saines ;
- L'introduction de règles renforcées de provisionnement des créances restructurées.

Ce projet de réforme a fait l'objet d'une large concertation auprès des banques, des sociétés de financement et des Commissaires Aux Comptes, et a donné lieu à un exercice d'étude d'impact actualisé dont les résultats serviront à arrêter les dispositions de progressivité de la mise en œuvre prévues d'être arrêtées à fin 2025. Des échanges sont également menés avec la Direction Générale des Impôts pour promouvoir la convergence des règles de provisionnement prudentielles et fiscales.

### 2.1.2 Risque de marché

L'année 2024 a été marquée par une détente des taux obligataires induite principalement par le recul des pressions inflationnistes au Maroc, la décision de Bank Al-Maghrif de baisser son taux directeur de 25 points de base, à deux reprises en 2024 passant à 2,75% en juin puis à 2,50% en décembre 2024, et l'amélioration de la visibilité des investisseurs.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrif a suivi les développements sur les marchés obligataires, OPCVM, change et actions ainsi que leurs impacts sur les expositions des banques aux risques de taux d'intérêt, de change, actions et sur matières premières, encourus de par leurs portefeuilles de négociation.

Le monitoring se base sur des reportings périodiques retraçant les positions de marché, leur sensibilité aux fluctuations des paramètres et les résultats des stress tests menés par les banques sur ces positions. Il est complété par des rencontres périodiques avec les responsables de la gestion des risques et des salles de marchés des acteurs bancaires à l'effet de recueillir leur vision des marchés, leurs stratégies d'intervention et de couverture, ainsi que leur politique de gestion des risques.

<sup>45</sup> Critère implique que le débiteur est considéré comme étant très peu disposé à payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans tenir compte du collatéral et indépendamment de l'existence de tout montant en retard de paiement ou du nombre de jours de retard.

### 2.1.3 Risque de taux d'intérêt inhérent aux portefeuilles bancaires

Dans le contexte de détention des taux monétaires et obligataires, la Banque s'est penchée sur l'exposition des marges bancaires et de la valeur économique des fonds propres des banques à différents scénarii hypothétiques de variation des taux d'intérêt.

Cette surveillance est opérée sur la base d'un reporting trimestriel transmis par les banques, lequel retrace les impacts de six chocs de taux sur la marge d'intérêt et les fonds propres des banques.

En parallèle, les superviseurs tiennent des échanges réguliers avec les fonctions Asset Liability Management (ALM) pour anticiper les prévisions des banques quant à l'évolution de leurs portefeuilles bancaires sensibles aux taux et les stratégies de leur gestion.

### 2.1.4 Cyber-risques

Dans un contexte marqué par l'évolution continue des menaces cybernétiques et la digitalisation accrue des services bancaires, Bank Al-Maghrib a renforcé ses actions visant à réhausser la cyber-résilience du secteur bancaire. Dans ce cadre, la Banque a œuvré à adapter ses outils de supervision des cyber-risques encourus par les établissements de crédit et leur clientèle.

Ainsi, en 2024, Bank Al-Maghrib a déployé un tableau de bord dédié au pilotage des indicateurs de cybersécurité des banques, afin d'améliorer la surveillance des conditions de cybersécurité du secteur bancaire.

En parallèle, la Banque a procédé à l'appréciation des rapports de tests d'intrusion transmis annuellement par les établissements de crédit et a partagé les résultats de ces examens avec les établissements concernés.

Aussi, la Banque a intensifié sa collaboration et ses interactions avec l'ensemble de l'écosystème de cybersécurité. Le suivi et l'analyse des cyber-incidents fait l'objet d'interactions avec les acteurs bancaires et la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI). Des réunions ont été également tenues avec les prestataires de cybersécurité nationaux pour identifier les meilleures pratiques à même de favoriser les défenses cybernétiques du secteur bancaire.

Dans une démarche de sensibilisation et de protection des clients des établissements de crédit contre la fraude et les escroqueries financières en ligne, un guide spécifique portant sur les mesures de protection contre le phishing a été publié en juillet 2024. Bank Al-Maghrib a édicté également un guide destiné aux établissements de crédit et organismes assimilés pour protéger leurs clients contre cette menace.

Aussi, des mesures spécifiques à la protection des applications mobiles bancaires ont été prises.

**Encadré n° 15 :**  
**Guide de bonnes pratiques pour la protection des clients des établissements de crédit contre le phishing**

*Face à la recrudescence des cyber-fraudes ciblant les banques et leur clientèle et utilisant les techniques d'ingénierie sociale de type phishing, Bank Al-Maghrib a élaboré en 2024 un guide de bonnes pratiques de sécurité visant à lutter contre les attaques de ce type.*

*Ce guide a été élaboré en concertation avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information.*

*Il se décline selon quatre sections :*

- *Mesures proactives et de prévention : Cette section couvre les stratégies pour sensibiliser les clients aux risques du phishing. Elle explore aussi les solutions techniques permettant de renforcer la sécurité des systèmes, ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour minimiser les vulnérabilités.*
- *Mesures de détection : Axée sur la reconnaissance des signes de phishing, cette section indique les outils et techniques permettant d'identifier rapidement les tentatives d'hameçonnage.*
- *Mesures de réaction : Cette partie fournit des directives sur l'identification et l'isolement des menaces, la communication avec les clients affectés, ainsi que la coordination avec les autorités compétentes pour gérer la situation de manière efficace.*
- *Mesures Post-Phishing : Après un incident de phishing, il est essentiel de mener une analyse approfondie pour comprendre l'attaque et éviter de futures occurrences. Cette section aborde notamment la remédiation et la mise à jour des politiques.*

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib prépare un guide des bonnes pratiques en cybersécurité, mettant un accent particulier sur la protection des établissements de crédit contre les attaques par Ransomwares.

## 2.1.5 Risques transfrontaliers

En 2024, Bank Al-Maghrib a assuré une veille rapprochée de la situation politique, sécuritaire, macro-financière et socio-économique des pays de présence des banques marocaines parallèlement à un monitoring de l'activité, la rentabilité et la solvabilité des filiales qui y sont implantées.

Cette surveillance vise à anticiper et détecter proactivement les risques actuels et susceptibles de survenir pour les implantations bancaires et à échanger avec les banques sur les mesures préventives ou correctives entreprises.

Dans le même sens, la Banque a assuré une veille des évolutions des notations des pays de présence dont l'impact sur les politiques bancaires et les provisions a été examiné avec les groupes bancaires transfrontaliers. Elle a également demandé aux groupes bancaires transfrontaliers d'effectuer des stress tests au titre de leurs expositions dans les pays confrontés à des difficultés ou des crises et à constituer en conséquence des provisions pour risque pays.

Cette année, Bank Al-Maghrib a mené une mission de contrôle sur place conjointe avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) auprès d'une filiale d'une banque marocaine présente au Cameroun portant sur l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et la gestion des cyber-risques.

Comme chaque année, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés. Ces réunions sont dédiées à évaluer la situation financière et prudentielle des implantations à l'étranger, leurs stratégies et leur pilotage des risques notamment au vu des évolutions de l'environnement économique et réglementaire au Maroc et dans les pays d'accueil. En outre, des échanges périodiques par visio-conférence sont organisés avec les homologues étrangers à l'effet de discuter des profils de risque des filiales et des différents sujets de préoccupation.

En 2024, la réunion annuelle du Comité Afrique, réunissant le Wali de Bank Al-Maghrib et les Présidents des trois groupes bancaires marocains panafricains a permis de se pencher sur le développement et les perspectives des activités des banques marocaines sur le continent. Un accent particulier a été mis sur l'évolution des expositions aux risques des implantations bancaires en Afrique dans un contexte marqué par l'accentuation du risque souverain et les menaces et enjeux liés à la cybersécurité.

En outre, Bank Al-Maghrib a entrepris les préparatifs de la conduite d'un exercice de simulation de crise transfrontalière devant réunir les banques centrales et régulateurs du Maroc, de la Tunisie, de la Mauritanie et de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Cet exercice planifié pour début 2025, a été préparé avec l'appui technique de l'Institut de Stabilité Financière (ISF), relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), et a donné lieu à la préparation d'un scénario de crise et à la conduite d'un test à blanc. L'objectif de cet exercice est de permettre aux juridictions participantes de tester et d'évaluer la pertinence et l'efficacité de leurs régimes de gestion de crise en particulier les accords de coordination et de coopération mis en place entre les autorités concernées pour gérer les risques inhérents à une éventuelle défaillance d'une ou plusieurs banques revêtant une importance systémique sur le plan régional. Cet exercice a également pour objectif d'évaluer les régimes de résolution applicables dans les diverses juridictions participantes et identifier tout écart significatif par rapport aux normes internationales en la matière.

### 2.1.6 Risques de corruption

Suite à l'édition de la directive de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion des risques de corruption par les établissements de crédit, la Banque a mené, en 2024, des actions de mise au point avec les établissements de crédit pour suivre le niveau de mise en œuvre des exigences réglementaires.

A ce titre, un reporting dédié a été institué en vue de suivre cet état d'avancement et apprécier l'efficacité des dispositifs anticorruption mis en place.

Un atelier de travail a été organisé avec les établissements bancaires au cours duquel Bank Al-Maghrib a fait part de ses constatations à l'issue de l'analyse des reportings et a fixé ses attentes en matière de gouvernance et de prévention des risques de corruption.

## 2.2. Surveillance de l'adéquation des fonds propres

### 2.2.1 Monitoring de la solvabilité

Bank Al-Maghrib a examiné la situation des fonds propres et de la solvabilité des banques et des autres établissements assujettis. Outre la vérification du respect des minimas réglementaires, elle a appelé les banques à faire preuve de prudence en matière de distribution des dividendes au titre du résultat de l'exercice 2024 et à lui soumettre les propositions de distributions préalablement à leur adoption.

Sur cette base, la banque a formulé son avis ainsi que ses conditions au sujet des propositions soumises par les banques.

Bank Al-Maghrib a également requis des banques d'importance systémique d'observer un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 11% à l'effet de renforcer leur coussin de sécurité et préserver leur résilience face à d'éventuels chocs. Dans le cas où ce niveau ne serait pas observé sur base individuelle et/ou consolidée, Bank Al-Maghrib accorde un délai jusqu'en 2025 pour s'y conformer.

## **2.2.2 Evaluation des dispositifs d'adéquation des fonds propres internes des banques (ICAAP)**

Bank Al-Maghrib a procédé à l'examen de la 6<sup>ème</sup> édition des rapports annuels des banques sur leurs processus d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP). Dans ces rapports, les banques exposent leur modèle d'activité, procèdent à une identification et une quantification des risques significatifs, à la confection de scénarii de stress tests internes pour qualifier les besoins en capital et arrêter en conséquence la planification de leur capital.

Cet examen a fait ressortir que les banques ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ce processus et a donné lieu à des recommandations de Bank Al-Maghrib pour renforcer davantage son efficacité.

## **2.3. Exercice annuel de stress tests bancaires**

Bank Al-Maghrib a conduit avec les banques le 6<sup>ème</sup> exercice annuel de stress test. Pour les besoins de réalisation de cet exercice, elle a fourni aux banques les projections macroéconomiques à retenir selon un scénario central et un scénario adverse.

Les principales variables macroéconomiques prises en compte portent sur la croissance, l'inflation, les conditions monétaires et financières, les comptes extérieurs et les finances publiques.

Le scénario adverse retenu a simulé une évolution défavorable de la croissance de la Zone Euro et des prix des matières premières combinée à une mauvaise campagne agricole nationale.

Les impacts sur les bilans bancaires ont été mesurés en terme notamment de sinistralité des crédits, de rentabilité et de solvabilité.

Au vu des impacts, les banques ont défini les mesures qui seraient susceptibles d'être activées pour préserver leur solidité dans le cas de survenance dudit choc.

L'exercice a été mené sur bases sociale et consolidée et a confirmé la résilience du secteur bancaire.

## 2.4. Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)

Les banques, dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenues d'adresser annuellement un plan de redressement de crise interne qui doit retracer le dispositif de gestion que celles-ci ont mis en place pour être en mesure de rétablir leur viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

En 2024, 9 banques représentant 95% de part de marché en termes de total-bilan, sont soumises à l'obligation d'établir un plan de redressement de crise interne. Dans ce rapport, les banques doivent en particulier expliciter la gouvernance prévue en cas de crise et les mesures de redressement qu'elles comptent mettre en œuvre, en limitant l'impact sur le système financier marocain et sans faire appel à l'intervention de l'Etat ou de Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib a examiné les plans de redressement de crise interne établis par les banques dans le cadre d'un processus itératif. Des interactions ont lieu avec les banques pour les informer des observations de Bank Al-Maghrib et leur faire part des recommandations et des attentes à l'effet de renforcer l'efficacité de leurs plans.

## II. Promotion d'une finance inclusive et verte

L'année 2024 a été marquée par la tenue de la COP29 à Bakou, au cours de laquelle Bank Al-Maghrib a mis en lumière les efforts qu'elle déploie pour accompagner le Maroc dans la lutte contre le changement climatique. À cette occasion, la Banque a présenté ses actions en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités et de gestion des risques financiers liés au climat, lesquels représentent une menace croissante pour la stabilité financière, l'un de ses mandats fondamentaux.

En parallèle, le Maroc a lancé, fin 2024, la mise à jour de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), dans sa troisième version. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays a également initié la mise en place d'un dispositif d'aide à la décision, visant à optimiser la planification et l'exécution des actions liées à la CDN. Ces initiatives témoignent de la volonté du Royaume de renforcer la mise en œuvre de ses engagements climatiques et d'affirmer son ambition en matière de transition vers une économie bas carbone.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a poursuivi sa mobilisation aux côtés des pouvoirs publics, en vue de soutenir la contribution du secteur bancaire à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux. Elle a notamment pris part à plusieurs initiatives coordonnées avec les acteurs nationaux. Ces efforts conjoints ont abouti, en 2024, à l'élaboration et à la publication de la Stratégie nationale de développement de la finance climat à l'horizon 2030, visant à promouvoir la finance verte, considérée comme un levier stratégique pour accompagner la transition du pays vers une économie bas carbone.

S'agissant plus spécifiquement du secteur bancaire, et dans le cadre des efforts visant à intégrer les impacts du changement climatique dans les pratiques financières, Bank Al-Maghrib a publié en avril 2024 une étude conjointe avec la Banque Mondiale. Cette étude, la première du genre dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), vise à mieux comprendre les risques financiers d'origine climatique, évaluer le niveau d'exposition du secteur bancaire marocain, et mesurer sa vulnérabilité face à des scénarios de chocs climatiques hypothétiques.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique quinquennal 2024-2028, Bank Al-Maghrib a réaffirmé son engagement en inscrivant la volonté de compléter le cadre réglementaire et de supervision des risques climatiques, ainsi que de promouvoir une finance verte et durable, parmi ses objectifs stratégiques.

Au niveau international, Bank Al-Maghrib a poursuivi sa participation active au sein de la communauté internationale des banques centrales pour le verdissement du système financier.

## **1. Contribution aux travaux de la communauté internationale des banques centrales**

Bank Al-Maghrib est membre du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), du réseau financier et bancaire durable (SBFN) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Dans ce cadre, elle a participé en 2024 aux travaux en lien avec la supervision des plans de transition et l'intégration de l'adaptation dans lesdits plans des institutions financières, la définition de la matrice d'évaluation des pratiques de la finance verte inclusive et la revue des scénarios climatiques à court-terme du NGFS.

### **1.1. Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**

La Banque a activement participé aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en particulier aux travaux portant sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans de transition des institutions financières et la simulation des impacts financiers d'origine climatique à court-terme.

**Encadré n° 16 :**  
**Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs  
 pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2024**

*Au titre de 2024, le réseau NGFS a publié une série de documents faisant état des avancées des Banques Centrales et des institutions financières en matière d'évaluation des risques climatiques et de promotion de l'alignement des portefeuilles sur l'Accord de Paris :*

- *Rapport sur les scénarios du NGFS, intitulé : Objectif, cas d'utilisation et orientations sur les adaptations institutionnelles requises ;*
- *Une série de publications comprenant trois rapports et une note de synthèse sur les plans de transition ;*
- *Rapport sur l'investissement durable et responsable dans la gestion de portefeuille des banques centrales – Pratiques et recommandations ;*
- *Document technique sur les stratégies de décarbonation pour les portefeuilles d'entreprises des banques centrales ;*
- *Document technique sur la prise en compte des risques climatiques et de l'impact de la transition dans les investissements souverains des banques centrales ;*
- *Guide sur la divulgation des informations liées au climat pour les banques centrales – Deuxième édition ;*
- *Rapport sur l'adaptation des opérations des banques centrales à un monde plus chaud : progrès actuels et exemples pratiques ;*
- *Un cadre conceptuel sur les risques financiers liés à la nature pour guider l'action des banques centrales et des superviseurs ;*
- *Un rapport sur les contentieux liés à la nature : tendances émergentes et leçons tirées des litiges climatiques ;*
- *Note d'information du NGFS : Amélioration des données sur les émissions de gaz à effet de serre ;*

### Encadré n° 16 (suite) :

- *Rapport annuel 2023 du NGFS ;*
- *Rapport sur l'impact physique aigu du changement climatique et politique monétaire ;*
- *Rapport sur la transition verte et la macroéconomie : une perspective de politique monétaire ;*
- *Manuel de modélisation macroéconomique climatique ;*
- *La cinquième version des scénarios climatiques du NGFS pour les banques centrales et les superviseurs ;*
- *Note conceptuelle sur l'adaptation aux risques climatiques ;*
- *Rapport de synthèse sur le verdissement du système financier.*

## 1.2. Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive

En 2024, Bank Al-Maghrib a assuré le rôle d'expert et de point focal sur la finance verte inclusive des femmes au niveau du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive « IGF ». Ce groupe s'est penché sur les pratiques réglementaires et de supervision des risques climatiques, le verdissement des TMPE et le déploiement des taxonomies vertes.

### Encadré n° 17 : Publications 2024 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)

*En 2024, le réseau AFI a publié 4 rapports fournissant des orientations utiles et des exemples de bonnes pratiques, sur la base de son référentiel des 4 piliers clés (4p) de la finance verte inclusive, pour accélérer le développement des politiques y associées, à savoir les politiques de promotion du financement vert et inclusif, les politiques de « provision » permettant d'orienter les financements aux projets verts, les politiques de protection contre les risques liés au climat et les politiques de prévention pour anticiper et éviter les impacts financiers du changement, par les banques centrales et les régulateurs membres :*

- *Rapport de suivi des réformes politiques et réglementaires des membres en lien avec la finance verte inclusive ;*
- *Rapport sur le déploiement des feuilles de route de la finance verte inclusive ;*
- *Rapport d'enquête sur les pratiques et leviers du logement inclusif, abordable et durable ;*
- *Rapport sur les mesures de la transition verte des TPME.*

## 2. Initiatives visant à appréhender les risques financiers climatiques au Maroc et la promotion de la finance verte

### 2.1. Programme de travail sur la supervision et le pilotage des risques financiers liés au climat

En 2024, la banque a publié son rapport conjoint avec la Banque Mondiale sur l'évaluation des risques climatiques au niveau du secteur bancaire. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des livrables du programme de travail portant sur la supervision et le contrôle des risques financiers liés au climat déployés entre 2020 et 2022 avec l'assistance de la Banque Mondiale.

A travers cet exercice, Bank Al-Maghrib s'est attachée à accompagner les banques dans la compréhension de leurs expositions aux risques financiers d'origine climatique.

Sur la base de l'analyse de l'impact des événements climatiques historiques, des entretiens avec les parties prenantes nationales et de la revue de l'état actuel et futur du climat au Maroc, ce premier exercice a permis d'estimer l'exposition du secteur bancaire aux risques financiers induits par le climat et de mener une première évaluation de la vulnérabilité des banques à des scénarios de chocs climatiques, à l'échelle sectorielle et individuelle.

Les risques physiques retenus concernent la sécheresse et les inondations et les risques de transition ont été estimés en évaluant l'impact de l'instauration d'une taxe carbone sur la solvabilité des entreprises débitrices auprès des banques.

## 2.2. Renforcement des capacités et promotion des bonnes pratiques

Dans le cadre du dialogue continu avec le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a inscrit la finance verte et les risques financiers liés au climat à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Ainsi, en 2024, Bank Al-Maghrib a mis en place une commission Banques-Climat dont les réunions sont tenues trimestriellement en vue d'examiner avec les banques les dernières actualités relatives à la gestion des risques climatiques. Ces rencontres constituent également une opportunité d'échange, permettant aux banques de faire part de l'expérience de la mise en œuvre des exigences réglementaires de Bank Al-Maghrib en matière de gestion des risques climatiques.

La Banque s'est également engagée dans une démarche progressive d'intégration des facteurs et risques climatiques et environnementaux dans le cadre réglementaire et prudentiel et s'emploie à accompagner les banques dans le déploiement des exigences y afférentes à travers la contribution au renforcement de leurs capacités.

Plusieurs initiatives ont été menées dans le domaine du renforcement de capacités. Dans ce cadre, et en vertu du protocole d'accord liant Bank Al-Maghrib, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), visant à accompagner les établissements bancaires dans la mise en œuvre de la Directive n°5/W/2021 relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, ainsi qu'à aligner leurs pratiques de gouvernance et de gestion desdits risques, une première phase de ce programme de formation, axée spécifiquement sur la gestion et l'évaluation des risques climatiques, a été déployée en 2024.

### **3. Coordination au niveau national avec les autorités gouvernementales et de régulation dans le domaine de la transition verte**

La Banque s'attache à favoriser la coordination sur la finance verte et la gestion des risques climatiques avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du système financier. Elle contribue aux côtés du Ministère de la transition énergétique et du développement durable, du Ministère de l'Economie et des Finances et des autres parties prenantes aux réflexions sur l'économie verte et la finance verte et durable.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib participe aux côtés des parties prenantes publiques et privées aux projets nationaux visant à accélérer le financement de la transition verte au Maroc notamment :

- Le programme des réformes du secteur financier, en lien avec le climat et la durabilité, soutenu par la facilité pour la résilience et la durabilité du Fonds Monétaire International ;
- Le déploiement de la deuxième phase du cycle de réflexion de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'approche de développement de la finance climatique au Maroc ;
- La modélisation macro-économique et la définition du plan d'investissement devant accompagner le déploiement de la stratégie bas carbone à horizon 2050 ;
- Le programme d'appui à la mise en œuvre des objectifs climatiques du Maroc inscrits dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) par la Banque Mondiale et piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans le cadre du programme de réformes du secteur financier, Bank Al-Maghrib a contribué, aux côtés des régulateurs financiers (AMMC et ACAPS) et du Ministère de l'Économie et des Finances, aux travaux d'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la finance climat à l'horizon 2030, rendue publique en septembre 2024.

Cette stratégie a permis d'évaluer le potentiel de mobilisation du financement climatique par le secteur privé et d'identifier les mesures et mécanismes à mettre en place d'ici 2030 afin d'améliorer la gestion des risques climatiques et de permettre à l'ensemble des composantes du secteur financier national de renforcer et massifier leur contribution à l'action climatique.

### III. Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites

#### 1. Sensibilisation et renforcement des capacités de l'écosystème bancaire en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC-FT)

Au cours de l'année 2024, la Banque a continué ses actions de formation et de sensibilisation en matière de LBC-FT, à travers l'organisation d'une série d'ateliers, seule ou en coanimation avec les représentants d'autres autorités, notamment l'ANRF<sup>46</sup>, la CNASNU<sup>47</sup> et la MDJS<sup>48</sup>.

Ces ateliers, organisés au profit des responsables de conformité des assujettis, ont constitué une opportunité d'échange sur les modalités de mise en œuvre des exigences réglementaires, le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques abordées ont porté notamment sur ce qui suit :

- Le cadre normatif et réglementaire ainsi que les bonnes pratiques en matière d'identification et de connaissance des clients ;
- Les indices de soupçon et leur interprétation dans le cadre de la déclaration d'opérations suspectes ;
- Les principes fondamentaux du GAFI relatifs au suivi des programmes de régularisation volontaire des situations fiscales ;
- Les exigences de vigilance applicables aux opérations impliquant des cryptoactifs ;
- Les mesures de vigilance renforcée à l'égard des juridictions identifiées par le GAFI ;
- La mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques dans le dispositif de LBC-FT ;
- Les typologies et indicateurs de soupçon relatifs aux activités de paris illégaux ;
- Les principales décisions issues des réunions plénières du GAFI ;
- Les éléments relatifs au 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle du Maroc par le GAFIMOAN, incluant les échéances et les préparatifs ;
- Le bilan opérationnel de la collaboration ANRF-ECOIA et CNASNU-ECOIA, avec les indicateurs de performance et les délais associés ;
- Les évolutions techniques récentes de la plateforme d'échange avec la CNASNU.

<sup>46</sup> Autorité Nationale du Renseignement Financier.

<sup>47</sup> Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement.

<sup>48</sup> La Marocaine Des Jeux et des Sports.

Par ailleurs, un atelier de sensibilisation a été organisé conjointement avec la Commission Nationale chargée de l'Application des Sanctions prévues par les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CNASNU), en faveur des établissements de crédit et organismes assimilés, portant sur le bilan opérationnel de la relation CNASNU – établissements bancaires, les évolutions techniques de la plateforme d'échange d'informations entre la CNASNU et lesdits établissements, les mesures applicables aux juridictions listées par le GAFI et les principales avancées du Maroc en matière de conformité technique, à la suite de la réunion plénière du GAFIMOAN.

## **2. Contrôles de la conformité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC-FT) des établissements de crédit et organismes assimilés (EOA)**

Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement des contrôles sur le secteur bancaire et exigé des évaluations régulières des risques de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour renforcer davantage la confiance des contreparties du secteur bancaire marocain.

En 2024, Bank Al-Maghrib a mené 5 missions de contrôle sur place auprès des établissements de crédit et organismes assimilés, ayant porté sur la thématique de LBC-FT selon l'approche basée sur les risques adoptée par la Banque.

Les domaines couverts lors des missions LBC-FT, ont porté notamment sur le dispositif de surveillance des opérations de la clientèle, la déclaration des opérations suspectes et la gestion des réquisitions émanant des autorités judiciaires.

La Banque a également conduit une mission conjointe dans le domaine de la LBC-FT avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) au niveau d'une filiale d'un groupe bancaire marocain implantée au Cameroun.

## **3. Plan d'action national post-sortie du Maroc de la liste grise du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC-FT)**

### **3.1. Stratégie nationale 2024-2028 en matière de LBC-FT**

Après la sortie du Maroc des listes du GAFI et de l'Union Européenne en 2023, différents chantiers ont été engagés en 2024 visant à maintenir le même Momentum et préparer l'évaluation mutuelle du Maroc, prévue à partir de 2026, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation du GAFIMOAN.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a contribué avec les autres autorités du secteur financier sous l'égide de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF), à la préparation de la Stratégie Nationale en matière de LBC-FT couvrant la période 2024-2028. Cette stratégie se concentre principalement sur le renforcement des capacités des autorités de supervision et de contrôle dans les secteurs financier et non financier. Elle met également l'accent sur le suivi des risques et des tendances en matière de LBC- FT afin de prévenir et d'atténuer les risques émergents, notamment ceux liés à la digitalisation des services, avec le renforcement de la coopération à l'international et le respect des normes internationales en matière de LBC-FT.

Les orientations stratégiques retenues par les autorités visent à :

- Accélérer l'adoption des réformes législatives, réglementaires, et institutionnelles pour la conformité totale aux normes internationales ;
- Constituer une équipe d'experts nationaux, coordonnée par l'ANRF, composée de cadres ayant une expérience dans l'évaluation, notamment ceux ayant participé à l'opération de l'évaluation mutuelle, ou de suivi renforcé, pour représenter leur secteur, et participer à l'opération de préparation de l'évaluation du Maroc dans le cadre du troisième cycle ;
- Constituer des équipes de travail au sein des établissements et des parties concernées, qui veillent aux préparatifs sectoriels : préparation des documents, des supports, des statistiques, des informations nécessaires, et leurs présentations dans les délais impartis ;
- Renforcer les effectifs, et leur formation continue en préparation au troisième cycle ;
- Mettre en place une base de données au niveau de l'ANRF, comportant des statistiques et des cas pratiques relatifs à l'efficacité du dispositif, mise à jour périodiquement par l'ensemble des intervenants ;
- Adopter un plan de travail national et des plans de travail sectoriels, et leur mise en œuvre par les intervenants dans les délais convenus, en préparation au prochain cycle d'évaluation mutuelle ;
- Renforcer la coopération et mettre en place des partenariats avec le secteur privé, les associations professionnelles afin de garantir l'implication positive dans les préparatifs ;
- Activer les mécanismes de coopération internationale et des traitements des dossiers avec l'efficacité requise, et l'évaluation de la qualité de cette coopération.

Pour assurer la mise en œuvre de ces décisions, il a été institué un comité de pilotage présidé par l'ANRF ayant pour mission la supervision générale de l'opération d'évaluation, la déclinaison des objectifs stratégiques, et l'orientation des commissions techniques, ainsi que 3 commissions, à savoir :

- Commission de conformité technique : Pilotée par le ministère de la Justice, chargée du suivi et proposition des modifications législatives et réglementaires ;
- Commission de coordination et d'efficacité : Pilotée par l'ANRF, chargée de la collecte, l'analyse des données et l'élaboration des rapports de préparation à l'évaluation mutuelle, et de la coordination entre les parties prenantes ;
- Commission d'évaluation des risques : Pilotée par Bank Al Maghrib, chargée du suivi de l'évaluation des risques, des études sectorielles, et du renforcement de la compréhension du contexte des risques chez les différents intervenants. Elle se compose des experts de l'évaluation des risques et des experts stratégiques de l'ANRF, des organismes d'application de la loi, des autorités de supervision et de contrôle.

### 3.2. Relèvement du niveau de conformité du Maroc aux normes GAFI

Lors de la 38<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN, tenue du 19 au 23 mai 2024 à Bahreïn, et suite à la présentation de son 5<sup>ème</sup> rapport de suivi, retraçant les progrès réalisés par le Maroc en matière de LBC-FT, cette instance a entériné le relèvement à « Conforme » ou « Largement conforme » de la notation de 5 recommandations du GAFI, à savoir :

- R24 : Transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales ;
- R25 : Transparence et bénéficiaires effectifs des constructions juridiques ;
- R31 : Pouvoirs des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes ;
- R32 : Passeurs de fonds ;
- R38 : Entraide judiciaire : gel et confiscation.

La recommandation du GAFI R15 relative aux nouvelles technologies (actifs virtuels) est passée d'un niveau non conforme à partiellement conforme en attendant l'adoption de la loi encadrant les cryptoactifs au Maroc ainsi que ses textes d'application.

Le Maroc a ainsi atteint le niveau conforme ou largement conforme au titre de 39 sur les 40 recommandations du GAFI.

### 3.3. Lancement des préparatifs pour le 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle prévu en 2027

Bank Al-Maghrib a mis en place une feuille de route pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), déclinée de la stratégie nationale en la matière. Cette feuille de route intègre les axes et actions communes entre les autorités de contrôle et de supervision.

### 4. Publication d'un rapport conjoint par Bank Al-Maghrib et la Banque Centrale de Maurice portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des juridictions du GSBF

Bank Al-Maghrib et la Banque de Maurice ont publié un rapport conjoint intitulé « La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des juridictions du GSBF » lors de l'ouverture de la Réunion Plénière, en mars 2024, du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).

Ce rapport retrace l'expérience des deux pays dans le processus de suivi renforcé, et la sortie de la liste grise du GAFI. Il expose les travaux engagés et les projets réalisés par chacun des pays, les préparatifs à la visite sur place du GAFI, les étapes de son déroulement et les principaux enseignements du process ayant permis la sortie des deux pays de la liste grise dans les délais impartis.

### Encadré n° 18 : Résumé des principaux points du Rapport

*Le rapport conjoint élaboré par Bank Al-Maghrib et la Banque de Maurice représente la première collaboration entre deux juridictions issues de groupes régionaux distincts du GAFI — le GAFIMOAN pour le Maroc et l'ESAAMLG<sup>49</sup> pour Maurice — dans une démarche de retour d'expérience partagée.*

*Le rapport met en exergue l'engagement commun à partager les bonnes pratiques et à promouvoir une culture de conformité renforcée au sein du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF). Pour le Maroc, cela s'est traduit par la mise en place d'une gouvernance forte, coordonnée par un comité ministériel présidé par le Chef du Gouvernement, soutenue par une stratégie nationale de LBC-FT, et appuyée par des feuilles de route sectorielles précises.*

*Le rapport explicite également les bonnes pratiques ayant permis aux deux pays d'accroître l'efficacité de leur système. Les mesures prises concernent principalement les axes suivants :*

- *Coordination et collaboration institutionnelle*
- *Mise en place de sanctions financières ciblées*
- *Mise en œuvre de l'approche fondée sur le risque en matière de surveillance*
- *Transparence et Bénéficiaire(s) effectif(s)*
- *Rapport de typologie*
- *Formation, sensibilisation et personnel*
- *Encadrement des cryptoactifs*

*Le rapport partage les mesures prises avant, courant et après la visite sur place du GAFI, selon l'expérience de chacun des deux pays en question.*

*Le document précise également les mesures ayant un impact significatif pouvant faciliter la mise en œuvre du plan d'action dans les délais impartis selon les deux expériences, à travers notamment l'engagement politique de haut niveau, la désignation officielle des correspondants de chaque administration ou autorité impliquée, la forte coordination et coopération à l'échelle nationale sous l'égide de la Cellule de Renseignement Financier, et une préparation des différentes étapes du processus dans le cadre d'une feuille de route formalisée.*

<sup>49</sup> Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group.

## IV. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

### 1. Accompagnement des porteurs de projets de fintechs

En 2024, Bank Al-Maghrib a examiné les demandes d'avis réglementaires formulées par des porteurs de projets de Fintech dans les secteurs du financement et du paiement. A cet effet, elle a mis en place un modèle type de dossier pour le traitement de ces demandes ainsi qu'une procédure de traitement y afférente.

#### **Encadré n° 19 : Traitement des demandes formulées par les fintechs**

*Bank Al-Maghrib a mis en place un dispositif structuré pour le traitement des demandes émanant des fintechs dicté par une logique d'équilibre entre ouverture à l'innovation et maîtrise des risques.*

*Il repose sur une démarche qui commence par une phase de dialogue préalable avec les porteurs de projet, afin de clarifier le modèle d'affaires envisagé, d'orienter sur les exigences réglementaires applicables et d'accompagner la constitution du dossier.*

*Une fois la demande officiellement déposée, un processus d'instruction est conduit de manière itérative et des échanges peuvent avoir lieu tout au long du processus pour affiner l'évaluation ou demander des compléments d'information.*

*L'évaluation s'appuie sur l'analyse d'un ensemble d'aspects permettant d'apprécier le projet sur les plans réglementaire, opérationnel et prudentiel. Il s'agit notamment d'examiner :*

- 1. Le modèle d'affaire projeté, la nature des activités et la structure juridique ;*
- 2. Le modèle opérationnel, technique et technologique ;*
- 3. L'expertise des porteurs de projet ;*
- 4. L'identification et la maîtrise des risques (notamment les risques de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, risque opérationnel, cyber-risque) ;*
- 5. La protection des consommateurs et des données à caractère personnel ;*
- 6. Le partenariat éventuel avec des établissements régulés ;*
- 7. Les ressources financières, le plan de financement et le business plan.*

*Ce processus aboutit, selon les cas, à la délivrance d'un agrément, à l'émission d'un avis de non-objection ou, le cas échéant, à un refus motivé.*

Cette année, la Banque a formulé des avis sur des projets de micro-crédit via plateforme digitale, de marketplace avec paiement via e-wallets, de gestion d'acomptes sur salaire, de transfert d'argent en peer-to-peer et d'agents de paiement opérant en partenariat avec des établissements agréés. Elle a également octroyé des agréments à trois sociétés de financement collaboratif (crowdfunding).

**Encadré n° 20 :**  
**BNPL « Buy Now Pay Later »**

*Définition : Le Buy Now, Pay Later (BNPL), dénommé également « Achetez maintenant, Payez plus tard » est un modèle de financement à court terme qui permet aux consommateurs d'acheter des biens ou des services immédiatement tout en étalant le paiement sur une période définie, souvent en plusieurs mensualités, sans intérêts.*

*Fonctionnement : L'acheteur passe commande auprès d'un fournisseur tout en choisissant de reporter le paiement. Un prestataire intervient alors pour évaluer la solvabilité de l'acheteur et lui proposer des modalités de paiement adaptées. L'acheteur règle ensuite le montant dû en plusieurs versements sans intérêts, à une date ultérieure, au lieu de payer directement le fournisseur au moment de l'achat.*

La Banque a par ailleurs contribué au dialogue entre autorités au niveau national et international sur les sujets portant sur l'accompagnement et la régulation des activités bancaires numériques. Dans ce cadre, elle a mené, en collaboration avec ses partenaires, les travaux de mise en place du Morocco Fintech Center ayant pour objet d'accompagner les fintechs et les porteurs de projets innovants et de favoriser le développement des technologies financières.

### **Encadré n° 21 : Morocco Fintech Center (MFC)**

*Le Morocco Fintech Center est une Association créée par plusieurs institutions publiques et privées afin d'accompagner les Fintechs. Il vise à stimuler le développement des technologies financières et à contribuer à l'émergence d'une industrie Fintech nationale.*

*A la date de sa création, le MFC compte 15 membres fondateurs qui se présentent comme suit :*

*- Autorités Gouvernementales :*

- *Le Ministère de l'Economie et des Finances ;*
- *Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.*

*- Régulateurs du Secteur Financier :*

- *Bank Al Maghrib ;*
- *L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;*
- *L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.*

*- Institutions Publiques :*

- *Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ;*
- *L'Agence de Développement du Digital ;*
- *La Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (TAMWILCOM) ;*
- *CDG Invest.*

*- Secteur Académique :*

- *L'Université Mohammed VI Polytechnique ;*
- *L'Université Al Akhawayn d'Ifrane.*

*- Secteur Privé :*

- *AttijariWafa Bank ;*
- *Banque Centrale Populaire ;*
- *Bank Of Africa en tant que membre du Bureau du GPBM ;*
- *Hightech Payment Systems (HPS).*

La Banque a également participé à des manifestations et rencontres avec des acteurs de l'écosystème de l'innovation technologique et de la fintech pour présenter le cadre légal et réglementaire régissant les activités bancaires et recueillir les attentes du marché. Lors de ces événements, la Banque a accueilli des acteurs de l'écosystème Fintech et a répondu aux questionnements et demandes sur les sujets d'agrément et de réglementation.

## 2. Monitoring du démarrage des plateformes de Crowdfunding

La Banque a agréé en 2024, trois plateformes de financement collaboratif, de type don et de type don et prêt. Elle a accompagné le démarrage de l'activité de ces plateformes et coordonné avec les banques les prérequis relatifs à l'ouverture des comptes bancaires spéciaux pour les projets bénéficiaires de financement collaboratif et la gestion des flux financiers y afférents.

### **Encadré n° 22 : Ouverture de compte spécial pour les projets bénéficiaires de financement collaboratif**

*La loi relative au crowdfunding prévoit que les sociétés gestionnaires de plateformes ouvrent auprès d'une banque un compte spécial pour chaque projet bénéficiaire d'un financement.*

*Dans ce cadre, des principes de fonctionnement opérationnels ont été arrêtés par les banques, après examen de Bank Al-Maghrib, se déclinant comme suit :*

- *Un compte bancaire collecteur centralisateur est créé au profit de la société gestionnaire de la plateforme de crowdfunding pour chaque catégorie de financement (don, prêt, investissement) ;*
- *Un compte spécial distinct associé au compte collecteur centralisateur est ouvert pour chaque projet ;*
- *Les mouvements entre le compte collecteur centralisateur de la société gestionnaire et les comptes projets doivent être tracés et définis (virements, restitutions, remboursements, prélèvements) ;*
- *Les ordres et les flux financiers sont intégralement digitalisés ;*
- *La société de crowdfunding assure la communication auprès de la banque des informations sur les porteurs de projets ainsi que la traçabilité et le contrôle des fonds collectés et des fonds remboursés et/ou restitués.*

### **3. Contribution aux projets nationaux sous-tendant le développement du digital et des innovations technologiques**

#### **3.1. Authentification des usagers des services financiers digitaux**

En 2024, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les travaux du déploiement du dispositif d'authentification des usagers des services financiers digitaux.

Les parties prenantes ont mis en place les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ce nouveau système aux recommandations du GAFI en matière de conservation des documents d'identification de la clientèle et ont engagé les actions de mise à niveau de la plateforme pour optimiser et améliorer l'expérience client.

La Banque, en concertation avec ses partenaires, a assuré le suivi des travaux menés par les banques pour le déploiement de ce nouveau système notamment la conclusion des conventions bilatérales avec l'Agence de Développement du Digital (ADD) et la mise en place des prérequis techniques.

Des opérations pilotes portant sur l'ouverture de compte en ligne et l'utilisation du service en mode off-line ont été menées par la plupart des banques. La finalisation des travaux afférents au déploiement de ce système est prévue en 2025.

#### **3.2. Open Banking**

L'Open Banking est une étape majeure vers la transformation du secteur des services financiers qui permet aux banques d'offrir des services et des solutions innovants à leurs clients à travers une meilleure intégration entre les institutions financières et les prestataires de services tiers. L'Open Banking permet également l'émergence de nouveaux modèles d'affaires.

### Encadré n° 23 : Open Banking / Open Finance

*L'Open Banking / Open Finance consiste pour les banques et autres institutions financières à permettre l'accès à leurs systèmes d'information et aux données de leur clientèle à des développeurs externes selon des procédés informatisés, sécurisés et contrôlés à l'effet de tester de nouveaux services.*

*La mise en place de l'Open Banking / Open Finance devrait permettre de :*

- Favoriser le développement des fintechs grâce à la mise à disposition par les banques d'un champ d'expérimentation ;*
- Créer un environnement qui réduit les barrières à l'entrée pour l'innovation aux nouveaux acteurs (Fintech) ;*
- Stimuler la concurrence, favoriser l'innovation et la digitalisation et améliorer l'inclusion financière notamment en termes d'usage des services bancaires.*

*Les principaux cas d'usage de l'Open Banking / Open Finance sont :*

- La fourniture de services d'agrégation des comptes ;*
- La fourniture de services d'initiation des paiements ;*
- L'authentification de l'identité.*

*Ces services permettent de regrouper sur une seule interface les informations se rapportant à un ou plusieurs comptes bancaires ouverts dans des banques différentes et d'ordonner des paiements à partir de ces comptes agrégés et le partage des informations d'identification / d'authentification entre les acteurs bancaires.*

Les principaux objectifs de la mise en place de l'Open Banking au Maroc ont trait à l'amélioration de l'inclusion financière en termes d'usage des services bancaires, la stimulation de la concurrence en réduisant les barrières à l'entrée au marché, la promotion de l'innovation et l'émergence d'un écosystème fintech favorisant la création de services à forte valeur ajoutée.

En 2024, la Banque a poursuivi les travaux afférents à la mise en place du cadre d'Open Banking. Ces travaux portent principalement sur l'examen du cadre juridique et réglementaire et la définition du cadre de gouvernance y afférent.

A cet effet, des benchmarks ayant couvert des juridictions étrangères et normalisateurs internationaux ont été menés et ont porté sur le cadre de gouvernance, les prérequis légaux, réglementaires et opérationnels régissant l'Open Banking ainsi que les délais de mise en œuvre. Parallèlement, des visites d'étude et des échanges ont été organisés pour s'enquérir de l'expérience des pays avancés dans la mise en place de l'Open Banking notamment le Brésil, la Corée du sud et le Royaume Uni.

En termes de gouvernance, le projet est piloté par Bank Al-Maghrib et prévoit l'implication d'autres autorités et parties concernées.

L'examen du cadre légal et réglementaire en lien avec l'Open Banking a concerné les lois portant sur la sécurité des systèmes d'information, de protection des données à caractère personnel et la concurrence ainsi que le cadre régissant l'utilisation des services de confiance numérique.

La banque a défini avec l'appui de la Banque Mondiale, des termes de référence en vue de la sélection d'un prestataire pour la réalisation de ce projet.

## V. Protection de la clientèle des établissements de crédit

L'année 2024 a été marquée par le lancement du nouveau plan stratégique 2024-2028, qui accorde une place centrale à l'inclusion financière, tout en mettant l'accent sur la qualité de service et la satisfaction de la clientèle des établissements de crédits, dans la continuité des mesures et initiatives entreprises par la Banque dans ce domaine.

### 1. Amélioration de la satisfaction des clients des services bancaires

Bank Al-Maghrib a engagé des initiatives visant à appréhender la satisfaction de la clientèle des établissements de crédit. Dans ce cadre, une étude a été menée, reposant à la fois sur un benchmark international des pratiques adoptées et sur des enquêtes de terrain réalisées auprès de banques marocaines. Une commission mixte Bank Al-Maghrib/GPBM<sup>50</sup> a été créée, chargée de l'élaboration d'une charte interbancaire visant à établir un socle commun de bonnes pratiques afin de promouvoir un service bancaire de qualité pour l'ensemble des clients, et de proposer des indicateurs de satisfaction sectoriels, permettant de mesurer de manière harmonisée la satisfaction de la clientèle à l'échelle de la place bancaire.

Bank Al-Maghrib a préparé également le lancement d'enquêtes de type «client mystère», afin d'évaluer l'expérience client en matière de produits et services bancaires. Ces enquêtes permettront d'identifier les axes d'amélioration prioritaires et de mettre en place les actions correctrices nécessaires.

### 2. Traitement du surendettement des ménages

La Banque a initié, en coordination avec les parties prenantes publiques et privées, un projet visant à examiner et traiter la problématique du surendettement des ménages au Maroc. Dans ce cadre, la Banque a œuvré à la mise en place d'une commission mixte, regroupant le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de la Justice, ainsi que les représentants du secteur bancaire, à l'effet d'identifier les prérequis à un dispositif encadrant le surendettement des ménages, intégrant à la fois des volets préventifs et correctifs. La commission se penche sur la préparation de livrables consolidant les aspects devant être pris en charge, sur la base des propositions de groupes de travail constitués à cet effet.

Les pistes d'amélioration à l'étude par ces groupes de travail, portent sur les axes de développement d'un dispositif cible de traitement du surendettement, à savoir la gouvernance des données (Data), les mesures de prévention ainsi que les mécanismes curatifs.

<sup>50</sup> Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

### 3. Coopération avec le Conseil de la Concurrence pour le renforcement de la concurrence dans le marché du paiement électronique

En 2024, le Conseil de la Concurrence en coordination avec Bank Al-Maghrib, a entrepris suite à la saisine d'un établissement de paiement, des mesures visant à promouvoir la concurrence dans le secteur du paiement électronique. Ce processus a abouti à l'adoption d'une série d'engagements par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci, visant à adresser les préoccupations de concurrence identifiées par le Conseil. Ainsi, il a été décidé que l'activité d'acquisition des commerçants acceptant des cartes de paiement, menée par le Centre Monétique Interbancaire, structure détenue par un groupement de banques, fasse l'objet d'une reconfiguration. Dans ce cadre, il a été retenu que les banques exerceront individuellement l'activité d'acquisition à travers une filiale spécialisée dans l'objectif de dynamiser le réseau de paiement par carte.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces engagements, un Comité mixte de suivi a été institué, réunissant Bank Al-Maghrib et le Conseil de la Concurrence, avec pour mission principale de traiter les aspects techniques, économiques et juridiques relatifs à l'exécution des engagements précités.

Bank Al-Maghrib a édicté, en septembre 2024, une Décision réglementaire fixant le plafond des frais d'interchange<sup>51</sup> à 0,65 % de la valeur de la transaction pour les opérations de paiement monétique domestique par le biais de cartes émises au Maroc. La Décision prévoit également l'institution d'une commission dédiée à la révision de la table d'interchange, réunissant les représentants des acquéreurs et des émetteurs.

Ces initiatives s'inscrivent en cohérence avec la stratégie menée par Bank Al-Maghrib pour développer le marché du paiement électronique. Parmi les réformes engagées, l'ouverture du marché par le biais de la loi bancaire édictée en 2014 aux établissements de paiement, l'uniformisation des règles d'agrément et de contrôle, la séparation des activités concurrentielles et d'intérêt général, ainsi que le lancement en 2018 de la solution mobile interopérable « M-Wallet ».

A travers ces mesures, Bank Al-Maghrib réaffirme son engagement à promouvoir un écosystème de paiement concurrentiel, favorisant l'inclusion financière et la réduction de l'usage du cash.

<sup>51</sup> Les frais d'interchange monétique domestique correspondent à la quote-part perçue par les banques et les établissements de paiement sur la commission prélevée aux commerçants au titre des paiements par carte.

**Encadré n° 24 :****Synthèse des engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique**

*Les engagements pris par le CMI et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique, rendus obligatoires par la Décision du Collège du Conseil de la Concurrence du 31 octobre 2024, comprennent des engagements structurels et comportementaux.*

*S'agissant des engagements structurels, le CMI s'engage notamment à :*

- Céder l'ensemble des contrats d'adhésion des commerçants aux systèmes cartes (affiliation au Terminal de Paiement Electronique « TPE » et de paiement en ligne « PEL ») au profit des établissements de paiement ou toute autre filiale des banques dédiée à l'acquisition relevant ou non de ces dernières. En outre, le CMI s'engage à céder les contrats liés à son activité passerelle de paiement en ligne (Gateway E-Commerce) ;*
- Participer activement et effectivement à la facilitation et la réalisation de cette cession au profit des nouveaux cessionnaires ;*
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la viabilité économique, la valeur et la compétitivité de ses contrats pendant la période transitoire de douze mois à compter de la date de la décision du Conseil rendant obligatoire les engagements ;*
- S'interdire de démarcher tout nouveau client ou de conclure de nouveaux contrats d'adhésion aux systèmes cartes ou de contrat lié à son activité passerelle de paiement en ligne (Gateway E-Commerce) aux commerçants (B to C).*

*Toutefois, et afin de s'adapter au contexte concurrentiel du marché, le CMI peut prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre, préserver et gérer les contrats commerçants conclus avant la date de la décision du Conseil précitée et ce, dans l'attente de les céder aux établissements de paiement des banques ou aux autres filiales dédiées à l'acquisition.*

*A cet égard, le CMI qui sera transformé en plateforme technique de traitement pour le compte de tous les établissements de paiement de la place, s'engage à garantir un accès à ses services dans des conditions tarifaires et non tarifaires équitables, transparentes et non discriminatoires.*

#### Encadré n° 24 (suite):

*Quant aux banques actionnaires du CMI, elles s'engagent à acquérir, au profit de leurs établissements de paiement ou toutes autres filiales dédiées l'ensemble des contrats commerçants qui concernent l'adhésion aux systèmes cartes (affiliation au Terminal de Paiement Electronique « TPE » et de paiement en ligne « PEL »), conclus à la date de la Décision du Collège du Conseil de la Concurrence.*

*Le CMI et les banques actionnaires de ce dernier s'engagent en outre, chacun en ce qui le concerne, à assurer les principes de permanence et de continuité des services d'acquisition sans rupture ni baisse en capitalisant sur les acquis techniques et technologiques dans le domaine, notamment vis-à-vis des différents partenaires nationaux et internationaux.*

*S'agissant des engagements comportementaux, le CMI et les banques actionnaires de ce dernier s'engagent à mettre en place un programme de conformité avec le droit de la concurrence.*

#### 4. Sensibilisation du public sur l'usage des services et opérations bancaires

Bank Al-Maghrib a renforcé ses actions de sensibilisation et d'information des usagers à travers la diffusion de guides, de capsules pédagogiques et de communiqués de presse portant sur divers aspects de la protection de la clientèle. Parmi les publications au titre de l'année 2024, figurent le guide sur le comparateur des tarifs et dates de valeurs, ainsi qu'un communiqué conjoint avec l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) alertant contre les pratiques illégales de collecte de fonds promettant des rendements anormalement élevés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa présence de place, la Banque a organisé plusieurs rencontres d'information sur le cadre légal et réglementaire de la protection des consommateurs, le dispositif opérationnel mis en place par la banque, en présence des représentants d'associations de protection des consommateurs, de chambres de commerce, de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et d'universités.

## **5. Facilitation de l'accès aux services financiers pour les personnes en situation de handicap**

Le secteur bancaire s'est engagé, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, à respecter une charte interbancaire au profit des personnes en situation de handicap, qui a pour objet de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires à ce segment de clientèle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte précitée, Bank Al-Maghrib a invité les banques à mener des actions de sensibilisation de leurs réseaux, à mettre en place un dispositif dédié au traitement des réclamations émanant de cette catégorie de clientèle ou de leurs associations et à arrêter les plans d'accessibilité physique et numérique et procéder à leur déploiement. Un reporting dédié à la mise en œuvre de ladite charte a été mis en place pour permettre à Bank Al-Maghrib d'assurer le suivi.

## **6. Contrôles des obligations réglementaires régissant la relation banque-client**

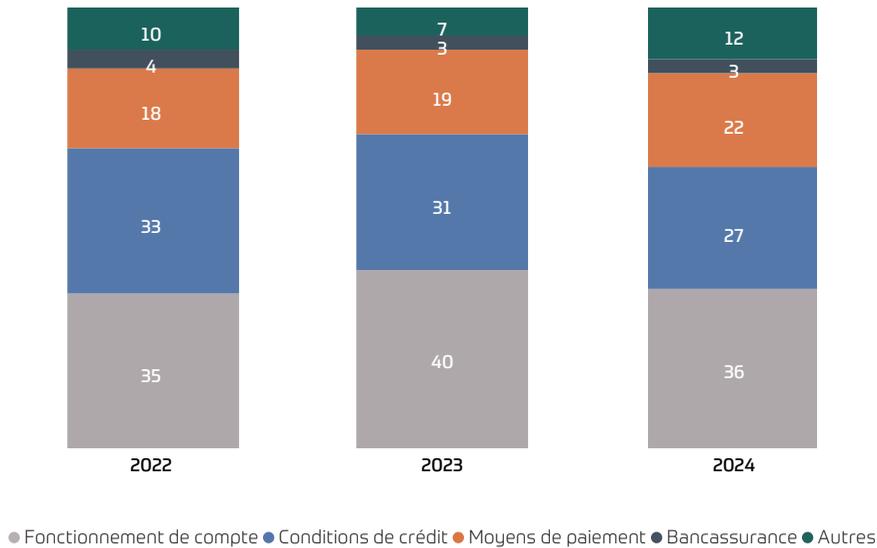
Bank Al-Maghrib a mené des missions de vérification afin de s'enquérir du respect par les établissements de crédit contrôlés des dispositions légales et réglementaires, relatives à la clôture des comptes, la délivrance des mains levées sur garantie et la disponibilité en langue arabe de la documentation destinée à la clientèle.

Ces vérifications ont contribué à consolider les dispositifs de conformité des établissements assujettis aux exigences réglementaires, tout en renforçant la protection des droits des consommateurs.

## **7. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit**

En 2024, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 2.298 réclamations émanant de la clientèle, contre 1.459 en 2023. Près de 70% des réclamations reçues, entrant dans le champ de compétences du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), lui ont été transférées pour traitement. La typologie de ces réclamations se présente comme suit :

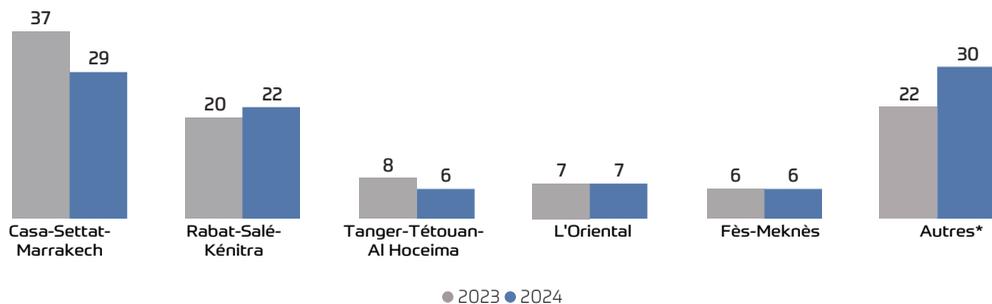
**Graphique n°156 :**  
Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib



Les doléances portant sur le fonctionnement de comptes constituent la 1<sup>ère</sup> source des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib, totalisant 36% et concernent principalement les contestations de soldes, de frais et commissions et la clôture de compte. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 27% et celles relatives aux moyens de paiement, les retraits GAB non servis et l'utilisation des chèques, ont représenté 22%. Près de 87% des réclamations reçues émanent des personnes physiques après 86% en 2023.

Au plan de la répartition géographique des réclamations, la région de Casablanca-Settat-Marrakech, bien qu'en baisse significative, demeure prépondérante, avec une part de 29%, suivie de la région de Rabat, dont la part est de 22%.

**Graphique n°157 :**  
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2024 (en %)

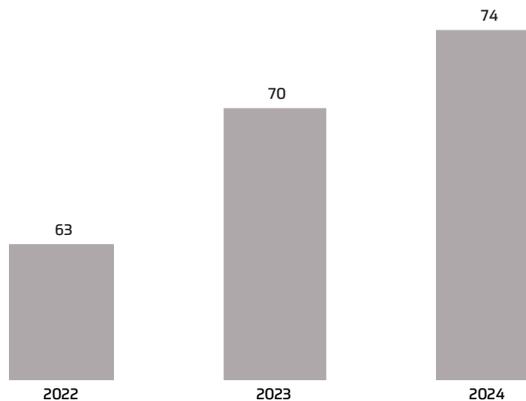


(\* ) y compris les réclamations ne spécifiant pas l'adresse des plaignants.

En 2024, le taux des réclamations dénouées en faveur des plaignants s'est établi à 74%, en hausse après 70% en 2023.

Graphique n°158 :

Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)

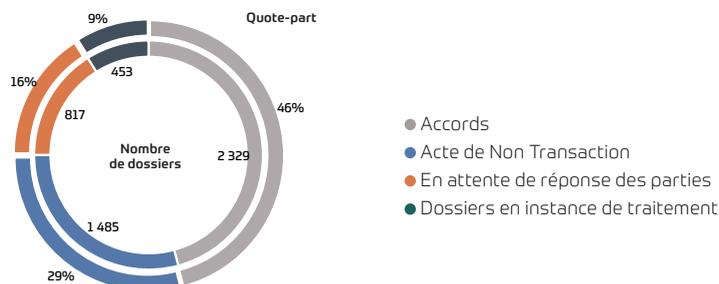


## 8. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

A fin 2024, le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a reçu 5.084 dossiers complets, en accroissement de 21,4%. Une part de 46% de ces dossiers a abouti à un accord transactionnel de médiation, et 29% de ces dossiers n'ont pas pu être résolus. Pour 16% des dossiers, la procédure de médiation est initiée et le Centre est en attente de retours des parties, et pour les 9% restant, le traitement est en cours.

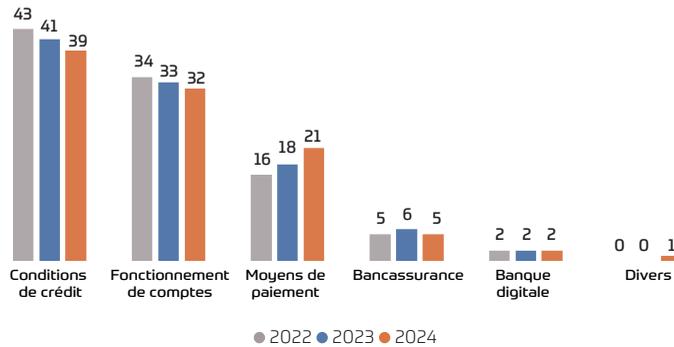
Graphique n°159 :

Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2024



Près de 33% des réclamations reçues par le CMMB concernent les conditions de crédit, suivies par celles relatives au fonctionnement de compte (32%) puis aux moyens de paiement (21%).

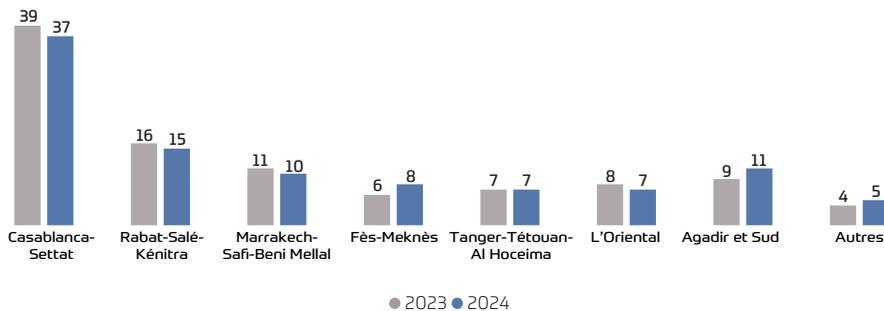
**Graphique n°160 :**  
Evolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)



Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques à hauteur de 89%, soit au même niveau qu'en 2023. Elles concernent des opérations avec les banques à hauteur de 85% après 86% en 2023, et avec les sociétés de financement pour 13% après 12% en 2023.

Au niveau régional, 53% des demandeurs de médiation sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat après 54% en 2023.

**Graphique n°161 :**  
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB



## VI. Suite des contrôles

A l'issue des contrôles et vérifications opérés, 10 sanctions disciplinaires et 11 sanctions pécuniaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib en 2024 à l'encontre de 9 banques, 2 sociétés de financement et 1 établissement de paiement.

	2022	2023	2024
<b>Nombre de sanctions</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>21</b>
Dont disciplinaires	7	12	10
Dont pécuniaires	5	4	11
Dont Banques	5	6	9
Dont Sociétés de financement	2	1	2
Dont Etablissements de paiement	-	4	1
Dont Institutions de microfinance	-	2	-

Ces sanctions ont porté notamment sur des lacunes au niveau du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, du dispositif de gestion des cyber-risques, la conformité à la réglementation prudentielle et le dispositif de gestion de la relation banque-client.

	2022	2023	2024
<b>Domaines couverts par les sanctions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.</li> <li>- Dispositif de gestion des cyber-risques.</li> <li>- Défaillances constatées au niveau du Système d'information.</li> <li>- Dispositif de gestion de la relation banque-client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.</li> <li>- Dispositif du contrôle interne et de la gouvernance.</li> <li>- Dispositif de gestion de la relation banque-client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.</li> <li>- Dispositif de gestion des cyber-risques.</li> <li>- Conformité à la réglementation prudentielle.</li> <li>- Dispositif de gestion de la relation banque-client.</li> </ul>

## VII. Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire

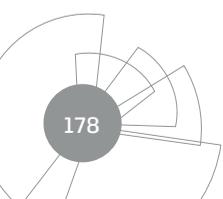
En 2024, la concertation avec les associations professionnelles a porté sur les sujets d'actualité en rapport avec les évolutions de la conjoncture et les réformes en cours.

Les échanges entre Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont porté notamment sur l'évolution de la conjoncture économique, l'activité, la rentabilité et la solidité du secteur bancaire, les réformes bancaires et financières, les relations entre les banques et leur clientèle, la sécurité des opérations bancaires et des paiements numériques ainsi que les interactions et sujet d'intérêt communs avec les autorités et institutions nationales.

Bank Al-Maghrib a invité le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) à la création en son sein d'une section dédiée aux banques et fenêtres participatives. Cette section a été chargée d'assurer la coordination et le suivi des questions spécifiques à la finance participative entre les opérateurs bancaires participatives de la place et avec les différentes parties prenantes, publiques et privées. Les échanges avec cette instance ont porté sur le suivi des évolutions de marché, les défis et enjeux du secteur notamment au plan fiscal, réglementaire et opérationnel.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM), les échanges ont porté sur les impacts du contexte socioéconomique sur l'activité, les résultats et les risques du secteur de la microfinance. Les échanges ont également couvert les réalisations en matière d'inclusion financière ainsi que les réformes, en particulier les décrets d'application de la loi sur la microfinance et le cadre fiscal.

Avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement (APEP), les échanges ont porté sur la réforme relative aux comptes de paiement et au réseau en vue de recueillir le feedback des acteurs sur les projets d'amendements.



## VIII. Coopération internationale

En 2024, Bank Al-Maghrib a pris part à des manifestations et événements internationaux portant sur des thématiques d'intérêt pour les autorités de supervision, en lien notamment avec les domaines de la gestion des risques, de l'intégrité financière, de la finance verte, de la digitalisation de la résolution bancaire et de la finance participative.

### 1. Contribution aux réseaux des Banques Centrales et groupes des superviseurs régionaux

Bank Al-Maghrib a participé à la 27<sup>ème</sup> édition de la Conférence des Gouverneurs des Banques centrales francophones, organisée sous le thème « Les Banques centrales francophones face à de nouveaux défis : quelles réponses ? ». Les échanges ont porté notamment sur les nouveaux défis macroéconomiques, l'indépendance des banques centrales et la lutte contre le changement climatique.

En tant que membre de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), Bank Al-Maghrib a participé à la 46<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs, tenue à l'île Maurice ainsi qu'à la réunion annuelle de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains<sup>52</sup> en Zambie. Les sujets discutés lors de ces réunions ont porté sur les questions d'actualité qui affectent le continent africain notamment les risques croissants pour la stabilité financière en lien avec le nexus souverain, la cybersécurité et les risques financiers liés au climat. La Banque a également pris part à la réunion annuelle du groupe de travail sur la supervision bancaire transfrontalière de l'ABCA visant à améliorer la coopération transfrontalière entre les régulateurs africains, tenue à Pretoria.

La Banque a participé à la réunion plénière du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), tenue à l'île Maurice. À cette occasion, Bank Al-Maghrib et la Banque de Maurice ont publié un rapport conjoint intitulé : « La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des juridictions du GSBF ». Ce rapport présente les retours d'expérience des deux institutions et les bonnes pratiques en lien avec le processus de suivi renforcé du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Par ailleurs, la Banque a participé à la 19<sup>ème</sup> réunion de haut niveau pour l'Afrique, organisée par le Comité de Bâle et l'Institut de stabilité financière relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), en coordination avec la Banque centrale sud-africaine, à Cape Town. Cette rencontre a abordé les thématiques afférentes aux enseignements tirés des récentes faillites bancaires aux États-Unis et en Suisse, les exercices de simulation de crise, ainsi que les pratiques de gestion des risques financiers liés au climat et leurs implications pour la supervision bancaire.

<sup>52</sup> La Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA) a été établie par l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), avec l'appui du Partenariat Making Finance Work For Africa (MFW4A), pour contribuer aux efforts actuels de renforcement des cadres de régulation bancaire et de supervision du continent.

Aussi, la Banque a participé à la 19<sup>ème</sup> réunion du Groupe régional de stabilité financière des pays arabes, adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA), tenue à Abou Dhabi. Cette rencontre a réuni des banques centrales arabes, du FMA, du Conseil de Stabilité Financière, de l'Institut de Stabilité Financière et du Comité de Bâle, autour des thématiques de la gestion des risques systémiques, la gestion de crise et les monnaies digitales de banques centrales.

Dans ce sillage, la Banque a pris part à la réunion annuelle du Comité des Superviseurs Arabes, tenue à Abou Dhabi. Lors de cette réunion, Bank Al-Maghrib a partagé son expérience en matière de résolution et de traitement des difficultés bancaires.

Sur un autre plan, Bank Al-Maghrib a coorganisé, avec le Centre d'économie et de finance du Moyen-Orient relevant du Fonds Monétaire International (FMI), un séminaire régional à Rabat, sous le thème « Développement du marché de la fintech et implications politiques ». Cet événement a permis d'aborder les évolutions récentes du marché des fintechs, en particulier dans les domaines des paiements et du financement.

## **2. Contribution à des réseaux internationaux de Banques centrales**

La Banque a participé à la 23<sup>ème</sup> Conférence internationale des superviseurs bancaires, tenue à Bâle, sous le thème « 50 ans du Comité de Bâle : se projeter dans l'avenir en observant le passé ». Cette conférence a été l'occasion de se pencher sur les Principes fondamentaux révisés pour un contrôle bancaire efficace, publiés par le Comité de Bâle en avril 2024, et d'échanger sur les enjeux et préoccupations actuels en matière de supervision bancaire.

La Banque a également participé à la 23<sup>ème</sup> Conférence internationale annuelle sur les défis réglementaires pour le secteur financier, organisée par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Réserve Fédérale américaine, à Washington, sous le thème « Renforcer les fondamentaux et s'adapter à un paysage de risque dynamique ». Cette conférence a permis aux Banques centrales et régulateurs du secteur financier d'échanger sur les risques émergents, notamment ceux liés à la technologie et au climat, et d'examiner les priorités en matière de surveillance et de réglementation.

**Encadré n° 25 :**  
**Principes fondamentaux révisés du Comité de Bâle**  
**pour un contrôle bancaire efficace**

*Les principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace servent de référence aux autorités de supervision pour évaluer la solidité de leurs cadres réglementaires et de surveillance. Ils sont également utilisés par le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) pour apprécier l'efficacité des systèmes et des pratiques de supervision bancaire dans les différentes juridictions.*

*Lors de la 23<sup>ème</sup> Conférence internationale des superviseurs bancaires, tenue le 25 avril 2024 à Bâle, le Comité de Bâle a adopté une version révisée de ces principes, remplaçant celle publiée en 2012.*

*Les révisions apportées visent principalement à intégrer les risques émergents, notamment les risques financiers, digitaux et climatiques, à renforcer la gestion du risque systémique et la supervision macroprudentielle, à encadrer la surveillance des risques liés aux institutions financières non bancaires ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion de risques, en particulier en matière de gouvernance, de transactions avec les parties liées, d'information financière et de transparence.*

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a participé à la 23<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage du Réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS). Les échanges ont principalement porté sur les activités et publications du réseau en lien avec l'adaptation au changement climatique, les risques liés à la nature, les données climatiques et les scénarios climatiques.

La Banque a également pris part à la 9<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la finance verte inclusive de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), tenue à l'île Maurice. Les discussions ont porté sur les politiques de finance verte inclusive, les stratégies d'adaptation au changement climatique, ainsi que les mécanismes de soutien aux populations vulnérables à travers des instruments financiers durables.

Dans le domaine de la protection du consommateur, la Banque est membre du groupe de travail ad hoc relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), organisme avec lequel elle collabore sur différentes thématiques notamment la gestion des plaintes par les Banques Centrales, la protection des consommateurs des services financiers digitaux et la transparence de l'information sur les services bancaires.

### 3. Partage d'expériences dans des manifestations et événements régionaux et internationaux

Au cours de l'année 2024, la participation de Bank Al-Maghrib à plusieurs manifestations et événements lui a permis de partager son expérience en matière de supervision bancaire, notamment dans le domaine de la finance verte et l'intégrité financière.

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib est intervenu au cours des événements suivants :

- La 29<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), organisée à Bakou, au cours de laquelle la Banque a présenté son expérience en matière d'évaluation des risques climatiques dans le secteur bancaire ;
- La 3<sup>ème</sup> réunion du réseau du Fonds Monétaire Arabe (FMA) sur la finance verte et durable. Lors de cette réunion, Bank Al-Maghrib a partagé son expérience en matière de promotion de la finance verte et a présenté les travaux du Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et ses perspectives sur la communication financière liée au climat ainsi que les risques associés à l'écoblanchiment (greenwashing) ;
- Le Forum politique global de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), tenu au Salvador, au cours duquel la Banque a animé la réunion du Groupe de travail sur la finance verte inclusive et a partagé son expérience dans ce domaine.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), Bank Al-Maghrib est intervenu lors de la 39<sup>ème</sup> plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), et les réunions de ses principaux groupes de travail portant sur les évaluations mutuelles, l'évaluation des risques, les typologies et tendances en matière de LBC-FT. À cette occasion, Bank Al-Maghrib a présenté l'expérience du secteur financier marocain en matière d'évaluation des risques BC-FT, dans le cadre des travaux du Comité des risques, présidé par le Maroc.

### 4. Partage d'expérience bilatérale avec des autorités homologues

Bank Al-Maghrib a organisé, en collaboration avec la Banque d'Angleterre, un atelier virtuel au profit de banques centrales de la région d'Afrique et Moyen Orient sur le thème « La cyber-résilience des banques ». Lors de cet atelier, la Banque a présenté le dispositif de supervision du cyber-risque au niveau du secteur bancaire marocain.

À l'occasion de la visite du Gouverneur de la Banque d'Espagne au Maroc, Bank Al-Maghrib a organisé une conférence de haut niveau à Rabat, sur le thème « L'impact macroéconomique du changement climatique » en faveur notamment de la communauté bancaire et d'affaires espagnole établie au Maroc.

En 2024, Bank Al-Maghrib a organisé plusieurs visites d'études et missions d'assistance technique au profit de banques centrales et d'organismes partenaires, notamment :

- Une visite d'études de la délégation du Comité National Économique et Financier du Cameroun, axée sur la gestion du risque de crédit ;
- Une mission d'assistance technique en faveur de la Banque Centrale du Burundi, portant sur la mise en place d'un Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution ;
- Une visite d'études de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), consacrée à la supervision des activités de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- Une visite d'échange avec la Cellule de Renseignement Financier du Sénégal, centrée sur les questions d'intégrité financière.

La Banque a également participé à plusieurs visites d'étude et ateliers internationaux, notamment :

- Une visite d'étude organisée par l'Agence Française de Développement (AFD), en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et le Ministère de la Transition Énergétique, à Paris, consacrée à la taxonomie verte. Cette visite a inclus des sessions de formation animées par des experts en finance durable, ainsi que des retours d'expérience de régulateurs tels que l'Autorité française des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité française de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- Un atelier de partage d'expériences, organisé avec la Cellule de Renseignement Financier du Portugal, en collaboration avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et les autorités marocaines de supervision du secteur financier ;
- Une mission d'assistance technique, en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), visant à appuyer l'opérationnalisation du régime de résolution bancaire ;
- Une visite organisée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en collaboration avec la Commission américaine des contrats à terme sur les matières premières, auprès de plusieurs régulateurs et opérateurs du marché des dérivés américains, à New York.
- Un séminaire organisé par la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) en collaboration avec l'Association Internationale des Organismes de Garantie des Dépôts (IADI), visant à présenter les principales réformes mises en œuvre dans le domaine de la garantie des dépôts pour garantir une meilleure protection des déposants et renforcer la résilience du secteur bancaire.

## 5. Coopération avec les Instances internationales de normalisation de la finance participative

Dans le cadre de sa coopération avec les instances internationales de normalisation en matière de finance participative, Bank Al-Maghrib a pris part à la 44<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration et à la 22<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB), organisées par la Banque Centrale de Djibouti. Lors de cette réunion, il a été acté la nomination de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib en tant que Président du Conseil d'Administration de l'IFSB pour l'année 2025.

Par ailleurs, la Banque a contribué à l'animation d'un webinar sur la gouvernance Charia des banques participatives, organisé en marge d'un séminaire de l'IFSB en faveur des autorités de régulation et de supervision membres. À cette occasion, elle a présenté l'expérience marocaine en matière de gouvernance Charia.

## IX. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

### 1. Structure organisationnelle

En vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations climatiques dans l'évaluation de la stabilité financière, Bank Al-Maghrib a mis en place, dans son plan organisationnel de 2024, un nouveau département chargé de la régulation et de l'évaluation des risques financiers liés au climat et à l'environnement, ainsi que de l'accompagnement du secteur bancaire sur les questions de financement de l'atténuation, de l'adaptation et de la transition climatique, et de la coordination des actions avec les parties prenantes nationales et internationales.

De même, afin de mieux accompagner le développement de l'innovation technologique, Bank Al-Maghrib a érigé, dans le cadre de sa réorganisation, un département dédié à la régulation de la finance digitale. Cette nouvelle entité se charge de l'octroi des agréments, de la réglementation et de la surveillance des fintechs ainsi que du traitement des questions de cybersécurité au sein du secteur bancaire.

## 2. Moyens humains de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2024 à 93 personnes, dont 59% sont des femmes.

La répartition des effectifs est restée stable avec près de deux tiers chargés des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% affectés aux activités support.

Environ 72% de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans et 77% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la DSB sont à 88% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

## 3. Formation des superviseurs

Bank Al-Maghrib a continué à attacher une importance primordiale à la formation continue de ses agents dans un contexte marqué par une évolution permanente des normes bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et de nouveaux risques.

Au cours de l'année 2024, l'effort de formation est resté soutenu. Près de 87% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié d'au moins une formation.

### Encadré n° 26 :

#### Thématiques de formation des superviseurs

*Le plan de formation a couvert, cette année, une série d'actions dans les domaines liés à la supervision bancaire, notamment :*

- **Prudentiel :**

- *Processus de surveillance prudentielle ;*
- *Approche micro-prudentielle ;*
- *Stress tests prudentiels des contreparties centrales ;*
- *Redressement et résolution : cas des établissements de crédit ;*
- *Préparation des stratégies de résolution de crise Bancaire ;*
- *23<sup>ème</sup> Conférence internationale des superviseurs bancaires ;*
- *23<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les défis réglementaires.*

### Encadré n° 26 (suite)

• **Durabilité :**

- *Changement climatique, dégradation de la nature et politiques environnementales ;*
- *Macroéconomie du changement climatique : politiques au MENA ;*
- *Taxonomie verte.*

• **Digital et innovations technologiques :**

- *Utilisation des technologies innovantes dans la supervision financière ;*
- *Digitalisation des services financiers : microfinance ;*
- *Le paiement digital en tant que levier de l'inclusion financière ;*
- *Inclusion financière et réglementation des Fintechs ;*
- *Programme de certification avancé sur les Fintechs ;*
- *Développement du marché de la Fintech et implications réglementaires ;*
- *Accélération de l'innovation responsable grâce à la technologie réglementaire ;*
- *Intelligence artificielle, Banques Centrales et réglementation financière.*

• **Cybersécurité**

- *Développement des Compétences Nationales en Cybersécurité ;*
- *Cyber résilience du secteur financier.*

• **Intégrité financière :**

- *Certification Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;*
- *Lutte contre le blanchiment de capitaux ;*
- *Renforcement du système LBC-FT ;*
- *Workshop sur les typologies et le renforcement LBC FT.*

• **Gouvernance :**

- *Formation sur le SMAC selon la norme ISO 37001 ;*
- *Gouvernance d'entreprise et efficacité du conseil d'administration 2024.*

#### 4. Moyens techniques :

Dans le cadre de la mise à niveau du système d'information de la Direction de Supervision Bancaire, Bank Al-Maghrib a entrepris en 2024 un projet de mise en place d'une solution informatique intégrée couvrant les activités essentielles de la Direction.

La Banque a fait le choix d'un progiciel informatique largement utilisé par d'autres autorités de supervision bancaire.

##### **Encadré n° 27 : Système d'information de la supervision bancaire**

*Le projet vise les principaux apports suivants :*

- **Gestion Centralisée des Données :** *La collecte des données sera optimisée via un portail unique, intégrant des contrôles standardisés pour assurer la fiabilité et l'exhaustivité des reportings et documents réglementaires soumis par les établissements assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib.*
- **Gestion des Agréments et Approbations :** *Le système intégrera des fonctionnalités dédiées à la gestion des demandes d'agrément et d'approbation, complétée par un registre centralisé des informations d'identification des établissements contrôlés.*
- **Surveillance Basée sur le Risque :** *La surveillance du secteur bancaire sera renforcée par un système de notation modernisé et des outils améliorés pour l'évaluation proactive des risques.*
- **Optimisation du Contrôle sur Place :** *Les missions de contrôle sur place bénéficieront d'un suivi structuré des recommandations issues des contrôles, favorisant le pilotage de leur mise en œuvre dans les délais.*

Par ailleurs, la Banque s'est engagée dans une démarche dite Suptech (Suptech Supervisory Technology) portant sur l'usage des nouvelles technologies au service de la supervision et dont l'objectif est d'augmenter ses capacités de supervision grâce aux nouvelles technologies. Les premiers outils en développement portent sur l'exploration des apports de l'intelligence artificielle au niveau des missions de contrôle sur place, des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux des assujettis, la veille réglementaire et l'analyse des rapports annuels reçus des établissements de crédit et organismes assimilés.

### **Encadré n° 28 : L'intelligence Artificielle « IA »**

*La norme ISO 42001 spécifiant les exigences pour la mise en place d'un système de management, définit l'Intelligence Artificielle comme une technologie qui permet aux machines d'effectuer des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine, telles que la perception, le raisonnement, l'apprentissage et la prise de décision.*

*Selon l'Union Internationale des Télécommunications, l'IA est une technologie qui permet aux systèmes de percevoir, de raisonner, d'apprendre et d'agir de manière autonome ou semi-autonome pour atteindre des objectifs spécifiques.*

*Ainsi, les principes clés de l'IA se présentent comme suit :*

- La capacité d'apprentissage des machines à partir de données ;*
- La capacité de prendre des décisions autonomes.*

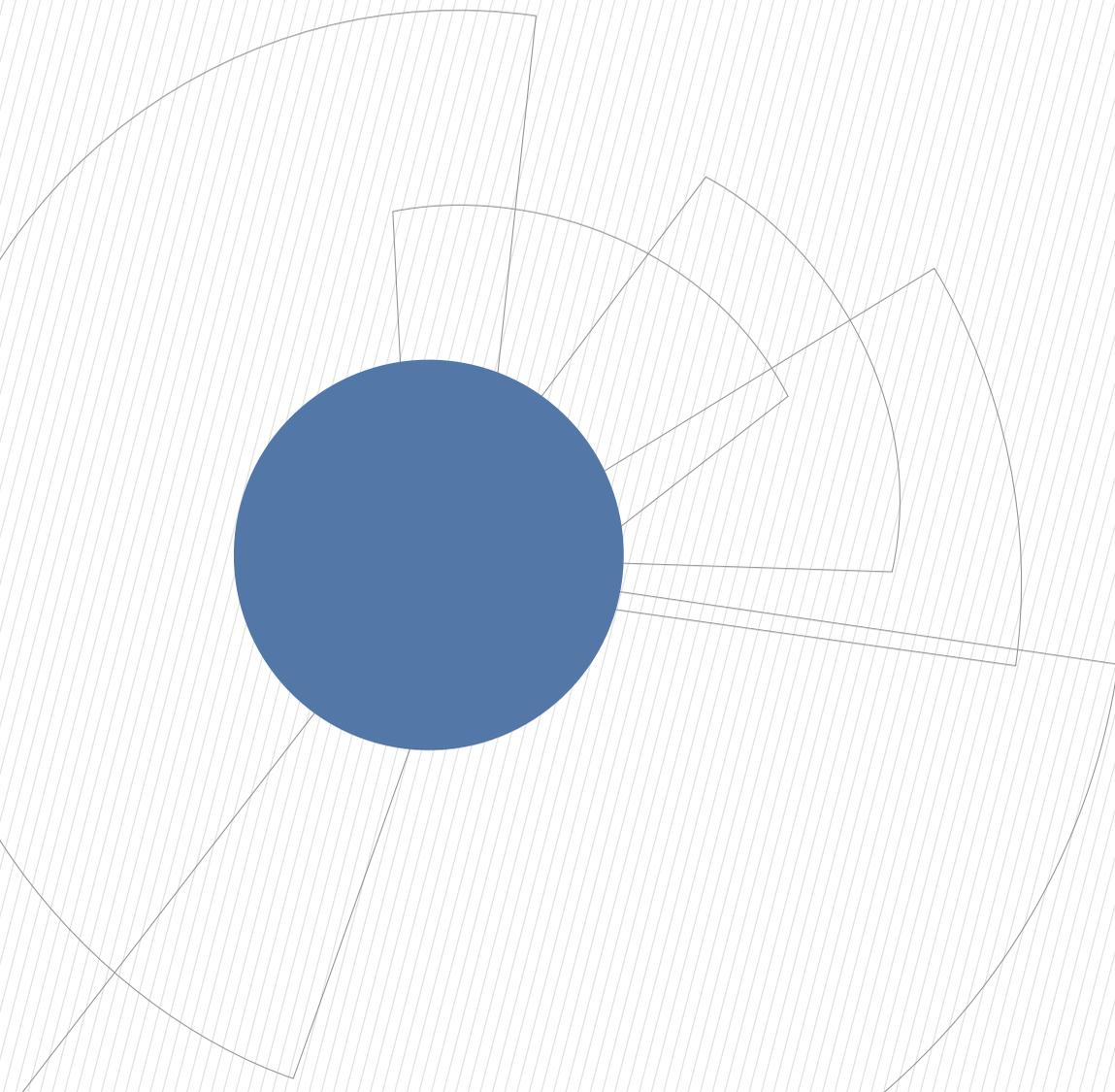
*Aujourd'hui, l'IA constitue un secteur en pleine expansion, tant par la diversité de ses applications que par son poids économique croissant. Elle connaît un essor particulièrement marqué dans le domaine financier, où elle représente une innovation de rupture porteuse de nombreuses opportunités.*

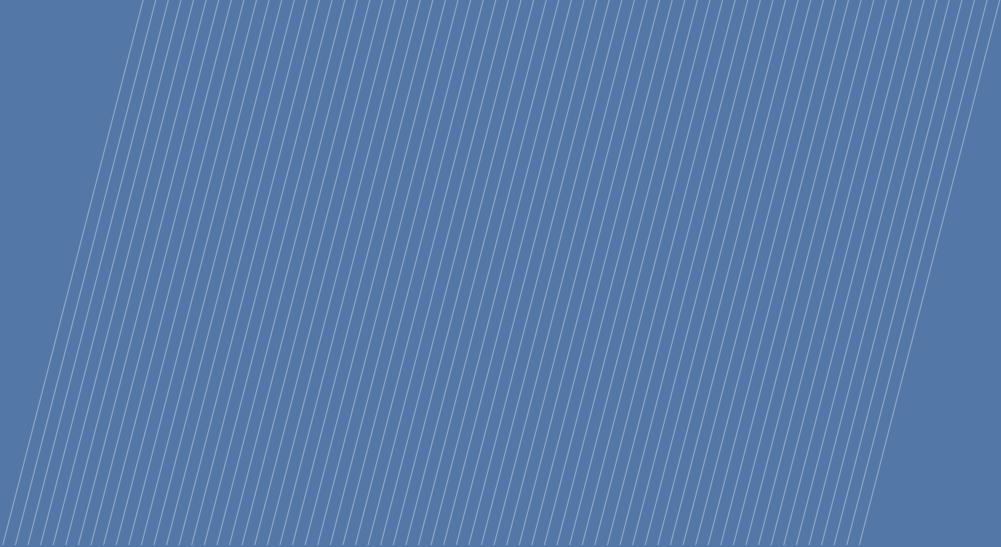
*Dans l'industrie bancaire, les principaux cas d'usage concernent l'amélioration de la relation client et de l'expérience utilisateur, l'automatisation des processus internes, l'optimisation de la productivité, le renforcement de la conformité et une meilleure maîtrise des risques.*

*Par ailleurs, l'IA soulève également des enjeux majeurs, notamment en matière de gouvernance, de qualité et de provenance des données utilisées, ainsi que de protection des données personnelles. Ces risques appellent à une régulation et une supervision accrues.*

*A cet effet, l'Union européenne a publié en juillet 2024 l'AI Act, également appelé « Réglementation européenne sur l'Intelligence Artificielle ». Il classe les systèmes d'Intelligence Artificielle selon leur niveau de risque, et impose aux entreprises des exigences de transparence, d'auditabilité et de supervision. Il s'agit du premier cadre juridique au monde spécifiquement conçu pour encadrer l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle.*

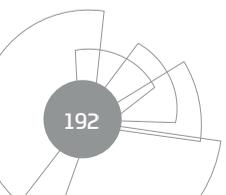




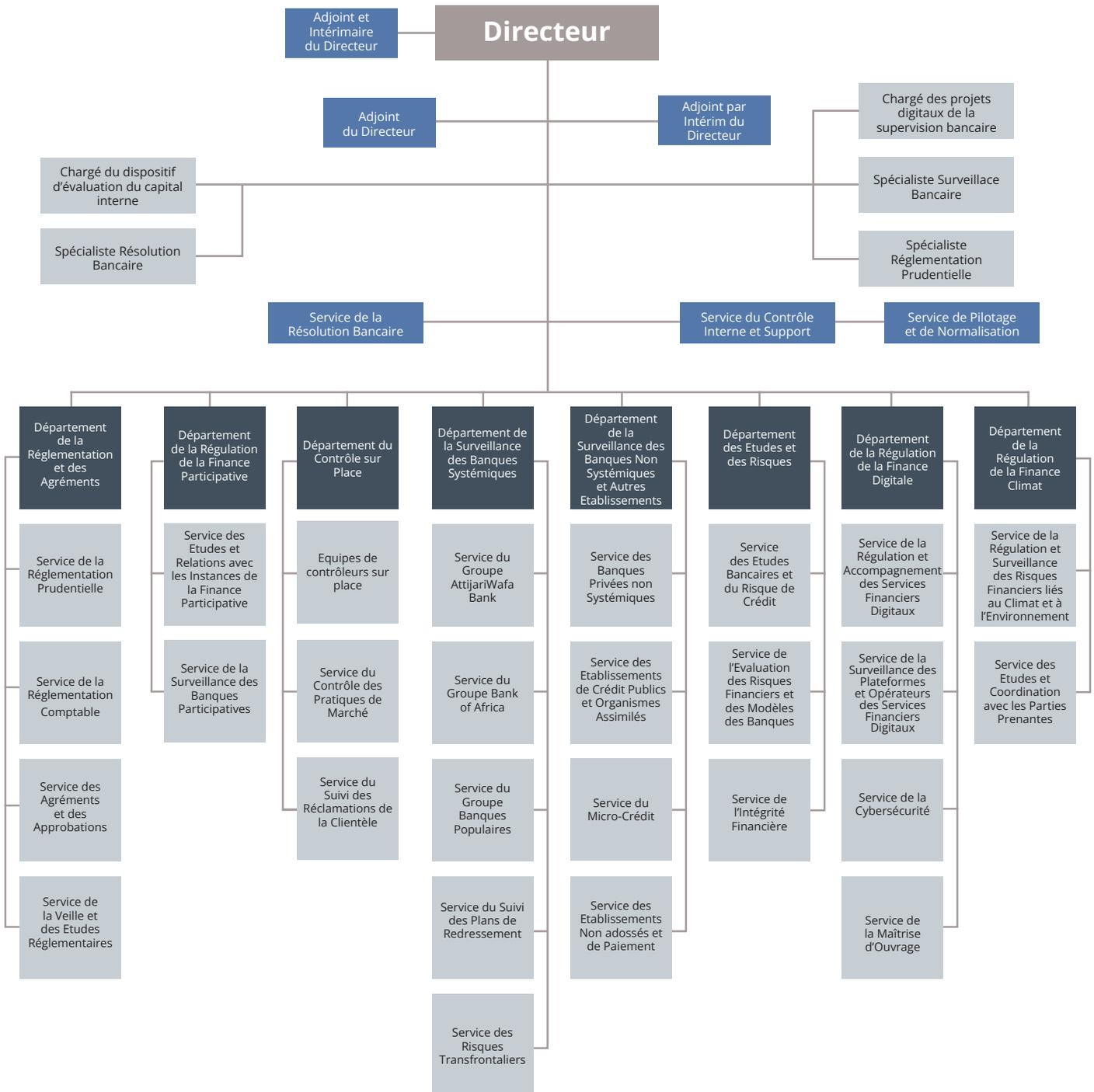


# Annexes

تفاهات



## Annexe 1. Organigramme de la Direction Supervision Bancaire



## Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

### • Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWABA BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - B.P 246 - 80 000 - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 - Ville nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, Avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 - 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route Principale Nador, Taouima - 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue Trables, B.P 6 - 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 - 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK, S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des Alaouites, B.P 49 - 10 000 - Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad - Rabat
BCP SECURITIES SERVICES	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMA »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

### • Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUJR	162, Rue Molière, Angle Boulevard Anfa - Casablanca
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies - Casablanca
UMNIA BANK	397, Route El Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
SANAD TAMWIL	CCG Centre d'Affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

## ● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni - Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Aïn Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORDAFRAICINE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## ● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

## ● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 <sup>er</sup> étage - CP. 20 060 - Casablanca
CAM FACTORING	63, Place des Alaouites - B.P. 49 - Rabat

## • Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur - Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC-LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 - Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca
SCANIA	Autoroute Casa-Rabat, Km 14 - Casablanca

## • Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## • Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

## • Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

## ● Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ALAMANA MICROFINANCE	40, Avenue Al Fadila - CYM - 10130 - Rabat
FONDATION AL KARAMA POUR LA MICROFINANCE	38 Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 <sup>ème</sup> étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION DE MICRO-FINANCE OUED-SROU « AMOS »	Avenue zerkouni, immeuble 2, Appartement n°4 - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Boulevard Lahboul - Meknès
ATTADAMOUNE MICROFINANCE	1,Rue Abi Dar El Ghoufari, 1er étage, Quartier Prince Héritier - Fès
BRJ MICROFINANCE	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION ARRAWAJ DE LA FINANCE INCLUSIVE	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Alarz - Hay Riad - Rabat
FONDATION ARDI MICRO-CREDIT	Avenue Hassan II , Hay Ibn Sina, Rue Iran - Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3,Rue Docteur Veyre-Résidence Patio - Casablanca
ASSOCIATION MICROFINANCE DU NORD « ATTISSIR »	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 - Tanger
INSTITUTION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE « INMAA »	Angle Rue Maâmora et Rue Elizabeth II, Immeuble A, 2 <sup>ème</sup> etage, Appt n°2 - Kénitra

## ● Etablissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades - Quartier des Hôpitaux, 3 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8, Angle venue Moulay Rachid et rue Bab Al Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pegoud) - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Espace Perla, La Colline, lot n°22, Sidi maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al arz Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier - Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 <sup>ème</sup> étage, Sidi Maârouf - Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
CHARI MONEY	Zone Industrielle, Ouled Saleh - 27182 - Bouskoura
Vantage Payment system	200 Boulevard Gandhi - Casablanca
MAZMA TECHNOLOGIES	122 Boulevard d'Anfa - 20 000 - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10 000 - Rabat

● **Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds**

Dénomination sociale	Adresse du siège social
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca

● **Autres établissements de crédit**

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

**Annexe 3. Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Banques</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
<b>Banques participatives</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Sociétés de financement</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Sociétés de crédit à la consommation	12	12	13	12	12
Sociétés de crédit-bail	7	7	7	8	8
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	1	1	1	1	1
Sociétés d'affacturage	2	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
<b>Banques offshore</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Associations de micro-crédit</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Etablissements de paiement</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
<b>Sociétés de financement collaboratif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Autres établissements (**)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>88</b>	<b>93</b>

(\*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative.

(\*\*) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative.

## Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>230.942</b>	<b>229.657</b>	<b>253.140</b>	<b>10,2</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>950.492</b>	<b>996.759</b>	<b>1.043.787</b>	<b>4,7</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>411.446</b>	<b>437.665</b>	<b>507.873</b>	<b>16,0</b>
Dont Bons du Trésor	240.480	251.269	287.513	14,4
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>31.267</b>	<b>33.128</b>	<b>35.026</b>	<b>5,7</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>55.931</b>	<b>58.924</b>	<b>68.897</b>	<b>16,9</b>
<b>Total-actif</b>	<b>1.680.078</b>	<b>1.756.133</b>	<b>1.908.723</b>	<b>8,7</b>

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

## Annexe 5. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>210.007</b>	<b>224.569</b>	<b>239.517</b>	<b>6,7</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1.128.887</b>	<b>1.167.413</b>	<b>1.274.984</b>	<b>9,2</b>
<b>Dettes obligataires</b>	<b>120.352</b>	<b>127.190</b>	<b>130.554</b>	<b>2,6</b>
- Titres de créance émis	62.278	64.932	67.737	4,3
- Dettes subordonnées	58.074	62.258	62.818	0,9
<b>Fonds propres</b>	<b>156.796</b>	<b>161.946</b>	<b>167.764</b>	<b>3,6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>10.509</b>	<b>12.651</b>	<b>15.700</b>	<b>24,1</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>53.527</b>	<b>62.364</b>	<b>80.204</b>	<b>28,6</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1.680.078</b>	<b>1.756.133</b>	<b>1.908.723</b>	<b>8,7</b>

## Annexe 6. Évolution du portefeuille-titres des banques

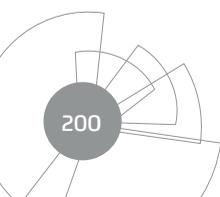
Montant brut en millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Titres de transaction</b>	192.739	196.251	246.767	25,7
<b>Titres de placement</b>	77.716	65.734	75.264	14,5
<b>Titres d'investissement</b>	77.439	108.086	107.030	-1,0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	69.403	73.419	82.123	11,9
<b>Total du portefeuille-titres</b>	417.297	443.490	511.184	15,3

## Annexe 7. Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	2.068	2.660	2.559	-3,8
<b>Créances sur la clientèle</b>	23.556	28.360	34.087	20,2
<b>Certificats de Sukuk</b>	61	0	0	0,0
<b>Valeurs immobilisées</b>	378	368	378	2,7
<b>Autres actifs</b>	950	1.267	1.910	50,9
Dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	171	301	337	11,9
<b>Total-actif</b>	27.013	32.655	38.934	19,2



## Annexe 8. Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2.997</b>	<b>3.365</b>	<b>3.593</b>	<b>6,8</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>9.462</b>	<b>12.119</b>	<b>15.817</b>	<b>30,5</b>
Dont dépôts à vue	7.024	9.085	12.116	33,4
Dont dépôts d'investissement reçus	2.438	3.034	3.700	22,0
<b>Fonds propres</b>	<b>2.134</b>	<b>2.383</b>	<b>2.649</b>	<b>11,2</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-129</b>	<b>5</b>	<b>97</b>	<b>1725,7</b>
<b>Wakala Bil Istithmar</b>	<b>5.190</b>	<b>6.126</b>	<b>6.216</b>	<b>1,5</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>7.359</b>	<b>8.657</b>	<b>10.562</b>	<b>22,0</b>
Dont marges constatées d'avance	6.022	6.778	8.036	18,6
<b>Total-passif</b>	<b>27.013</b>	<b>32.655</b>	<b>38.934</b>	<b>19,2</b>

## Annexe 9. Évolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>3.734</b>	<b>3.245</b>	<b>2.666</b>	<b>-17,9</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>118.377</b>	<b>124.994</b>	<b>135.038</b>	<b>8,0</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>524</b>	<b>1.082</b>	<b>902</b>	<b>-16,6</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>1.263</b>	<b>1.294</b>	<b>1.378</b>	<b>6,5</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>3.962</b>	<b>4.318</b>	<b>5.259</b>	<b>21,8</b>
<b>Total-actif</b>	<b>127.860</b>	<b>134.933</b>	<b>145.243</b>	<b>7,6</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

## Annexe 10. Évolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

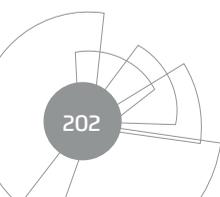
	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	66.061	70.932	71.031	0,1
<b>Dettes envers la clientèle</b>	10.732	11.583	14.248	23
<b>Titres de créances émis</b>	24.534	24.151	30.188	25,0
<b>Fonds propres</b>	12.123	12.774	13.318	4,3
<b>Résultat net</b>	1.385	1.421	1.357	-4,5
<b>Autres passifs</b>	13.025	14.072	15.101	7,3
<b>Total-passif</b>	127.860	134.933	145.243	7,6

## Annexe 11. Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	1.188	782	731	-6,5
<b>Créances sur la clientèle</b>	60.684	65.798	73.762	12,1
Dont Opérations de location avec option d'achat	22.079	24.695	29.503	19,5
<b>Portefeuille-titres</b>	117	693	656	-5,4
<b>Valeurs immobilisées</b>	934	966	1.026	6,3
<b>Autres actifs</b>	2.558	2.973	3.677	23,7
<b>Total-actif</b>	65.481	71.212	79.852	12,1

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions



## Annexe 12. Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>24.475</b>	<b>29.318</b>	<b>29.716</b>	<b>1,4</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>8.548</b>	<b>9.425</b>	<b>11.703</b>	<b>24,2</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>17.088</b>	<b>15.838</b>	<b>20.801</b>	<b>31,3</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>6.672</b>	<b>7.051</b>	<b>7.311</b>	<b>3,7</b>
<b>Résultat net</b>	<b>855</b>	<b>883</b>	<b>766</b>	<b>-13,3</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>7.843</b>	<b>8.697</b>	<b>9.555</b>	<b>9,9</b>
<b>Total-passif</b>	<b>65.481</b>	<b>71.212</b>	<b>79.852</b>	<b>12,1</b>

## Annexe 13. Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Immobilisations en crédit-bail</b>	<b>50.873</b>	<b>52.906</b>	<b>54.947</b>	<b>3,9</b>
<b>Autres créances sur la clientèle</b>	<b>266</b>	<b>222</b>	<b>249</b>	<b>12,3</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>78,6</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1.343</b>	<b>1.276</b>	<b>1.555</b>	<b>21,9</b>
<b>Total-actif</b>	<b>52.501</b>	<b>54.423</b>	<b>56.785</b>	<b>4,3</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

## Annexe 14. Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>35.914</b>	<b>36.613</b>	<b>37.162</b>	<b>1,5</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>616</b>	<b>619</b>	<b>745</b>	<b>20,3</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7.280</b>	<b>7.979</b>	<b>9.187</b>	<b>15,1</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>4.000</b>	<b>4.173</b>	<b>4.405</b>	<b>5,6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>328</b>	<b>338</b>	<b>373</b>	<b>10,6</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>4.363</b>	<b>4.701</b>	<b>4.913</b>	<b>4,5</b>
<b>Total-passif</b>	<b>52.501</b>	<b>54.423</b>	<b>56.785</b>	<b>4,3</b>

## Annexe 15. Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	25.025	17.604	17.975	2,1
<b>Créances sur la clientèle</b>	22.063	22.737	19.141	-15,8
<b>Portefeuille-titres</b>	3.045	3.746	4.042	7,9
<b>Autres actifs</b>	1.005	1.274	1.574	23,5
<b>Total-actif</b>	51.138	45.361	42.732	-5,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

## Annexe 16. Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

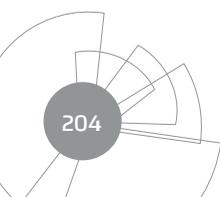
	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	35.793	31.478	26.515	-15,8
<b>Dépôts de la clientèle</b>	12.778	11.274	13.085	16,1
<b>Fonds propres comptables</b>	934	1.039	1.207	16,2
<b>Résultat net</b>	504	388	466	20,2
<b>Autres passifs</b>	1.129	1.182	1.459	23,3
<b>Total passif</b>	51.138	45.361	42.732	-5,8

## Annexe 17. Evolution des emplois des institutions de microfinance

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	346	231	315	36,4
<b>Créances sur la clientèle</b>	7.997	8.302	9.146	10,2
<b>Valeurs immobilisées</b>	212	213	230	8,1
<b>Autres actifs</b>	1142	1.646	1.190	-27,5
<b>Total-actif</b>	9.697	10.392	10.881	4,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.



## Annexe 18. Evolution des ressources des institutions de microfinance

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	5.422	6.118	6.118	0
<b>Fonds propres et assimilés</b>	2.511	2.584	2.826	9,7
<b>Autres passifs</b>	1.764	1.690	1.937	14,4
<b>Total-passif</b>	9.697	10.392	10.881	4,7

## Annexe 19. Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	226.113	238.004	299.211	25,7
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	120.130	97.182	105.920	9,0
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	1.261.450	1.322.918	1.376.979	4,1
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	136.879	143.007	173.558	21,4
<b>Titres au coût amorti</b>	126.317	154.780	153.447	-0,9
<b>Autres actifs</b>	273.701	271.464	304.689	12,2
<b>Total- actif</b>	2.144.590	2.227.355	2.413.804	8,4

## Annexe 20. Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (en%)
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1.047</b>	<b>1.834</b>	<b>1.940</b>	<b>5,8</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>235.978</b>	<b>250.060</b>	<b>267.454</b>	<b>7,0</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1.437.242</b>	<b>1.473.716</b>	<b>1.594.560</b>	<b>8,2</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>76.398</b>	<b>78.230</b>	<b>87.299</b>	<b>11,6</b>
<b>Capitaux propres-part du Groupe</b>	<b>159.672</b>	<b>170.561</b>	<b>184.339</b>	<b>8,1</b>
Dont Résultat net	13.989	16.900	21.286	25,9
<b>Autres passifs</b>	<b>234.253</b>	<b>252.954</b>	<b>278.211</b>	<b>10,0</b>
<b>Total-passif</b>	<b>2.144.590</b>	<b>2.227.355</b>	<b>2.413.804</b>	<b>8,4</b>

## Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>40.410.065</b>	<b>61.034.872</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>206.758.100</b>	<b>218.315.742</b>
. A vue	31.471.328	41.403.330
. A terme	175.286.772	176.912.412
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>966.504.018</b>	<b>1.020.151.527</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	313.880.611	320.538.311
. Crédits à l'équipement	241.254.288	285.464.534
. Crédits immobiliers	282.377.678	285.419.414
. Autres crédits	128.991.441	128.729.268
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>30.254.824</b>	<b>23.635.339</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>262.391.014</b>	<b>325.536.606</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	157.132.617	195.143.018
. Autres titres de créance	18.194.201	20.218.597
. Certificats de Sukuks	0	17.144
. Titres de propriété	87.064.196	110.157.847
<b>Autres actifs</b>	<b>37.889.434</b>	<b>38.517.279</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>107.590.122</b>	<b>106.593.373</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	94.135.980	92.369.863
. Autres titres de créance	13.454.142	14.223.510
. Certificats de Sukuks	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>67.683.555</b>	<b>75.742.563</b>
Participation dans les entreprises liées	54.059.385	55.160.418
Autres titres de participation et emplois assimilés	13.624.170	20.582.145
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
<b>Créances subordonnées</b>	<b>346.891</b>	<b>339.770</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>3.176.496</b>	<b>3.828.997</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>3.212.000</b>	<b>3.388.963</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>916</b>	<b>826</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8.415.995</b>	<b>9.326.484</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21.499.603</b>	<b>22.310.316</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1.756.133.033</b>	<b>1.908.722.657</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>103.108</b>	<b>897</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>224.466.272</b>	<b>239.516.362</b>
. A vue	23.570.147	23.468.488
. A terme	200.896.125	216.047.874
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1.167.413.376</b>	<b>1.274.984.261</b>
. Comptes à vue créditeurs	819.799.891	910.469.249
. Comptes d'épargne	182.756.728	187.498.431
. Dépôts à terme	128.258.352	134.334.188
. Autres comptes créditeurs	36.598.405	42.682.393
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>3.487</b>	<b>5.417</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>64.932.278</b>	<b>67.736.808</b>
. Titres de créance négociables	56.706.169	60.399.116
. Emprunts obligataires	8.226.109	7.337.692
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>40.090.376</b>	<b>53.656.376</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>21.559.787</b>	<b>26.079.390</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>495.647</b>	<b>178.680</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>3.725.329</b>	<b>3.984.452</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>62.257.892</b>	<b>62.817.646</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>213.233</b>	<b>283.003</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>420</b>	<b>420</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>115.891.345</b>	<b>118.745.523</b>
<b>Capital</b>	<b>29.708.886</b>	<b>31.729.854</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-48.000</b>	<b>-48.000</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>13.125.346</b>	<b>13.773.980</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-456.638</b>	<b>-421.924</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>12.650.889</b>	<b>15.699.512</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>1.756.133.033</b>	<b>1.908.722.657</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>416.215.660</b>	<b>433.451.583</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	9.153.245	6.805.788
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	208.710.726	207.633.356
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	57.788.550	58.550.445
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	132.917.425	145.574.744
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	7.645.714	14.887.250
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>168.316.794</b>	<b>169.814.778</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	4.360.040	11.025.361
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	110.478.285	102.700.784
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	47.409.307	53.654.918
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	6.069.162	2.433.715
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

## Annexe 22. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	57.854.340	62.615.268
- Intérêts et charges assimilées	20.365.739	22.408.361
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>37.488.601</b>	<b>40.206.907</b>
+ Produits sur financements participatifs	117.552	140.479
- Charges sur financements participatifs	0	0
<b>Marge sur financements participatifs</b>	<b>117.552</b>	<b>140.479</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	760.538	719.994
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	645.177	626.889
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>115.361</b>	<b>93.105</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	52	66
- Charges sur immobilisations données en Ijara	90	90
<b>Résultat des opérations d'Ijara</b>	<b>-38</b>	<b>-24</b>
+ Commissions perçues	10.657.304	11.552.507
- Commissions servies	1.695.498	1.890.341
<b>Marge sur commissions</b>	<b>8.961.806</b>	<b>9.662.166</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	5.226.643	10.515.626
± Résultat des opérations sur titres de placement	282.106	893.465
± Résultat des opérations de change	4.768.211	5.893.809
± Résultat des opérations sur produits dérivés	84.635	-875.157
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>10.361.595</b>	<b>16.427.743</b>
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	5.011.082	5.293.824
- Diverses autres charges bancaires	3.610.481	3.855.448
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-4.273	-7.566
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>58.441.205</b>	<b>67.961.186</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-729.082	-232.775
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	846.769	802.391
- Autres charges d'exploitation non bancaire	447.606	831.629
- Charges générales d'exploitation	27.235.366	28.618.118
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>30.875.920</b>	<b>39.081.055</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-8.303.780	-9.087.171
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1.193.439	-4.062.341
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>21.378.701</b>	<b>25.931.543</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-2.277.123</b>	<b>-1.261.736</b>
- Impôts sur les résultats	6.450.693	8.970.296
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>12.650.885</b>	<b>15.699.511</b>

## Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2.792.297</b>	<b>2.997.074</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>338.781</b>	<b>476.902</b>
. A vue	299.621	439.762
. A terme	39.160	37.140
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>28.360.251</b>	<b>34.086.600</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1.720.020	1.985.091
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	3.804.168	5.203.814
. Crédits et financements participatifs immobiliers	22.685.281	26.640.218
. Autres crédits et financements participatifs	150.782	257.477
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	0	0
. Titres de propriété	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>793.936</b>	<b>994.132</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>1.385</b>	<b>1.385</b>
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	1.385	1.385
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>163.704</b>	<b>161.445</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>204.546</b>	<b>216.766</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>32.654.900</b>	<b>38.934.304</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>3.365.320</b>	<b>3.593.437</b>
. A vue	395.183	367.343
. A terme	2.970.137	3.226.094
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>9.682.980</b>	<b>13.004.023</b>
. Comptes à vue créditeurs	9.085.478	12.116.318
. Comptes d'épargne	21	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	597.481	887.705
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>54.410</b>	<b>66.672</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>7.935.347</b>	<b>9.540.468</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>69.487</b>	<b>67.080</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>9.159.370</b>	<b>9.916.154</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capital</b>	<b>4.125.000</b>	<b>4.375.000</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-1.742.350</b>	<b>-1.786.280</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>60329</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>5.336</b>	<b>97.421</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>32.654.900</b>	<b>38.934.304</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1.924.010</b>	<b>2.235.105</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1.886.370	2.193.403
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	37.640	41.702
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>941.142</b>	<b>1.417.059</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	620.000	920.000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	249.497	360.407
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	71.645	136.652
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

## Annexe 24. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	0	0
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur financements participatifs	980.641	1.205.901
- Charges sur financements participatifs	2.548	3.013
<b>Marge sur financements participatifs</b>	<b>978.093</b>	<b>1.202.888</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
<b>Résultat des opérations d'Ijara</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Commissions perçues	122.048	135.867
- Commissions servies	16.257	21.712
<b>Marge sur commissions</b>	<b>105.791</b>	<b>114.155</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	9.550	7.277
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>9.550</b>	<b>7.277</b>
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	1.430	1.848
- Diverses autres charges bancaires	10.593	13.347
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-261.628	-310.234
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>822.643</b>	<b>1.002.587</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	18.393	5.813
- Autres charges d'exploitation non bancaire	442	544
- Charges générales d'exploitation	771.251	835.881
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>69.343</b>	<b>171.975</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-17.388	-30.419
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-9.561	2.388
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>42.394</b>	<b>143.944</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>117</b>	<b>7.635</b>
- Impôts sur les résultats	37.175	54.157
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5.336</b>	<b>97.422</b>

## Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>90.240</b>	<b>105.100</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>3.245.393</b>	<b>2.666.044</b>
. A vue	1.083.197	1.025.207
. A terme	2.162.196	1.640.837
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>43.986.591</b>	<b>47.279.955</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	37.133.223	39.798.553
. Crédits à l'équipement	3.769.638	4.502.108
. Crédits immobiliers	838.030	730.341
. Autres crédits	2.245.700	2.248.953
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>3.406.829</b>	<b>3.307.885</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>904.013</b>	<b>671.100</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	495.617	500.346
. Titres de propriété	408.396	170.754
<b>Autres actifs</b>	<b>4.226.685</b>	<b>5.152.805</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>68.882</b>	<b>100.711</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	37.545	37.432
. Autres titres de créance	31.337	63.279
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>109.147</b>	<b>130.204</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>77.600.683</b>	<b>84.450.208</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>822.696</b>	<b>886.507</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>471.537</b>	<b>491.991</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>134.932.696</b>	<b>145.242.510</b>

En milliers de dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>126.496</b>	<b>56.506</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>70.931.647</b>	<b>71.030.843</b>
. A vue	6.361.385	6.530.020
. A terme	64.570.262	64.500.823
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>11.582.866</b>	<b>14.247.548</b>
. Comptes à vue créditeurs	764.239	657.217
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	208.353	254.102
. Autres comptes créditeurs	10.610.274	13.336.229
<b>Titres de créance émis</b>	<b>24.150.762</b>	<b>30.188.156</b>
. Titres de créance négociables	23.168.809	29.351.552
. Emprunts obligataires	945.929	810.016
. Autres titres de créance émis	36.024	26.588
<b>Autres passifs</b>	<b>10.656.604</b>	<b>11.460.513</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1.303.820</b>	<b>1.292.959</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>22.200</b>	<b>20.574</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1.902.478</b>	<b>2.244.913</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>4.840</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>5.415.361</b>	<b>5.461.356</b>
<b>Capital</b>	<b>3.959.760</b>	<b>4.033.760</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>3.398.773</b>	<b>3.822.705</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>61.000</b>	<b>21.180</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1.420.929</b>	<b>1.356.657</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>134.932.696</b>	<b>145.242.510</b>

## Annexe 26. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	4.221.643	4.484.959
- Intérêts et charges assimilées	3.259.072	3.619.277
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>962.571</b>	<b>865.682</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	24.853.219	26.035.967
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	20.993.889	21.885.302
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3.859.330</b>	<b>4.150.665</b>
+ Commissions perçues	1.421.061	1.519.330
- Commissions servies	223.343	249.669
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1.197.718</b>	<b>1.269.661</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	6.237	10.133
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-5.445	-5.627
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>792</b>	<b>4.506</b>
+ Divers autres produits bancaires	297.116	299.084
- Diverses autres charges bancaires	27.507	25.288
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>6.290.020</b>	<b>6.564.310</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	163	181
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	79.737	112.179
- Autres charges d'exploitation non bancaire	14.603	18.864
- Charges générales d'exploitation	2.538.899	2.785.097
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3.816.418</b>	<b>3.872.709</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1.288.195	-1.236.027
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	9.573	12.276
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2.537.796</b>	<b>2.648.958</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-102.703</b>	<b>-158.863</b>
- Impôts sur les résultats	948.544	1.064.253
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1.486.549</b>	<b>1.425.842</b>

## Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>86.014</b>	<b>94.677</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>781.857</b>	<b>730.648</b>
. A vue	447.887	410.450
. A terme	333.970	320.198
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>41.097.666</b>	<b>44.252.310</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	35.827.077	38.227.689
. Crédits à l'équipement	3.419.063	4.166.707
. Crédits immobiliers	8.930	8.869
. Autres crédits	1.842.596	1.849.045
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>6.035</b>	<b>6.035</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>576.328</b>	<b>501.010</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	495.406	500.135
. Titres de propriété	80.922	875
<b>Autres actifs</b>	<b>2.887.181</b>	<b>3.582.956</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>26.301</b>	<b>58.229</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	26.301	58.229
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>90.247</b>	<b>96.364</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>24.694.589</b>	<b>29.503.332</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>613.642</b>	<b>663.085</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>352.056</b>	<b>363.103</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>71.211.916</b>	<b>79.851.749</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>126.496</b>	<b>56.506</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>29.318.062</b>	<b>29.715.514</b>
. A vue	1.487.849	2.037.443
. A terme	27.830.213	27.678.071
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>9.425.125</b>	<b>11.702.509</b>
. Comptes à vue créditeurs	341	380
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	9.424.784	11.702.129
<b>Titres de créance émis</b>	<b>15.837.710</b>	<b>20.801.072</b>
. Titres de créance négociables	15.837.710	20.801.072
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>6.379.493</b>	<b>6.938.342</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>530.401</b>	<b>525.289</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>22.200</b>	<b>20.574</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1.642.311</b>	<b>2.015.905</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>4.840</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3.882.293</b>	<b>3.898.299</b>
<b>Capital</b>	<b>1.890.637</b>	<b>1.904.637</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1.278.412</b>	<b>1.507.706</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-4622</b>	<b>-5227</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>883.398</b>	<b>765.783</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>71.211.916</b>	<b>79.851.749</b>

## Annexe 28. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	3.781.862	4.019.508
- Intérêts et charges assimilées	1.581.993	1.918.529
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>2.199.869</b>	<b>2.100.979</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	7.561.298	8.632.813
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	6.748.999	7.570.460
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>812.299</b>	<b>1.062.353</b>
+ Commissions perçues	964.930	1.062.419
- Commissions servies	176.305	205.846
<b>Marge sur commissions</b>	<b>788.625</b>	<b>856.573</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-2.179	-1.406
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	10	-143
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-2.169</b>	<b>-1.549</b>
+ Divers autres produits bancaires	252.380	261.215
- Diverses autres charges bancaires	16.830	13.144
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4.034.174</b>	<b>4.266.427</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	168
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	37.777	55.836
- Autres charges d'exploitation non bancaire	6.638	2.229
- Charges générales d'exploitation	1.776.683	1.968.682
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2.288.630</b>	<b>2.351.520</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-917.605	-914.763
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	13.161	4.741
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1.384.186</b>	<b>1.441.498</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-25.311</b>	<b>-106.117</b>
- Impôts sur les résultats	475.477	569.600
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>883.398</b>	<b>765.781</b>

## Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>398</b>	<b>482</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>13.025</b>	<b>23.899</b>
. A vue	12.866	23.769
. A terme	159	130
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>48.962</b>	<b>47.019</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	22.075	16.568
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	4.605	3.516
. Autres crédits	22.282	26.935
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>172.924</b>	<b>202.085</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>211</b>	<b>211</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>1.042.558</b>	<b>1.287.165</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>18.794</b>	<b>33.736</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>52.906.094</b>	<b>54.946.876</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>185.674</b>	<b>198.638</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34.280</b>	<b>44.879</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>54.422.920</b>	<b>56.784.990</b>

En milliers de dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>36.613.468</b>	<b>37.161.743</b>
. A vue	3.440.962	3.280.779
. A terme	33.172.506	33.880.964
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>618.847</b>	<b>744.664</b>
. Comptes à vue créditeurs	194.645	62.908
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	208.353	254.102
. Autres comptes créditeurs	215.849	427.654
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7.979.179</b>	<b>9.186.732</b>
. Titres de créance négociables	7.130.885	8.450.373
. Emprunts obligataires	812.270	709.771
. Autres titres de créance émis	36.024	26.588
<b>Autres passifs</b>	<b>3.822.524</b>	<b>4.095.163</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>609.026</b>	<b>585.896</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>203.504</b>	<b>205.830</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1.452.024</b>	<b>1.472.024</b>
<b>Capital</b>	<b>1.065.095</b>	<b>1.125.095</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1.656.054</b>	<b>1.807.968</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>65.622</b>	<b>26.407</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>337.577</b>	<b>373.468</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>54.422.920</b>	<b>56.784.990</b>

## Annexe 30. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	17.032	29.718
- Intérêts et charges assimilées	1.550.568	1.581.860
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-1.533.536</b>	<b>-1.552.142</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	17.291.921	17.403.154
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14.244.890	14.314.842
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3.047.031</b>	<b>3.088.312</b>
+ Commissions perçues	10.726	8.402
- Commissions servies	10.480	8.036
<b>Marge sur commissions</b>	<b>246</b>	<b>366</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	93	-1
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>93</b>	<b>-1</b>
+ Divers autres produits bancaires	2.364	1.518
- Diverses autres charges bancaires	495	625
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1.515.703</b>	<b>1.537.428</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	18.040	37.713
- Autres charges d'exploitation non bancaire	7.942	16.635
- Charges générales d'exploitation	430.487	475.579
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1.095.314</b>	<b>1.082.927</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-318.226	-283.048
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-6.643	15.498
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>770.445</b>	<b>815.377</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-41.665</b>	<b>-29.698</b>
- Impôts sur les résultats	325.584	343.023
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>403.196</b>	<b>442.656</b>

## Annexe 31. Bilan cumulé des banques offshore Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>1.503</b>	<b>2.235</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>17.602.308</b>	<b>17.972.661</b>
. A vue	5.225.154	5.986.405
. A terme	12.377.154	11.986.256
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>21.084.057</b>	<b>17.064.046</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	9.413.907	7.096.193
. Crédits à l'équipement	11.521.932	9.820.243
. Crédits immobiliers	102.926	96.502
. Autres crédits	45.292	51.108
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>1.652.780</b>	<b>2.077.171</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>1.631.108</b>	<b>3.129.739</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.579.260	3.042.354
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	51.848	87.385
<b>Autres actifs</b>	<b>1.082.996</b>	<b>1.349.240</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>2.115.358</b>	<b>911.837</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	2.115.358	911.837
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>156.712</b>	<b>188.161</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16.096</b>	<b>18.589</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18.484</b>	<b>18.193</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>45.361.402</b>	<b>42.731.872</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>31.478.011</b>	<b>26.515.020</b>
. A vue	4.671.265	3.694.268
. A terme	26.806.746	22.820.752
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>11.273.745</b>	<b>13.084.596</b>
. Comptes à vue créditeurs	8.799.389	10.372.586
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	2.170.684	2.481.736
. Autres comptes créditeurs	303.672	230.274
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>1.032.431</b>	<b>1.283.839</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>150.339</b>	<b>175.096</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>197.391</b>	<b>198.778</b>
<b>Capital</b>	<b>128.031</b>	<b>129.585</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>713.508</b>	<b>878.515</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>387.946</b>	<b>466.443</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>45.361.402</b>	<b>42.731.872</b>

## Annexe 32. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	2.078.119	2.027.962
- Intérêts et charges assimilées	1.413.201	1.316.761
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>664.918</b>	<b>711.201</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37.976	47.539
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	33.545	36.417
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>4.431</b>	<b>11.122</b>
+ Commissions perçues	90.605	126.869
- Commissions servies	10.604	12.407
<b>Marge sur commissions</b>	<b>80.001</b>	<b>114.462</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	31590	-3309
± Résultat des opérations de change	21.680	57.691
± Résultat des opérations sur produits dérivés	1433	52082
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>54.703</b>	<b>106.464</b>
+ Divers autres produits bancaires	7.935	1.718
- Diverses autres charges bancaires	6.306	3.679
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>805.682</b>	<b>941.288</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	534	594
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	78.131	94.706
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>728.085</b>	<b>847.176</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-4.210	-8
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-22.650	-20.035
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>701.225</b>	<b>827.133</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-41.891</b>	<b>-39.812</b>
- Impôts sur les résultats	271.388	320.879
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>387.946</b>	<b>466.442</b>

### Annexe 33. Bilan cumulé des établissements de paiement Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>294.548</b>	<b>369.048</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2.177.098</b>	<b>3.619.716</b>
. A vue	2.102.563	3.542.602
. A terme	74.535	77.114
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>332.957</b>	<b>372.132</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	68.871	41.489
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	264.086	330.643
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>120.392</b>	<b>258.926</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	18.031
. Autres titres de créance	10.000	0
. Titres de propriété	110.392	240.895
<b>Autres actifs</b>	<b>1.365.786</b>	<b>1.749.129</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>292.589</b>	<b>314.559</b>
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>0</b>	<b>5.062</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>493.983</b>	<b>527.994</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>207.145</b>	<b>253.073</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>5.284.498</b>	<b>7.469.639</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1.204.764</b>	<b>744.812</b>
. A vue	1.092.558	668.776
. A terme	112.206	76.036
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>876.747</b>	<b>2.411.067</b>
. Comptes à vue créditeurs	192.893	639.317
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Comptes de paiement	265.678	513.376
. <b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>418.176</b>	<b>1.258.374</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>2.001.215</b>	<b>2.635.550</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>68.642</b>	<b>135.011</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>2.610</b>	<b>2.475</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>129.113</b>	<b>325.311</b>
<b>Capital</b>	<b>806.177</b>	<b>887.427</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-20.626</b>	<b>-1</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-84.689</b>	<b>-88.066</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>300.545</b>	<b>416.053</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>5.284.498</b>	<b>7.469.639</b>

## Annexe 34. Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	15.860	30.413
- Intérêts et charges assimilées	21.592	23.867
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-5.732</b>	<b>6.546</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2.113	2.181
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2.113</b>	<b>2.181</b>
+ Commissions perçues	3.350.192	3.977.825
- Commissions servies	1.602.364	2.334.544
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1.747.828</b>	<b>1.643.280</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	492	941
± Résultat des opérations sur titres de placement	3.225	878
± Résultat des opérations de change	51.717	57.732
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>55.433</b>	<b>59.551</b>
+ Divers autres produits bancaires	40.660	71.729
- Diverses autres charges bancaires	454.269	63.160
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1.386.033</b>	<b>1.720.128</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-70	-157
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	576.560	797.664
- Autres charges d'exploitation non bancaire	349.514	543.456
- Charges générales d'exploitation	982.984	1.112.352
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>630.025</b>	<b>861.828</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9.296	-21.010
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-27.939	-68.768
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>592.789</b>	<b>772.050</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-15.415</b>	<b>-18.110</b>
- Impôts sur les résultats	276.457	337.887
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>300.917</b>	<b>416.053</b>

## Annexe 35. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2024

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>76.521.288</b>	<b>96.696.903</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>238.004.375</b>	<b>299.211.267</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	199.985.674	250.459.718
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	38.018.701	48.751.549
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>97.181.932</b>	<b>105.920.220</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	75.582.123	75.457.671
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	21.599.809	30.462.549
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	0	0
<b>Titres au cout amorti</b>	<b>154.780.478</b>	<b>153.446.621</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>143.006.926</b>	<b>173.558.007</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1.322.917.984</b>	<b>1.376.979.184</b>
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>48.553.226</b>	<b>53.317.677</b>
<b>Actifs des contrats d'assurance</b>	<b>1.818.301</b>	<b>1.509.233</b>
<b>Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	<b>5.686.858</b>	<b>6.427.264</b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>	<b>16.095.271</b>	<b>17.905.123</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>36.411.042</b>	<b>39.835.519</b>
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>69.723</b>	<b>75.056</b>
<b>Participations dans des entreprises mises en équivalence</b>	<b>1.593.677</b>	<b>1.688.942</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>18.937.364</b>	<b>18.234.224</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40.899.982</b>	<b>43.507.873</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10.283.761</b>	<b>11.174.731</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>14.592.730</b>	<b>14.315.890</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2.227.354.918</b>	<b>2.413.803.734</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>19.206</b>	<b>8.347</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1.834.182</b>	<b>1.939.827</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.834.182	1.939.827
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>250.059.990</b>	<b>267.454.182</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1.473.716.069</b>	<b>1.594.559.903</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>78.230.043</b>	<b>87.299.356</b>
<b>Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>	<b>9.173.211</b>	<b>12.703.759</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>	<b>8.429.236</b>	<b>10.707.290</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>70.280.550</b>	<b>82.361.485</b>
<b>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>	<b>46.031.056</b>	<b>48.661.523</b>
<b>Provisions</b>	<b>15.575.326</b>	<b>17.632.108</b>
<b>Subventions et fonds assimilés</b>	<b>3.924.599</b>	<b>4.188.804</b>
<b>Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>61.960.253</b>	<b>62.070.004</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>208.121.197</b>	<b>224.217.147</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>170.561.005</b>	<b>184.339.295</b>
Capital et réserves liées	101.674.397	105.204.402
Réserves consolidées	51.414.966	56.764.867
Gains ou pertes latents ou différés	571.558	1.084.511
Résultat de l'exercice	16.900.084	21.285.515
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>37.560.192</b>	<b>39.877.851</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2.227.354.918,000</b>	<b>2.413.803.734</b>

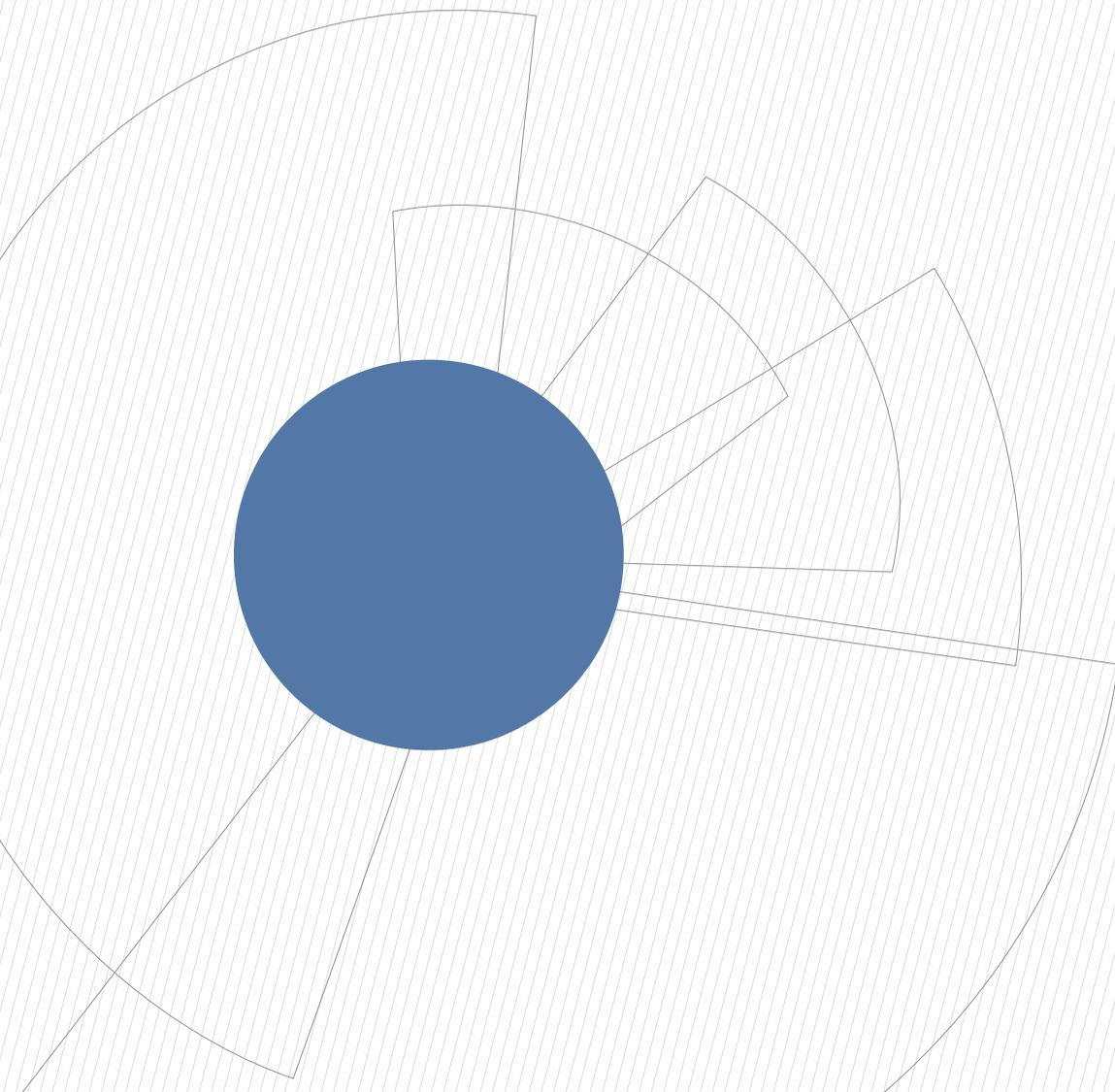
## Annexe 36. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

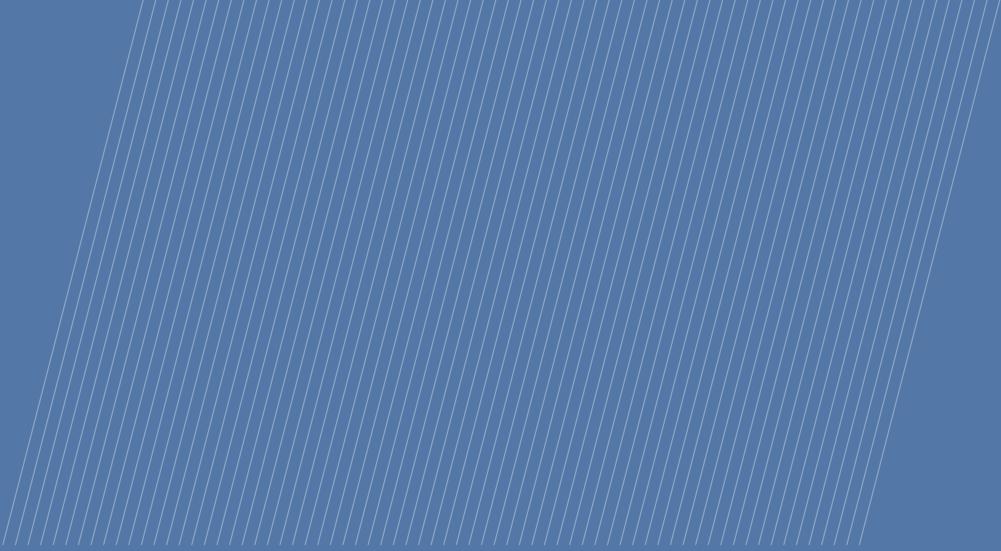
En milliers de dirhams

	31/12/2023	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	90.550.548	97.889.436
- Intérêts et charges assimilées	30.240.849	33.785.522
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>60.309.699</b>	<b>64.103.914</b>
+ Commissions (Produits)	22.125.605	23.520.945
- Commissions (Charges)	3.396.436	3.654.171
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>18.729.169</b>	<b>19.866.773</b>
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10.265.990	16.266.450
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1.660.788</b>	<b>1.839.395</b>
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.766	4.759
+ Produits des autres activités	3.597.488	4.597.978
- Charges des autres activités	3.551.173	4.535.941
+ Produits nets des activités d'assurance	2.160.543	3.860.274
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>93.176.270</b>	<b>106.003.602</b>
- Charges générales d'exploitation	40.190.309	41.041.875
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.405.309	5.535.420
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>47.580.652</b>	<b>59.426.307</b>
- Coût du risque	-16.404.503	-18.882.853
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>31.176.150</b>	<b>40.543.454</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	254.379	233.979
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-6.871	43.560
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-119.220
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>31.423.658</b>	<b>40.701.773</b>
- Impôts sur les résultats	10.772.382	14.717.210
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>20.651.276</b>	<b>25.984.563</b>
Intérêts minoritaires	3.751.191	4.699.048
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>16.900.085</b>	<b>21.285.515</b>

## Annexe 37. Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2022	2023	2024
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	15,6	15,5	16,2
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	11,1	11,2	11,6
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,9	19,0	18,2
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	8,4	8,5	8,4
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	5,8	6,8	6,9
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	8,5	8,2	8,2
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	15,0	15,2	14,8
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	7,7	8,0	7,8
Prêts au secteur du commerce	8,1	7,2	6,7
Prêts au secteur du tourisme	1,9	1,7	1,4
Ménages	29,8	28,7	27,8
Prêts aux autres secteurs	23,2	24,2	26,3
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,7	0,7	0,9
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	6,9	8	9,5
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	75,3	66,9	61,6
Charges générales d'exploitation/PNB	52,9	46,6	42,1
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	16,1	14,6	16,9
Actifs liquides/passifs à court terme	19,1	17,3	20,4
<b>Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres</b>	<b>0,004</b>	<b>0,002</b>	<b>0,008</b>





# Table des matières



MOT DU WALI	3
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024	6
CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE	10
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITÉ, RENTABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	17
I - Structure et actionnariat du système bancaire	17
II - Évolution du réseau bancaire	19
III - Évolution du nombre de comptes bancaires	23
IV - Évolution du nombre de cartes bancaires	24
V - Évolution du nombre de comptes de paiement	24
VI - Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique	26
VII - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	27
VIII - Évolution de la concentration bancaire	29
CHAPITRE 2. ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	33
I - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	33
II - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	57
III - Activité et rentabilité des sociétés de financement	64
IV - Activité et rentabilité des banques offshore	74
V - Activité et rentabilité des institutions de microfinance	76
VI - Activité et rentabilité des établissements de paiement	77
VII - Activité et rentabilité des groupes bancaires	80
CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES	87
I - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	87
II - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	96
III - Évolution des grandes expositions des banques	99
IV - Évolution du risque de crédit	100
V - Évolution de la liquidité des banques	105

VI - Évolution de la solvabilité des banques	110
VII - Ratio de levier des banques	115
VIII - Profil de risque de taux d'intérêt des banques	116
<b>PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS</b>	
<b>CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES</b>	<b>121</b>
I - Réglementations adoptées en 2024	122
II - Projets de réformes légales et réglementaires en cours	129
III - Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier	132
<b>CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE</b>	<b>137</b>
I - Activité de supervision prudentielle	138
II - Promotion d'une finance inclusive et verte	149
III - Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites	156
IV - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	162
V - Protection de la clientèle des établissements de crédit	169
VI - Suite des contrôles	177
VII - Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire	178
VIII - Coopération internationale	179
IX - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	184
<b>ANNEXES :</b>	<b>191</b>
Annexe 1 : Organigramme de la Direction Supervision Bancaire	193
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	194
Annexe 3 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	198
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	199
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	199
Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	200
Annexe 7 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	200

Annexe 8 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	201
Annexe 9 : Evolution des emplois des sociétés de financement	201
Annexe 10 : Evolution des ressources des sociétés de financement	202
Annexe 11 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	202
Annexe 12 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	203
Annexe 13 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	203
Annexe 14 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	203
Annexe 15 : Evolution des emplois des banques offshore	204
Annexe 16 : Evolution des ressources des banques offshore	204
Annexe 17 : Evolution des emplois des institutions de microfinance	204
Annexe 18 : Evolution des ressources des institutions de microfinance	205
Annexe 19 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	205
Annexe 20 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	206
Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	207
Annexe 22 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	210
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	211
Annexe 24 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	214
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	215
Annexe 26 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	217
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	218
Annexe 28 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	220
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	221
Annexe 30 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	223
Annexe 31 : Bilan cumulé des banques offshore	224
Annexe 32 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore	226
Annexe 33 : Bilan cumulé des établissements de paiement	227
Annexe 34 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement	229
Annexe 35 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	230

Annexe 36 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	232
Annexe 37 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	233

**LISTE DES ENCADRES :**

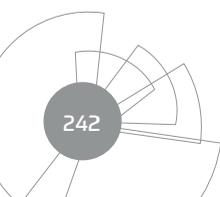
Encadré n°1 : Programme de « régularisation volontaire » des situations fiscales au Maroc	43
Encadré n°2 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement Spécialisées	68
Encadré n°3 : Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées	73
Encadré n° 4 : Ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR »	122
Encadré n° 5 : Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité	123
Encadré n° 6 : Circulaire de Bank Al-Maghrib n°6/W/2016 fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés	125
Encadré n° 7 : Relèvement des plafonds des comptes de paiement et mise en place de limites transactionnelles	126
Encadré n° 8 : Projet de directive sur la résilience opérationnelle numérique	131
Encadré n° 9 : Projet relatif à la mise en place d'un marché secondaire des créances non Performantes	132
Encadré n° 10 : Projet de loi sur les cryptoactifs	134
Encadré n° 11 : Supply Chain Finance	135
Encadré n° 12 : Conglomérats financiers	136
Encadré n° 13 : Restitution des résultats de la première évaluation des banques selon le nouveau référentiel « SREP »	140
Encadré n° 14 : Approche des missions de contrôle sur place	142
Encadré n° 15 : Guide de bonnes pratiques pour la protection des clients des établissements de crédit contre le phishing	145
Encadré n° 16 : Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2024	151
Encadré n° 17 : Publications 2024 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)	153
Encadré n° 18 : Résumé des principaux points du Rapport	161
Encadré n° 19 : Traitement des demandes formulées par les fintechs	162

Encadré n° 20 : BNPL « Buy Now Pay Later »	163
Encadré n° 21 : Morocco Fintech Center (MFC)	164
Encadré n° 22 : Ouverture de compte spécial pour les projets bénéficiaires de financement collaboratif	165
Encadré n° 23 : Open Banking / Open Finance	167
Encadré n° 24 : Synthèse des engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique	171
Encadré n° 25 : Principes fondamentaux révisés du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace	181
Encadré n° 26 : Thématiques de formation des superviseurs	185
Encadré n° 27 : Système d'information de la supervision bancaire	187
Encadré n° 28 : L'intelligence Artificielle « IA »	188

#### LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	18
Graphique n°2 : Evolution du réseau d'agences bancaires	19
Graphique n°3 : Nombre additionnel d'agences bancaires	19
Graphique n°4 : Evolution des guichets automatiques bancaires	19
Graphique n°5 : Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires	19
Graphique n°6 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	20
Graphique n°7 : Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	21
Graphique n°8 : Répartition du réseau des établissements de paiement par région (en %)	22
Graphique n°9 : Evolution du réseau des institutions de microfinance	22
Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires	23
Graphique n°11 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)	23
Graphique n°12 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	24
Graphique n°13 : Evolution du nombre de comptes de paiement (en millions)	25

Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts en 2024, par catégorie	25
Graphique n°15 : Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement	26
Graphique n°16 : Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2024 (en %)	27
Graphique n°17 : Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	27
Graphique n°18 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	28
Graphique n°19 : Concentration du total-actif des banques (en %)	29
Graphique n°20 : Concentration des dépôts des banques (en %)	29
Graphique n°21 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	30
Graphique n°22 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2023 (en %)	30
Graphique n°23 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2024 (en %)	30
Graphique n°24 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	31
Graphique n°25 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	31
Graphique n°26 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)	32
Graphique n°27 : Structure de l'actif des banques (en %)	34
Graphique n°28 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	35
Graphique n°29 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	36
Graphique n°30 : Evolution des crédits octroyés par les banques par objet économique (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°31 : Crédits des banques au secteur privé	37
Graphique n°32 : Crédits des banques au secteur public	37
Graphique n°33 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	38
Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	38
Graphique n°35 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)	39
Graphique n°36 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	40



Graphique n°37 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	40
Graphique n°38 : Structure du passif des banques (en %)	41
Graphique n°39 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)	42
Graphique n°40 : Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)	44
Graphique n°41 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	44
Graphique n°42 : Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°43 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	45
Graphique n°44 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	46
Graphique n°45 : Evolution des fonds propres comptables des banques	47
Graphique n°46 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°47 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°48 : Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°49 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°50 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	50
Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	51
Graphique n°52 : Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)	51
Graphique n°53 : Structure du produit net bancaire (en %)	51
Graphique n°54 : Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	53
Graphique n°55 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	54
Graphique n°56 : Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation	54
Graphique n°57 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	55

Graphique n°58 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	55
Graphique n°59 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	55
Graphique n°60 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	56
Graphique n°61 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	56
Graphique n°62 : Evolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique (en milliards de dirhams)	57
Graphique n°63 : Structure du portefeuille des financements participatifs (en %)	58
Graphique n°64 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	59
Graphique n°65 : Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)	59
Graphique n°66 : Evolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	59
Graphique n°67 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	60
Graphique n°68 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	60
Graphique n°69 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	61
Graphique n°70 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	61
Graphique n°71 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	62
Graphique n°72 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	62
Graphique n°73 : Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	63
Graphique n°74 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	63
Graphique n°75 : Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)	64
Graphique n°76 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	65

Graphique n°77 : Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	65
Graphique n°78 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	66
Graphique n°79 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	66
Graphique n°80 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	67
Graphique n°81 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	69
Graphique n°82 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)	69
Graphique n°83 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)	70
Graphique n°84 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	71
Graphique n°85 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	71
Graphique n°86 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	72
Graphique n°87 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	74
Graphique n°88 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	75
Graphique n°89 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	77
Graphique n°90 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	78
Graphique n°91 : Evolution des parts des régions destinatrices des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	78
Graphique n°92 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	79
Graphique n°93 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	80
Graphique n°94 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	81
Graphique n°95 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	82

Graphique n°96 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	83
Graphique n°97 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	84
Graphique n°98 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	84
Graphique n°99 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	85
Graphique n°100 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	86
Graphique n°101 : Evolution de la dette bancaire des ménages	87
Graphique n°102 : Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	88
Graphique n°103 : Evolution de l'encours brut du financement à l'habitat	89
Graphique n°104 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)	89
Graphique n°105 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)	90
Graphique n°106 : Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)	90
Graphique n°107 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)	91
Graphique n°108 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)	91
Graphique n°109 : Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	92
Graphique n°110 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)	92
Graphique n°111 : Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)	93
Graphique n°112 : Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	94
Graphique n°113 : Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	94

Graphique n°114 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	94
Graphique n°115 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	95
Graphique n°116 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	95
Graphique n°117 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)	96
Graphique n°118 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	96
Graphique n°119 : Encours des financements par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	97
Graphique n°120 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	97
Graphique n°121 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	98
Graphique n°122 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale	99
Graphique n°123 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée	99
Graphique n°124 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	100
Graphique n°125 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en %)	100
Graphique n°126 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	101
Graphique n°127 : Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	101
Graphique n°128 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée	102
Graphique n°129 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	102
Graphique n°130 : Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)	103
Graphique n°131 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)	103

Graphique n°132 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	104
Graphique n°133 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	105
Graphique n°134 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	106
Graphique n°135 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	106
Graphique n°136 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles	107
Graphique n°137 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles	107
Graphique n°138 : Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2024 (en %)	108
Graphique n°139 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2024 (en %)	108
Graphique n°140 : Ressources en devises des banques - Base sociale	109
Graphique n°141 : Emplois en devises des banques - Base sociale	109
Graphique n°142 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) moyen des banques et fenêtres participatives en 2024 (en %)	109
Graphique n°143 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	110
Graphique n°144 : Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	110
Graphique n°145 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	111
Graphique n°146 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	111
Graphique n°147 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	112
Graphique n°148 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	112
Graphique n°149 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	112

Graphique n°150 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	112
Graphique n°151 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques conventionnelles - Base sociale (en %)	113
Graphique n°152 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale (en %)	114
Graphique n°153 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée (en %)	114
Graphique n°154 : Ratio de levier sur base sociale (en %)	115
Graphique n°155 : Ratio de levier sur base consolidée (en %)	115
Graphique n°156 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	174
Graphique n°157 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2024 (en %)	174
Graphique n°158 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)	175
Graphique n°159 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2024	175
Graphique n°160 : Evolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)	176
Graphique n°161 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB	176



**Dépôt légal : 2016PE0085**  
**ISSN : 2509-0615**



 [www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib